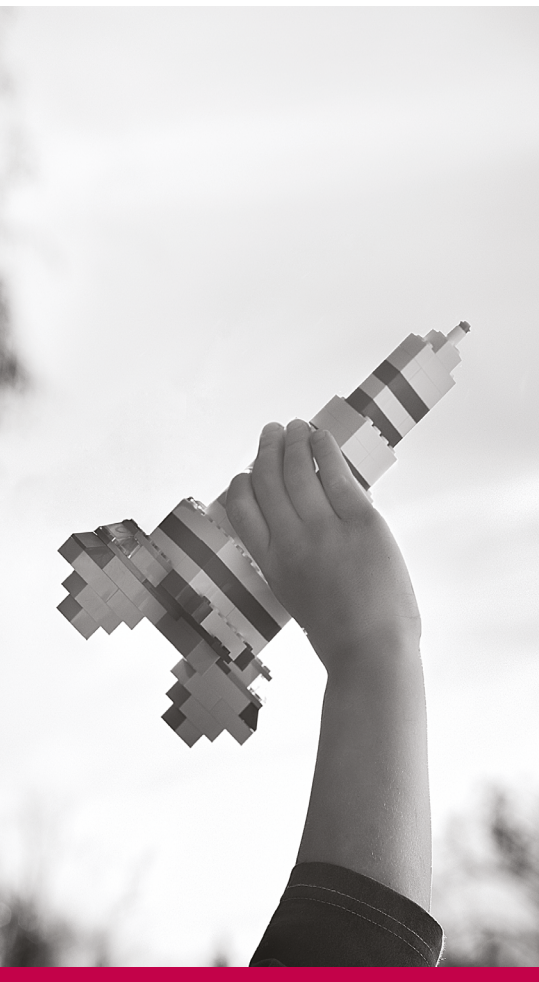


rapport annuel 2015

econocom

ECONOCOM, UN ACTEUR EUROPÉEN DE LA TRANSFORMATION DIGITALE



Econocom conçoit, finance et accompagne la transformation digitale des entreprises.

Avec plus de 9 000 collaborateurs présents dans 19 pays, et un chiffre d'affaires supérieur à 2,3 milliards d'euros, Econocom dispose de l'ensemble des capacités nécessaires à la réussite des grands projets digitaux : conseil, approvisionnement et gestion administrative des actifs numériques, services aux infrastructures, applicatifs et solutions métiers, financement des projets.

Econocom a adopté le statut de Société Européenne en décembre 2015. Cotée sur Euronext à Bruxelles depuis 1986, l'action Econocom Group fait partie des indices Bel Mid et Tech40.

MESSAGE DU PRÉSIDENT



2015 a été une année enthousiasmante, marquée par l’ancrage d’Econocom au cœur du digital européen et par la forte croissance de nos résultats.

2015 est un très bon millésime pour Econocom, avec plus de 11 % de hausse de notre chiffre d’affaires, atteignant 2 316 millions d’euros, une accélération de notre croissance organique à 8 %, un résultat opérationnel courant en progression de 23 % et un doublement du résultat net par action.

Ces très bonnes performances attestent de la pertinence de notre nouveau modèle de développement issu de la fusion réussie avec Osiatis et de notre stratégie axée sur un mix équilibré de croissance organique et d’acquisitions ciblées.

Résolument tournée vers l’entrepreneuriat et la créativité, notre Galaxie Econocom, constituée de la Planète (métiers historiques du groupe, possédés à 100 %) et de huit Satellites (investissements récents avec maintien des dirigeants au capital), renforce notre positionnement original d’intégrateur de solutions digitales associées à nos offres de financement.

Ce modèle de développement novateur induit des approches de management différenciées entre planète et satellites. Il génère une émulation et une motivation très positives à l’ensemble. Grâce à lui, nous sommes à l’avant-garde des domaines incontournables de la sécurité, des applications web et mobiles, des solutions métiers et du conseil en transformation digitale. Cette organisation unique nous confère l’agilité propre aux petites structures et la confiance accordée aux grands groupes.

2015 est aussi marquée par un renforcement de notre empreinte européenne. Nous avons adopté le statut de Société Européenne (SE), reflet de ce que nous sommes vraiment. Nous sommes heureux d’avoir intégré le nouvel indice européen Tech 40 d’EnterNext qui nous distingue parmi les leaders européens du numérique et de la technologie. Nous avons accéléré le développement de notre présence dans les principaux pays d’origine de nos grands clients européens.

L’année écoulée fut également une année d’engagement. Nous avons mis en place une politique RSE qui nous ressemble, audacieuse et pragmatique et qui contribue à un développement économique et social harmonieux.

En 2016, et sous mon impulsion, Econocom poursuivra sa politique volontariste d’investissements afin de stimuler l’innovation et la créativité du groupe, maintenir son agilité, accélérer sa croissance et améliorer sa rentabilité.

La fierté de construire un groupe de services « pas comme les autres », bâti sur le socle de nos valeurs, nous motive et conforte notre vision confiante de l’avenir.

Très cordialement,

Jean-Louis Bouchardeau
Président d’Econocom



ORGANISATION DU GROUPE ECONOCOM

au 31 décembre 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président et Administrateur Délégué

Jean-Louis Bouchard

Administrateurs Délégués

Bruno Grossi

Bruno Lemaistre

Jean-Philippe Roesch

Administrateurs Exécutifs

Georges Croix

Véronique di Benedetto

Administrateur non-exécutif et Vice-Président

Robert Bouchard

Administrateurs non-exécutifs

Gaspard Dürreleman

Rafi Kouyoumdjian

Administrateurs indépendants

Christian Bret

Walter Butler

Jean Mounet

COMITÉ EXÉCUTIF

Jean-Louis Bouchard

Président

Bruno Grossi

Directeur Exécutif en charge de la stratégie, des acquisitions, de la communication et du marketing stratégique

Bruno Lemaistre

Directeur Exécutif en charge des opérations

Jean-Philippe Roesch

Directeur Exécutif en charge des fonctions centrales et supports

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Galliane Touze

COMMISSAIRE

PricewaterhouseCoopers

Reviseurs d'Entreprises scrl représentés par Damien Walgrave



Jean-Louis Bouchard



Robert Bouchard



Christian Bret



Walter Butler



Georges Croix



Véronique di Benedetto



Gaspard Dürrelema



Bruno Grossi



Rafi Kouyoumdjian



Bruno Lemaistre



Jean Mounet



Jean-Philippe Roesch



Galliane Touze

SOMMAIRE

I. CHIFFRES CLÉS 2015	11
CHIFFRES CLÉS 2015	12
L'ACTION ECONOCOM GROUP SE	14
II. PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM	17
1. ORGANIGRAMME DU GROUPE	18
2. PRÉSENTATION DES EXPERTISES DU GROUPE	20
2.1. Les marchés du groupe Econocom	21
2.2. Les expertises du groupe Econocom	23
2.3. Historique	27
3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT	29
3.1. Faits marquants des trois derniers exercices	29
3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2015, 2014 et 2013	30
3.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres	34
3.4. Définition des principaux indicateurs alternatifs de performance (IAP)	34
4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES	36
4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SE	36
4.2. Nom, siège social et constitution	38
4.3. Objet social (article 3 des statuts)	38
4.4. Capital	39
4.5. Droits attachés aux actions	42
4.6. Assemblées Générales	46
4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société	49
4.8. Notifications des participations importantes	50
4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom	51
5. CORPORATE GOVERNANCE	52
5.1. Conseil d'Administration et Comités Exécutifs	52
5.2. Conflits d'intérêts	62
5.3. Curriculum vitae des Administrateurs	63
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015	66
7. CONCURRENCE	67
8. POLITIQUE RH	69

SOMMAIRE (suite)

9.	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES	70
10.	CONTRATS IMPORTANTS	71
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	72
12.	ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	73
	12.1. Principaux investissements	73
	12.2. Tendances et perspectives	76
III.	FACTEURS DE RISQUE	77
1.	RISQUES OPERATIONNELS	78
	1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services	78
	1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant	78
	1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique	79
	1.4. Risques liés à la concurrence	79
	1.5. Risques sociaux	79
	1.6. Risques environnementaux	79
	1.7. Assurances et couverture des risques	79
	1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt	80
	1.9. Risques liés à la croissance externe	80
2.	RISQUES RÉGLEMENTAIRES	80
	2.1. Risques juridiques	80
	2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux	81
	2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs	81
	2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Technology Management & Financing	81
3.	RISQUES DE DÉPENDANCE	81
	3.1. Dépendance envers les refinanciers	81
	3.2. Dépendance envers les clients	82
	3.3. Dépendance envers les fournisseurs	82
	3.4. Dépendance envers les technologies	82
4.	RISQUES FINANCIERS	82
	4.1. Risques de marché	82
	4.2. Risques de crédit et de contrepartie	84
	4.3. Risques sur actions	84

SOMMAIRE (suite)

IV. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES	85
1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS	86
1.1. Variations de périmètre de l'exercice	87
1.2. Principaux investissements	89
1.3. Opérations de financement	89
1.4. Recherche et Développement	90
2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE	91
2.1. Compte de Résultat	91
2.2. Bilan et structure financière	95
2.3. Comptes sociaux 2015 de la Société Econocom Group SE	96
3. FACTEURS DE RISQUE ET LITIGES	101
4. PERSPECTIVES 2016 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES	102
5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	103
5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable	103
5.2. Dérogations au Code 2009	103
5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière	104
5.4. Valeur de l'action et structure de l'actionariat	106
5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités	107
5.6. Composition des organes de surveillance	112
5.7. Rapport de rémunération 2015	112
5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes	117
5.9. Relations avec les actionnaires dominants	117
5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group	118
5.11. Émoluments du Commissaire	120
5.12. Autodétention d'actions	120
6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES	121
7. STRATÉGIE RSE	122
7.1. La politique RSE du groupe Econocom	122
7.2. Axes de développement prioritaires	123

SOMMAIRE (suite)

V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	125
1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	126
2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS	128
3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	131
4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	132
5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	134
1. Informations relatives au groupe Econocom	135
2. Principes et méthodes comptables	136
3. Variation du périmètre de consolidation	165
4. Périmètre de consolidation	169
5. Information sectorielle	173
6. Immobilisations incorporelles 2015	176
7. Écart d'acquisition	178
8. Immobilisations corporelles 2015	182
9. Immobilisations financières	184
10. Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres actifs à long terme	186
11. Stocks	187
12. Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	188
13. Trésorerie et équivalents de trésorerie	190
14. Juste valeur des actifs financiers	191
15. Éléments sur capitaux propres	192
16. Provisions	197
17. Provisions pour retraite et engagements assimilés	200
18. Dettes Financières et endettement net	205
19. Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants	209
20. juste valeur des passifs financiers	210
21. Produits des activités poursuivies	211
22. Charges de personnel	211
23. Charges externes	211
24. Dotations et reprises aux amortissements et provisions	212
25. Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	212
26. Autres produits et charges d'exploitation courants	213
27. Résultat financier d'exploitation	213
28. Autres produits et charges opérationnels non courants	214
29. Résultat financier	215
30. Impôt sur le résultat	216
31. Résultat par action	220
32. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	221
33. Gestion des risques	225
34. Engagements hors bilan	232
35. Information sur le transfert d'actifs financiers	234
36. Informations sur les parties liées	236
37. Événements postérieurs à la clôture des comptes	238
38. Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	239

SOMMAIRE (suite)

VI. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	241
VII. DÉCLARATION DU PRÉSIDENT	245
VIII. ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS	247
1. BILAN NON CONSOLIDÉ	248
2. COMPTE DE RÉSULTAT	250
3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS	252
IX. HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS	255

CHIFFRES CLÉS 2015

CHIFFRES CLÉS 2015

Compte de résultat consolidé simplifié (en millions €)

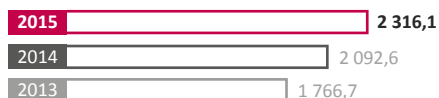
	2013 (publié sur le RA 2014)	2014 (retraité)*	2015	2015 vs 2014
Chiffre d'affaires consolidé	1 766,7	2 092,6	2 316,1	+ 11 %
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	93,2	95,9	117,7	+ 23 %
Résultat net, part du groupe ⁽²⁾	44,1	29,4	66,8	+ 127 %

* Retraité de la nouvelle règle IFRS (IFRIC 21).

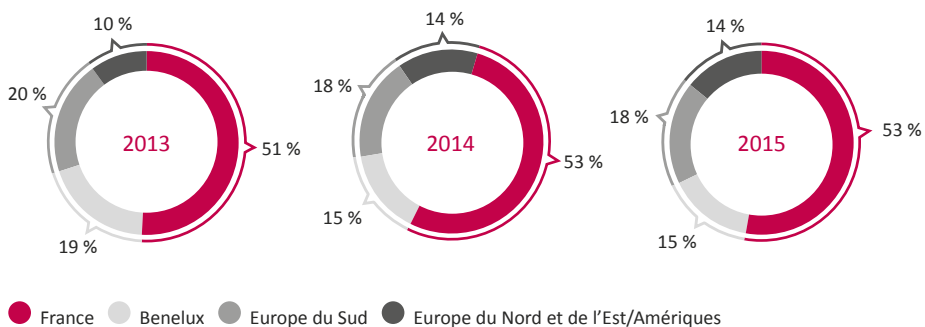
(1) Avant amortissement de la clientèle ECS et de la marque Osiatis.

(2) Avant amortissement de la clientèle ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

Chiffre d'affaires consolidé (en millions €)



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique





2 316,1 M€
de chiffre
d'affaires

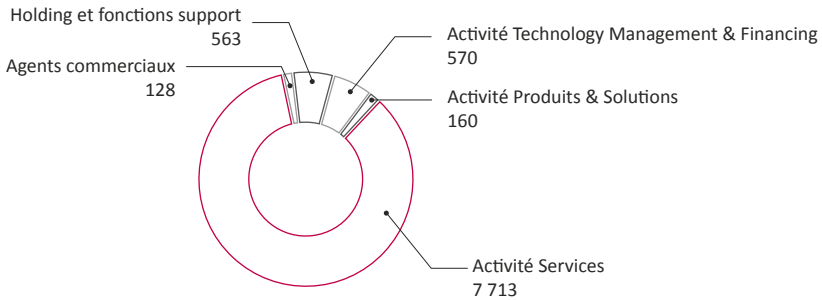


9 134
collaborateurs

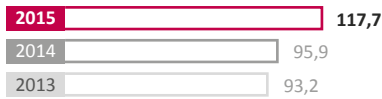


19
pays

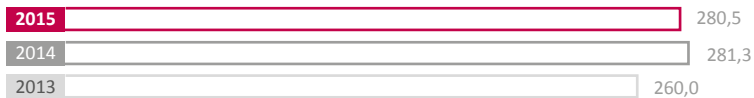
Répartition des équipes au 31 décembre 2015



Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ (en millions €)



Fonds propres (en millions €)



Endettement net (en millions €)



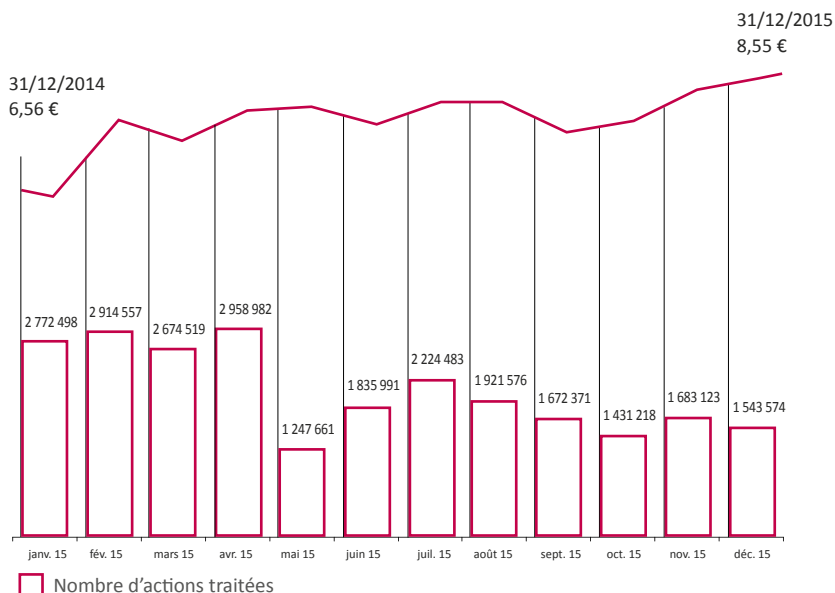
(1) Avant amortissement de la clientèle ECS et de la marque Osiatis.

(2) Dont 30 millions d'euros de solde de la dette d'acquisition d'Econocom-Osiatis.

L'ACTION ECONOCOM GROUP SE

- L'action Econocom Group est cotée sur le marché Eurolist (Compartiment B) d'Euronext Bruxelles et fait partie des indices Bel Mid et Tech40
- Code ISIN : BE0974266950
- Moyenne des échanges quotidiens à Bruxelles en 2015 : 97 190 titres
- Capitalisation boursière au 31 décembre 2015 : 961,6 millions d'euros

Performance de l'action



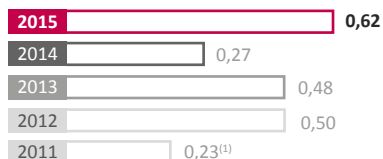
	2010 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013	2014	2015
Plus haut (en €)	3,06	4,29	5,95	8,35	9,15	8,98
Plus bas (en €)	2,25	2,51	3,56	5,08	4,83	6,02
Cours au 31/12 (en €)	2,50	3,89	5,95	8,32	6,56	8,55
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	262	440	575	886,2	738,1	961,6
Moyenne quotidienne des échanges	48 984	56 616	77 437	84 938	114 406	97 190
Nombre de titres au 31/12 (en millions)	104,8	104,8	96,7	106,5	112,5	112,5

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

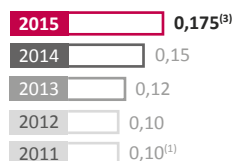
Remboursement de prime d'émission

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 17 mai 2016 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de 0,175 euro par action.

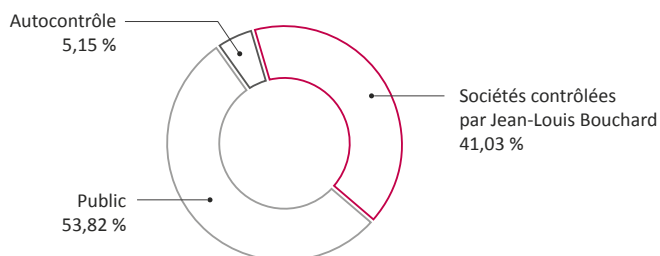
Résultat net par action⁽²⁾ (en euro)



Rémunération par action (en euro)



Répartition du capital au 31 décembre 2015



Une actualité financière disponible en temps réel :

www.econocom.com - <https://finance.econocom.com>

(1) Après prise en compte de la division par 4 du titre Econocom Group (intervenue en septembre 2012).

(2) Avant amortissement de la clientèle ECS et de la marque Osiatis, et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

(3) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016.

CALENDRIER DE L'ACTIONNAIRE

20 avril 2016

Déclaration trimestrielle d'activité Q1 après Bourse

17 mai 2016

Assemblée Générale

18 juillet 2016

Communiqué du chiffre d'affaires semestriel provisoire après Bourse

7 septembre 2016

Communiqué des résultats semestriels après Bourse

8 septembre 2016

Réunion d'information sur les résultats semestriels

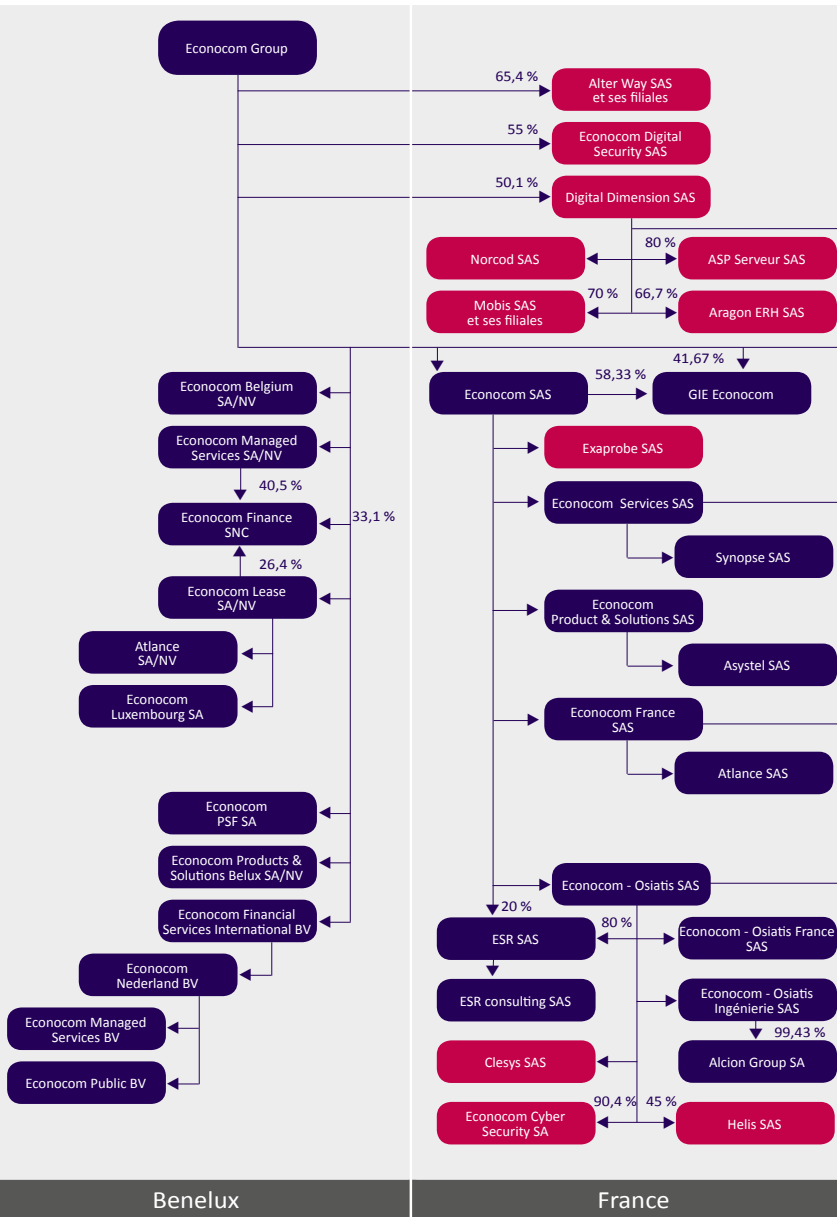
19 octobre 2016

Déclaration trimestrielle d'activité Q3 après Bourse

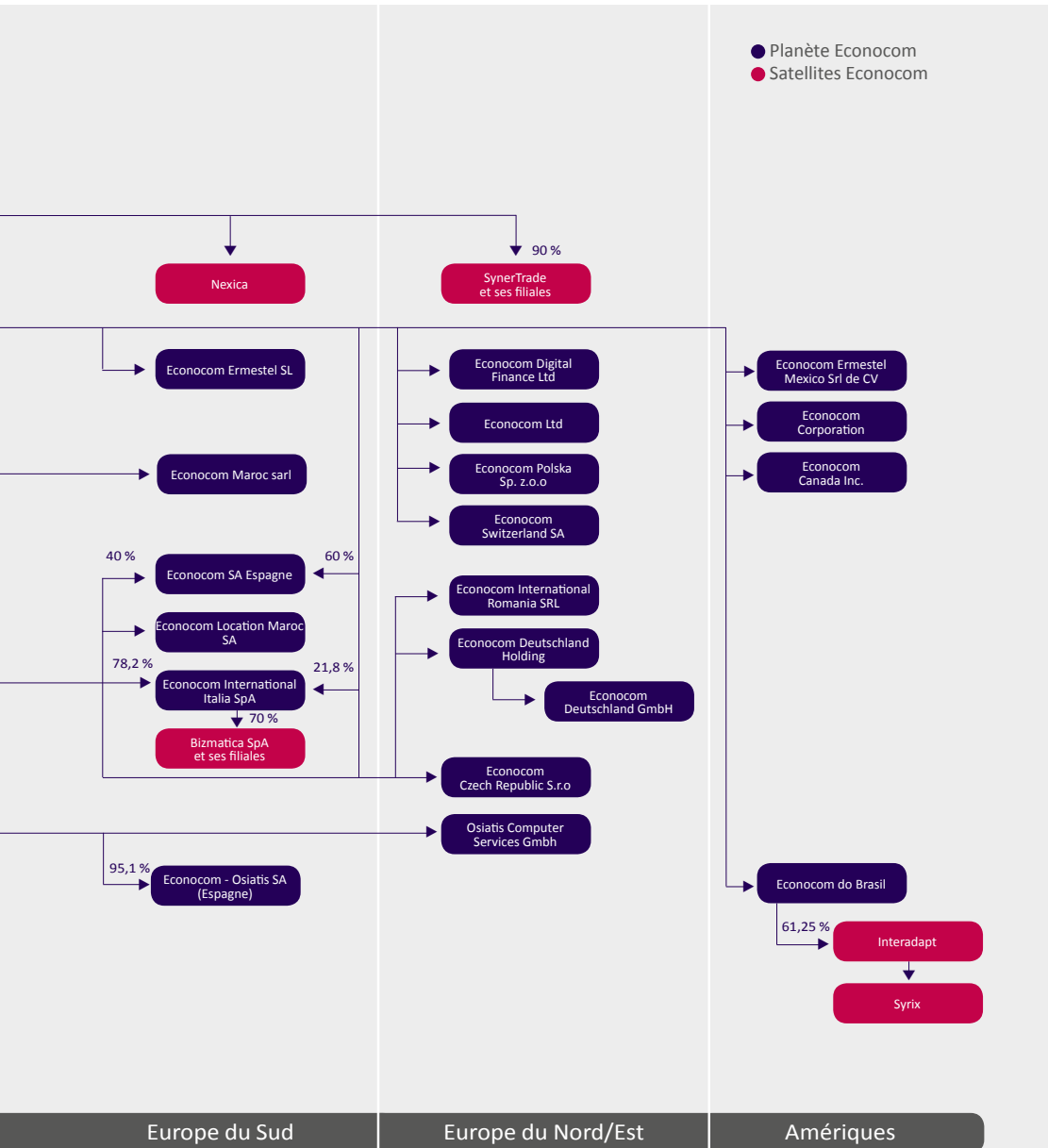
PRÉSENTATION DU GROUPE ECONOCOM

1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

au 31 décembre 2015



Ne sont pas indiqués : les pourcentages de détention de 100 % et les filiales sans activité ou dont l'activité est marginale.



2. PRÉSENTATION DES EXPERTISES DU GROUPE

Econocom a créé un modèle innovant, la galaxie Econocom, constituée de la « Planète Econocom », regroupant les activités historiques possédées à 100 % par le groupe autour de laquelle gravitent les « satellites d'Econocom », représentés par les petites et moyennes entreprises performantes dans leur domaine d'expertise et dans lesquels les entrepreneurs dirigeants, souvent fondateurs, conservent une part significative du capital.

Positionnées sur des marchés à fort potentiel, ces sociétés permettent à Econocom d'être à l'avant-garde des domaines incontournables comme la sécurité, les applications web et mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation digitale.

Planète Econocom		
Technology Management & Financing	Produits & Solutions	Services
Des solutions locatives novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs numériques et stratégiques des entreprises.	Des solutions autour des produits et logiciels informatiques, mobiles, télécoms et multimédias : conseil, approvisionnement, stockage, personnalisation, livraison, installation, maintenance et recyclage.	Gouvernance du SI et de la sécurité, maîtrise des infrastructures, des services aux utilisateurs, les services applicatifs et en télécommunications, et des solutions digitales pour accompagner la transformation des organisations.

Satellites	
Sécurité	Applications web & mobiles
<p>Digital Security : Spécialiste sécurité des objets connectés (IoT). Premier CERT™ (Computer Emergency Response Team) européen spécialisé sur les objets connectés avec un laboratoire R&D, veille et évaluation.</p> <p>Cyber Security : Conseil et audit, maîtrise d'ouvrage et projets de renforcement du niveau de sécurité, et de la gestion opérationnelle.</p> <p>Exaprobe* : Intégration, expertise et services managés en : communications unifiées, digitalisation d'Entreprises, sécurité, réseaux.</p>	<p>Alter Way : Spécialiste du web (design, ingénierie/projets, TMA, infogérance, cloud) orienté open source et DevOps.</p> <p>Bizmatica : Fournisseur de solutions de transformation digitale, leader de l'expérience client et de l'innovation en agilité opérationnelle.</p>
Solutions digitales	Conseil en transformation digitale
<p>Digital Dimension : Expert des solutions digitales pour les entreprises déclinée autour de quatre lignes de service : mobilité, hébergement, solutions Saas, marketplace digitale</p>	<p>Helis : Cabinet de conseil pour clients grands comptes dans les domaines IT et telecoms.</p> <p>Interadapt : Fournisseur de solutions de gestion de la performance des applications et des infrastructures, leader de l'expérience client et de l'innovation opérationnelle.</p>
* À partir de l'exercice 2016, l'activité Exaprobe est rattachée aux satellites.	

2.1. Les marchés du groupe Econocom

2.1.1. Le marché de la gestion administrative et financière

La transformation digitale est en marche et l'année 2015 marque une véritable inflexion dans le mode de consommation des équipements dont une part grandissante s'oriente vers l'usage plutôt que vers la propriété, tendance constatée notamment chez les particuliers.

Dynamisé par un marché d'équipement en pleine croissance, le marché de la location confirme sa bonne tenue.

Si les modes de consommation traditionnels sont toujours bien présents, c'est un modèle mixte qui se développe dans les secteurs de l'IT et du numérique.

Les grandes entreprises tendent à vouloir garder le contrôle de leurs équipements stratégiques tout en cherchant à variabiliser les coûts des équipements standardisés.

Il faut noter que cette tendance sera vraisemblablement renforcée dans les années à venir par l'évolution des normes comptables IFRS entrant en vigueur en 2019. Les nouvelles règles inciteront de plus en plus les entreprises cherchant à déconsolider leurs actifs technologiques à en confier la gestion à des spécialistes capables de mettre les équipements à disposition dans un contrat de service pour une consommation à l'usage.

Une autre tendance significative du marché est l'économie circulaire où la location prend tout son sens grâce à une filière de réemploi et de recyclage organisée et structurée. Elle permet aux entreprises de s'appuyer sur des professionnels de ce métier pour assurer une gestion responsable et durable de leurs équipements.

2.1.2. L'approvisionnement en produits informatiques et télécoms en Europe

En 2015, les sociétés de distribution informatique et télécom ont bénéficié de nouvelles tendances :

- une reprise des ventes du marché des PC ;
- des commandes sur des produits digitaux (écrans, bornes interactives, affichage dynamique).

2.1.3. Les services

Le marché du progiciel et des services numériques⁽¹⁾ a montré une bonne dynamique en 2015 avec une croissance de 2,7 % en Europe de l'Ouest.

L'enquête de conjoncture du Syntec Numérique/IDC de Novembre 2015 présente des indicateurs en amélioration par rapport à fin 2014. Les entreprises de services du numérique bénéficient d'un environnement de marché positif. Une majorité d'entre elles constate une amélioration de la situation, (51 %), contre 29 % en 2014⁽²⁾. Une grande minorité perçoit un ralentissement (7 %) en 2015 contre 18 % un an plus tôt⁽²⁾.

L'évolution de la dépense informatique externe est elle aussi réévaluée à la hausse par les DSI pour cette fin d'année. 79 %⁽²⁾ des DSI prévoient de stabiliser ou d'augmenter leur dépense informatique externe (logiciels, matériels et services informatiques) au cours de l'année, contre 67 %⁽²⁾ en début d'année.

En parallèle, les projets numériques de plus en plus portés par les métiers progressent en pourcentage du marché logiciels et services informatiques. La transformation numérique est engagée et progresse pour près de deux tiers des DSI. La croissance est soutenue par les SMACS (Social, Mobility, Analytics, Cloud et Security), qui progressent en 2015 de 16,9 %⁽²⁾, pour atteindre 12 %⁽²⁾ de ce marché.

(1) PAC Horizons - Paris Edition 2016 - Marché Software & ITR Services.

(2) Conférence semestrielle du Syntec Numérique, novembre 2015 - périmètre : Conseil en Technologies, Conseil et Services et Edition de logiciels.

Cette tendance ne cesse de progresser depuis début 2015, portée par une accélération du nombre d'appels d'offres sur le marché et par une transformation plus systématique de ces demandes en projet.

Ces résultats 2015 sont encourageants et confortés par les prévisions 2016 de croissance de +2,4 % en France⁽²⁾ et de + 3 % en Europe⁽¹⁾.

La transformation numérique entraîne le marché, poursuit sa progression et apporte une meilleure perception par les DSI de leurs partenaires ESN (Entreprises de Services Numériques).

2.1.4. La sécurité

Le marché mondial des applications de sécurité a connu une croissance de l'ordre de 7,9 % en 2015 selon la société d'études Gartner. Les dépenses dans les logiciels de sécurité sont influencées par l'évolution des nouvelles menaces informatiques. Les ventes de solutions et de services de sécurité tirent profit de l'adoption croissante de la mobilité, du cloud computing ou encore de l'informatique sociale. Une tendance qui crée de nouvelles vulnérabilités et donc de nouveaux besoins pour s'en prémunir. En outre, la démocratisation d'outils permettant de mener des attaques informatiques avancées a fait réaliser aux entreprises, qui n'y portaient pas assez attention, de l'importance de protéger leur système d'information. La transformation du marché de la sécurité tient aussi à l'évolution de la façon de « consommer » les technologies qui s'orientent davantage vers le recours au mode hébergé. En 2015, estime Gartner, plus de 30 % des contrôles de sécurité effectués sur les plates-formes informatiques des entreprises seront délivrés via le cloud.

Face aux bouleversements que connaît le secteur, les éditeurs de logiciels de protection des postes de travail et des messageries, devenus des commodités, feront évoluer leurs offres pour nourrir leur croissance. Gartner s'attend à les voir adjoindre à leurs suites logicielles des fonctions de prévention des pertes de données, de gestion des terminaux mobiles, de contrôle des vulnérabilités ou encore de chiffrement.

2.1.5. La mobilité

Le marché des logiciels de gestion de la mobilité en entreprise, Enterprise Mobility Management (EMM), devrait être multiplié par quatre d'ici 2019, révèle une étude du cabinet Ovum⁽³⁾. Alors qu'il ne représentait que 2,7 milliards de dollars en 2014, il atteindra environ 10 milliards de dollars dans quatre ans, soit une croissance annuelle moyenne de 29,5 %. Encore souvent considéré comme une niche, ce marché semble désormais entrer dans sa pleine phase de croissance. Ces chiffres illustrent la place prise par la mobilité et l'usage d'appareils mobiles dans l'environnement professionnel depuis quelques années. Ils s'étendent désormais à tous les secteurs et se déclinent progressivement à toutes les missions. Au point de modifier les habitudes et les protocoles au sein des entreprises.

Parmi les éléments identifiés par Ovum⁽³⁾ comme appartenant au marché EMM, ce sont les logiciels de gestion des appareils mobiles qui dégageront le plus de revenus jusqu'en 2016. La mobilité représente donc un important changement de paradigme qui induit de nouvelles problématiques. Parmi elles, la sécurisation des machines personnelles des collaborateurs travaillant à distance sur leur ordinateurs, voire leurs tablettes. Une sécurisation qui, selon Ovum, conduira naturellement à l'adoption d'applications.

(1) PAC Horizons - Paris Edition 2016 - Marché Software & ITR Services.

(2) Conférence semestrielle du Syntec Numérique, novembre 2015 - périmètre : Conseil en Technologies, Conseil et Services et Edition de logiciels.

(3) OVUM, Digital Economy 2025. Opportunities & challenge for technology sector as the second digital revolution takes hold.

2.2. Les expertises du groupe Econocom

2.2.1. L'activité Technology Management & Financing

Le groupe développe cette expertise sous les marques Econocom et Atlance.

L'accès au monde du digital et plus généralement aux technologies qui permettent le développement des entreprises est souvent freiné par la capacité des entreprises à valoriser le retour sur investissement et à mettre en phase les bénéfices économiques avec le coût de mise en œuvre.

En apportant des solutions tant opérationnelles que financières, Econocom permet d'accélérer le processus de transformation et d'adaptation des métiers dans l'entreprise. Elle rend possible et fait aboutir les projets digitaux dans les organisations.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, le groupe enrichit constamment son offre de location afin de proposer aux entreprises des solutions de financement adaptées, dans un cadre budgétaire maîtrisé. Ces solutions s'appliquent aujourd'hui parfaitement aux projets de ses clients (digitalisation des points de ventes, traçabilité des biens, mise en mobilité, ...) et à leurs métiers.

A l'écoute de ses clients, Econocom propose des solutions complètes ou à la carte, spécifiques ou combinant plusieurs de ses expertises avec un mode de paiement linéarisé.

Econocom propose donc une gamme complète de solutions de location et des services facturés à l'usage ou à l'unité d'œuvre allant de la location évolutive généraliste aux contrats de services abonnés, en passant par les solutions de gestion d'actifs garantissant le renouvellement régulier des actifs et la stabilité budgétaire.

En complément, Econocom propose des services de gestion d'actifs performants et fait bénéficier ses clients de son expertise reconnue dans le domaine de la recommercialisation et du recyclage.

Pour faciliter l'accélération de la diffusion de ses offres digitales les plus avancées, Econocom dispose depuis 2014 d'une entité spécialisée qui donne au groupe la capacité d'innover en permanence. Econocom Digital Finance Limited (EDFL) est une structure dédiée et centralisée, composée d'une équipe de spécialistes des risques et de la structuration des solutions de financement. EDFL apporte une expertise spécifique en matière de sécurisation des transactions et de financement des contrats hors des standards. Grâce à EDFL, Econocom accroît son indépendance et sa capacité de refinancement.

2.2.2. L'activité Produits & Solutions

Le groupe développe cette expertise sous la marque Econocom.

Avec l'émergence du numérique, les nouvelles technologies transforment le paysage informatique traditionnel. Tablettes, portables hybrides, smartphones, écrans géants, bornes tactiles, vidéo-projecteurs interactifs, objets connectés... viennent désormais s'ajouter aux équipements informatiques en place.

Le groupe approvisionne ses clients avec tous les produits et solutions qui composent le système d'information, en facilitant leur intégration dans leur environnement professionnel.

Cette expertise « Produits » conseille, source, stocke, personnalise, livre, installe et recycle les matériels.

Les produits distribués sont :

- des matériels informatiques et télécoms et/ou des logiciels. Econocom met à la disposition de ses clients plusieurs extranets 100 % développés par ses équipes internes, pour gérer en toute autonomie et transparence les flux importants d'approvisionnements (catalogue personnalisé en ligne, outils de gestion des commandes et des autorisations, etc.) ;
- des solutions IT comme des solutions d'impression, de mise en mobilité, des solutions de consolidation et de virtualisation de serveurs, etc.

Au titre de cette expertise, le groupe a conclu des contrats de partenariat avec les constructeurs et éditeurs majeurs du marché tels que HP, Apple, Lenovo, Samsung, Dell, Microsoft, Epson, AOC, Fujitsu, VMware, etc.

2.2.3. L'activité des Services aux infrastructures, applications et solutions digitales

Le groupe développe ces expertises sous la marque Econocom.

Econocom est un acteur majeur des services qui accompagne la transformation digitale des entreprises en Europe. Les 7 700 collaborateurs présents dans 10 pays interviennent sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et des applications (design, build, run, transform). Ses périmètres d'intervention couvrent les datacenters, le cloud, les environnements utilisateurs, y compris les nouveaux appareils mobiles, les objets connectés, les réseaux ainsi que les applications.

Au cours de cette année 2015, Econocom a renforcé ses expertises autour du datacenter et du cloud, de la sécurité, de l'internet des objets, des communications unifiées et du multimédia. De beaux succès ont été remportés sur ces différents domaines confortant les axes stratégiques définis.

Econocom accompagne ses clients dans le changement et l'évolution de leur SI en préconisant des solutions informatiques traditionnelles associées aux solutions digitales innovantes servant les métiers. Au carrefour de leur transformation digitale, Econocom offre une proposition de valeur différenciante au travers d'une gouvernance unique, offrant l'alliance de la confiance avec l'agilité nécessaire à la réalisation de tels projets. Ces enjeux clients sont incarnés et supportés par ses services en technologies et par les prestations de conseil sur les nouveaux usages métiers. Econocom réalise ses services avec un souci d'excellence, dans le respect des engagements contractuels.

2.2.4. L'activité des solutions digitales – société Digital Dimension

Digital Dimension dispose d'une gamme étendue de solutions et de services « sur mesure » ou « sur étagère », orientés usages, proposés en mode « build and run » et structurée autour de quatre grandes lignes de services :

- Digital Dimension Mobility, pour créer de nouveaux usages pour les métiers et accompagner les utilisateurs comme les équipes IT dans la gestion quotidienne des outils.

Grâce à ses applications mobiles sur mesure, Digital Dimension transforme les usages et les métiers des collaborateurs nomades (field forces) dans de nombreux domaines tels que celui du retail, du transport, de la logistique ou encore des fournisseurs. Expert des technologies mobiles, Digital Dimension simplifie la gestion et la sécurisation des usages avec en amont la fourniture, la configuration, le déploiement et la maintenance des terminaux grand public et professionnels. Et en aval, propose des solutions et services managés wifi, EMM, support desk dédié et appstore d'entreprise. Ces services sont mis en œuvre par les entités Digital Dimension, Norcod et Rayonnement Technologie.

- Digital Dimension Hosting, solutions d'hébergement et de solutions Cloud. Cette activité prend en charge les infrastructures IT et propose la gestion sécurisée d'environnements Cloud critiques hautement disponibles.

A travers deux datacenters, situés en France (ASP Serveur) et en Espagne (Nexica), cette activité apporte une gamme de services étendus autour de solutions IaaS, PaaS et à partir d'une infrastructure Cloud hautement disponible et sécurisée. Cette offre de conseil et de « managed services » complète les réponses à forte valeur ajoutée, que Digital Dimension apporte aux nouveaux projets Cloud issus de la transformation digitale.

- Digital Dimension SaaS (solutions SaaS), pour rendre les fonctions support plus efficaces grâce à des processus plus souples et plus agiles.

Digital Dimension dispose de solutions logicielles conçues par des experts des domaines RH, Achats ou encore Télécoms. Avec ces solutions, les équipes en charge des fonctions support disposent d'outils souples, évolutifs et rapides à mettre en œuvre pour une contribution encore plus efficace à la performance de l'entreprise.

- SIRH (Aragon-eRH) : administration RH, gestion des talents, gestion des temps et planification.
- eProcurement (SynerTrade) : Source to Contract, Procure to Pay, Supplier Management, Spend & Purchasing Intelligence.
- Telecom Management : inventaire et gestion de flottes, analyse des usages, consommations et factures.

- Digital Dimension Marketplace, promouvoir le patrimoine applicatif digital de l'entreprise auprès des collaborateurs, clients et partenaires.

Avec sa solution Mississippi digital, Digital Dimension a conçu une solution qui lui permet de proposer au marché toute une gamme de solutions et services accessibles en mode « plug & play ». Disponible en marque blanche – Intuiteev, la plateforme permet de fédérer et de promouvoir auprès des utilisateurs les applications web, mobiles et desktops au sein d'un environnement unique. Grâce aux outils de pilotages et de mesure, les entreprises peuvent en analyser les usages, assurer un meilleur pilotage pour favoriser leur adoption et accélérer ainsi la transformation digitale de leur organisation.

2.2.5. Le segment Sécurité

Econocom a choisi de structurer l'offre de sécurité autour de trois entités distinctes. Le groupe dispose aujourd'hui, avec Exaprobe, d'une offre pertinente et reconnue d'intégration des infrastructures de sécurité, avec Econocom Cyber Security, des compétences d'organisation, de pilotage et de maintien des règles et des bonnes pratiques en matière, de sécurité, avec Econocom Digital Security, des capacités de renseignements, d'« intelligence » et d'identification des risques et des menaces, tout particulièrement dans l'écosystème en expansion rapide de l'IoT.

- Exaprobe : une entité de référence pour la sécurisation des infrastructures et des territoires numériques des entreprises.

Société acquise en 2013, et regroupant aujourd'hui les sociétés Cap Synergy (2012) et Comiris (2014), Exaprobe est un intégrateur de solutions, intervenant dans les domaines de la sécurité des systèmes d'information, des infrastructures réseau, des plateformes de communication unifiée et de digitalisation des espaces de travail. Son business model actuel est basé sur un mix de produits et de services d'intégration en mode projet ou infogérance. Forte de ses 180 collaborateurs et d'un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 millions d'euros (dont 50 % pour le domaine sécurité), Exaprobe s'est affirmée grâce à son expertise technologique et à des offres innovantes. La société bénéficie de partenariats de haut niveau avec les plus grands constructeurs et éditeurs (Cisco, Check Point, HP, Microsoft,...).

- Econocom Cyber Security : une expertise pour concevoir et déployer les règles et les outils de sécurité des systèmes d'information de ses clients.

Cyber Security est la réunion des sociétés Altasys et Clesys et des équipes sécurité de l'activité services d'Econocom. Ce satellite couvre les domaines suivants :

- Missions d'audit, de conseil et d'assistance aux Responsables de Sécurité du Système d'Information (RSSI) : schémas directeurs sécurité, analyse et cartographie des risques, audits techniques et tests d'intrusion, gouvernance de la sécurité, plans de continuité d'activité,
- Mise en oeuvre et déploiement de solutions de sécurité logicielle à forte valeur ajoutée telles que : gestion des identités et des accès (IAM), infrastructures à clés publiques (PKI), systèmes d'authentification unique et renforcée (SSO), ...
- Fourniture d'expertises techniques à la demande (AT) en sécurité des réseaux et des systèmes.

- Econocom Digital Security : des capacités de renseignement et d'« intelligence » pour anticiper les menaces et faciliter leur neutralisation.

Créée au premier semestre 2015, Digital Security offre les services du premier CERT™ (Computer Emergency Response Team) européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT), ainsi que des expertises avancées dans le domaine de la sécurité numérique. Elle s'est dotée en priorité d'expertises spécifiques au monde de l'IoT et qui couvrent : les technologies de communication, les protocoles d'échanges de données, les systèmes d'exploitation. Elle est officiellement reconnue par l'instance européenne TF-CSIRT, qui coordonne les relations entre les différents CERT mondiaux. Enfin, Econocom Digital Security accompagne « l'entreprise étendue et connectée » dans ses projets de transformation pour identifier ses risques, analyser ses vulnérabilités et son exposition aux menaces.

2.2.6. L'activité Applications web & mobiles

En s'appuyant sur ses métiers de développement web et d'hébergeur, Alter Way accompagne la transformation digitale de ses clients dans une démarche orientée solutions Open Source, DevOps et Cloud. Alter Way s'est associé aux meilleurs experts dans leurs domaines en développant de forts partenariats technologiques et commerciaux. Alter Way a notamment obtenu en 2015 le prix du meilleur partenaire mondial de Microsoft dans la catégorie « Open Source on Azure » (plateforme globale cloud d'entreprise).

La société italienne Bizmatica développe des services d'applications business & mobiles et propose des technologies innovantes à ses clients.

2.2.7. L'activité Conseil en transformation digitale

Helis est un cabinet de conseil qui met au service de ses clients, l'expertise et les compétences de ses consultants dans les domaines de la transformation organisationnelle et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'activité quotidienne d'une entreprise produit des données ; Helis met en place les solutions pour les exploiter de manière optimale et les transformer en leviers de croissance. Les experts Helis accompagnent ainsi les entreprises au plus près de leurs métiers et de leurs systèmes d'information dans le but notamment de mieux piloter et contrôler leur activité, réduire leurs coûts et garantir la sécurité des données et des infrastructures.

La société brésilienne Interadapt est spécialisée dans l'ingénierie d'infrastructures.

2.3. Historique

1974 : Jean-Louis Bouchard crée le groupe sous le nom d'Europe Computer Systèmes (ECS) en France.

1985 : Jean-Louis Bouchard revend à la Société Générale les parts qu'il possède dans ECS France et rachète toutes les filiales étrangères. Concomitamment, il acquiert Econocom, une PME américaine. Les filiales et le groupe sont rebaptisés « Econocom ».

1986 : Econocom Belgique entre au second marché de la bourse de Bruxelles.

1993 : La reprise d'Asystel Belgium fait d'Econocom Distribution le leader de la distribution informatique au Benelux.

1996 : Econocom est coté sur le premier marché de la bourse de Bruxelles.

2000 : Suite à l'OPE sur le groupe Infopoint, Econocom est coté au second marché de la bourse de Paris. Avec la création d'Econocom Telecom, le groupe diversifie son activité anticipant la convergence entre l'informatique et les télécoms.

2001 : Le groupe compte 2 000 collaborateurs.

2002 : Acquisition de Comdisco-Promodata en France (Gestion Administrative et Financière de parcs informatiques).

2004/ Accélération du développement du groupe sur le marché des télécoms avec l'acquisition de

2007 : Signal Service France, de l'activité entreprises d'Avenir Telecom puis du pôle entreprise de The Phone House France.

En 2007, le groupe double également sa capacité commerciale en Italie avec le rachat de Tecnolease, société italienne spécialisée dans la location de matériel informatique.

2008 : Acquisition en France de la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques.

2009 : Ouverture à Rabat (Maroc), d'une plateforme nearshore de services à distance.

2010 : Econocom achète ECS à la Société Générale et devient le premier acteur de gestion administrative et financière en Europe.

2012 : Econocom poursuit son développement dans les services de virtualisation avec l'acquisition d'Ernestel, pionnier espagnol du marché, et la prise de participation dans Centix, spécialiste belge du cloud computing.

Acquisition de France Systèmes, le premier revendeur d'Apple en France, principalement actif dans le domaine de l'éducation et de la recherche. Econocom renforce également son offre dans la sécurité avec l'acquisition de Cap Synergy, intégrateur français spécialiste de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

2013 : Econocom acquiert l'intégrateur français Exaprobe et poursuit la construction de son pôle sécurité.

Econocom, en se rapprochant du groupe Osiatis, fait une avancée majeure dans le domaine des services numériques. Suite à cette opération, Econocom réalise près de 2,0 milliards d'euros de chiffre d'affaires proforma dont 650 millions dans le domaine des services numériques aux entreprises. Le groupe emploie plus de 8 000 collaborateurs dans 20 pays.

2014 : Econocom et Georges Croix créent ensemble en janvier Digital Dimension, une nouvelle filiale ayant pour vocation de devenir rapidement un acteur majeur dans l'élaboration et le management de solutions digitales innovantes en mode cloud. Trois acquisitions ont été réalisées: Rayonnance, le spécialiste des solutions mobiles en entreprises en mai, ASP Serveur, acteur de référence dans la mise à disposition de solutions cloud public-privé destinées aux entreprises en juillet, et enfin, Aragon e-RH, un éditeur français de solutions SIRH en mode cloud.

Econocom place 175 millions d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance en 2019. Le produit de cette émission est destiné à accroître les ressources financières d'Econocom, notamment dans le cadre du déploiement de son plan stratégique « Mutation ».

Acquisition de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs, multimédia et de visioconférence.

Enfin, Econocom acquiert en août, via sa filiale brésilienne Interadapt, la société Syrix, spécialisée dans la gestion de la performance des applications, des infrastructures et des solutions cloud.

2015 : Econocom noue un partenariat avec l'allemand TechnoGroup IT-Service GmbH et lui cède sa filiale allemande de Services.

Econocom intègre l'indice Tech 40, sélectionné par EnterNext parmi 320 valeurs européennes cotées de haute technologie.

Econocom place en mai un « Euro Placement Privé » (Euro PP) de 101 millions d'euros répartis en 2 tranches d'une maturité de 5 et 7 ans assorties de coupons respectivement aux taux de 2,364 % et 2,804 %. Cette opération contribue à renforcer, diversifier et désintermédier les moyens financiers du groupe, ainsi qu'à en optimiser les conditions financières.

Econocom devient le 18 décembre 2015 une Société Européenne (SE) afin de refléter l'identité et l'ambition européennes du groupe

Enfin, au cours de l'exercice 2015, Econocom a mis en œuvre une stratégie de croissance externe qui privilégie des prises de participations majoritaires dans des sociétés de taille moyenne laissant une large place à l'entrepreneuriat. Dans ce contexte, le groupe a, directement ou via sa filiale Digital Dimension, réalisé plusieurs opérations d'acquisition et d'investissement :

- Dans le domaine de la sécurité : Altasys, Clesys, Econocom Digital Security ;
- Dans le domaine des applications internet et mobile : Bizmatica, SynerTrade, Norcod ;
- Dans le domaine des plateformes Cloud : Alter Way, Nexica ;
- Dans le domaine du conseil en transformation digitale : Helis.

3. SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT

3.1. Faits marquants des trois derniers exercices

L'exercice 2015 a été marqué par :

- une forte croissance des résultats qui atteste du succès de l'intégration d'Osiatis et de la réalisation des synergies prévues lors de l'acquisition ;
- la mise en œuvre de la stratégie d'acquisitions originale du groupe qui privilégie les opérations de prise de contrôle de sociétés de taille moyenne ; Econocom se plaçant aux côtés de dirigeants entrepreneurs qui conservent une participation au capital de leur entreprise. Au cours de l'année 2015, le groupe a ainsi procédé à huit acquisitions et investissements sur des marchés stratégiques au cœur de la transformation numérique : la sécurité, les applications internet & mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation digitale ;
- la poursuite de la politique de renforcement, de diversification et d'optimisation des ressources financières du groupe par, d'une part la réalisation en mai d'un Euro Placement Privé de 101 millions d'euros à 5 et 7 ans destiné à financer la stratégie d'acquisitions et plus généralement d'investissements du groupe, et d'autre part l'émission de Billets de Trésorerie permettant d'accéder à des ressources court terme à des conditions très favorables ;
- l'intégration d'Econocom dans l'indice Tech 40, sélectionné par EnterNext parmi 320 valeurs européennes cotées de haute technologie ;
- l'adoption par Econocom Group du statut de Société Européenne (SE) afin de revendiquer l'identité et l'ambition européennes du Groupe.

L'exercice 2014 a été marqué par :

- le renforcement de la présence d'Econocom dans les solutions digitales front office d'entreprise accessibles en mode cloud à travers le développement de Digital Dimension, et d'autre part sur le marché brésilien dans les Services IT ;
- l'émission d'une ORNANE (« Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ») pour un montant de 175 millions d'euros, renforçant ainsi sa structure financière et contribuant au financement de sa stratégie de développement.
- l'accélération des plans d'économies et de synergies.

L'exercice 2013 a été marqué par :

- l'acquisition du groupe Osiatis qui place le groupe Econocom comme acteur de référence dans le domaine des services numériques ;
- le renforcement de la présence du groupe et de ses expertises sur le marché des services digitaux ;
- une progression organique solide générée par des succès commerciaux importants dans tous les secteurs d'activités de l'entreprise.

3.2. Données consolidées annuelles : comparaison 2015, 2014 et 2013

3.2.1. Chiffres clés

(en millions €)	2015	2014 retraité	2013 (publié dans le rapport annuel 2014)
Produits des activités poursuivies	2 316,1	2 092,6	1 766,7
Résultat opérationnel courant (avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition)*	117,7	95,9	93,2
Résultat opérationnel courant	113,5	92,9	90,9
Résultat opérationnel	108,3	68,0	77,5
Capitaux propres (part du groupe et minoritaires)	280,5	281,3	260,0
Endettement net	(186,4)	(105,9)	(39,3)

* Avant amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis.

3.2.2. Chiffre d'affaires

(en millions €)	2015	2014 retraité	2013 (publié dans le rapport annuel 2014)
Technology Management & Financing	1 149,0	1 044,8	1 027,6
Services	729,9	663,0	415,8
Produits & Solutions	437,2	384,8	323,3
Total chiffre d'affaires	2 316,1	2 092,6	1 766,7
		→ + 10,7 %	
		→ + 31,1 %	

Le groupe Econocom a réalisé sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires consolidé annuel de 2 316 millions d'euros contre 2 093 millions d'euros en 2014, soit une progression de 10,7 % dont près de 8 % au titre de la seule croissance organique. Cette performance est attribuable aux trois activités du groupe qui bénéficient du positionnement porteur du groupe dans la transformation digitale des entreprises, ainsi qu'à la bonne dynamique des satellites qui contribuent déjà pour 108 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2015.

Entre 2013 et 2015, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance de 31,1 %. Cette performance s'appuie à la fois sur la politique de croissance externe (contribution d'Osiatis sur une année pleine depuis 2014, acquisitions des exercices 2014 et 2015), le positionnement du groupe sur le marché dynamique de la transformation digitale et les synergies commerciales entre ses trois activités complémentaires.

Activité Technology Management & Financing

Au 31 décembre 2015, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 149 millions d'euros contre 1 045 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 10 % exclusivement organique. Cette performance reflète la bonne orientation des affaires, soutenue par sa filiale de refinancement (Econocom Digital Finance Ltd), qui contribue à près de 10% au chiffre d'affaires de l'activité. Celle-ci bénéficie également d'une évolution favorable du marché qui privilégie de plus en plus l'usage sur la propriété, notamment sous l'effet de l'accélération des évolutions technologiques.

L'activité Technology Management & Financing avait affiché un chiffre d'affaires en croissance de 1,7 % sur l'exercice 2014. L'activité bénéficiait de l'évolution du marché vers l'usage (plutôt que la propriété) et de l'entrée du digital dans les organisations et les entreprises. Elle portait une part prépondérante des investissements réalisés dans le cadre du plan stratégique « Mutation » pour développer et promouvoir des solutions digitales.

L'activité Technology Management & Financing avait renoué avec la croissance organique en 2013 malgré un marché des équipements informatiques traditionnels en décroissance. Cette performance était le fruit des succès des nouvelles offres de solutions digitales (+ 53 %) et des offres transversales aux trois métiers du groupe (+ 26 %).

Activité Services

L'activité Services a réalisé un chiffre d'affaires de 730 millions d'euros contre 663 millions d'euros sur 2015, soit une hausse de 10 %. Avec un décalage d'environ six mois sur le planning initial annoncé en 2013, l'intégration réussie d'Osiatis délivre les effets positifs attendus et permet au groupe Econocom de disposer d'une plateforme de services robuste. Cette progression résulte également de la bonne dynamique des satellites du groupe et de leur positionnement à forte valeur ajoutée dans la transformation digitale.

En 2014 l'activité Services avait mené à bien l'intégration d'Osiatis, le processus d'intégration d'Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation, le rapprochement des équipes, l'uniformisation des outils et la réalisation du plan de synergies. En 2014, l'activité Services s'était par ailleurs enrichie de la contribution des acquisitions de Digital Dimension.

En 2013, l'activité Services avait bénéficié d'une bonne intégration des acquisitions réalisées depuis juin 2012.

Activité Produits & Solutions

L'activité Produits & Solutions enregistre un chiffre d'affaires de 437 millions d'euros contre 385 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 13,6 % (15 % en organique). Cette forte hausse confirme la bonne dynamique des ventes du groupe sur le marché porteur des objets connectés qui contribuent à plus de la moitié de la progression, en particulier dans le secteur public, la santé et l'éducation. Cette performance est également alimentée par les fortes synergies commerciales avec les autres métiers du groupe et le succès du démarrage de l'activité en Italie sur le segment porteur des actifs digitaux.

En 2014, la progression de l'activité Produits & Solutions était portée par les ventes de nouveaux types de matériels digitaux qui constituent un relais de croissance et par les synergies commerciales avec les autres activités du groupe.

L'activité Produits & Solutions avait réalisé une excellente année 2013, pour moitié suite à l'intégration de la société France Systèmes, acquise en décembre 2012 (permettant un renforcement significatif de l'expertise et de l'offre Apple aux entreprises) et pour moitié au titre de la croissance organique. La forte croissance organique est directement liée aux premiers fruits du plan stratégique et en particulier au succès des offres portant sur les tablettes et autres produits digitaux.

3.2.3. Résultat opérationnel courant

(en millions €)	2015	2014 retraité	2013 (publié dans le rapport annuel 2014)
Technology Management & Financing	70,1	59,7	64,2
Services	35,5	25,8	20,6
Produits & Solutions	12,1	10,4	8,4
Total Résultat opérationnel courant*	117,7	95,9	93,2

Le résultat opérationnel courant du groupe* s'élève en 2015 à 117,7 millions d'euros contre 95,9 millions un an plus tôt, en progression significative de 23 %. Cette forte croissance est alimentée par le bon niveau d'activité en 2015, le succès des offres multi métiers et les synergies croissantes dont le plein effet sera effectif en 2016. Elle résulte également de l'amélioration des marges opérationnelles de toutes les activités, de l'intégration réussie des services ainsi que des plans de productivité menés dans l'ensemble des activités du groupe.

Entre 2013 et 2015, le résultat opérationnel courant* a progressé de 26,2%. En 2014, l'année s'était traduite par l'intégration du groupe Osiatis, avec la mise en place d'une nouvelle organisation, le rapprochement des équipes, l'uniformisation des outils et la réalisation du plan de synergies.

En 2013, le résultat opérationnel courant du groupe* s'élevait à 93,2 millions d'euros ; Osiatis y contribuait à hauteur de 9,8 millions d'euros.

* Avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis.

3.2.4. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du groupe est de 108,3 millions d'euros, contre 68,0 millions l'année dernière, en croissance de près de 60 %. Les charges non courantes sont d'un montant très limité au regard de celui observé en 2014, année de finalisation de l'intégration d'Osiatis (5,3 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2014).

En 2014, les coûts non récurrents correspondaient pour plus de la moitié à des coûts de mise en œuvre des synergies liées à l'intégration d'Osiatis, aux coûts liés à l'optimisation de l'organisation du groupe et l'accélération de plans d'économies portant sur toutes les activités, ainsi qu'aux coûts exceptionnels liés aux acquisitions.

En 2013, le résultat opérationnel s'élevait à 77,5 millions d'euros. Il intégrait 13,4 millions d'euros de coûts non récurrents, dont environ la moitié était liée au rapprochement avec Osiatis.

3.2.5. Situation financière

Le groupe génère sur l'exercice des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 72,6 millions d'euros contre 28,3 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il dispose au 31 décembre 2015 d'une situation financière saine avec une trésorerie nette bancaire de 143 millions d'euros et un endettement net comptable maîtrisé, qui s'élève à 186 millions d'euros, soit moins de 1,5 fois l'EBITDA 2015 du groupe. La politique de renforcement, de diversification et d'optimisation des ressources financières du groupe avec l'emprunt obligataire Euro PP (101 millions d'euros) et le programme de billets de trésorerie (plafonnés à 300 millions d'euros) a permis à Econocom de procéder à huit acquisitions et investissements sur des marchés au cœur de la transformation numérique afin de conforter sa croissance future.

La dette financière adossée à des flux de loyers représente les deux tiers de la dette financière nette du groupe.

La structure financière du groupe et sa forte génération de trésorerie permettent assurément de soutenir la stratégie de croissance ambitieuse du groupe.

Au 31 décembre 2014, le groupe affichait une situation financière saine avec des capitaux propres totaux en progression à 280 millions d'euros et un niveau d'endettement net comptable de 106 millions d'euros limitant son ratio d'endettement (gearing) à 38 %. Le groupe avait procédé à des investissements majeurs, permis par l'importante génération de cash-flow du groupe (capacité d'autofinancement de 85 millions d'euros). Le groupe, fort du succès de son deuxième emprunt obligataire en janvier 2014 (ORNANE de 175 millions d'euros), disposait au 31 décembre 2014 d'une trésorerie nette bancaire de 121 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, Econocom disposait d'une structure financière saine grâce à une solide génération de trésorerie (103,1 millions d'euros de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles) et à la bonne intégration d'Osiatis. La trésorerie bancaire nette était positive de 93 millions d'euros. L'endettement financier net était limité à 39,3 millions d'euros après impact de l'acquisition d'Osiatis et d'Exaprobe, et des rachats d'actions propres et d'OCEANE au cours de l'exercice pour un montant de 33 millions d'euros.

3.3. Restriction à l'utilisation des capitaux propres

Dans le cadre de l'emprunt obligataire à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) émis en janvier 2014, et de l'emprunt obligataire Euro PP émis en mai 2015, Econocom n'est pas tenu de respecter de covenant financier à défaut desquels la dette obligataire pourrait éventuellement devenir exigible par anticipation.

Le groupe est soumis à des clauses standards de respect de la protection anti-dilutive des obligataires et au maintien de la cotation des actions. Ces clauses sont définies dans les Terms & conditions disponibles sur le site internet du groupe.

Le groupe n'est soumis qu'à un seul covenant, qui est associé à l'emprunt obligataire Euro PP. Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA pro-forma. Ce ratio ne peut dépasser 3 pendant deux exercices consécutifs.

Les autres lignes de crédit ne comportent pas de clauses restrictives en matière de dette maximale, de ratios financiers ou de notations de crédit dont le dépassement déclencherait l'exigibilité immédiate des lignes de crédit.

Econocom n'a par ailleurs aucune restriction légale ou économique susceptible de limiter ou restreindre de façon significative et dans un avenir prévisible, les flux financiers au sein du groupe.

3.4. Définition des principaux indicateurs alternatifs de performance (IAP)

Les indicateurs alternatifs de performance (ou « IAP ») sont des indicateurs financiers, non définis par les normes comptables et utilisés par le groupe Econocom dans sa communication financière. Ces indicateurs ont pour objectif d'aider le lecteur à apprécier la performance financière et économique du groupe.

Définition du résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel total d'Econocom inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » regroupent les éléments qui, de par leur fréquence, leur montant ou leur nature, sont susceptibles d'affecter la pertinence du suivi des performances opérationnelles du Groupe. Les « Autres produits et charges opérationnels non courants » comprennent notamment les pertes de valeur d'écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, les résultats de cessions significatives d'actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs (considérés comme tels s'il s'agit de plusieurs départs (plan) et non de départs isolés), les coûts liés aux déménagements d'activité.

En conséquence, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, Econocom utilise comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « Autres produits et charges opérationnels non courants » (Voir Notes 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

Définition du résultat opérationnel courant avant l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de performance opérationnelle de la période concernée en dehors de l'amortissement des actifs incorporels générés suite à des regroupements d'entreprises.

Au 31 décembre 2015, le groupe Econocom a retenu les principaux actifs incorporels résultant des regroupements d'entreprises, à savoir : les dotations aux amortissements du portefeuille de clients ECS et de la marque Osiatis.

Définition du résultat net part du groupe avant l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

Il s'agit du résultat opérationnel courant avant :

- les dotations aux amortissements du portefeuille de clients ECS et de la marque Osiatis, net des effets fiscaux résultant de ces amortissements, et
- avant la variation de juste valeur du dérivé incorporé associé à l'emprunt obligataire convertible ORNANE. L'émission de l'ORNANE a fait ressortir une composante « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt) et que les normes IFRS conduisent à réévaluer à chaque clôture en impactant le résultat de la période. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps, selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière ; il permet d'avoir une vision économique de la performance du groupe Econocom.

Définition du résultat net, par action, avant l'amortissement des actifs incorporels d'acquisition et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

Le résultat net par action retraité correspond au résultat net part du groupe, avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Définition de l'EBITDA (Earning before Interest, Tax, Depreciation and Amortisation)

Le groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé « EBITDA ». Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements et des dotations et reprises sur provisions portant sur les actifs opérationnels non courants, comptabilisées en résultat opérationnel courant.

Définition de l'endettement financier net et brut

La notion d'endettement financier net (note 2.12.7 de l'annexe aux comptes consolidés) utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (présenté ci-dessous) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend ni les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) ni les intérêts résiduels à l'actif.

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

Définition du gearing

Le gearing rapporte la dette financière nette aux capitaux propres (part du groupe et part des minoritaires).

4. LA SOCIÉTÉ, SES TITRES ET SES ACTIONNAIRES

4.1. Évolution du cours de l'action Econocom Group SE

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (k€)
Janvier	3,96	3,56	3,85	3,75	952 144	3 567,73
Février	3,89	3,58	3,81	3,77	470 940	1 774,43
Mars	4,43	3,78	4,20	4,17	2 458 796	10 241,16
Avril	4,43	4,20	4,31	4,30	1 446 124	6 224,42
Mai	4,42	4,06	4,31	4,25	1 053 416	4 475,46
Juin	4,41	3,75	4,17	4,10	754 640	3 093,22
Juillet	4,38	4,11	4,24	4,30	5 737 776	24 648,31
Août	4,63	4,23	4,53	4,35	498 512	2 167,00
Septembre	4,95	4,38	4,69	4,68	1 461 230	6 836,55
Octobre	5,73	4,75	5,36	5,25	3 293 078	17 282,93
Novembre	5,40	5,02	5,14	5,24	595 539	3 119,81
Décembre	5,95	4,95	5,95	5,40	1 024 301	5 526,37
Total 2012	5,95	3,56	5,95	4,55	19 746 496	88 957,40

Janvier	5,99	5,19	5,98	5,68	2 210 089	12 552,30
Février	6,16	5,55	5,85	5,87	841 502	4 938,35
Mars	6,38	5,90	6,30	6,10	1 085 424	6 620,54
Avril	6,44	5,71	5,71	6,07	1 259 085	7 647,44
Mai	5,90	5,52	5,88	5,78	970 290	5 604,31
Juin	5,90	4,98	5,44	5,45	1 182 183	6 442,31
Juillet	6,03	5,26	6,01	5,57	1 477 196	8 223,49
Août	6,05	5,69	5,80	5,87	637 540	3 742,07
Septembre	6,58	5,81	6,30	6,26	2 014 961	12 620,71
Octobre	7,16	5,82	7,16	6,56	3 202 852	21 006,53
Novembre	7,65	7,06	7,65	7,33	2 524 031	18 498,74
Décembre	8,35	7,67	8,32	7,95	4 084 035	32 455,83
Total 2013	8,35	4,98	8,32	6,20	21 489 188	140 352,62

Mois	Prix (€)				Volume	
	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Dernier (€)	Prix moyen (€)	Nombre d'actions traitées	Valeur (k€)
Janvier	8,52	7,31	7,85	7,87	3 955 563	31 060,67
Février	8,81	7,70	8,66	8,28	1 875 640	15 577,84
Mars	9,15	8,20	8,33	8,49	2 569 800	21 924,08
Avril	8,67	7,36	7,73	7,90	1 729 632	13 580,77
Mai	7,88	6,86	7,11	7,37	1 734 808	12 748,15
Juin	7,65	6,88	6,93	7,24	1 760 015	12 789,98
Juillet	7,31	6,32	6,81	6,95	2 081 963	14 354,27
Août	6,94	6,55	6,86	6,75	788 919	5 340,60
Septembre	7,58	6,80	7,15	7,27	1 654 078	12 072,25
Octobre	7,43	5,00	5,16	6,12	5 523 461	32 095,45
Novembre	5,87	4,83	5,62	5,33	3 213 204	16 996,15
Décembre	6,56	5,30	6,56	5,75	2 208 337	12 589,74
Total 2014	9,15	4,83	6,56	7,10	29 095 420	201 129,94

Janvier	7,29	6,02	7,25	6,39	2 772 498	17 718,50
Février	7,99	7,25	7,89	7,71	2 914 557	22 456,70
Mars	7,94	6,65	7,38	7,42	2 674 519	19 834,67
Avril	8,38	7,22	7,80	7,93	2 958 982	23 454,62
Mai	8,24	7,55	7,84	7,96	1 247 661	9 934,74
Juin	8,05	7,00	7,38	7,71	1 835 991	14 162,90
Juillet	8,52	7,37	8,43	8,05	2 224 483	17 899,59
Août	8,55	6,95	7,87	8,05	1 921 576	15 460,79
Septembre	8,03	7,02	7,76	7,53	1 672 371	12 584,65
Octobre	8,20	7,22	8,13	7,71	1 431 218	11 033,08
Novembre	8,48	7,84	8,33	8,26	1 683 123	13 906,79
Décembre	8,98	8,11	8,55	8,47	1 543 574	13 074,76
Total 2015	8,98	6,02	8,55	7,70	24 880 553	191 521,77

4.2. Nom, siège social et constitution

- Dénomination : Econocom Group SE
- Siège social : Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles (Tél. 32 2 790 81 11).
- Forme juridique, constitution, publications :

Econocom a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit belge, suivant acte reçu par Me Jacques Possoz, notaire, le 2 avril 1982, publié aux Annexes du Moniteur belge du 22 avril 1982 (n° 820-11). Elle a été transformée en Société Européenne (Societas Europaea) par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 décembre 2015, suivant acte du même jour reçu par Me Tim Carnewal, notaire, publié aux Annexes du Moniteur belge du 31 décembre 2015.

Econocom est une Société Européenne (Societas Europaea) régie par les dispositions du Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de Société Européenne (le « Règlement SE »). Et de la Directive n°2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001, complétant le statut de Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs et par les dispositions du droit belge relatives aux Sociétés Européennes ; ainsi que, pour toutes les matières partiellement ou non couvertes par le Règlement SE, par le droit belge applicable aux Sociétés Anonymes dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions spécifiques applicables aux Sociétés Européennes. Econocom a la qualité de société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne au sens de l'article 438 du Code des sociétés.

Elle est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422.646.816.

- Durée : la Société a été constituée pour une durée illimitée.
- Année comptable : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

4.3. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la construction, la gestion opérationnelle et administrative, le financement de systèmes et de solutions informatiques, numériques, technologiques, de traitement de l'information et des données, de télécommunication, et d'internet des objets ;
- l'achat, la vente, la location ainsi que le négoce sous toutes ses formes de matériels, logiciels et solutions informatiques, technologiques, numériques ou de télécommunications destinés, tant aux entreprises qu'aux particuliers, et plus généralement tout accessoire s'y rattachant, de même que tous conseils, tous services, ainsi que toutes opérations financières relatives.

A cet effet, la société peut acquérir, administrer, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques et des connaissances techniques, industrielles et financières.

Elle peut établir des succursales ou fonder des filiales dans tous pays.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'acquisition, de fusion totale ou partielle, de souscription, de participation financière, de cession, de prêt ou de toute autre manière dans toutes entreprises de tous pays ayant des activités similaires ou connexes aux siennes.

La société peut effectuer, en tous pays, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant en tout ou partie, directement ou indirectement à l'une ou l'autre branche de son objet, ou de nature à le développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle peut se porter caution ou consentir des sûretés réelles ou d'autres sûretés personnelles en faveur de sociétés ou de particuliers, et ce au sens le plus large.

La société peut effectuer ses activités en son nom propre ou au nom de tiers, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui.

4.4. Capital

4.4.1. Capital social (article 5 des statuts)

Au 31 décembre 2015, le capital social d'Econocom s'élève à 21 563 999,86 euros et est représenté par 112 519 287 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

4.4.2. Modification du capital par l'Assemblée Générale (article 6 des statuts)

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

Lors de toute augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci fixe le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles, et ce sur proposition du Conseil d'Administration.

Les nouvelles actions à souscrire en espèces sont offertes de préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Les émissions d'actions sans mention de valeur nominale en dessous du pair comptable des actions anciennes ne peuvent être faites que dans le respect des dispositions légales.

Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification aux statuts ou par le Conseil d'Administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a, dans tous les cas, la faculté de passer avec tous tiers, aux clauses et conditions qu'il avisera, des conventions destinées à assurer la souscription de tout ou partie des actions à émettre.

Le capital social peut être amorti sans être réduit par remboursement aux titres représentatifs de ce capital d'une partie des bénéfices distribuables, conformément à la loi.

4.4.3. Évolution du capital

Au 31 décembre 2015, le capital social d'Econocom s'élève à 21 563 999,86 euros et est représenté par 112 519 287 actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, sous forme d'actions nominatives ou dématérialisées. Il est entièrement libéré.

Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2015 à 21 563 999,86 euros (hors primes d'émission).

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2009 ont consisté en des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options.

En 2010, Econocom a procédé à l'émission de 1 372 897 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à SG Financial Services Holding, filiale de La Société Générale, en paiement d'une partie du prix d'acquisition du groupe ECS.

Au cours de l'exercice 2011, Econocom a réalisé, pour un total de 84 millions d'euros, l'émission de 4 000 000 obligations convertibles, ou échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance au 1^{er} juin 2016, avec un coupon de 4 % par an, payable annuellement à terme échu. Suite à la division par quatre des actions Econocom en septembre 2012, chaque obligation donnait droit à 4 actions Econocom à un cours de conversion de 5,25 euros (21 euros avant la division de la valeur nominale de l'action). Econocom a procédé au rachat de 43 % des obligations émises et le solde, soit 57 % a été converti en 2014 conduisant à l'émission de 9 055 276 actions Econocom Group.

Par décision du 14 septembre 2012, Econocom a procédé à l'annulation de 2 000 000 d'actions puis à la division par quatre des actions Econocom.

Le capital a subi les variations suivantes en 2013 :

- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 12 septembre 2013 dans le cadre de l'acquisition du bloc de contrôle et des bons de souscription d'actions (BSA) d'Osiatis auprès des actionnaires de référence et des managers d'Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 18 759 320,08 euros par la création de 9 527 460 actions nouvelles et était représenté par 106 219 048 actions ;
- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 18 novembre 2013 en rémunération des actions Osiatis apportées dans le cadre de l'offre publique d'acquisition initiée sur Osiatis, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 874 285,37 euros par la création de 6 313 158 actions nouvelles et était représenté par 112 532 206 actions ;
- à la suite de la destruction de 6 014 892 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013, le capital d'Econocom Group de 19 874 285,37 euros est représenté par 106 517 314 actions.

Le capital s'élève à 19 874 285,37 euros au 31 décembre 2013.

Le capital a subi les variations suivantes en 2014 :

- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 24 janvier 2014 par l'émission de 20 000 actions nouvelles dans le cadre d'une demande de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 878 017,37 euros et était représenté par 106 537 314 actions ;
- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 25 février 2014 par l'émission de 266 028 actions nouvelles dans le cadre d'une demande de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 927 658,19 euros et était représenté par 106 803 342 actions ;
- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 26 mars 2014 par l'émission de 210 592 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 19 966 954,66 euros et était représenté par 107 013 934 actions ;
- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 28 mai 2014 par l'émission de 708 428 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 20 099 147,32 euros et était représenté par 107 722 362 actions ;
- à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 18 juin 2014 par l'émission de 7 850 228 actions nouvelles dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE, le capital d'Econocom Group a été porté à 21 563 999,86 euros et était représenté par 115 572 590 actions ;
- à la suite de la destruction de 3 053 303 actions détenues en propre décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2014, le capital d'Econocom Group était de 21 563 999,86 euros et était représenté par 112 519 287 actions.

Le capital n'a pas subi de variation en 2015.

Le nombre d'actions Econocom et le nombre de droits de vote (dénominateur) sont l'un et l'autre de 112 519 287 au 31 décembre 2015.

En synthèse, le capital social et le nombre d'actions, depuis le 1^{er} janvier 2005, ont évolué de la manière suivante :

Date de l'opération	Type d'émission	Variation du nombre d'actions	Variation du capital (€)	Prime d'émission (€)	Total de l'opération (€)	Nombre d'actions	Capital souscrit (€)
01/01/05		-	-	-	-	30 000 000	16 037 822,08
20/07/05	Levée d'options	265 000	143 100,00	966 650,00	1 109 750,00	30 265 000	16 180 922,08
22/12/05	Annulation d'actions propres	(1 265 000)	-	-	-	29 000 000	16 180 922,08
15/05/07	Annulation d'actions propres	(2 200 000)	-	-	-	26 800 000	16 180 922,08
20/12/07	Annulation d'actions propres	(1 000 000)	-	-	-	25 800 000	16 180 922,08
22/12/08	Annulation d'actions propres	-1 000 000	-	-	-	24 800 000	16 180 922,08
28/10/10	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	1 372 897	895 755,62	14 206 111,38	15 101 867,00	26 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Annulation d'actions propres	(2 000 000)	-	-	-	24 172 897	17 076 677,70
14/09/12	Division de l'action par 4	72 518 691	-	-	-	96 691 588	17 076 677,70
12/09/13	Augmentation de capital en paiement d'une acquisition	9 527 460	1 682 642,38	50 734 212,37	52 416 854,75	106 219 048	18 759 320,08
18/11/13	Augmentation de capital en paiement d'une offre publique d'acquisition	6 313 158	1 114 965,29	36 763 982,71	37 878 948,00	112 532 206	19 874 285,37
31/12/13	Annulation d'actions propres	-6 014 892	-	-	-	106 517 314	19 874 285,37
24/01/14	Augmentation de capital par conversion d'Océane	20 000	3 732,00	101 268,00	105 000,00	106 537 314	19 878 017,37
25/02/14	Augmentation de capital par conversion d'Océane	266 028	49 640,82	1 347 006,18	1 396 647,00	106 803 342	19 927 658,19
26/03/14	Augmentation de capital par conversion d'Océane	210 592	39 296,47	1 066 311,53	1 105 608,00	107 013 934	19 966 954,66
28/05/14	Augmentation de capital par conversion d'Océane	708 428	132 192,66	3 587 054,34	3 719 247,00	107 722 362	20 099 147,32
18/06/14	Augmentation de capital par conversion d'Océane	7 850 228	1 464 852,54	39 748 844,46	41 213 697,00	115 572 590	21 563 999,86
29/12/14	Annulation d'actions propres	-3 053 303	-	-	-	112 519 287	21 563 999,86

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition

portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale, à savoir le 18 juillet 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à 4 euros par action le prix minimum de rachat et à 20 euros par action le prix maximum.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de 3 ans à compter de la publication des statuts modifiés soit le 9 juin 2015, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en cas de danger grave et imminent, des actions de la Société Econocom sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a octroyé au Conseil d'Administration pour une période de 5 ans à compter de la publication des statuts modifiés soit le 9 juin 2015, une nouvelle autorisation d'augmenter le capital social conformément à l'article 603 du Code des sociétés, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, pour un montant maximum de 21 563 999,86 euros.

Au 31 décembre 2015, Econocom Group détenait 5 645 184 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 146 253 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 5 791 437 actions Econocom Group représentant 5,15 % du nombre total d'actions en circulation.

4.5. Droits attachés aux actions

4.5.1. Participation aux Assemblées Générales et droit de vote

4.5.1.1. Participations aux Assemblées Générales

4.5.1.1.1. Droit de participer aux Assemblées Générales

Tous les actionnaires ont le droit de participer aux Assemblées Générales d'Econocom, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, moyennant le respect des formalités à satisfaire pour assister aux Assemblées Générales, développées dans la section «Assemblées Générales» du présent chapitre.

Les titulaires d'obligations, de droits de souscription et de certificats émis en collaboration avec la société peuvent assister à l'Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

4.5.1.1.2. Droit de faire convoquer une Assemblée Générale

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 10 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir du Conseil d'Administration ou du Commissaire qu'ils convoquent une Assemblée Générale des actionnaires.

4.5.1.1.3. Droit d'ajouter des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Les actionnaires qui, à titre individuel ou conjointement, possèdent au moins 3 % du capital social d'Econocom ont le droit de requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que de déposer des propositions de décision concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Ce droit ne s'applique pas aux Assemblées convoquées après qu'une première Assemblée n'a pas pu délibérer valablement, le quorum de présence requis n'ayant pas été atteint.

Les actionnaires désirant exercer ce droit doivent (i) prouver qu'ils détiennent effectivement au moins 3 % du capital social d'Econocom à la date d'introduction de leur demande et (ii) faire enregistrer leurs actions à la date d'enregistrement pour au moins 3 % du capital social d'Econocom.

La possession est établie soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation, établie par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes.

Les demandes des actionnaires sont adressées à la Société par écrit ou par courrier électronique. Elles sont accompagnées, selon le cas, des points à ajouter à l'ordre du jour et des propositions de décision a y relaté et/ou du texte des propositions concernant des points qui figuraient déjà à l'ordre du jour. Les demandes doivent également indiquer à quelle adresse postale ou électronique Econocom peut envoyer la confirmation de réception. Les demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le 22^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée Générale concernée.

Econocom accusera réception des demandes dans un délai de 48 heures et publiera un ordre du jour complété au plus tard le 15^{ème} jour calendaire avant l'Assemblée Générale. De même des procurations et formulaires de vote par correspondance modifiés seront publiés sur le site internet de la Société (www.econocom.com). Néanmoins les procurations et formulaires de vote par correspondance qui auront déjà été envoyés à Econocom resteront valables pour les points de l'ordre du jour mentionnés. Les mandataires auront cependant le droit de dévier des instructions de vote reçues en ce qui concerne les sujets à traiter qui font l'objet de propositions de décision nouvelles, si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de l'actionnaire qu'il/elle représente. Les mandataires seront tenus d'en informer l'actionnaire en question. Les procurations devront indiquer si le mandataire peut voter ou doit s'abstenir concernant les sujets nouveaux ajoutés à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires.

4.5.1.1.4. Droit de poser des questions

Tous les actionnaires ont, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs et au Commissaire au sujet de leur rapport. Tous les actionnaires ont également, dès la publication de la convocation, le droit de poser des questions aux Administrateurs sur les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Les Administrateurs et le Commissaire sont obligés de répondre à ces questions dans la mesure où ceci n'est pas de nature à porter préjudice aux intérêts commerciaux de la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses Administrateurs ou son Commissaire. Les questions ayant le même objet peuvent être groupées de sorte que les Administrateurs et Commissaire y fournissent une réponse globale.

Les questions peuvent être adressées avant l'Assemblée (par écrit ou par voie électronique, à l'adresse indiquée dans la convocation) ou pendant l'Assemblée (oralement). Les questions adressées par écrit ou par voie électronique devront parvenir à Econocom au plus tard le 6^{ème} jour calendaire avant l'Assemblée ; elles ne seront prises en compte que si l'actionnaire a rempli les conditions d'admission à l'Assemblée Générale.

4.5.1.1.5. Autres droits d'informations

Tous les actionnaires d'Econocom bénéficient de droits d'informations spécifiques en vertu du Code des sociétés.

La plupart des droits d'informations concernent les Assemblées Générales des actionnaires. Ils incluent, entre autres, le droit de consulter, ou en obtenir sans frais une copie : (i) le texte des convocations et, le cas échéant, de l'ordre du jour amendé, (ii) le nombre total d'actions et de droits de vote, (iii) les documents qui seront présentés à l'Assemblée Générale (comptes annuels et rapports), (iv) pour chaque sujet à traiter à l'ordre du jour, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration, (v) le cas échéant, les propositions de décision introduites par des actionnaires, dès que possible après leur réception par la Société et (vi) les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Ces documents/données peuvent être consultés sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) et, aux jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, au siège social d'Econocom, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, à compter de la date de publication de la convocation. Les détenteurs d'actions nominatives recevront par ailleurs une copie de ces documents en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale.

4.5.1.2. Droit de vote aux Assemblées Générales

4.5.1.2.1. Principe

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des cas de suspension prévus par la loi.

D'une manière générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour :

- l'approbation des comptes annuels statutaires (les comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS ne devant pas faire l'objet d'une approbation) ;
- la désignation et la révocation des Administrateurs et du Commissaire ;
- l'octroi de la décharge aux Administrateurs et au Commissaire ;
- la fixation du montant de la rémunération des Administrateurs et du Commissaire relativement à l'exercice de leur mandat ;
- la distribution des bénéfices ;
- l'introduction d'actions en responsabilité contre des Administrateurs ;
- les décisions concernant la dissolution, la fusion et certaines réorganisations de la Société ;
- l'approbation des modifications aux statuts.

Aucune Assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

4.5.1.2.2. Quorum de présence et majorité

Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée, à la majorité des voix.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur les modifications aux statuts que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié au moins du capital social et les résolutions doivent être prises par les trois quarts des voix.

Si la modification aux statuts porte sur l'objet social, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer et statuer sur cette modification que si ceux qui assistent à la réunion représentent la moitié du capital social et la moitié des parts bénéficiaires s'il en existe et la modification n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre d'actions enregistrées pour le vote est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

4.5.1.2.3. Vote par procuration

Tout propriétaire de titre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un fondé de pouvoirs, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations. Les procurations doivent être reçues par la Société au plus tard le 6ème jour qui précède la date de l'Assemblée. Toute procuration qui parviendrait à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété conformément à l'article 533ter du Code des sociétés reste valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre.

4.5.1.2.4. Vote à distance

Les actionnaires qui ont accompli les formalités de participation visées ci-dessous peuvent voter à toute Assemblée Générale par correspondance ou, si la convocation le permet, grâce à un moyen de communication électronique. Les actions seront prises en considération pour le vote et le calcul des règles de quorum uniquement si le formulaire mis à disposition par la Société a été dûment complété et est parvenu à Econocom au plus tard le 6ème jour qui précède la date de l'Assemblée Générale. Si la convocation permet aux actionnaires de voter à distance grâce à un moyen de communication électronique, la convocation fournit une description des moyens utilisés par la Société pour identifier les actionnaires votant à distance.

4.5.2. Distribution des bénéfices

Toutes les actions participent de la même manière aux bénéfices d'Econocom.

Le bénéfice annuel net de la Société est déterminé conformément aux dispositions légales. Sur ce bénéfice, il est prélevé annuellement un montant de 5 % pour la constitution de la réserve légale, ce prélèvement n'étant plus obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital souscrit.

Sur proposition du Conseil d'Administration, le solde du bénéfice net est mis annuellement à la disposition de l'Assemblée Générale, qui en détermine souverainement l'affectation à la majorité simple des voix émises, dans les limites imposées aux articles 617 et 619 du Code des sociétés. Aucune distribution ne peut être effectuée lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital libéré ou, si ce montant est supérieur, au capital appelé, augmenté de toutes les réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Le Conseil d'Administration peut, conformément aux dispositions du Code des sociétés, distribuer un acompte à imputer sur le dividende qui sera distribué sur les résultats de l'exercice. Il fixe le montant de ces acomptes et la date de leur paiement.

4.5.3. Liquidation

En cas de dissolution d'Econocom, pour quel que cause et à quel que moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale et à défaut de pareille nomination, par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation.

Ils disposent à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 186 et suivants du Code des sociétés. L'Assemblée Générale détermine les émoluments des liquidateurs. Les liquidateurs ne peuvent entrer en fonction qu'après homologation, par le tribunal de commerce, de leur nomination par l'Assemblée Générale conformément à l'article 184 du Code des sociétés.

Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, l'actif net sert d'abord à rembourser en espèces ou en titres, le montant libéré non amorti des actions.

Si les actions ne sont pas toutes libérées dans une égale proportion, les liquidateurs, avant de procéder aux répartitions, rétablissent l'équilibre en mettant toutes les actions sur un pied d'égalité absolue, soit par des appels de fonds complémentaires à charge des titres insuffisamment libérés soit par des remboursements préalable en espèces au profit des actions libérées dans une proportion supérieure.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

4.5.4. Droit de préférence en cas d'augmentation de capital

En cas d'augmentation de capital en espèce, avec émission de nouvelles actions ou dans l'hypothèse d'obligations convertibles ou de warrants exerçables en espèces, les actionnaires existants ont, en principe, un droit de souscription préférentielle pour souscrire aux nouvelles actions, obligations convertibles ou warrants proportionnellement à la part de capital social représenté par les actions qu'ils détiennent déjà à la date de l'émission.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut, cependant, limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à des conditions particulières sur présentation d'un rapport du Conseil d'Administration. Une telle décision doit satisfaire des conditions de quorum de vote et de présence à la décision identiques aux conditions de la décision d'augmentation du capital social de la Société. Les actionnaires peuvent également autoriser le Conseil d'Administration à limiter ou supprimer un tel droit de souscription préférentielle à l'occasion d'une augmentation de capital décidée dans le cadre du capital autorisé.

4.5.5. Modifications des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions émises par Econocom peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des détenteurs d'actions.

4.6. Assemblées Générales

4.6.1. Assemblées Générales Ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit tous les ans le 3ème mardi du mois de mai à onze heures, ou le premier jour ouvré qui suit si ce jour est un jour férié. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration soumet aux actionnaires les comptes annuels statutaires établis conformément aux normes comptables applicables, les comptes annuels consolidés établis conformément aux normes IFRS et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire portant sur ces comptes. L'Assemblée décide ensuite de l'approbation des comptes annuels statutaires, de l'affectation du résultat, de la décharge des Administrateurs et du Commissaire et, le cas échéant, de la nomination, de la révocation ou du renouvellement du mandat du Commissaire et/ou de certains des Administrateurs.

4.6.2. Assemblées Générales Extraordinaires et Assemblées Générales Spéciales

Une Assemblée Générale Spéciale ou, le cas échéant, une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le Commissaire autant de fois que l'intérêt social l'exige. Elle doit l'être sur la demande du Président du Conseil d'Administration, d'un Administrateur Délégué, du Commissaire ou d'un ou plusieurs actionnaires représentant le 10ème au moins du capital social (article 27 des statuts).

4.6.3. Contenu des convocations aux Assemblées Générales

Les convocations pour toute Assemblée contiennent au moins les éléments d'information suivants :

- l'indication de la date, de l'heure et du lieu de l'Assemblée Générale ;
- l'ordre du jour contenant l'indication des sujets à traiter ainsi que les propositions de décision ;
- une description claire et précise des formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée Générale et pour y exercer leur droit de vote, notamment le délai dans lequel l'actionnaire doit indiquer son intention de participer à l'Assemblée :
 - les droits des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour, de déposer des propositions de décision et de poser des questions ainsi que le délai dans lequel ces droits peuvent être exercés et l'adresse électronique à laquelle les actionnaires peuvent adresser leurs demandes. La convocation indique également, le cas échéant la date ultime à laquelle un ordre du jour complété sera publié. La convocation peut se limiter à indiquer ces délais et adresse électronique, à condition de mentionner que des informations plus détaillées sur ces droits sont disponibles sur le site internet de la Société ;
 - la procédure à suivre pour voter par procuration, notamment un formulaire qui peut être utilisé pour le vote par procuration, les modalités selon lesquelles la Société est prête à accepter les notifications, par voie électronique, de désignation d'un mandataire ainsi que le délai dans lequel le droit de vote par procuration doit être exercé ;
 - le cas échéant, les procédures et délais établis par ou en vertu des statuts, permettant de participer à distance à l'Assemblée Générale, et de voter à distance avant l'Assemblée (article 33 des statuts) ;
- l'indication de la date d'enregistrement, ainsi que l'indication que seules les personnes qui sont actionnaires à cette date auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale ;
- l'indication de l'adresse où il est possible d'obtenir, le texte intégral des documents et des propositions de décision visés, ainsi que des démarches à effectuer à cet effet ;
- l'indication de l'adresse précise du site internet sur lequel les informations visées ci-dessous seront disponibles.

4.6.4. Mise à disposition sur le site web d'Econocom

En outre, le jour de la publication de la convocation à l'Assemblée Générale et de manière ininterrompue jusqu'au jour de l'Assemblée Générale, les informations suivantes sont mises à disposition des actionnaires sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) :

- la convocation ainsi que, le cas échéant, l'ordre du jour complété des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui y auraient été portés, et/ou des propositions de décision qui seules auraient été formulées endéans les délais impartis ;
- le nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation, y compris des totaux distincts pour chaque catégorie d'actions, lorsque le capital de la Société est divisé en deux catégories d'actions ou plus ;
- les documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale ;
- pour chaque sujet à traiter inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une proposition de décision ou, lorsque le sujet à traiter ne requiert pas l'adoption d'une décision, un commentaire émanant du Conseil d'Administration. En outre, les propositions de décision formulées par les actionnaires en application de l'article 533ter du Code des sociétés sont ajoutées au site internet dès que possible après leur réception par la Société ;
- les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et, le cas échéant, pour voter par correspondance, sauf si ces formulaires sont adressés directement à chaque actionnaire.

Lorsque les formulaires visés au point ci-dessus ne peuvent être rendus accessibles sur le site internet pour des raisons techniques, la Société indique sur son site internet comment obtenir ces formulaires sur papier. Dans ce cas, Econocom est tenue d'envoyer sans délai et sans frais les formulaires à chaque actionnaire qui en fait la demande, à l'adresse postale ou électronique qu'il aura indiquée.

Les informations visées au présent paragraphe restent accessibles sur le site internet d'Econocom (www.econocom.com) pendant une période de cinq années à compter de la date de l'Assemblée Générale à laquelle elles se rapportent.

4.6.5. Formalités et délais de convocation

Les convocations pour toute Assemblée Générale doivent être faites par des annonces insérées trente jours au moins avant ladite Assemblée :

- dans le Moniteur belge ;
- dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si la convocation concerne une Assemblée Générale Ordinaire tenue dans la commune, au lieu, jour et heure indiqués dans les statuts et dont l'ordre du jour se limite à l'examen des comptes annuels, le rapport annuel, le rapport du Commissaire et le vote sur la décharge des Administrateurs et du Commissaire ;
- dans des médias dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'Espace économique Européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire.

Ces convocations doivent en outre être communiquées 30 jours avant l'Assemblée Générale aux titulaires de titres nominatifs visés par le Code des sociétés, aux Administrateurs et au Commissaire de la Société. Cette communication se fait par lettre ordinaire sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir une telle convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Les convocations sont également disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com).

Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison de l'absence des conditions de présence requises pour la première Assemblée convoquée et pour autant qu'il ait été satisfait au présent paragraphe lors de la première convocation, que la date de la deuxième Assemblée ait été indiquée dans la première convocation et que l'ordre du jour ne comporte aucun sujet à traiter nouveau, le délai de 30 jours visé ci-dessus est porté à 17 jours au moins avant l'Assemblée.

4.6.6. Formalités à satisfaire pour assister à l'Assemblée Générale

Le droit pour un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote attaché à des actions est subordonné à l'enregistrement comptable de ces actions au nom de cet actionnaire à la date d'enregistrement, à savoir, le 14^{ème} jour qui précède l'Assemblée Générale, à vingt-quatre heures (heure belge), soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par la production des actions au porteur à un intermédiaire financier, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire le jour de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires indiquent à la Société (ou à la personne qu'elle a désigné à cet effet) leur volonté de participer à l'Assemblée Générale, au plus tard le 6^{ème} jour qui précède la date de l'Assemblée, dans le respect des formalités prévues dans la convocation et moyennant présentation de la preuve de l'enregistrement qui lui a été délivrée par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation.

Les titulaires d'obligations ou de droits de souscription ont le droit d'assister à toute Assemblée Générale, mais avec voix consultative uniquement, en respectant les conditions d'admission prévues pour les actionnaires.

4.7. Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société

4.7.1. Généralités

Les lois relatives aux offres publiques d'acquisition et aux offres publiques de rachat (squeeze-out) ainsi que leurs arrêtés d'exécution, le Code des sociétés et d'autres lois applicables comportent diverses dispositions (comme l'obligation relative à la publication de participations importantes (voir section 8 du présent chapitre) et le contrôle des concentrations), qui sont susceptibles d'être applicables à la Société et qui créent certaines restrictions à une offre d'achat hostile ou à une modification du contrôle. Ces dispositions pourraient décourager d'éventuelles tentatives d'offre publique d'acquisition que d'autres actionnaires pourraient considérer comme servant leurs intérêts et/ou priver les actionnaires de la possibilité de vendre leurs actions avec une prime.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut, dans certaines circonstances différer ou empêcher une offre publique d'émission de titres susceptibles d'avoir un effet de dilution.

4.7.2. Capital autorisé (article 7 des statuts)

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom du 19 mai 2015, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il fixera, à concurrence d'un montant maximum de 21 563 999,86 euros. Le capital autorisé disponible au 31 décembre 2015 s'élève à 21 563 999,86 euros (hors primes d'émission).

Le Conseil d'Administration peut utiliser cette autorisation dans le cas d'une émission d'actions avec ou sans droit de vote, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, ainsi que de droits de souscription, payables en numéraire ou en nature, ou d'autres instruments financiers donnant droit à terme à des actions ou auxquels sont attachés d'autres titres de la Société.

La ou les augmentations de capital décidées en vertu de cette autorisation peuvent être effectuées :

- soit par apports nouveaux en numéraire ou en nature, y compris éventuellement une prime d'émission indisponible, dont le Conseil d'Administration fixera le montant, et par création d'actions nouvelles conférant les droits que le Conseil déterminera ;
- soit par incorporation de réserves, mêmes indisponibles, ou de primes d'émission, et avec ou sans création d'actions nouvelles.

Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 soit le 9 juin 2015. Elle peut être renouvelée, une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2013 a également autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale, à savoir le 18 juillet 2013. Les augmentations de capital décidées dans le cadre de cette autorisation s'imputeront sur la partie restante du capital autorisé prévu au premier alinéa.

En cas d'augmentation du capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration devra affecter les primes d'émission, s'il en existe, à un compte indisponible qui constituera, à l'égal du capital, la garantie des tiers et ne pourra, sous réserve de son incorporation au capital par le Conseil d'Administration, comme prévu ci-avant, être réduit ou supprimé que par une décision de l'Assemblée Générale, statuant dans les conditions requises par l'article 612 du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans l'intérêt social et dans le respect des conditions imposées par les articles 595 et suivants du Code des sociétés, même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, autres que les membres du personnel ou de ses filiales, sauf dans les cas prévus à l'article 606, 3° dudit Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration est compétent, avec faculté de substitution, pour adapter les statuts à la nouvelle situation du capital et des actions après chaque augmentation de capital intervenue dans le cadre du capital autorisé.

4.7.3. Acquisition et aliénation d'actions propres (article 12 des statuts)

La Société ne peut acquérir ses propres actions ou (le cas échéant) parts bénéficiaires, par voie d'achat ou d'échange, directement ou par personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société, qu'à la suite d'une décision d'une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité prévues à l'article 559 du Code des sociétés, qui fixe notamment le nombre maximum d'actions ou parts bénéficiaires à acquérir, la durée pour laquelle l'autorisation est accordée, dans la limite prévue par l'article 620 du Code des sociétés, ainsi que les contre-valeurs minimales et maximales.

Une telle autorisation a été donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2014 pour une période de cinq ans dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés. Elle a fixé à 4 euros par action le prix minimum de rachat et à 20 euros par action le prix maximum de rachat.

L'Assemblée Générale peut également autoriser le Conseil d'Administration à acquérir, conformément aux dispositions légales alors en vigueur, les actions ou parts bénéficiaires de la Société par voie d'achat ou d'échange pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de 3 ans à compter de la publication des statuts modifiés, soit le 9 juin 2015, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société Econocom en cas de danger grave et imminent.

Cette autorisation peut être prorogée une ou plusieurs fois conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration peut, par ailleurs, céder les actions de la Société cotée au sens de l'article 4 du Code des sociétés dans les cas prévus par le Code des sociétés, ainsi que lorsqu'il s'agit d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour autant, dans ce dernier cas, que les titres soient cédés sur le marché ou à la suite d'une offre publique de vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires.

4.8. Notifications des participations importantes

La Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la Directive 2001/34/CE a été transposée en droit belge par la loi 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (« Loi Transparence ») et l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes (l'« Arrêté Royal Transparence »). Cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Conformément à ces dispositions, toute personne physique ou morale qui acquiert, directement ou indirectement, des titres conférant le droit de vote de la Société notifiée à celle-ci et à la FSMA (autorité des services et marchés financiers) le nombre et le pourcentage de droits de vote existants qu'elle détient à la suite de cette acquisition, lorsque les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote atteignent une quotité de 5 % ou plus du total des droits de vote existants. Cette notification est également obligatoire en cas d'acquisition, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette acquisition le nombre de droits de vote atteint ou dépasse une quotité de 10 %, de 15 %, de 20 %, et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage, du total des droits de vote existants. Une même notification est également obligatoire en cas de cession, directe ou indirecte, de titres conférant le droit de vote, lorsqu'à la suite de cette cession les droits de vote retombent en dessous d'un des seuils visés ci-dessus.

Conformément à l'article 6 de la Loi Transparence, les obligations de publicité mentionnées ci-dessus sont applicables chaque fois que les seuils mentionnés ci-dessus sont dépassés (vers le haut ou vers le bas) à la suite, entre autres : (i) de l'acquisition ou de la cession de titres conférant le droit de vote, quelle que soit la manière d'acquisition ou de cession, par exemple, par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, ou succession ; (ii) du franchissement passif des seuils (résultant d'un événement modifiant la répartition des droits de vote) ; ou (iii) de la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord d'action de concert.

La notification doit être faite à la FSMA et à la Société dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de quatre jours ouvrés suivant la date à laquelle l'événement donnant lieu à la notification de transparence a eu lieu.

La Société doit publier toutes les informations contenues dans la notification au plus tard dans les trois jours ouvrés qui suivent sa réception. En outre, la Société doit mentionner, dans l'annexe à ses comptes annuels, la structure de son actionnariat (telle que résultant des déclarations reçues).

La Société doit également publier le total du capital, le nombre total de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote ainsi que, par catégorie (le cas échéant), le nombre de titres conférant le droit de vote et le nombre total de droits de vote, à la fin de chaque mois calendrier au cours duquel une augmentation ou une baisse de ces nombres est intervenue. En outre, la Société doit divulguer, le cas échéant, le nombre total d'obligations convertibles en titres conférant le droit de vote et de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis, le nombre total de droits de vote qui résulteraient de l'exercice de ces droits de conversion ou de souscription et le nombre total d'actions sans droit de vote.

4.9. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle d'Econocom

M. Jean-Louis Bouchard, Président du groupe Econocom, reste le premier actionnaire d'Econocom avec environ 41,03 % du capital au 31 décembre 2015 ; M. Walter Butler, par l'intermédiaire notamment de Butler Management Ltd, société qui contrôlait Osiatis, en est devenu un actionnaire significatif avec 6,43 % du capital et est membre du Conseil d'Administration d'Econocom.

5. CORPORATE GOVERNANCE

5.1. Conseil d'Administration et Comités Exécutifs

La composition et le mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités sont régis par :

- les articles 517 et suivants du Code des sociétés ;
- les articles 14 et suivants de statuts ; et
- les règlements d'ordre intérieur des comités respectifs, disponibles sur le site Internet d'Econocom (www.econocom.com), à savoir : (i) le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2016 (le « ROI CA ») ; (ii) le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif du 1^{er} mars 2016 (le « ROI Comité Exécutif ») ; (iii) le règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit du 22 novembre 2012 (le « ROI Comité d'Audit ») ; et (iv) le règlement d'ordre intérieur du Comité de Rémunération du 31 août 2011 (le « ROI Comité de Rémunération »).

Pour plus de détails quant à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer également aux sections 5 et 7 du chapitre V du présent document comprenant le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes au 31 décembre 2015.

5.1.1. Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration

5.1.1.1.1. Nomination (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, personnes morales ou non, nommés pour quatre ans au plus par l'Assemblée Générale des actionnaires et en tout temps révocables par elle. Ils sont rééligibles. Le mandat des Administrateurs sortants cesse immédiatement après l'Assemblée Générale qui a procédé à la réélection.

La composition du Conseil assure une représentation équilibrée entre les Administrateurs Exécutifs, les Administrateurs non-exécutifs indépendants et les autres Administrateurs non-exécutifs. Si le nombre d'Administrateurs le permet, au moins trois Administrateurs sont indépendants au sens de l'Annexe A du Code Belge de Corporate Governance. L'objectif est que la moitié au moins des membres du Conseil soit des Administrateurs non-exécutifs et qu'un tiers au moins des membres du Conseil soit de sexe différent de celui des autres membres.

Les Administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les candidats proposés par le Conseil.

Les Administrateurs s'engagent, en toutes circonstances, à agir dans l'intérêt social d'Econocom et à conserver leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils participent en toute objectivité aux travaux du Conseil. Par ailleurs, même si les Administrateurs connaissent bien le secteur d'activité d'Econocom, ils continuent à se former et à accroître leurs connaissances.

Le Conseil évalue régulièrement sa composition, son fonctionnement et son interaction avec le ou les Administrateurs Délégué(s) et avec le Comité Exécutif.

5.1.1.1.2. Vacance (article 15 des statuts)

Si le siège d'un Administrateur devient vacant, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

5.1.1.1.3. Présidence, Vice-Présidence et secrétariat (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut nommer un Secrétaire Général, chargé notamment de faire rapport sur la manière dont les procédures, les règles et les règlements applicables au Conseil sont suivis et respectés. Les Administrateurs peuvent, à titre individuel, recourir au Secrétaire Général.

Le Conseil d'Administration élit également parmi ses membres un Président et un Vice-Président.

Les responsabilités du Président du Conseil sont :

1. Assurer la gestion du Conseil et, notamment, veiller à ce que le Conseil soit bien organisé, fonctionne efficacement et s'acquitte de ses obligations et responsabilités. Notamment :

- préparer, convoquer, présider et diriger les séances du Conseil et s'assurer que, dans les réunions, suffisamment de temps soit réservé à une discussion sérieuse et approfondie des dossiers pertinents ;
- établir l'ordre du jour des réunions du Conseil, en consultation avec le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et, le cas échéant, le Comité Exécutif ;
- assurer la circulation appropriée de l'information au Conseil, en veillant à l'adéquation des documents à l'appui des points à l'ordre du jour du Conseil et à leur disponibilité dans un délai raisonnable préalablement aux réunions du Conseil.

2. Assurer la qualité et la continuité du Conseil en initiant et dirigeant les procédures concernant :

- l'évaluation de la taille, de la composition et de la performance du Conseil, des Administrateurs Délégués, de ses Comités et du Comité Exécutif, pour assurer l'efficacité du processus décisionnel ;
- la nomination ou la réélection des membres du Conseil, des Administrateurs Délégués, des membres de ses Comités et du Comité Exécutif.

3. Assurer la liaison entre le Conseil et le Comité Exécutif, à savoir :

- avoir des interactions régulières avec le ou les Administrateur(s) délégué(s) et les autres membres du Comité Exécutif ;
- veiller à ce que les relations entre le Conseil et le Comité Exécutif aient un caractère professionnel et constructif, et à ce que le Comité Exécutif fournisse au Conseil les informations nécessaires à son rôle d'évaluation, de décision, de supervision et de contrôle.

S'il le juge dans l'intérêt de la Société, le Conseil peut confier la fonction de Président à un Administrateur qui exerce par ailleurs des fonctions exécutives au sein d'Econocom.

En cas d'empêchement du Président du Conseil, le Vice-Président le remplace. En cas d'empêchement des deux, les Administrateurs présents élisent entre eux un président pour la séance du Conseil concernée.

5.1.1.1.4. Rémunération (article 14 des statuts et article 8 du ROI CA)

Les mandats des Administrateurs peuvent être rémunérés ou gratuits. La rémunération éventuelle, fixe ou variable, peut être fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil assisté par le Comité de Rémunération.

La rémunération est fixée par Administrateur ou sous forme d'une enveloppe globale pour l'ensemble du Conseil à charge pour celui-ci de la répartir entre ses membres selon des critères à définir par lui.

Pour les Administrateurs non-exécutifs, la rémunération est déterminée en tenant compte d'une manière réaliste de leurs responsabilités, des risques associés et des pratiques de marché.

5.1.1.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 20 des statuts)

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'Assemblée Générale.

Il représente la Société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

5.1.1.3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

5.1.1.3.1. Réunions (article 17 des statuts)

Le Conseil tient au moins quatre réunions par an. Le Conseil se réunit sur la convocation et sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou chaque fois que deux Administrateurs au moins le demandent.

Le Président, en concertation avec le ou les Administrateur(s) délégué(s) ou le Comité Exécutif, établit l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil.

Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Sauf lorsque l'intérêt de la Société impose un délai plus court, les membres du Conseil sont convoqués au moins cinq jours ouvrés avant la date du Conseil.

Les informations importantes pour la compréhension par les Administrateurs des sujets devant être débattus lors de la réunion sont adressées à chacun des Administrateurs dans les meilleurs délais avant la date du Conseil.

Un Administrateur qui se trouve dans l'impossibilité d'être présent peut être représenté par un autre Administrateur moyennant procuration écrite.

Le Conseil peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

5.1.1.3.2. Quorum et délibérations (articles 18 des statuts)

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées. En cas de partage des voix, la voix du Président ou, en son absence, du Vice-Président ou, en son absence, de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

Si, dans une séance du Conseil réunissant la majorité requise pour délibérer valablement, un ou plusieurs Administrateurs s'abstien(n)ent en vertu des alinéas qui suivent, les résolutions sont valablement prises à la majorité des autres membres présents au Conseil.

Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Il ne peut cependant pas être recouru à cette procédure pour l'arrêt des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.1.1.3.3. Procurations (article 18 des statuts)

Tout Administrateur peut donner, par écrit, par email, par télécopieur ou par tout autre moyen de conférer mandat spécial sans équivoque délégation à un de ses collègues pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place. Le délégué est, dans ce cas réputé présent.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Un Administrateur peut aussi, mais seulement lorsque la moitié des membres du Conseil est présente en personne, exprimer des avis et formuler ses votes par écrit, par email ou par télécopieur.

5.1.1.3.4. Procès-verbaux (article 19 des statuts)

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par la majorité au moins des membres présents.

Ces procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial et les délégations y sont annexées.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par un Administrateur Délégué ou par deux Administrateurs ou par un Directeur Général.

5.1.1.3.5. Communications au Conseil

Les Administrateurs ont accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur fonction. Les Administrateurs non-exécutifs peuvent interroger les membres du Comité Exécutif, après avoir consulté le Président du Conseil ou un Administrateur délégué et s'être assuré que ces contacts ne perturbent pas la bonne marche des affaires.

Les Administrateurs ne peuvent pas utiliser l'information reçue en leur qualité d'administrateur à des fins autres que l'exercice de leur mandat. Ils veillent par ailleurs à garder confidentielle toute information qui leur est transmise dans le cadre de leur mandat.

5.1.1.4. Gestion journalière - Délégation (article 21 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs qui portent le titre d'Administrateur Délégué et/ou à un ou plusieurs Directeurs choisis hors ou dans son sein qui portent le titre de Directeur Général.

Leurs attributions sont réglées par l'acte de leur nomination sans cependant que les restrictions apportées à leurs pouvoirs de représentation pour les besoins de la gestion journalière soient opposables aux tiers, même si elles sont publiées.

Le Conseil d'Administration et les personnes chargées de la gestion journalière, dans les limites des pouvoirs de gestion journalière, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires ou Administrateurs. Les porteurs de ces pouvoirs spéciaux peuvent substituer une ou plusieurs personnes dans l'exercice de leurs pouvoirs, si le Conseil d'Administration ou la personne chargée de la gestion journalière (selon le cas) y consent.

En cas de délégation spéciale, l'acte de leur nomination fixe les pouvoirs et la rémunération attachée à ces fonctions.

5.1.1.5. Responsabilité du Conseil d'Administration (article 25 des statuts)

Les Administrateurs, les membres du Comité Exécutif (tel que visé à la section 6.2.2 ci-dessous) et le(s) Commissaire(s) ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la Société.

Ils sont responsables, conformément au droit commun et aux prescriptions du Code des sociétés, de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

5.1.1.6. Représentation (articles 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration représente, en tant que collège, la Société à l'égard des tiers et en justice.

Nonobstant leur pouvoir général de représentation en tant que collège, la Société est valablement représentée en justice et à l'égard des tiers, en ce compris un officier public (dont le conservateur des hypothèques) :

- soit par le Président du Conseil d'Administration, agissant seul ;
- soit par deux Administrateurs, agissant conjointement ;
- soit par un Administrateur Délégué, agissant seul ;
- soit par un Directeur Général, agissant seul.

Ils ne devront fournir aucune justification d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La Société est, en outre, valablement représentée par les mandataires spéciaux, agissant dans les limites de leur mandat. A l'étranger, la Société peut être représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

5.1.2. Comités du Conseil d'Administration (article 21 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut instituer en son sein tout comité consultatif ou technique, permanent ou non qu'il juge utile.

Chaque comité a son propre règlement d'ordre intérieur définissant sa composition, son rôle, ses fonctions et responsabilités ainsi que son fonctionnement. Ces règlements sont adoptés par le Conseil.

Le Conseil d'Administration constitue en son sein un Comité d'Audit au sens de l'article 526bis du Code des sociétés, ainsi qu'un Comité de Rémunération au sens de l'article 526quater du Code des sociétés. La composition de ces comités, leurs missions et leurs règlements sont établis par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Code des sociétés.

Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein d'autres comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet, et dont la composition et les missions sont réglées par la loi.

5.1.2.1. Comité Exécutif (article 21 des statuts et ROI Comité Exécutif)

5.1.2.1.1. Généralités

Conformément aux articles 898 et 525 du Code des sociétés et à l'article 21 des statuts d'Econocom, le Conseil peut instaurer un Comité Exécutif, composé de plusieurs personnes, Administrateurs ou non, et lui déléguer la gestion opérationnelle de la Société, ainsi que des pouvoirs spéciaux autres que ceux relevant de la gestion opérationnelle, sans préjudice des pouvoirs de gestion journalière conférés aux Administrateurs Délégués.

Toutefois, le Conseil conserve la compétence exclusive des actes qui relèvent de la politique générale et des actes réservés au Conseil en vertu de la loi, des statuts ou de son règlement d'ordre intérieur.

5.1.2.1.2. Composition du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif sont désignés par le Conseil d'Administration. Le Comité Exécutif se compose au moins de trois membres, Administrateurs ou non, employés d'Econocom ou non. Le Conseil d'Administration veillera en principe à ce que tout Administrateur Délégué et tout Directeur Général en charge de la gestion journalière d'Econocom soit membre du Comité Exécutif.

Les membres du Comité Exécutif sont, en leur qualité de membres du Comité, révocables ad nutum par le Conseil d'Administration (sans préjudice des contrats de travail ou de management qui les lient à Econocom).

Les membres du Comité Exécutif sont nommés pour une période de six ans maximum. Ils sont rééligibles.

Le Comité Exécutif est présidé par un Administrateur délégué nommé Président par le Conseil d'Administration.

5.1.2.1.3. Responsabilités du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif peut notamment, sans que cette énumération soit exhaustive :

- prendre toute mesure nécessaire pour l'application des décisions ou recommandations du Conseil ;
- proposer les orientations stratégiques à fixer par le Conseil et arrêter les budgets, à établir dans le respect des orientations stratégiques définies par le Conseil ;
- diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles ;
- conclure tous contrats, faire et accepter toutes offres de prix, passer et accepter toutes commandes pour l'achat, la vente, la location de tout bien matériel ou immatériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services ;
- prendre ou donner en location, même pour de longues périodes, tous immeubles, tout bien matériel ou immatériel, et tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de location concernant lesdits biens ;
- contracter des financements, avec ou sans constitution de sûretés, à l'exception des opérations suivantes qui relèvent de la compétence du Conseil d'Administration : toute opération de marchés de capitaux (autre que des billets de trésorerie), tout financement ayant pour effet que la dette nette consolidée excède les fonds propres consolidés ou deux fois l'EBITDA consolidé ;
- réaliser toute opération de croissance externe, investissement ou désinvestissement, à l'exception de toute opération stratégique (en ce compris toute opération dont la valeur ou la contrepartie excède 4 millions d'euros) et qui relève à ce titre de la compétence du Conseil d'Administration ;
- agir auprès de l'État, des autorités gouvernementales, communautaires, régionales, provinciales et communales, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de l'administration fiscale, de la Poste, de l'administration des douanes, des sociétés de télécommunications, et de tous autres services ou autorités publics ;
- gérer les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en demandeur qu'en défendeur, négocier tous compromis, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous les jugements et les faire exécuter ;
- représenter Econocom auprès des organisations patronales et syndicales ;
- rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre des pouvoirs qui lui sont délégués.

Par ailleurs, le Comité Exécutif est également responsable, sans préjudice des compétences réservées au Conseil ou aux comités du Conseil, comme le Comité d'Audit :

- de la mise en place des contrôles internes ;
- de la préparation exhaustive, ponctuelle, fiable et exacte des états financiers conformément aux normes comptables et aux politiques globales d'Econocom définies par le Conseil ;
- de soumettre au Conseil une évaluation objective et compréhensible de la situation financière d'Econocom et, de façon plus générale, de lui fournir en temps utile toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations.

Le Comité peut déléguer toute compétence qui lui a lui-même été confiée par le Conseil d'Administration, ce tant à des employés d'Econocom que des tiers.

Les compétences conférées au Comité Exécutif ne peuvent en aucun cas comprendre les compétences réservées par la loi, les statuts ou les règlements d'ordre intérieur au Conseil d'Administration. Il incombe en outre au Comité Exécutif :

- de soumettre au Conseil toute question ou opération stratégique afférente à Econocom ou au groupe, sans préjudice par ailleurs de la faculté du Conseil de se saisir d'une question relevant de la gestion opérationnelle ;
- de respecter les pouvoirs de gestion journalière délégués par le Conseil d'Administration à un ou plusieurs Administrateurs Délégués et/ou Directeurs Généraux.

Le Comité Exécutif n'a pas de pouvoirs de représentation à l'égard des tiers; ceux-ci sont fixés dans les statuts et le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration.

5.1.2.1.4. Fonctionnement du Comité Exécutif

Sauf pour ce qui est stipulé ci-après, les règles applicables aux réunions, aux délibérations et aux procès-verbaux, prévues par les statuts pour le Conseil sont applicables par analogie au Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se réunit sur la convocation de son Président, ou lorsque deux membres du Comité Exécutif le demandent. Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le Président, chaque membre disposant néanmoins du droit de proposer l'ajout à l'ordre du jour de tout point qu'il juge utile. Le Comité Exécutif délibère sur la base des dossiers contenant toutes les informations nécessaires aux prises de décision, dont chaque membre a reçu un exemplaire. Le Comité Exécutif peut inviter à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

Le Comité Exécutif fonctionne de manière collégiale et ses décisions se prennent dans une recherche de consensus de ses membres. Le cas échéant, le Président du Comité Exécutif peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Comité Exécutif rend compte de sa gestion et des aspects importants de sa mission au Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif prend toutes les mesures utiles afin que le Conseil puisse exercer le devoir de surveillance qui lui est confié par la loi, les statuts ou son règlement d'ordre intérieur.

5.1.2.2. Comité d'Audit (article 21 des statuts et ROI Comité d'Audit)

5.1.2.2.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité d'Audit en application de l'article 21 des statuts d'Econocom et conformément à l'article 526bis du Code des sociétés.

Le rôle du Comité d'Audit est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle au sens le plus large des activités d'Econocom. En particulier, il évalue l'information financière, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que les processus d'audit interne et externe.

5.1.2.2.2. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se compose d'au moins deux Administrateurs, exclusivement non-exécutifs. En cas d'élargissement du Comité d'Audit à d'autres Administrateurs, le Comité d'Audit devra toujours comprendre au moins un Administrateur indépendant, compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration. Le mandat est de trois ans renouvelable.

Le Président du Comité d'Audit est nommé par le Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration ne peut présider le Comité d'Audit.

La fin du mandat d'Administrateur d'un membre du Comité d'Audit entraîne ipso facto la fin de son mandat au Comité d'Audit.

5.1.2.2.3. Responsabilités du Comité d'Audit

Dans l'exercice de son mandat, le Comité d'Audit a les fonctions et responsabilités suivantes :

1. Reporting financier

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière et veiller à l'intégrité, c'est-à-dire l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence des états financiers ;
- Discuter avec les membres du Comité Exécutif et avec le Commissaire des aspects significatifs du reporting financier. Notamment, le Comité Exécutif veille à informer le Comité d'Audit des méthodes utilisées pour comptabiliser des opérations significatives et inhabituelles pour lesquelles le traitement comptable est ouvert à différentes approches, ainsi que de l'existence et de la justification d'activités effectuées par le biais de structures spécifiques.

2. Contrôle interne - gestion des risques

- S'informer des systèmes de gestion et de contrôle des risques mis en place par les directions d'Econocom, apprécier leur caractère approprié et, le cas échéant, faire des recommandations afin d'atténuer les risques identifiés comme importants ;
- Examiner les résultats de toute enquête entreprise au sein de la Société en raison de fraudes ou d'erreurs prétendues ou pour toute autre raison : examiner les décisions prises à ces occasions et, le cas échéant, formuler ses propres recommandations ;

- S'informer sur les systèmes mis en place au sein de la Société et de ses filiales pour assurer le respect des principales dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

3. Audit Interne

- Examiner et faire des recommandations sur les propositions du Comité Exécutif relatives à la nomination et au remplacement du Directeur de l'audit Interne ainsi qu'au budget annuel alloué à son fonctionnement ;
- Prendre connaissance du programme de travail de l'audit Interne et de ses rapports ;
- Examiner l'efficacité de l'audit Interne notamment en analysant la mesure dans laquelle le management tient compte des conclusions et recommandations de l'audit Interne.

4. Audit Externe

- Formuler des recommandations au Conseil d'Administration quant à la nomination du Commissaire de la Société ou le renouvellement de son mandat, le montant de sa rémunération et son éventuelle révocation ou démission ;
- Veiller à l'indépendance du Commissaire, principalement à la lumière des dispositions du Code des sociétés et de l'arrêté royal du 4 avril 2003 ;
- Prendre connaissance du programme de travail du Commissaire et de ses rapports ;
- Analyser périodiquement l'efficacité du processus d'audit Externe, de même que vérifier dans quelle mesure le management exécutif donne suite aux éventuelles recommandations formulées par le Commissaire ;
- Définir, en accord avec le Commissaire de la Société, la nature, l'étendue et le coût de la mission de ce dernier, pour les éventuels travaux ne relevant pas de sa mission légale.

5. Autres

- Formuler toutes recommandations au Conseil d'Administration dans les domaines relevant de la mission du Comité d'Audit ;
- Accomplir toute autre mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration.

5.1.2.2.4. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au moins quatre fois par an. Au moins deux réunions par an sont consacrées principalement aux états financiers.

Le Président du Comité d'Audit établit l'ordre du jour de chaque réunion. Un membre du Comité Exécutif ou un membre du Comité d'Audit peut demander au Président du Comité d'Audit de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles le Commissaire, le Directeur de l'Audit Interne ainsi que tout autre membre du Comité Exécutif ou du personnel du groupe Econocom. Le Directeur de l'Audit Interne, ainsi que le Commissaire participeront chacun à au moins deux réunions du Comité d'Audit par an.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité d'Audit, les convocations aux réunions sont adressées au moins cinq jours ouvrés avant la réunion du Comité d'Audit. De l'accord unanime des membres, un délai plus court peut être convenu.

Le Comité d'Audit peut valablement voter si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les résolutions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des voix.

5.1.2.3. Comité de Rémunération (article 21 des statuts et ROI Comité de Rémunération)

5.1.2.3.1. Généralités

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération en application de l'article 526quater du Code des sociétés et de l'article 21 des statuts de la Société.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration. Le Comité de Rémunération exerce sa mission sous la surveillance et sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

5.1.2.3.2. Composition du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est composé de trois Administrateurs non-exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante (au sens de l'article 526ter du Code des sociétés). Le Comité de Rémunération possède l'expertise nécessaire en matière de rémunération.

La durée du mandat des membres du Comité de Rémunération est de 3 ans et n'excède pas celle de leur mandat d'Administrateur. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Le Comité de Rémunération est présidé par un Administrateur non-exécutif.

Le Président du Comité de Rémunération dirige les travaux de celui-ci et il prend les mesures nécessaires pour développer un climat de confiance au sein du Comité de Rémunération en contribuant à des discussions ouvertes et à l'expression constructive des divergences de vues.

Les membres du Comité de Rémunération désignent l'un d'entre eux comme Secrétaire.

5.1.2.3.3. Responsabilités du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération assiste le Conseil d'Administration, sous la responsabilité de celui-ci, dans toutes les matières relatives à la rémunération du Président et Administrateur Délégué (le « Président Administrateur Délégué »), des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif.

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

- sur propositions du Président Administrateur Délégué :
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;
 - faire des recommandations et propositions au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

- préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;
- commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;
- en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité de Rémunération conformément à l'article 21 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

5.1.2.3.4. Fonctionnement du Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération se réunit aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessite et au minimum deux fois par an.

Les réunions du Comité de Rémunération sont convoquées par le Président et il en établit l'ordre du jour. Un Administrateur ou un membre du Comité Exécutif peut demander au Président du Comité de Rémunération de mettre un point qu'il souhaiterait à l'ordre du jour.

Excepté dans les cas urgents constatés par le Président du Comité de Rémunération, les convocations aux réunions (en ce compris l'ordre du jour de la réunion) sont adressées par toute voie de communication ordinairement utilisée au sein de la Société moyennant un préavis raisonnable avant la réunion du Comité.

Le Comité de Rémunération peut inviter toute personne dont il estime la présence utile à assister à ses réunions. Le Comité peut demander un avis professionnel externe sur des sujets qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions, aux frais de la Société.

Aucun Administrateur ne peut assister à une réunion du Comité de Rémunération lorsque celui-ci délibère sur sa propre rémunération et il ne peut donc prendre part aux décisions relatives à sa rémunération.

Le Président Administrateur Délégué peut participer avec voix consultative aux réunions du Comité de Rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres Administrateurs Exécutifs et des autres membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunération peut valablement délibérer si au moins deux de ses membres sont présents ou valablement représentés. Les décisions du Comité de Rémunération sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité de Rémunération présents ou valablement représentés.

5.2. Conflits d'intérêts

Les mandataires de la Société doivent se conformer aux prescriptions de l'article 523 (conflit d'intérêts entre la Société et un Administrateur), 524 (conflit d'intérêts intra-groupe) et 525 (conflit d'intérêts entre Econocom et un membre du Comité Exécutif) du Code des sociétés.

En outre, afin de se conformer au Code de Corporate Governance, la Société a émis des recommandations, à l'attention de ses Administrateurs et des membres de son Comité Exécutif concernant les transactions et autres relations contractuelles entre la Société (et les Sociétés qui lui sont liées), les Administrateurs de la Société et les membres de son Comité Exécutif, lorsque ces transactions et autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

En résumé, les Administrateurs et les membres du Comité Exécutif doivent, en tout temps, agir dans l'intérêt de la Société et de ses filiales.

Lorsqu'un Administrateur ou un membre du Comité Exécutif a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature non patrimoniale ou un intérêt parallèle, de nature patrimoniale ou non, à une décision ou à une opération d'Econocom, il en informe immédiatement le Président du Conseil d'Administration. Le Président jugera s'il y a lieu d'en faire un rapport au Conseil d'Administration.

Toutes les transactions majeures du groupe Econocom avec des parties liées sont mentionnées dans la note 36 « Informations sur les parties liées » des Etats financiers consolidés du rapport annuel 2015.

5.3. Curriculum vitae des Administrateurs

Jean-Louis Bouchard démarre sa carrière en 1966 chez IBM comme Ingénieur Commercial et passe deux ans chez IBM World Trade à New York. De 1971 à 1981, il crée et occupe la fonction de Président-Directeur Général d'Informatiques Inter Ecoles. En 1973, il fonde la Société Europe Computer Systems (ECS), dont il assure la présidence jusqu'à la vente de sa participation minoritaire à Société Générale en 1984. En 1982, il fonde Econocom à Bruxelles et devient à partir de 1985, Président du Directoire d'Econocom International NV. En 1987, il est élu entrepreneur de l'année par le magazine Challenges.

Robert Bouchard a commencé sa carrière au sein de la Société Cardif en 1995 en tant que négociateur. En 1997, il devient actionnaire dirigeant de plusieurs restaurants situés à Paris (La Gare, l'Ampère, Meating et Carmine). En 2010, Robert prend la présidence d'APL (Société spécialisée dans la conception, la construction et la maintenance de datacenter) dont il est le premier actionnaire. Monsieur Robert Bouchard est le fils de Monsieur Jean-Louis Bouchard.

Christian Bret a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur de fabrication puis Ingénieur Commercial. De 1969 à 1972, il est Directeur Général Adjoint de Sofragem (groupe Rothschild) puis rejoint en 1972 le groupe Sligos dont il devient Directeur Général. De 1989 à 1995, il est Vice-Président Directeur Général de Cisi, puis de 1996 à 2003 Directeur Délégué de la Branche Entreprises de France Télécom. De plus, de 1985 à 1995, Christian a été Vice-Président du Syntec Numérique, puis de 1995 à 1997 Président du groupe inter-industries sur les autoroutes de l'information.

Gaspard Dürrleman a commencé sa carrière au sein du groupe Basaltes en 1982. Puis il dirige successivement Econocom Trading de 1985 à 1987 et Innovation et Gestion Financière de 1987 à 1992. Il prend ensuite la Direction de la division maroquinerie d'Hermès jusqu'en 2000, puis de Delvaux en Belgique jusqu'en 2003. Il rejoint le groupe Arthus-Bertrand qu'il dirige durant 3 ans. En 2009, il devient Président-Directeur Général du groupe Cambour (Manufacture de Joaillerie), fonction qu'il exerce jusque fin 2015. Il développe depuis lors une activité de conseil auprès des grands groupes de luxe français et internationaux.

Charles de Water a commencé sa carrière chez IBM aux Pays-Bas. Il rejoint ensuite le groupe Econocom au sein duquel il dirige les filiales de location aux Pays-Bas et en Allemagne, avant de prendre la direction de l'activité de Location pour l'ensemble du groupe jusqu'en 2006.

Véronique di Benedetto a débuté sa carrière chez IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1985, elle devient Agent Commercial d'ECS puis en 1995 elle prend la Direction commerciale d'ECS à Paris. Véronique dirige ensuite les activités internationales du groupe ECS avant d'en devenir Directrice Générale en 2009. A l'issue du rapprochement entre Econocom et ECS, Véronique est nommée Directrice Générale Adjointe du nouveau groupe et dirige les activités françaises. En 2015 elle est nommée Vice-Présidente France en charge notamment de la stratégie RSE et du développement de business digitaux de B to B to C ou B to C dans différents secteurs, comme l'éducation ou la culture.

Rafi Kouyoumdjian a commencé sa carrière chez IBM en 1983 en tant qu'Ingénieur Commercial. Il rejoint le groupe Econocom en 1987, où il passe 13 ans à différents postes de responsabilité dont la Direction Générale de 1995 à 2000. En 2001, il prend la présidence de Liberty Surf Group (devenu Tiscali France), puis la Direction Générale de NextiraOne Group de 2006 à 2010. Il préside Vizada dans les communications satellitaires en 2011 jusqu'à sa cession. Il est depuis juin 2015 l'actionnaire et dirigeant d'Oteis, société d'ingénierie.

Bruno Lemaistre a commencé sa carrière en 1981 au BRGM (Bureau de Recherche Géologiques & Minières) en Amérique Latine. Puis en 1983, il rejoint IBM en tant qu'Ingénieur Commercial. En 1986 il rejoint Promodata dont il devient Directeur commercial avant d'être nommé en 1994 Directeur Général France du groupe Comdisco, puis Directeur Général Europe. A la faveur du rachat de Promodata par Econocom, Bruno dirige les activités Technology Management & Financing du groupe en France, au Royaume-Uni et en Allemagne avant d'être nommé Directeur Général du groupe en 2006. Il dirige l'ensemble des activités opérationnelles à l'exception de Digital Dimension et des sociétés acquises en 2015 appelées satellites.

Jean Mounet a une formation d'ingénieur. Il est docteur ès sciences physiques et diplômé de l'Université de Stanford en marketing stratégique. Il a occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL). Puis, il rejoint Sopra Group en 1988 en tant que Directeur Général et en devient Vice-Président en 2005. Il est aujourd'hui administrateur du groupe Sopra Steria. Il a été Président du Syntec Numérique de 2003 à 2010.

Il a présidé, dans le cadre du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication :

- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.
- « Faire de la France un leader de l'Economie Numérique ».

Jean Mounet a été nommé Président du Comité Exécutif de l'Observatoire du Numérique, organisme public chargé de délivrer des informations sur l'état et l'évolution du numérique et la diffusion des technologies numériques dans l'économie et la société.

Jean-Philippe Roesch a débuté sa carrière chez Arthur Andersen comme Auditeur puis Manager. Il rejoint le groupe fin 1989 en tant que Directeur Administratif et Financier d'Econocom France. Après avoir dirigé plusieurs filiales du groupe, il devient en 2001 Secrétaire Général du groupe, en 2003 Directeur Général Adjoint, puis en 2006 Jean-Philippe est nommé Directeur Général du groupe. Il dirige l'ensemble des fonctions centrales et support du groupe.

Walter Butler, de nationalité brésilienne, française et américaine, est diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il a débuté sa carrière à l'Inspection Générale des Finances puis est devenu Directeur Exécutif de Goldman Sachs à New York. Il a créé Butler Capital Partners en 1991 (BCP). Son groupe gère aujourd'hui des activités de private equity, de crédit en Europe (Butler Investment Managers à Londres) et des investissements en propre dont faisait notamment partie Osiatis.

Walter Butler a été Président de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), membre du Comité du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et du Conseil d'Analyse Economique de la République Française.

Bruno Grossi a exercé pendant plus de vingt ans chez Accenture, où il était associé responsable des secteurs télécoms et médias en France, en Belgique et au Luxembourg. Coprésident d'Osiatis entre 2010 et 2013, avant son rapprochement avec le groupe Econocom conclu en septembre 2013, il est désormais membre du comité exécutif de la Société depuis octobre 2013, où il est en charge des acquisitions, de la stratégie et de la communication du groupe Econocom.

Georges Croix a créé sa première société à l'âge de 25 ans. Après avoir contribué à la création de l'informatique du Loto national en France, il co-fonde en 1985 le premier centre serveur télématique français, Sytem. En 1989, il fonde la SSII RSDI (Réseaux Systèmes Développement Informatique) puis en 1995 une deuxième SSII, Polisoft. En 1998 naît le groupe Prosodie, de la fusion de RSDI, Polisoft et la société SJT. Il y exerce successivement les fonctions de Directeur des moyens informatiques, Directeur du pôle réseau et services, DG de Prosodie Europe et en devient le PDG entre 2007 et 2012 jusqu'à son rachat par Capgemini. Il est actuellement Dirigeant de Digital Dimension, mentor auprès de PME à la CCI de Paris et membre du Comex Réseau Citoyen Cyberdéfense sous l'égide du Ministère de la Défense.

Le Conseil d'Administration d'Econocom déclare qu'à sa connaissance aucun des Administrateurs n'a jamais été condamné pour un délit de fraude, qu'aucune incrimination officielle et/ou publique n'a été exprimée ou qu'aucune sanction n'a jamais été imposée par une autorité légale ou de supervision, qu'aucun Administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre de l'organe d'Administration et qu'en cette capacité ils n'ont jamais été impliqués dans une faillite.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À L'APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

En février 2016, le groupe a pris le contrôle de la société de droit français CINEOLIA en procédant à l'acquisition de 60 % de son capital. Cette société, spécialiste des services digitaux en milieu hospitalier, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros en 2015. Ses services consistent à offrir au patient un accueil et des solutions multimédia et digitales de qualité. Cette offre s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'Econocom ; elle associe expertise technologique et solution financière au service du client final. Econocom confirme ainsi son intention d'investir dans le service digital auprès des établissements publics en particulier hospitaliers, en s'adressant aussi à l'utilisateur final avec un service adapté et un paiement à l'usage.

7. CONCURRENCE

Le groupe Econocom se distingue de la concurrence par :

- son expérience de plus de 40 ans dans la gestion des infrastructures des entreprises ;
- une combinaison unique d'expertises alliant innovation financière et maîtrise technologique;
- sa double compétence informatique et télécoms ;
- son indépendance vis-à-vis des constructeurs, des opérateurs télécoms, des éditeurs et des sociétés financières.

Dans le cadre de son plan stratégique « Mutation » 2013-2017, Econocom enrichit ses offres et solutions avec de nouveaux types d'actifs digitaux. Ces nouvelles technologies rentrent dans le monde de l'entreprise, bouleversant les business modèles existants et créent de nouveaux usages. Econocom s'organise, notamment en se dotant d'une approche verticale afin de se positionner sur ces relais promis à une forte croissance.

Alors que l'écosystème des entreprises bouge à grande vitesse (opportunités de nouveaux business, menaces de nouveaux concurrents, volatilités des meilleurs talents,...), la capacité de mouvement, la flexibilité et l'innovation sont plus que jamais des facteurs déterminants de succès et de pérennité.

C'est dans ce contexte qu'Econocom a lancé en 2015 un concept innovant appelé la Galaxie. La Galaxie est constituée de la Planète Econocom (activités historiques possédées à 100 % par le groupe et en constante expansion) autour de laquelle gravitent des Satellites, petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise, dans lesquels les entrepreneurs dirigeants et souvent fondateurs, conservent une part du capital. Ce système relationnel et organisationnel répond aux enjeux de la révolution digitale. Celle-ci impose en effet aux organisations une nouvelle façon de fonctionner : les modes collaboratifs et transversaux prennent le pas sur les modes hiérarchiques et verticaux.

Les différents investissements du groupe réalisés en 2015 dans ces satellites sont détaillés dans le premier chapitre du rapport de gestion du groupe. Ils sont ici présentés par métier :

- Conseil : Helis (AMOA, direction de programme) ;
- Sécurité : Clesys et Altasys, regroupés dans Econocom Cyber Security, spécialiste de la sécurisation des infrastructures, data-centers et réseaux ; création d'Econocom Digital Security pour renforcer l'offre d'Econocom dans la sécurité en devenant le premier CERT™ européen (Computer Emergency Response Team) dédié à la sécurité des objets connectés ;
- Applications mobiles et web : Alter Way (internet et open source), Bizmatica (services d'applications mobiles et métiers) et Norcod (spécialiste français des solutions connectées pour les entreprises) ;
- Hébergement : Nexica (hébergeur d'infrastructures critiques) ;
- Solutions digitales : dans une plateforme achat en mode SaaS avec SynerTrade, et Aragon-eRH, éditeur de solutions SI RH en mode cloud.

Une offre diversifiée

Econocom est aujourd'hui en Europe le seul groupe indépendant (des constructeurs d'équipement informatique, des opérateurs, des éditeurs et des banques) en mesure de concevoir, accompagner et financer les projets de transformation digitale des entreprises.

Le groupe s'est lancé dès 2000 dans les services télécoms, bien avant ses principaux concurrents. Il entend s'appuyer sur ces atouts pour tirer partie de la croissance soutenue attendue du marché de la mobilité, à la croisée du monde informatique et télécom. Il dispose des compétences pour répondre au fort développement des besoins en solutions de mobilité et de gestion de parc.

Par ailleurs, Econocom a lancé des offres transversales, impliquant plusieurs de ses métiers, afin de répondre aux besoins croissants des entreprises pour des offres globales. Ces nouvelles offres permettent d'optimiser et de maîtriser l'ensemble du cycle de vie des ressources des entreprises.

Implantation géographique

Le groupe Econocom dispose depuis plus de 40 ans d'une solide implantation européenne.

Le groupe est désormais présent dans 19 pays. Fortement implanté en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas, Econocom est aujourd'hui le premier acteur de la gestion administrative et financière en Europe et figure parmi les acteurs majeurs pour ses activités de distribution et de services. Au plan international, le groupe a pris plusieurs initiatives afin d'accompagner ses grands clients dans leurs principales zones d'opérations, comme au Maroc et plus récemment aux Amériques (Etats-Unis, Canada, Mexique et Brésil). Cette présence étendue, couplée à des partenariats noués à l'international, lui permet de répondre aux besoins de ses grands clients, là où ils opèrent.

Les principaux concurrents

Sans qu'aucun ne combine l'ensemble de ses expertises ou ne possède une gamme de produits et services aussi diversifiée, les principaux concurrents d'Econocom sur chacun de ses métiers sont :

- pour l'activité Services : Caggemini, Atos Sopra Steria, CGI, GFI, Devoteam, qui ont une implantation internationale mais ne proposent ni services de distribution ni services de gestion administrative et financière évolutive. De même, le groupe Econocom a peu de concurrents dans le domaine des services télécoms ;
- pour l'activité Produits & Solutions: Computacenter (France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni), SCC (France et Royaume-Uni) et Realdolmen (Belgique et Luxembourg). La différence principale entre ces concurrents et Econocom réside dans le business-model largement externalisé au sein d'Econocom (logistique chez les grossistes et agents commerciaux indépendants) ;
- pour l'activité Technology Management & Financing : Econocom n'a pas d'équivalent direct car la plupart des concurrents sont, soit des sociétés généralistes, filiales de banques, soit des spécialistes filiales de constructeurs (IBM, HP, Dell) ou sociétés de leasing filiales des banques (Arius – BNP Paribas Rental Solutions, Etica – Crédit Agricole Leasing). Ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques d'indépendance ou de spécialisation informatique que le groupe Econocom. Parmi les concurrents indépendants, CHG ou Grenke Leasing (Allemagne) n'ont pas d'activités de distribution et de services ;
- pour l'activité des satellites Econocom : toutes les sociétés citées précédemment qui sont présentes sur les métiers des satellites.

8. POLITIQUE RH

Globale, locale, innovante, ouverte et partagée

La politique RH d'Econocom se veut à la fois globale, locale, innovante, résolument ouverte et partagée.

Avec une vision à la fois globale des enjeux du groupe tout en s'attachant à rester cohérente et en proposant des mesures spécifiques à chacun de nos métiers et de nos géographies.

Dans un contexte de changement permanent ; nous imprimons une dynamique forte pour laquelle nous attachons une importance capitale à l'engagement et la fierté de nos collaborateurs.

Fort de ces ambitions, le groupe recrute aujourd'hui pour ses différents métiers des talents à l'esprit entrepreneurial qui vont pouvoir s'épanouir avec Econocom en trouvant un terrain de jeu permettant l'expression de leur créativité.

En 2015, plus de 9 000 collaborateurs concourent à la réussite du groupe. Les forces vives sont des salariés, des agents, des entrepreneurs, des indépendants qui composent l'écosystème de la galaxie Econocom modèle résolument innovant.

En 2016 plus de 1 500 talents issus du digital nous rejoindront.

La confiance comme pierre angulaire

Il n'y a pas d'initiative sans confiance : par conséquent Econocom offre à ses collaborateurs la possibilité de relever des challenges passionnants, de prendre des risques et d'oser. Les talents à l'esprit « conquérant » s'y retrouvent.

Econocom croit en un modèle social original où chaque individu est invité à exprimer pleinement son potentiel dans la recherche permanente de l'innovation et de l'excellence, l'esprit d'initiative, le goût du travail d'équipe, la responsabilisation et le respect sont autant de facteurs clés de succès.

Dans cet esprit, Econocom innove dans une relation avec ses collaborateurs basée sur la confiance où le rapport au temps et à l'espace évolue et où la qualité de vie au travail est un axe central de la performance de l'organisation au profit de ses clients.

Accélérateur de talents

Avec plus de 100 000 heures de formation, notre entreprise se veut résolument apprenante pour offrir en permanence des projets intéressants et variés et plus encore de réelles opportunités de carrières pour ses meilleurs éléments.

9. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Le litige qui opposait, depuis début 2013, la Société Asystel, filiale à 100 % du groupe, au groupe SFR a été réglé en juin 2015. Un nouveau modèle de collaboration a été mis en place entre les deux sociétés.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage à l'encontre du groupe, en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

Le montant global consolidé des provisions constituées pour l'ensemble des contentieux du groupe (cf note 16 des états financiers consolidés) inclut l'ensemble des sorties de ressources, jugées probables, sans contreparties futures et afférentes aux litiges de toutes natures que le groupe rencontre dans la conduite de ses activités.

10. CONTRATS IMPORTANTS

Le groupe conclut dans le cadre de ses activités des contrats-cadres importants avec ses clients, fournisseurs, refinanceurs et autres partenaires, l'engageant parfois pour plusieurs années. Le poids de ces acteurs est rappelé dans les facteurs de dépendance repris au chapitre III, section 3 intitulée « Risques de dépendance ».

En dehors de la marche normale de ses affaires, le groupe n'a souscrit à aucun contrat qui soit source d'un engagement important.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Avec plus de 7 280 ingénieurs et techniciens à fin 2015, représentant environ 80 % de ses effectifs, le groupe consacre un effort important à l'innovation dans les systèmes d'information et de communication des entreprises. Les équipes en charge de la R&D délivrent des solutions, en ligne avec la stratégie du groupe, les besoins du marché et la compétitivité des offres.

Chez Econocom, la politique de Recherche et Développement vise à concevoir et mettre en œuvre :

- des solutions innovantes aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication ;
- des solutions novatrices de gestion unifiée de l'ensemble des ressources de l'entreprise ;
- des systèmes de communication facilitant la collaboration et la sécurité des informations numériques.

Le groupe est éligible au titre de certaines de ces activités en France au bénéfice du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Par ailleurs, considérant que l'innovation reste le principal facteur de compétitivité, Econocom poursuit ses recherches dans le développement des Solutions Intelligentes (Internet des Objets) en s'associant avec des partenaires reconnus pour leur expertise.

- Créée au premier semestre 2015, Econocom Digital Security offre les services du premier CERT™ (Computer Emergency Response Team) européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT), ainsi que des expertises avancées dans le domaine de la sécurité numérique. Elle s'est dotée en priorité d'expertises spécifiques au monde de l'IoT et qui couvrent : les technologies de communication, les protocoles d'échanges de données, les systèmes d'exploitation. Elle est officiellement reconnue par l'instance européenne TF-CSIRT, qui coordonne les relations entre les différents CERT mondiaux. Le CERT™ propose des services de veille, de contrôle, de surveillance et d'alerte pour les environnements numériques de ses clients, ainsi que les services experts de conception d'un Security Operations Center. Econocom Digital Security dispose d'un laboratoire où sont réalisés des tests sur différents composants sélectionnés, des évaluations de sécurité ou des analyses en radioprotection.

- De même, Econocom s'engage aux côtés de réseaux d'entreprises et d'instituts ayant vocation à imaginer les usages futurs des objets connectés dans des environnements spécifiques (la santé et l'hôpital, la ville, le bâtiment).

A travers ces projets, Econocom définit une méthodologie de mise en œuvre adaptée au besoin de ses clients et à fort contenu innovant. Il s'assure de l'utilisation des meilleurs outils du marché pour éviter l'obsolescence des solutions par rapport aux standards du marché.

Depuis fin 2015, Econocom dispose d'une unité identifiée sous le nom de Digit-all Labs.

Vitrine de la capacité d'innovation d'Econocom, Digit-all Labs a pour mission d'accélérer le développement du business digital en mettant à la disposition de la planète Econocom un panel d'experts reconnus. L'apport des Digit-all Labs porte ainsi sur le conseil et l'expertise technologique apportés aux projets et permet de valoriser le positionnement et l'image du groupe auprès des futurs collaborateurs, des clients, et de l'écosystème.

Riche des divers retours d'expériences recueillis auprès des experts intervenants en support des techniciens sur les incidents dans les datacenters, Econocom a imaginé le projet d'un co-équipier robotisé sur site. L'objectif: surveiller les datacenters 24h/24 en l'absence de présence humaine mais aussi aider les intervenants sur site. A l'issue d'un prototypage concluant, Captain DC (Captain Datacenter) est né fin 2015. Ce robot autonome de dernière génération garantit la sécurité des datacenters des clients du groupe. Développé pour la surveillance sans rupture (24/7/365), il remonte continuellement les alertes du datacenter, permet un diagnostic à distance des problèmes techniques rencontrés et accompagne et supporte les intervenants dans leurs actions de maintenance quotidienne. Captain DC est le premier robot à entrer dans un datacenter, et est le fruit d'un travail de co-innovation des équipes R&D d'Econocom avec ses clients et ses partenaires tel qu'EOS Innovation, filiale de la société Parrot.

12. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

La stratégie de croissance du groupe Econocom repose sur un modèle mixte de croissance organique et de croissance externe.

12.1. Principaux investissements

En plus des investissements en matière de développement de nouvelles offres, d'outils logiciels et de recrutement de nouveaux commerciaux et ingénieurs, Econocom procède à des opérations de croissance externe, contribuant à acquérir des compétences spécifiques, à accélérer sa croissance et accroître sa rentabilité.

Les principaux investissements du groupe au cours des trois dernières années ont été les suivants:

12.1.1. En 2013

Le 22 février 2013, Econocom a acquis 100 % d'Exaprobe, société française spécialisée dans l'infrastructure des systèmes d'information dans les domaines de la sécurité, des communications unifiées, des infrastructures IP, de la virtualisation et des datacenters. Cette acquisition a été financée sur fonds propres et représente un investissement de 1,2 million d'euros.

Le 21 mars 2013, Econocom a exercé son option d'achat sur le solde (60 %) du capital de Centix, pour un montant de 1,3 million d'euros. Le 12 septembre 2013, Econocom a acquis 51,9 % du capital d'Osiatis, groupe français spécialisé dans les services aux infrastructures et les applications connexes (309 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2012 et 4 600 collaborateurs) ainsi que 875 000 bons de souscription d'actions (BSA). Ce bloc a été acquis, par l'émission de 9 142 680 actions nouvelles Econocom et un crédit vendeur de 36,6 millions d'euros. Le groupe a par ailleurs acquis le 12 septembre 2013, 660 000 BSA attribués par Osiatis notamment par le biais de l'émission de 384 780 actions nouvelles Econocom.

Conformément à l'article 234-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le groupe a lancé une offre publique amicale « mix & match » visant la totalité des actions Osiatis en circulation sur la base globalement d'une action Osiatis pour une action Econocom majorée d'une soulte de 4 euros par action. Le financement de cette opération a été effectué au moyen d'une émission de nouveaux titres Econocom, de fonds propres et de financements externes.

Dans le cadre du règlement livraison de l'offre, les 18 et 19 novembre 2013, Econocom Group a procédé à la création de 6 313 158 actions nouvelles et au versement de 25,2 millions d'euros.

Le succès de l'offre amicale sur Osiatis a permis à Econocom Group de mettre en œuvre au mois de novembre 2013 la procédure de retrait obligatoire et de se voir transférer le solde des actions Osiatis en contrepartie d'une indemnité de 10 euros par action Osiatis, soit un montant total versé de 4,3 millions d'euros.

Début décembre 2013, Econocom Group a exercé la totalité des BSA Osiatis pour 6,4 millions d'euros.

Cet investissement majeur a permis à Econocom de retrouver un mix équilibré entre ses activités technologiques et financières. Le groupe franchit le cap des 2 milliards de chiffre d'affaires et devient un acteur majeur des services numériques en Europe.

12.1.2. En 2014

12.1.3.1. Investissements réalisés pour créer et acquérir des entreprises

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2014, qui s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Mutation » 2013-2017 et ont pour objectifs d'une part de renforcer les positions d'Econocom sur plusieurs segments de marché porteurs et en particulier le domaine des solutions digitales d'entreprise, et d'autre part d'étendre la présence géographique du groupe afin d'accompagner ses clients internationaux.

En janvier 2014, Econocom a investi dans Digital Dimension en association avec Georges Croix. Ce projet a pour ambition de faire émerger un acteur de référence du marché des solutions digitales en mode cloud destinées aux entreprises. Le groupe a prévu de consacrer un budget d'investissement allant jusqu'à 100 millions d'euros sur 3 ans. L'objectif est d'atteindre un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2016 avec une rentabilité opérationnelle d'au moins 10 %.

En 2014, Digital Dimension a fait l'acquisition de trois sociétés :

- Rayonnance (mai 2014), détenue à 70 %, est spécialiste des solutions mobiles en entreprises.
- ASP Serveur (juillet 2014), détenue à 80 %, est un acteur de référence dans la mise à disposition de solutions d'hébergement cloud public et privé destinées aux entreprises. ASP Serveur est propriétaire de son infrastructure et dispose d'un data center éco-performant de dernière génération.
- Aragon-eRH, détenue à 66,67 % par Digital Dimension est un éditeur de solutions SIRH en mode SaaS qui couvre l'ensemble des besoins RH des entreprises.

Des options croisées d'achat et de vente ont été signées afin de permettre l'acquisition par Digital Dimension du solde du capital de ces trois Sociétés.

Par ailleurs, les entités Econocom Telecom Services et Tactem, actives dans les services de mobilité, sont devenues, par soucis de cohérence, des filiales de Digital Dimension.

Econocom a par ailleurs acquis au cours de l'exercice l'activité de Comiris, spécialiste français des outils collaboratifs et de visioconférence réalisant un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros.

Enfin, le groupe a exercé en décembre un call sur la Société brésilienne Interadapt lui permettant d'accroître sa participation et de prendre le contrôle (51,3 %) de cette société et de sa filiale Syrix. Le transfert de propriété des titres est intervenu début 2015.

L'ensemble de ces opérations d'acquisition a été réalisé pour un investissement de 17 millions d'euros (net de la trésorerie nette existante des sociétés acquises). Par ailleurs, Econocom a réglé au cours de l'exercice 2014, le solde de l'acquisition d'Osiatis pour un montant d'environ 30 millions d'Euros.

12.1.3.2. Autres Investissements

Le groupe a également créé une activité de refinancement interne, logée dans la filiale Econocom Digital Finance Ltd, afin d'accompagner le développement de ses offres les plus innovantes dans le domaine du digital. Cette initiative a contribué à la dynamique de l'activité Technology Management & Financing. Son impact sur la dette financière nette du groupe au 31 décembre 2014 se monte à 27 millions d'euros.

Par ailleurs, le groupe a investi dans ses outils (matériels et logiciels) afin d'améliorer la productivité des équipes ou pour permettre de délivrer des nouveaux services aux clients. Ces investissements, financés essentiellement sur fonds propres, se sont montés à 17 millions d'euros sur l'année.

12.1.3. En 2015

Au cours de l'exercice 2015, Econocom a investi près de 70 millions d'euros dans sa politique de croissance externe, 20 millions d'euros en acquisition d'immobilisations principalement dans ses outils et ses locaux afin d'accroître la productivité des équipes, et environ 60 millions d'euros dans son activité Technology Management & Financing afin de financer des contrats de location particulièrement innovants notamment via sa filiale Econocom Digital Finance Ltd. Cette dernière contribue pour près d'un tiers à la forte dynamique de l'activité Technology Management & Financing (croissance organique de 10 % en 2015).

En matière de croissance externe, le groupe a procédé à des acquisitions ciblées afin de renforcer ses compétences sur quatre segments dynamiques et stratégiques.

En février, Econocom a pris une participation de 45 % dans Helis, société française de conseil en transformation digitale et d'ingénierie spécialisée dans le domaine des infrastructures IT.

Dans le domaine de la sécurité, Econocom a acquis les sociétés Clesys en février et Altasys en octobre. Ces opérations viennent compléter le dispositif existant d'Econocom et permettent au groupe de disposer d'un pôle sécurité réalisant plus de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires avec près de 120 ingénieurs spécialisés. Le groupe est ainsi présent dans l'intégration de solutions de sécurité réseaux et d'infrastructures numériques, dans l'audit et le conseil pour la sécurité des systèmes d'information, et il a créé en 2015 le premier CERT™ européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT). La sécurité représente le premier frein des entreprises dans leur décision de mettre en œuvre leur transformation digitale ; c'est une compétence stratégique pour le développement du groupe et de ses offres de solutions digitales.

Econocom a également procédé à des acquisitions dans le domaine des applications internet et mobiles. Econocom a ainsi acquis en mai 2015 64,45 % dans le capital du groupe Alter Way, spécialisé dans l'Open source et dans les métiers de l'hébergement, de l'ingénierie, de la formation et du conseil dans le domaine du Web, et en juin 70 % du capital du groupe italien Bizmatica, qui développe des services d'applications « Business & Mobile » et intervient à chaque étape de la chaîne de valeur de ce marché : du conseil en conception jusqu'à la mise en œuvre de la gestion de solution.

Enfin, via sa filiale Digital Dimension, Econocom a renforcé ses offres de solutions digitales par l'acquisition en mars 2015 de la totalité du capital de Norcod, société française spécialiste des solutions connectées pour les entreprises, disposant d'une expertise forte dans la conception, l'intégration, le déploiement et la gestion de solutions mobiles intégrant des technologies vocales et wi-fi particulièrement adaptées à la grande distribution et aux activités logistiques. Econocom a également acquis l'intégralité du capital de la société espagnole Nexica en avril 2015 et pris le contrôle (90 %) du groupe européen SynerTrade en août. La société espagnole Nexica est un hébergeur d'applications « business » critiques et d'infrastructures « cloud ». Avec une expérience de plus de 15 ans sur ce marché, la société gère deux centres de données pour les services IaaS (Infrastructure as a Service), avec la capacité d'accueillir des services à valeur ajoutée tels que les plateformes e-commerce et les portails. SynerTrade est un groupe européen opérant sur le secteur des solutions logicielles d'e-procurement, qui permettent un suivi des approvisionnements et une analyse des dépenses. Le groupe SynerTrade, dont le siège social est situé au Luxembourg, exerce son activité au travers de cinq entités juridiques (Luxembourg, Allemagne, France, Roumanie, Etats Unis) et de bureaux de représentation en Italie, aux Pays-Bas, en Chine, aux Emirats Arabes Unis et en Inde.

Ces acquisitions représentent un chiffre d'affaires proforma de plus de 75 millions d'euros et ont une rentabilité opérationnelle moyenne d'environ 7 %. Elles permettent au groupe de renforcer son positionnement sur le marché porteur de la transformation digitale.

12.2. Tendances et perspectives

La Direction du groupe Econocom anticipe une nouvelle année de croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à celle du marché des Entreprises de Services du Numérique (ESN), soutenue par la belle dynamique du marché de la transformation digitale des entreprises et des services publics, les importants investissements commerciaux réalisés depuis 2 ans et enfin, les synergies entre ses grands métiers et les sociétés satellites acquises depuis deux ans.

La Direction prévoit également une progression à deux chiffres du résultat opérationnel courant et une nouvelle hausse du résultat net par action⁽¹⁾. L'année 2016 bénéficiera des pleins effets des synergies issues du rachat d'Osiatis et des programmes de productivité menés depuis 2 ans.

Dans ce cadre, le groupe confirme ses objectifs stratégiques pour 2017 : 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 150 millions d'euros de résultat opérationnel courant.

(1) Retraité des impacts net des amortissements de la clientèle ECS et de la marque Osiatis, ainsi que de la variation de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE.

FACTEURS DE RISQUE

FACTEURS DE RISQUE

La direction du groupe Econocom procède régulièrement à une revue des principaux risques susceptibles d'avoir des effets significatifs sur son activité et sa situation financière. Ces risques sont présentés ci-après.

1. RISQUES OPERATIONNELS

1.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services

Le groupe délivre des prestations de services selon trois modèles à savoir :

- Les contrats au forfait avec engagement de résultat par lesquels le groupe s'engage à fournir des livrables spécifiés pour un prix fixe convenu et indépendant du temps passé. Ce type de contrat peut prévoir des pénalités financières en cas de non atteinte des résultats convenus ; celles-ci sont évaluées sur la base du montant du contrat et en général plafonnées à un pourcentage du montant annuel du contrat. Econocom gère ce risque en procédant au suivi technique et financier des projets (mesure de l'atteinte des objectifs contractuels, suivi de la consommation en jour-hommes passés et des estimations de temps-consultants restant, indicateurs de qualité de services, délais, ...). Ce suivi permet de mesurer et piloter l'atteinte des engagements contractuels et, le cas échéant, d'anticiper comptablement les éventuelles pertes à terminaison du contrat. Les contrats avec engagement de résultat représentent près de la moitié de l'activité Services en valeur.
- Les contrats au forfait avec engagement de services par lesquels le groupe s'engage à fournir une prestation définie, sur une durée définie pour un prix forfaitaire par unité de temps (en général le mois). Econocom gère ce risque en procédant à un suivi technique et financier régulier, notamment au niveau de la consommation en jour-hommes.
- Les contrats en régie par lesquels Econocom s'engage à délivrer des compétences techniques facturées au temps passé. Econocom gère ces contrats en accordant une attention particulière à sa grille tarifaire et aux coûts de ses consultants.

Par ailleurs, les contrats de services portent un risque lié au délai de résiliation. Le groupe veille à ce que ce délai soit suffisant pour permettre l'adaptation des effectifs, en particulier pour les contrats de taille significative. Le groupe s'attache par ailleurs à anticiper toute rupture de contrat afin notamment de reclasser ses employés et a recourt à un certain niveau de sous-traitance afin d'augmenter sa flexibilité.

1.2. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant

Sur certains de ses contrats, Econocom s'engage à des obligations de performance et peut s'appuyer sur des sous-traitants. Econocom a pour politique de répercuter les pénalités éventuellement prévues à ses sous-traitants. Il peut toutefois arriver qu'Econocom porte un risque lié à la défaillance d'un de ses sous-traitants. Aucun n'est cependant assez important pour représenter une part significative de l'activité d'Econocom.

Par ailleurs, Econocom étudie la capacité financière et opérationnelle de ses sous-traitants chaque fois que c'est nécessaire et notamment quand elle recourt à un sous-traitant nouveau sur le marché.

1.3. Risques liés aux variations de prix et à l'obsolescence technologique

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation de la valeur future des équipements loués. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif. La méthode de calcul est décrite dans la note sur les principes comptables au 2.9.3 des comptes consolidés. Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

Dans le cadre de son activité Produits & Solutions, Econocom ne garde pas de stock significatif non affecté à des commandes et ne porte donc qu'un risque limité lié à l'obsolescence.

Dans le cadre de ses activités de maintenance et d'infogérance des datacenters, le groupe garde un stock dédié. La composition et le niveau de ce stock sont suivis en permanence pour correspondre au parc sous maintenance et répondre au risque d'obsolescence.

1.4. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché concurrentiel. Dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux. Toutefois, Econocom se différencie de ses concurrents grâce à son mix d'activités et en particulier ses compétences dans le domaine de la gestion administrative et financière, ainsi que sa dimension internationale.

1.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges, espagnoles, italiennes et brésiliennes.

1.6. Risques environnementaux

Le groupe n'a aucune activité de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom fait partie des clients d'Ecologic, pour lesquels l'éco-organisme coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

1.7. Assurances et couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

1.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34 des comptes consolidés.

1.9. Risques liés à la croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en procédant à des acquisitions ciblées.

L'acquisition de sociétés et leur intégration comportent certains risques, notamment la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières.

L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur le goodwill comptabilisé dans les comptes consolidés (voir aussi note 7 « Ecart d'acquisition » des comptes consolidés).

Econocom procède chaque année à des opérations de croissance externe dans le cadre de sa stratégie de croissance mixte ; le groupe bénéficie d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, puis celle d'Osiatis en 2013, témoignent de l'expérience du groupe en la matière.

En 2015, Econocom a poursuivi sa politique d'acquisitions en prenant le contrôle de dix sociétés de taille intermédiaire disposant de compétences dans quatre secteurs stratégiques en forte croissance : la sécurité, les applications internet et mobiles, les solutions digitales et le conseil en infrastructures et réseaux. Le groupe a mis en œuvre un modèle original d'intégration et de gouvernance de ces nouvelles acquisitions (appelées « satellites ») afin d'en préserver l'agilité, de générer des synergies pour le groupe et d'accroître la performance et la compétitivité des satellites. Les dirigeants de ces sociétés conservent une part minoritaire du capital et disposent d'une forte autonomie de gestion. Ces opérations sont individuellement de taille limitée ce qui réduit le risque d'intégration.

2. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

2.1. Risques juridiques

Le groupe preste ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales dont les dirigeants connaissent la réglementation et la législation locale applicable et travaillent avec les juristes du groupe et des conseils externes spécialisés.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2015, figurent dans la note 16 des comptes consolidés.

2.2. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Les résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif sur les comptes consolidés du groupe, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

2.3. Risques liés aux réglementations applicables aux activités de location des bailleurs

Certains pays ont décidé de renforcer la législation applicable aux sociétés de location en la rapprochant de celle applicable aux établissements financiers. Le risque lié, commun à l'ensemble des acteurs du secteur, est celui d'une augmentation des coûts administratifs.

2.4. Risques liés aux réglementations applicables aux clients de l'activité Technology Management & Financing

La nouvelle norme IFRS applicable aux contrats de location, IFRS 16, en projet depuis plusieurs années, vient d'être publiée en janvier 2016. A compter du 1^{er} janvier 2019, date de son entrée en vigueur, la « dette de location » des sociétés devra apparaître au passif de celle-ci à l'exception des actifs de faibles valeurs unitaires. Dans l'activité Technology Management & Financing, le risque d'une concurrence accrue d'un financement de leurs actifs numériques par la dette des entreprises est cependant largement à modérer du fait que les offres d'Econocom apportent une valeur ajoutée construite autour des bénéfices de la location :

- Gestion de l'évolution technologique grâce à la location et notamment aux offres évolutives du groupe ;
- Gestion des actifs et des coûts (asset management & expense management) réalisé par Econocom grâce à ses solutions (suivi des inventaires, gestion de consommations téléphoniques, infogérance pour petites et moyennes entreprises, ...) offrant à nos clients une plus grande visibilité et une gestion plus efficace de leurs actifs ;
- Meilleure gestion économique des actifs en fin d'utilisation ;
- Gestion des actifs en fin de vie plus conforme aux engagements en termes de développement durable des entreprises ;
- Capacité de gestion des objets intelligents et connectés (IoT).

3. RISQUES DE DÉPENDANCE

3.1. Dépendance envers les refinanceurs

Dans le cadre de son activité, Econocom cède la majorité des contrats de location-financement à des organismes de refinancement.

Ces institutions opèrent généralement sur des zones géographiques ou des types d'équipement bien définis. En outre, le groupe s'attache à conserver l'équilibre de son portefeuille de refinanceurs de sorte à ne pas se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs institutions.

Entre 2014 et 2015, la part des cinq refinanceurs les plus importants est restée constante et représente 65 % de la valeur totale des loyers refinancés en 2015. Le premier refinanceur du groupe représente en 2015 près de 30% de la valeur totale des loyers refinancés.

3.2. Dépendance envers les clients

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. C'est un axe de développement stratégique pour gagner des parts de marché. Au 31 décembre 2015, aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe.

3.3. Dépendance envers les fournisseurs

Compte tenu du nombre important de fournisseurs potentiels et de leur interchangeabilité, la dépendance d'Econocom à l'égard de ses fournisseurs est faible.

Pour les activités Technology Management & Financing, Produits & Solutions et Services, le choix des fournisseurs revient ultimement à nos clients. Dans ces activités, la défaillance d'un fournisseur entraînerait le report de l'activité vers un autre.

Au 31 décembre 2015, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe.

3.4. Dépendance envers les technologies

Dans le cadre de ses activités de Technology Management & Financing, de Services et de Produits & Solutions, le groupe développe des partenariats avec certains constructeurs, opérateurs télécoms, éditeurs et fournisseurs de solutions. Cependant, le groupe s'attache à rester indépendant de ces acteurs pour pouvoir proposer à ses clients la solution la plus adaptée, qu'il s'agisse d'architecture, de matériels ou de logiciels.

4. RISQUES FINANCIERS

Le groupe est exposé, du fait de ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités de Services et Produits & Solutions.

4.1. Risques de marché

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la direction générale du groupe.

4.1.1. Risques de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

4.1.2. Risques de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt en structurant ses financements entre taux fixes et taux variables.

Au 31 décembre 2015, l'endettement à taux variable du groupe est constitué d'emprunts à court terme (lignes de crédit et bridges) et de solutions d'affacturage, également à court terme. Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2015 sur ces emprunts à taux variable.

L'endettement à taux fixe du groupe se compose d'emprunt obligataire ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros et d'un placement privé (EuroPP) de 101 millions d'euros. Par ailleurs, suite aux acquisitions réalisées depuis 2013, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe.

4.1.3. Risques de liquidité

La direction financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

En 2015, Econocom a continué à optimiser ses sources de financements diversifiés dans un souci de (i) réduction des coûts de financements, (ii) d'allongement des maturités et (iii) de désintermédiation bancaire.

Afin de répondre à ses besoins de financement de courts termes, le groupe dispose de nouvelles lignes bancaires à des taux améliorés. Le groupe a par ailleurs lancé un programme de billets de trésorerie plafonné à 300 millions d'euros et utilisé au 31 décembre 2015 à hauteur de 52 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, Econocom dispose de 370 millions d'euros de lignes bancaires bilatérales dont 150 millions d'euros confirmés pour 2 ans et 80 millions d'euros confirmés à plus de 2 ans.

Pour financer ses investissements et notamment ses opérations de croissance externe, Econocom Group a émis en mai 2015 sur le marché Alternext un placement privé de 101 millions d'euros, réparti en deux tranches : une tranche de 45,5 millions d'euros d'une maturité de 5 ans au taux de 2,364 % et une tranche de 55,5 millions d'euros à 7 ans au taux de 2,804 %.

Econocom avait par ailleurs émis en janvier 2014 un emprunt obligataire de type ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros à échéance 2019. Ces obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 1,5 %. Le prix d'émission unitaire était de 10,60 euros. Elles seront remboursées au-dessus du pair (105,26 %), soit un prix unitaire de 11,16 euros.

La direction du groupe considère, compte tenu des projections financières actuelles, que le groupe dispose de ressources suffisantes à la poursuite de ses activités. Le groupe va poursuivre sa politique de diversification de ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et de renforcer encore son indépendance financière.

En dehors des remboursements des billets de trésorerie, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative en 2016 et 2017.

4.2. Risques de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Produits & Solutions et Services, et de refinancement sans recours fournies par des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité. L'encours en risque se monte au 31 décembre 2015 à 125 millions d'euros ce qui représente environ 5,4 % de l'encours total de l'activité Technology Management & Financing.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

4.3. Risques sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en auto-détention au 31 décembre 2015 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition. Il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

L'émission de l'ORNANE en janvier 2014 a fait ressortir une composante « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et/ou actions) que le groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué chaque année à la juste valeur par résultat. Cet instrument dérivé passif est évalué à 11,9 millions d'euros dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2015.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

au 31 décembre 2015

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES

à l'Assemblée Générale du 17 mai 2016 sur les comptes clos au 31 décembre 2015

Conformément à la législation en vigueur et aux statuts de la Société, nous soumettons à votre approbation le rapport d'activité de la Société, ses États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport de rémunération.

1. SITUATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

Le groupe réalise une bonne année 2015, caractérisée par une forte progression de son chiffre d'affaires qui croît de 10,7 % et dépasse 2,3 milliards d'euros, une accélération de sa croissance organique à 7,9 %, une forte progression de son résultat opérationnel courant* qui atteint 117,7 millions d'euros en amélioration de 23 %, et un doublement de son résultat net retraité** par action.

Le groupe entame l'année 2016 fort de la dynamique constatée tout au long de l'exercice 2015, des investissements réalisés, des synergies issues de l'acquisition d'Osiatis et des plans d'économies et de gains de productivité qui porteront leur plein effet en 2016.

Au cours de l'exercice 2015, le groupe a accéléré ses investissements dans des sociétés de taille moyenne positionnées sur des marchés stratégiques au cœur de la transformation numérique : la sécurité, les applications internet & mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation digitale. Le groupe a ainsi procédé à huit prises de participations majoritaires, dont trois via sa filiale Digital Dimension et à la création du premier CERT™ européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT).

Ces prises de participation s'inscrivent dans un nouveau modèle. Alors que les paramètres des entreprises évoluent à grande vitesse (opportunités de nouveaux business, menaces de nouveaux concurrents, volatilité des meilleurs talents...), la capacité de mouvement, la flexibilité et la créativité sont plus que jamais des facteurs déterminants de succès et de pérennité. La taille et la dimension internationale restent néanmoins de puissants facteurs de crédibilité pour nos clients et nos partenaires.

Pour répondre à ce double enjeu, le groupe Econocom a créé un dispositif innovant : la Galaxie.

Elle est constituée de la « Planète Econocom », c'est-à-dire des activités historiques du groupe en constante expansion, autour de laquelle gravitent des satellites, petites et moyennes entreprises très performantes dans leur domaine d'expertise, dans lesquels les entrepreneurs dirigeants conservent une part du capital.

Le groupe Econocom dont la raison d'être est d'accélérer la transformation digitale des entreprises et des organisations a ainsi fait évoluer sa propre gouvernance pour répondre aux enjeux de la révolution digitale. Afin de financer sa stratégie d'acquisition et de renforcer sa structure financière, Econocom a procédé en mai 2015 à l'émission d'un Placement Privé d'un montant total de 101 millions d'euros. Econocom, qui intègre en 2015 le nouvel indice européen Tech 40, a choisi de coter ses nouvelles obligations sur AlterNext.

Enfin Econocom Group a choisi d'adopter le statut de Société Européenne. La forme juridique du groupe est ainsi en cohérence avec la réalité européenne de ses activités et de ses ambitions ; elle facilitera l'accompagnement de ses clients dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

* Avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis.

** Avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

1.1. Variations de périmètre de l'exercice

1.1.1. Acquisitions

Au cours de l'année 2015, Econocom a procédé à huit opérations de croissance externe. Le groupe a privilégié des acquisitions de sociétés de taille moyenne opérant dans des secteurs clés dotés d'un fort potentiel de croissance. Certaines de ces opérations ont consisté à prendre une participation majoritaire aux côtés des dirigeants historiques. Ces opérations contribuent à accélérer la croissance du groupe et à améliorer sa rentabilité. Elles impactent le chiffre d'affaires consolidé 2015 à hauteur de 56 millions d'euros.

Les transactions conclues sur l'année sont présentées ci-après :

Helis – Février 2015 :

En février 2015, Econocom-Osiatis SAS a pris une participation de 45 % dans la société française Helis. Helis est une société de conseil et d'ingénierie spécialisée dans le domaine des infrastructures IT. Dotée d'une double expertise technique et fonctionnelle, la société intervient sur l'ensemble des phases de projets à forte valeur ajoutée, proposant à ses clients, conseil et services autour de sujets porteurs et différenciants (cloud, convergence, virtualisation, télécoms...). Helis a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

Clesys – Février 2015 :

Le groupe a acquis la totalité du capital de Clesys, spécialiste de la sécurisation des infrastructures, des data-centers et des réseaux. Ses 55 ingénieurs et consultants interviennent sur un large spectre de prestations liées à la sécurité, depuis les audits de sécurité et de conformité, le conseil, la sécurisation des flux d'information, jusqu'à la supervision complète des systèmes de sécurité. Clesys a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros.

Norcod – Mars 2015 :

Digital Dimension a procédé à l'acquisition de la totalité du capital de Norcod SAS, société française spécialiste des solutions connectées pour les entreprises. La société dispose d'une expertise forte dans le déploiement et la gestion de terminaux adaptés aux entrepôts où elle met en œuvre des solutions innovantes faisant appel aux technologies vocales ou encore aux solutions wi-fi. En 2015, Norcod réalise un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros.

Nexica – Avril 2015 :

Digital Dimension SAS a racheté à ses fondateurs 100 % du capital de Nexica, société de droit espagnol, implantée à Barcelone. Nexica est un hébergeur d'applications « business » critiques et d'infrastructures « cloud ». Avec une expérience de plus de 15 ans sur ce marché, la société gère deux centres de données pour les services IaaS (Infrastructure as a Service), avec la capacité d'accueillir des services à valeur ajoutée tels que les plateformes e-commerce et les portails. Nexica a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

Alter Way – Mai 2015 :

Econocom Group est entré à hauteur de 64,45 % dans le capital du groupe Alter Way, société spécialisée dans l'Open source qui intervient dans les métiers de l'hébergement, de l'ingénierie, de la formation et du conseil dans le domaine du Web. Alter Way a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2015.

Bizmatica – Juin 2015 :

Econom International Italia SpA a pris une participation de 70 % dans le capital de la société Bizmatica SpA, basée à Milan. Le groupe Bizmatica développe des services d'applications « Business & Mobile » et intervient à chaque étape de la chaîne de valeur de ce marché : du conseil en conception jusqu'à la mise en œuvre de la gestion de solution. Le groupe Bizmatica est principalement implanté en Italie et a réalisé 18 millions d'euros de chiffres d'affaires sur son dernier exercice clos.

SynerTrade – Août 2015 :

Digital Dimension SAS a pris le contrôle du groupe SynerTrade dont il a acquis 90 % du capital. SynerTrade est un groupe européen opérant sur le secteur des solutions logicielles d'e-procurement qui permettent un suivi des approvisionnements et une analyse des dépenses. Le groupe SynerTrade, dont le siège social est situé au Luxembourg, exerce son activité au travers de cinq entités juridiques (Luxembourg, Allemagne, France, Roumanie, Etats Unis) et de bureaux de représentation en Italie, aux Pays-Bas, en Chine, aux Emirats Arabes Unis et en Inde. SynerTrade a réalisé un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros.

Altasys – Octobre 2015 :

Econom-Osiatis SAS a acquis 90 % du capital de la société française Altasys, présente sur la sécurité des systèmes d'information. La société emploie plus de 50 ingénieurs et consultants. Altasys réalise un chiffre d'affaires de plus de 7 millions d'euros. La société a été renommée Econom Cyber Security.

1.1.2. Compléments d'acquisition et constitutions de sociétés

Interadapt – Complément d'acquisition :

Lors de l'investissement initial dans Interadapt en 2011 par Osatis, le groupe détenait deux options d'achat « call » lui permettant de monter au capital de la société. Sur l'exercice 2015, le groupe Econom a procédé à l'exercice de ces 2 options en janvier et en décembre, portant ainsi son pourcentage de détention à 61,25 % du capital.

Econom Digital Security – Constitution :

La société Econom Digital Security SAS de droit français, a été constituée en mars 2015 par Econom Group. Econom a progressivement ouvert le capital de cette filiale à des associés dirigeants et détient 55 % du capital au 31 décembre 2015. Econom Digital Security déploie le premier CERTTM européen dédié à la sécurité des objets connectés et de leur environnement (IoT). Cette entité est complémentaire du pôle Sécurité constitué de Clesys, Altasys et des activités sécurité déjà présentes dans les filiales françaises de services du groupe.

1.1.3. Cession ou abandon d'activités

Allemagne – Cession d'activité :

Econom a finalisé fin 2014 un accord de cession de la Société Econom Managed Services AG. La vente a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2015. Econom a privilégié la cession de sa société de Services allemande dont la taille était réduite (chiffre d'affaires de 4 millions d'euros) au groupe allemand Technogroup, avec lequel Econom a bâti un partenariat lui permettant de disposer de plus de 200 ingénieurs et techniciens en Allemagne.

France – Cession d'activités :

La société française Asystel a procédé fin juin 2015 à la cession de son activité télécoms dédiée aux TPE/PME (chiffre d'affaires de 8 millions d'euros), puis en octobre 2015 à la cession de son activité de services A2Z destinée aux petites entreprises (chiffre d'affaires de 3 millions d'euros). La société Asystel se concentre désormais sur sa clientèle cible de grands comptes.

Belgique – Cession d'activité :

Fin octobre 2015, la filiale belge Econocom Managed Services a procédé à la cession de ses activités Ecopack (maintenance et déploiement de postes de travail) en Belgique et au Luxembourg (chiffre d'affaires d'environ 4 millions d'euros).

1.2. Principaux investissements

Outre les opérations d'acquisitions et de prises de participation décrites ci-dessus, les principaux investissements du groupe au cours de l'année 2015 sont relatifs à l'aménagement de nouveaux bâtiments afin de regrouper et d'optimiser différents sites, et à l'acquisition de matériels et de solutions informatiques visant à accroître la performance des équipes, à améliorer les offres commerciales et à développer des solutions innovantes pour les clients du groupe.

Les deux principaux projets informatiques, lancés en 2014 et poursuivis en 2015, sont le déploiement sur l'ensemble des filiales du groupe des modules de comptabilité générale et analytique ainsi que de contrôle de gestion de SAP et la mise en œuvre d'une solution métier interne dédiée à l'activité Technology Management & Financing. Le déploiement de SAP a été fait avec succès dans deux des trois activités du groupe et se poursuivra sur le premier semestre 2016. .

1.3. Opérations de financement

Dans un contexte de marché favorable, le groupe a poursuivi sa politique de diversification et d'optimisation de ses sources de financement.

1.3.1. Placement Privé de 101 millions d'euros

En mai 2015, Econocom a procédé à un placement privé pour un montant total de 101 millions d'euros, réparti en 2 tranches de 45,5 et 55,5 millions d'euros, d'une maturité respective de 5 et 7 ans. Les obligations nouvelles sont assorties de coupons aux taux de 2,364 % à 5 ans et 2,804 % à 7 ans.

1.3.2. Programme de Billets de Trésorerie d'un montant plafonné à 300 millions d'euros

Le groupe a procédé en octobre 2015 à la mise en place d'un programme de Billets de Trésorerie d'un montant plafond de 300 millions d'euros sur le marché des Titres de Créances Négociables. Outre la diversification de ses moyens de financement, cette émission confère au groupe la capacité à bénéficier d'un financement court terme à des conditions de marché qui lui sont favorables et qui contribueront à optimiser le financement de la saisonnalité de son besoin en fonds de roulement. Au 31 décembre 2015, le montant des Billets de Trésorerie était de 52,5 millions d'euros.

1.4. Recherche et Développement

Le groupe accorde une importance particulière à l'innovation et poursuit ses efforts de recherche et développement, réalisés par des équipes intégrées aux différents métiers et géographies du groupe. Les projets de R&D portent notamment sur le système d'information et de communication des clients dans sa globalité, et sur la conception et la mise en œuvre de solutions innovantes pour répondre aux différentes problématiques liées à l'architecture, l'interopérabilité, la mobilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication. Le groupe compte près de 7 300 ingénieurs et techniciens au 31 décembre 2015.

2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

2.1. Compte de Résultat

(en millions €)	2015	2014 retraité ⁽¹⁾	Variation
Chiffre d'affaires	2 316,1	2092,6	+ 11 %
Résultat opérationnel courant avant amortissement des actifs incorporels d'acquisition*	117,7	95,9	+ 23 %
Résultat opérationnel courant	113,5	92,9	+ 22 %
Autres produits et charges	(5,2)	(24,9)	
Résultat opérationnel	108,3	68,0	+ 59 %
Autres charges et produits financiers	(12,4)	(15,7)	- 21 %
Variation de juste valeur du dérivé « ORNANE »	(6,3)	3,8	-
Résultat avant impôt	89,6	56,1	+ 60 %
Impôts	(30,7)	(21,2)	+ 45 %
Résultat des activités abandonnées	(0,1)	(3,0)	- 97 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,1)	0,0	
Résultat net consolidé	58,7	31,9	+ 84 %
Résultat net, part du groupe	57,8	31,2	+ 85 %
Résultat net, part des minoritaires	0,9	0,7	+ 29 %
Résultat net, part du groupe retraité**	66,8	29,4	+ 127 %

* Avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis.

** Avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

(1) Retraité de la nouvelle règle IFRS (IFRIC 21) - impact de + 0,6 million d'euros sur le résultat opérationnel courant 2014.

Résultat net par action :

(en €)	2015	2014 retraité	Variation
Résultat par action	0,53	0,28	+ 89 %
Résultat par action dilué	0,52	0,24	+ 117 %
Résultat par action retraité (**)	0,62	0,27	+ 130 %

** Avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

Nombre d'actions en circulation :

(en unité)	2015	2014
Nombre moyen d'actions en circulation ⁽¹⁾	108 508 895	109 938 391
Nombre total d'actions à la clôture ⁽¹⁾	106 727 850	111 059 101
Cours de l'action Econocom au 31 décembre (en €)	8,55	6,56
Capitalisation boursière au 31 décembre (en M€)	961,6	738,1

(1) Hors actions propres.

Le groupe Econocom a réalisé sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires consolidé annuel de 2 316 millions d'euros contre 2 093 millions d'euros en 2014, soit une progression de 10,7 % dont près de 8 % au titre de la seule croissance organique. Cette performance est attribuable aux trois activités du groupe qui bénéficient du positionnement porteur d'Econocom dans la transformation digitale des entreprises, ainsi qu'à la bonne dynamique des satellites qui contribuent déjà pour 108 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2015.

Le résultat opérationnel courant du groupe* s'élève à 117,7 millions d'euros contre 95,9 millions un an plus tôt, en progression significative de 23 %. Cette forte croissance est alimentée par le bon niveau d'activité en 2015, le succès des offres multi-métiers et les synergies croissantes dont le plein effet sera effectif en 2016. Elle résulte également de l'amélioration des marges opérationnelles de toutes les activités, de l'intégration réussie des services ainsi que des plans de productivité menés dans l'ensemble des activités du groupe.

Le résultat opérationnel du groupe est de 108,3 millions d'euros, contre 68,0 millions l'année dernière, en croissance de près de 60 %. Les charges non courantes sont d'un montant très limité au regard de ceux observés en 2014, année de finalisation de l'intégration d'Osiatis (5,3 millions d'euros contre 24,9 millions d'euros en 2014).

Le résultat financier 2015 est impacté défavorablement à hauteur de 6,3 millions d'euros (élément comptable dépourvu d'effet monétaire) par la valorisation à la juste valeur (Mark to market) du dérivé lié à l'emprunt obligataire convertible (ORNANE) suite à la hausse du cours de l'action au 31 décembre 2015. En 2014, la variation du dérivé représentait à l'inverse un produit de 3,8 millions d'euros. Retraité de cet élément, le résultat financier est meilleur qu'en 2014.

Le résultat net 2015 est de 58,7 millions d'euros, en croissance de 84 %.

Les bonnes performances opérationnelles, le faible niveau de coûts exceptionnels ainsi que l'absence de dilution pour l'actionnaire conduisent à une forte hausse du résultat net par action (+ 89 %).

Le résultat net part du groupe retraité** se monte à 66,8 millions d'euros, il progresse de 127 % par rapport à 2014.

2.1.1. Chiffres clés par activité

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant* se répartissent comme suit :

Chiffre d'affaires :

(en millions €)	2015	2014 retraité	Croissance totale	Croissance à périmètre comparable
Technology Management & Financing	1 149,0	1 044,8	10,0 %	10,0 %
Services	729,9	663,0	10,1 %	1,0 %
Produits & Solutions	437,2	384,8	13,6 %	15,0 %
Total Chiffre d'affaires	2 316,1	2 092,6	10,7 %	7,9 %

Résultat opérationnel courant* :

(en millions €)	2015	2014 retraité	Croissance totale	ROC en % du CA 2015
Technology Management & Financing	70,1	59,7	17,4 %	6,1 %
Services	35,5	25,8	37,6 %	4,9 %
Produits & Solutions	12,1	10,4	16,3 %	2,8 %
Total Résultat opérationnel courant (*)	117,7	95,9	22,7 %	5,1 %

* Avant amortissement du portefeuille de clientèle ECS et de la marque Osiatis.

Au 31 décembre 2015, l'activité Technology Management & Financing enregistre un chiffre d'affaires de 1 149 millions d'euros contre 1 045 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 10 % exclusivement organique. Cette performance reflète la bonne orientation des affaires, soutenue par sa filiale de refinancement (Econocom Digital Finance Ltd), qui contribue de près de 10 % au chiffre d'affaires de l'activité. Celle-ci bénéficie également d'une évolution favorable du marché qui privilégie de plus en plus l'usage sur la propriété, notamment sous l'effet de l'accélération des évolutions technologiques. Le résultat opérationnel courant de l'activité progresse quant à lui de plus de 17 % bénéficiant de la bonne dynamique des affaires, des synergies avec les autres activités et des plans d'amélioration de la productivité.

L'activité Services a réalisé un chiffre d'affaires de 730 millions d'euros contre 663 millions d'euros sur 2015, soit une hausse de 10 %. Avec un décalage d'environ six mois sur le planning initial annoncé en 2013, l'intégration réussie d'Osiatis délivre les effets positifs attendus et permet au groupe Econocom de disposer d'une plateforme de services robuste. Cette progression résulte également de la bonne dynamique des satellites du groupe et de leur positionnement à forte valeur ajoutée dans la transformation digitale. La rentabilité de l'activité Services s'élève à 35,5 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 4,9 %, en hausse sensible de 100 points de base par rapport à 2014. L'activité bénéficiera en 2016 du plein effet des synergies issues de l'intégration d'Osiatis et des plans d'optimisation.

L'activité Produits & Solutions enregistre un chiffre d'affaires de 437 millions d'euros contre 385 millions d'euros un an plus tôt, soit une croissance de 13,6 % (15 % en organique). Cette forte hausse confirme la bonne dynamique des ventes du groupe sur le marché porteur des objets connectés qui contribuent à plus de la moitié de la progression, en particulier dans le secteur public, la santé et l'éducation. Cette performance est également alimentée par les fortes synergies commerciales avec les autres métiers du groupe et le succès du démarrage de l'activité en Italie sur le segment porteur des actifs digitaux.

2.1.2. Chiffres clés par zone géographique

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

Chiffre d'affaires

(en millions €)	2015	2014 retraité	Variation
France	1 235,6	1 115,5	+ 10,8 %
Benelux	346,5	314,6	+ 10,1 %
Europe du Sud	409,0	372,2	+ 9,9 %
Europe du Nord et de l'Est/Amériques	325,0	290,3	+ 12,0 %
Total chiffre d'affaires	2 316,1	2 092,6	+ 10,7 %

Toutes les zones géographiques présentent des chiffres d'affaires en forte croissance.

La croissance en France est essentiellement portée par les activités Technology Management & Financing et Produits & Solutions. L'activité Technology Management & Financing connaît une bonne dynamique, favorisée par la montée en puissance de la filiale de refinancement du groupe. L'activité Produits & Solutions est portée par des opérations commerciales significatives et la montée en puissance des objets connectés. La France bénéficie également des principales opérations de croissance externe. Globalement, cette zone est portée par ces bons résultats commerciaux mais également par la réussite de l'intégration d'Osiatis sur le périmètre services et les synergies croissantes entre activités.

La progression observée au Benelux est alimentée par l'activité Technology Management & Financing, avec la signature de contrats de taille significative et une belle dynamique commerciale.

La région Europe du Sud enregistre de bonnes performances (+ 10 %), principalement portées par la croissance de l'activité Technology Management & Financing en Italie, ainsi que par les bons niveaux d'activité des Services et de l'activité Produits & Solutions en Italie ; lancée en 2014 l'activité Produits & Solutions enregistre plus de 150 % de croissance en 2015, avec un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros.

L'Europe du Nord et de l'Est / Amériques est également dans une bonne dynamique commerciale. Cette croissance est particulièrement marquée en Allemagne et en Irlande dans l'activité Technology Management & Financing ainsi qu'au Mexique.

2.2. Bilan et structure financière

(en millions €)	2015	2014 retraité
Goodwills	483,5	384,8
Autres actifs long terme	118,4	106,2
Intérêts résiduels sur contrats de location	98,2	88,5
Autres actifs non courants	18,7	15,9
Clients et autres débiteurs	804,7	724,0
Autres actifs courants	84,4	76,5
Actifs détenus en vue de la vente	0,0	2,1
Trésorerie	209,6	207,3
Total actif	1 817,5	1 605,3
Capitaux propres – Part du groupe	228,1	259,8
Capitaux propres – Minoritaires	52,4	21,5
Capitaux propres - Total	280,5	281,3
Dette financière	120,5	143,6
Emprunt obligataire	275,5	169,6
Provisions	74,3	81,9
Engagement sur valeurs résiduelles	62,1	51,2
Fournisseurs et autres créditeurs	751,7	682,2
Autres passifs	252,9	193,9
Passifs liés aux actifs en cours de cession	0,0	1,6
Total passif et capitaux propres	1 817,5	1 605,3

Goodwills

La valeur des goodwills est de 483,5 millions d'euros et augmente de 98,7 millions d'euros sur l'exercice (384,8 millions d'euros au 31 décembre 2014). Cette évolution se compose d'une augmentation de 99,4 millions d'euros sous l'effet des acquisitions et d'une diminution de 0,5 million d'euros au titre des cessions. Les goodwills des sociétés acquises en 2015 ont été calculés en prenant l'hypothèse d'une acquisition de 100 % du capital des dites sociétés (méthode du goodwill complet), y compris en cas d'acquisition partielle du capital.

Les effets des corrections de bilan d'ouverture et de variation des devises se neutralisent et sont, en net, sans impact.

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'établit à 280,5 millions d'euros ; il est stable par rapport à l'exercice 2014 (281,3 millions d'euros), le résultat net de 2015 de 58,7 millions d'euros étant compensé par la rémunération des actionnaires (remboursement de prime d'émission pour 16,2 millions d'euros) et l'impact des rachats d'actions propres réalisés sur l'exercice pour 35 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, Econocom Group détenait 5 791 437 actions propres qui correspondent à un actif de 49,5 millions d'euros sur la base du cours de bourse de clôture au 31 décembre 2015. Cet actif ne figure pas au bilan du groupe.

La répartition entre les intérêts groupe et la quote-part attribuable aux minoritaires varie notablement sous l'effet des acquisitions : la part des minoritaires s'établit ainsi à 52,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, en progression de 30,9 millions d'euros. L'augmentation de la part des minoritaires résulte essentiellement de l'option de comptabilisation du goodwill complet retenue par le groupe.

La part attribuable au groupe diminue principalement sous l'effet de la reconnaissance d'options d'achat croisées sur les participations minoritaires des sociétés acquises en 2015.

Endettement net

L'endettement net comptable du groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 186,4 millions d'euros et se détaille comme suit :

(en millions €)

Trésorerie nette bancaire positive*	143,4
ORNANE	(173,6)
Placement privé (Euro PP)	(101,9)
Dettes de crédit-bail	(3,4)
Créances & contrats cédées avec recours	(50,9)
Dettes nettes Groupe	(186,4)

* Trésorerie brute bancaire diminuée des lignes bancaires et billet de trésorerie.

Le gearing, qui rapporte la dette financière nette aux capitaux propres s'établit à 66 %. La dette financière nette comptable représente moins de 1,5 fois l'EBITDA 2015 du groupe. Ce niveau très maîtrisé donne donc au groupe les moyens de ses ambitions en matière de développement.

2.3. Comptes sociaux 2015 de la Société Econocom Group SE

Econocom Group SE, en tant que Société holding du groupe, gère des participations, perçoit des dividendes de ses filiales et assure le développement du groupe.

Elle fournit, par ailleurs, aux sociétés du groupe des prestations en matière de gestion, d'informatique, de garanties, de trésorerie, de mise à disposition de personnel, de conseils divers, de communication et de marketing. Les facturations sont réalisées aux conditions habituelles du marché.

Les chiffres mentionnés ci-après sont relatifs aux comptes sociaux d'Econocom Group SE, établis en référentiel comptable belge conformément aux dispositions réglementaires.

2.3.1. Comptes de résultat d'Econocom Group SE

Les ventes aux filiales du groupe de prestations (non consolidées) de l'exercice s'élèvent à 14,2 millions d'euros contre 28,7 millions d'euros l'an dernier. Cette diminution s'explique par la facturation intervenue en 2014 d'un complément de management fees.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'établit à 1,6 million d'euros contre 22,2 millions d'euros en 2014. La variation du résultat d'exploitation provient principalement de mouvements sur les dotations et reprises de provisions pour risque de moins-value sur les levées d'options. Cette provision a été dotée d'un montant additionnel de 0,4 million d'euros contre une reprise de 24,1 millions d'euros l'an dernier suite à des levées d'options par le management. Cette dotation s'explique par l'évolution du cours de l'action sur l'exercice.

Le résultat financier est positif de 4,9 millions d'euros contre 1,2 million d'euros en 2014. Il intègre principalement les dividendes reçus des filiales pour 4,3 millions d'euros (en baisse de 0,9 million d'euros par rapport à 2014), les produits nets d'intérêts et de facturation de commissions sur garantie facturés aux filiales pour un montant de 7,3 millions d'euros (contre 7,0 millions d'euros en 2014), et les charges relatives à l'endettement externe pour un montant de 6,4 millions d'euros contre 8,1 millions d'euros l'an dernier. Cette diminution s'explique par la conversion de l'OCEANE en 2014 et par la mise en place de solutions de financement diversifiées (billets de trésorerie) dont le coût est plus faible.

Le résultat exceptionnel est nul (contre un profit de 3,8 millions d'euros en 2014 correspondant à des plus-values sur titres).

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 1,9 million d'euros, Econocom Group SE ayant consommé ses déficits fiscaux en 2014.

Le résultat net s'établit ainsi en profit de 4,6 millions d'euros (contre 27,2 millions d'euros en 2014).

2.3.2. Bilan d'Econocom Group SE

Les capitaux propres d'Econocom Group SE s'élèvent à 288,4 millions d'euros à comparer à 300 millions d'euros en 2014. La variation correspond au résultat de l'exercice (4,6 millions d'euros) et au remboursement de prime d'émission intervenu en 2015 pour un montant de 16,2 millions.

Les dettes financières hors groupe d'un montant total de 336,1 millions d'euros correspondent à l'ORNANE (émis en janvier 2014 et à échéance 2019) pour 181,1 millions d'euros, à l'EURO PP (émis en mai 2015 à échéances 5 et 7 ans) pour 102,5 millions d'euros et aux billets de trésorerie pour 52,5 millions d'euros (à échéances court terme comprises entre 1 et 3 mois).

Les créances et participations dans les entreprises liées à long terme ont augmenté de 12,4 millions d'euros en raison des acquisitions réalisées en 2015 et détaillées ci-après.

2.3.3. L'activité de la Société

2.3.3.1. Acquisitions, prises de participations et création de filiales

Au cours de l'année 2015, Econocom Group a procédé à des prises de participations et à la création de filiales, privilégiant des sociétés de taille moyenne, expertes dans quatre secteurs stratégiques et porteurs : la sécurité, les applications web et mobiles, les solutions digitales et le conseil en transformation.

Ainsi la société Econocom Group a pris une participation majoritaire (64,45 %) dans le groupe français Alter Way, leader dans le secteur du web et de l'open source. Alter Way qui réalise un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros en 2014, accompagne la transformation digitale de ses clients en couplant les activités de développement et d'hébergement de leurs sites et applications internet. Elle a obtenu en 2015 le prix du meilleur partenaire mondial de Microsoft dans la catégorie « Open Source on Azure » (plateforme globale cloud d'entreprise).

Econocom Group a par ailleurs créé la société Econocom Digital Security, dont elle détient 55 %, au côté de managers experts reconnus du monde de la sécurité des systèmes d'information. Econocom Digital Security innove en lançant le premier CERT™ dédié à la sécurité des objets connectés et offre des services opérationnels préventifs et réactifs et des prestations de conseil avancées. Digital Security possède son propre laboratoire R&D dans le domaine de la sécurité de l'Internet des Objets.

Econocom Group a également pris des participations minoritaires dans des start-ups innovantes du digital :

- Histoverly, permet au public de découvrir autrement la richesse du patrimoine culturel français grâce à des solutions technologiques interactives ;
- Kartable, met l'apprentissage à la portée de tous grâce à des plateformes personnalisées avec des contenus et des applicatifs conformes aux programmes scolaires officiels. Cette jeune société compte déjà plus d'un million d'élèves.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses filiales :

- Econocom Group a acquis le solde des titres de la société brésilienne Econocom do Brasil détenus par Econocom-Osiatis SAS pour un montant de 1,9 million d'euros, puis a souscrit à une augmentation de capital d'un montant de 0,7 million d'euros ;
- Econocom a souscrit à une augmentation de capital d'un montant de 6,0 millions d'euros au profit de sa filiale Econocom International Italia SpA dans l'objectif est notamment de financer l'acquisition du groupe Bizmatica en Italie.

2.3.3.2. Réorganisation juridique

Comme chaque année, le groupe Econocom a travaillé à rationaliser et simplifier son organisation juridique.

A ce titre et afin de regrouper les sociétés ayant des activités similaires dans un même pays au sein d'une même structure, la société France Systèmes, premier revendeur Apple auprès des entreprises et des administrations, a été absorbée par la société Econocom Produits & Solutions et les filiales françaises de Services Econocom-Osiatis France et Osiatis Systems ont été fusionnées. Enfin, les deux sociétés suisses du groupe actives dans le domaine de la Technology Management & Financing ont été réunies dans la filiale Econocom Switzerland.

Par ailleurs, afin de simplifier l'organigramme et réduire les niveaux de détention en rapprochant les filiales de la maison mère du groupe, Econocom Group a, en 2015, acquis ses filiales brésiliennes auprès d'Econocom-Osiatis SAS.

Les opérations de réorganisation menées à bien en 2015 ont permis de réduire de quatre le nombre d'entités juridiques au sein du groupe et d'en simplifier l'organigramme.

2.3.3.3. Les actions propres

Econocom Group a une politique de rachat d'actions propres principalement motivée par les raisons suivantes :

- livraison d'actions afin d'éviter aux actionnaires la dilution potentielle liée aux exercices de titres donnant accès au capital ;
- moyen éventuel de paiement lors d'opérations de croissance externe ;
- destruction des actions acquises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 20 mai 2014 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à des rachats d'actions propres. Elle a fixé à 4 euros le prix minimum de rachat, à 20 euros le prix maximum.

Le nombre maximum de titres pouvant être rachetés pendant la durée du programme (cinq ans) se monte à 22 503 857.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de trois ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, en cas de danger grave et imminent, des actions de la Société Econocom Group sans passer par la voie de l'Assemblée Générale.

Enfin, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 20 mai 2014, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de cinq ans, à prendre en gage des actions propres de la Société, conformément à l'article 630 du Code des sociétés, dans la limite du plafond de 20 % du capital souscrit prévu par l'article 620 du Code des sociétés.

Au cours de l'exercice 2015, les mouvements relatifs aux actions propres ont été les suivants :

- Econocom Group a acquis des actions propres pour un prix d'acquisition de 35,1 millions d'euros représentant 4 489 050 actions Econocom Group ;
- Econocom Group a cédé 120 000 actions propres dans le cadre d'exercice de plan de stock options arrivé à échéance.

Par ailleurs, la Société a maintenu avec Exane BNP Paribas son contrat de liquidité en vue de l'animation du titre Econocom Group.

Au 31 décembre 2015, Econocom Group détenait 5 645 184 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres et 146 253 actions Econocom Group acquises dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Exane, soit une auto détention de 5 791 437 actions Econocom Group représentant 5,15 % du nombre total d'actions en circulation.

Les droits de vote afférents aux actions détenues par la Société sont suspendus. Les actions détenues par la Société n'ouvrent pas droit à dividende.

Les réserves disponibles d'Econocom Group (données non consolidées) s'élèvent à 175,2 millions d'euros auxquelles s'ajoute un bénéfice reporté de 41,7 millions d'euros.

Les réserves indisponibles d'Econocom Group s'élèvent à 41,1 millions d'euros.

2.3.3.4. Le capital

Au 31 décembre 2015, le capital d'Econocom Group est représenté par 112 519 287 actions sans désignation de valeur nominale et s'élève à 21 563 999,86 euros.

Les éléments pouvant avoir une influence sur le capital d'Econocom Group sont d'une part l'emprunt obligataire ORNANE émis en 2014 et d'autre part le plan d'options de souscription 2014.

En janvier 2014, Econocom Group a procédé avec succès au placement d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) à échéance janvier 2019 pour un montant nominal total de 175 millions d'euros.

La valeur nominale des obligations fait ressortir une prime de conversion initiale de 33 % par rapport au cours de référence de l'action Econocom de 7,9696 euros. Les obligations portent intérêt à un taux nominal de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Elles sont émises à 100 % du nominal (soit 10,60 euros par obligation) et, à moins qu'elles n'aient déjà été remboursées, converties ou rachetées, elles seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019, au prix de 105,26 % du nominal, correspondant à une prime et un prix de conversion effectifs de respectivement 40 % et 11,16 euros.

A ce jour, le nombre total d'ORNANE à échéance le 15 janvier 2019 en circulation est de 16 509 433. En cas d'exercice du droit d'attribution d'actions, les porteurs d'obligations recevront un montant en numéraire et le cas échéant un montant payable en actions nouvelles et/ou existantes. Econocom dispose également de la faculté de remettre uniquement des actions nouvelles et/ou existantes. Si toutes les obligations étaient converties en actions nouvelles, au prix de conversion initial et selon le ratio de conversion initial de 1 action pour 1 obligation, 16 509 433 actions nouvelles donnant droit de vote seraient émises.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'options de souscription d'actions (les « Options de Souscription 2014 ») et décidé d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, 2 500 000 droits de souscription donnant chacun droit de souscrire, sous certaines conditions, une nouvelle action Econocom Group. Le Comité de Rémunération dispose d'un délai de deux ans pour déterminer les bénéficiaires des Options de Souscription 2014. L'émission des Options de Souscription 2014 entraîne de ce fait une émission maximale possible de 2 500 000 actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé. Au 31 décembre 2015, 2 435 000 Options de Souscription 2014 ont été accordées à une vingtaine de managers du groupe.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015 a renouvelé, pour une période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, conformément aux articles 603 et 604 du Code des sociétés, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum total de 21 563 999,86 euros (hors primes d'émission). Le capital autorisé disponible s'élève au 31 décembre 2015 à 21 563 999,86 euros (hors primes d'émission), aucune opération concernant le capital autorisé n'étant intervenue en 2015.

Les variations de capital intervenues entre 2002 et 2013 ont consisté d'une part, à des augmentations de capital réalisées dans le cadre de levées d'options par les salariés du groupe et, d'autre part à des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'opérations de croissance externe en paiement d'une partie du prix d'acquisition comme en 2010 lors de l'acquisition du groupe ECS et en 2013 dans le cadre de l'offre publique mixte menée à bien pour acquérir Osiatis. Au cours de l'exercice 2014, cinq augmentations de capital ont été réalisées dans le cadre de demandes de conversion d'OCEANE pour un total de 9 055 276 actions nouvelles.

La structure de l'actionariat est décrite au paragraphe 5 « Déclaration de gouvernement d'entreprise ».

3. FACTEURS DE RISQUE ET LITIGES

Les facteurs de risques n'ont pas sensiblement évolué au cours de l'exercice 2015. Ils sont décrits dans la note 33 « Gestion des risques » des comptes consolidés.

4. PERSPECTIVES 2016 ET RÉMUNÉRATION DES ACTIONNAIRES

La Direction du groupe Econocom anticipe une nouvelle année de croissance organique du chiffre d'affaires supérieure à celle du marché des Entreprises de Services du Numérique (ESN), soutenue par la belle dynamique du marché de la transformation digitale des entreprises et des services publics, les importants investissements commerciaux réalisés depuis 2 ans et enfin, les synergies entre ses grands métiers et les sociétés satellites acquises depuis deux ans.

La Direction prévoit également une progression à deux chiffres du résultat opérationnel courant et une nouvelle hausse du résultat net par action*. L'année 2016 bénéficiera des pleins effets des synergies issues du rachat d'Osiatis et des programmes de productivité menés depuis 2 ans.

Dans ce cadre, le groupe confirme ses objectifs stratégiques pour 2017 : 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 150 millions d'euros de résultat opérationnel courant.

La structure financière solide du groupe et ses perspectives permettent au Conseil d'Administration de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires de procéder à une rémunération des actionnaires sous la forme d'un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à hauteur de 0,175 euro brut par action.

Ce remboursement représente une progression de 17 % de la rémunération brute des actionnaires sur un an et de 46% sur deux ans par rapport au dividende de 0,12 euro brut par action versé en 2014.

Par ailleurs, le groupe prévoit de continuer à procéder à des rachats d'actions propres.

Ces titres sont notamment destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre des plans de stock-options ainsi que de la conversion de l'emprunt obligataire ORNANE.

** Retraité des impacts nets des amortissements de la clientèle ECS et de la marque Osiatis, ainsi que de la variation de la juste valeur du dérivé de l'ORNANE.*

5. DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Code de gouvernement d'entreprise applicable

Le groupe Econocom confirme son adhésion aux principes du Code Belge de Corporate Governance entré en vigueur en 2009 ou « Code 2009 ». Celui-ci est disponible sur : www.corporategovernancecommittee.be

Econocom publie sur son site internet sa charte de corporate gouvernance : www.econocom.com rubrique Finance / Gouvernance.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2012, le Conseil d'Administration a formellement renouvelé son adhésion au Code de Gouvernance d'entreprise et mis à jour la Charte de Corporate Governance du groupe notamment les Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil et des Comités afin d'y intégrer les nouvelles dispositions en vigueur. Enfin, le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2016 a mis à jour les ROI du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif suite à la transformation d'Econocom Group en Société Européenne intervenue le 18 décembre 2015.

5.2. Dérogations au Code 2009

Econocom Group applique les recommandations du Code 2009 à l'exception de celles que le Conseil a jugées peu adaptées à la taille du groupe Econocom, ou qui doivent être mises en œuvre dans la durée. Les principes auxquels Econocom Group n'adhère pas encore ou pas totalement sont décrits ci-dessous.

Le groupe n'applique pour l'instant que partiellement les recommandations du Principe 1 du Code 2009.

Pour des raisons liées aux caractéristiques de l'actionnariat d'Econocom Group, Monsieur Jean-Louis Bouchard cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif. En cela, le groupe ne respecte pas le principe de séparation du pouvoir de contrôle du Conseil d'Administration et du pouvoir exécutif. Monsieur Jean-Louis Bouchard détient indirectement 41,03 % du capital d'Econocom Group le 31 décembre 2015.

Econocom Group se conforme à la recommandation du Code Belge de Corporate Governance (Principe 2), selon laquelle la moitié au moins du Conseil d'Administration doit être constituée d'Administrateurs non-exécutifs. Le Conseil d'Administration compte au 31 décembre 2015 six membres non-exécutifs sur douze.

En revanche, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent nommer de secrétaire chargé de le conseiller en matière de gouvernance et de lui faire rapport sur la manière dont les procédures et les règlements applicables sont suivis et respectés. Cette fonction est néanmoins assurée de façon informelle par Madame Galliane Touze, Secrétaire Générale du groupe.

A ce jour, Econocom Group, ne dispose pas d'un Conseil d'Administration dont au moins un tiers des membres est de sexe différent tel que cela est prévu par l'article 518bis du Code des sociétés. Au 31 décembre 2015, le Conseil ne compte qu'une femme, Madame Véronique di Benedetto, nommée au cours de l'exercice 2011. En application du §3 de l'article 518bis, Econocom Group dispose encore de 2 exercices pour atteindre cet objectif (soit jusqu'à la clôture de l'exercice 2017).

Afin de se conformer aux recommandations du Principe 3 du Code 2009, Econocom Group a défini et mis en œuvre une procédure relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre les sociétés du groupe Econocom et ses Administrateurs et dirigeants.

Le Conseil d'Administration n'a pas rédigé de procédure spécifique sur les opérations d'initiés mais tient à jour la liste de personnes initiées et ces dernières sont sensibilisées à la loi en matière d'abus de marché.

Econocom Group n'applique pas pour l'instant les recommandations du Principe 4 du Code 2009, selon lesquelles « le Conseil d'Administration établit des procédures de nomination et des critères de sélection pour les Administrateurs » et « un Comité de Nomination recommande les candidats appropriés au Conseil d'Administration ». Ce principe prévoit également une évaluation périodique de chaque Administrateur et du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, selon des procédures établies par lui.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de Comité de Nomination, ni de procédures formelles de nomination des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif. Cette recommandation du Code est considérée comme étant peu adaptée au groupe Econocom compte tenu de sa taille.

Quant à l'évaluation du Conseil d'Administration, de ses membres et de ses Comités, il s'agit d'un processus continu qui ne revêt pas de formalisation spécifique.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation en matière de Corporate Governance, et en particulier de la loi du 6 avril 2010, le Conseil d'Administration d'Econocom Group s'est doté en 2011 d'un Comité de Rémunération. La composition de ce Comité au cours de l'exercice 2015 est conforme aux exigences du Code 2009 qui prévoit que la majorité des membres du Comité est indépendante. Le Comité est en effet composé de trois Administrateurs non-exécutifs, dont deux indépendants.

Le Président du Conseil d'Administration ne participe pas systématiquement aux Assemblées Générales comme le recommande le Principe 8 du Code 2009, mais il veille à ce que le Conseil d'Administration soit toujours représenté par au moins un Administrateur Délégué.

5.3. Description des caractéristiques de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière

L'information financière communiquée par le groupe correspond aux Etats financiers consolidés du groupe ainsi qu'aux éléments de gestion de ces Etats financiers publiés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Cette information financière fait l'objet, à chaque clôture, d'une présentation au Comité d'Audit du groupe, ainsi que d'une explication à l'ensemble des Administrateurs.

5.3.1. Organisation financière

L'organisation financière du groupe est à la fois locale et globale. En effet, le groupe est organisé par métier et par pays, les processus financiers sont mis en œuvre par des équipes financières, directeurs financiers et contrôleurs de gestion de chaque entité sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier du groupe. Les Directeurs Administratif et Financiers Activités veillent à l'homogénéité des pratiques et des règles de clôture au sein d'une même activité quel que soit le territoire concerné.

Par ailleurs, dans un souci d'indépendance de la fonction par rapport aux opérationnels, les fonctions financières sont hiérarchiquement rattachées à la Direction Financière du groupe. Cette organisation ne s'applique pas aux petites sociétés avec des actionnaires fondateurs ayant conservé une participation minoritaire (appelées « satellites ») pour lesquelles le Responsable financier reste rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale de la filiale.

5.3.2. Reportings et pilotage

La consolidation des comptes est réalisée par une équipe dédiée sur une base trimestrielle. Les sociétés consolidées transmettent, via l'outil de consolidation, leurs Etats financiers détaillés pour intégration dans les comptes consolidés.

Chaque entité (société ou business unit) réalise un budget. La prévision de résultat est réactualisée plusieurs fois dans l'année et fait l'objet d'un suivi mensuel sur la base des reportings d'activité communiqués à la Direction du groupe. Ces reportings sont réalisés conjointement par le Responsable Opérationnel et le Directeur Administratif et Financier de l'entité.

Les différents budgets, reportings et éléments nécessaires à la consolidation font l'objet de calendriers et d'instructions spécifiques communiquées par la Direction Administrative et Financière du groupe.

5.3.3. Normes comptables et veille

Les principes comptables du groupe font l'objet d'un manuel des principes comptables servant de référentiel pour l'élaboration de l'information financière. Ce manuel est accessible informatiquement à toutes les équipes comptables ; il définit les normes d'enregistrement des opérations et de présentation de l'information financière.

L'équipe en charge de la consolidation a également pour mission de réaliser une veille et un suivi des évolutions comptables des normes IFRS. A ce titre, elle définit avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Administratifs et Financiers Activités les évolutions à apporter dans les principes comptables du groupe, les diffuse et organise les formations correspondantes.

5.3.4. Systèmes d'information

Les systèmes d'information utilisés par le groupe pour l'élaboration de l'information financière sont en voie d'harmonisation et d'unification. La migration de l'ensemble des filiales du groupe vers une solution unique, pour la comptabilité générale et analytique, initiée en 2012 sera finalisée au premier trimestre 2016.

5.3.5. Facteurs de risques, surveillance et contrôle

Les reportings mensuels permettent aux différents responsables opérationnels et financiers ainsi qu'à la Direction du groupe de s'assurer de la qualité et de la cohérence des résultats du groupe avec les objectifs fixés. Ces reportings contiennent un rapprochement entre les éléments de gestion et les comptes consolidés du groupe afin d'assurer la fiabilité de l'information financière.

L'Audit Interne du groupe complète l'organisation en matière de Risk Management et réalise entre autres la cartographie des risques. Dans le cadre de ses missions, il s'assure du respect des règles « groupe », de la fiabilité des reportings et de l'adéquation de la couverture des risques. L'Audit Interne du groupe reporte directement au Comité d'Audit.

5.3.5.1. Risques liés aux systèmes d'information comptable

Les systèmes comptables utilisés dans le groupe sont aujourd'hui organisés par métier. Un projet de transfert de l'ensemble des systèmes comptables des diverses entités du groupe vers une solution unique (standard de marché) et intégrée a démarré en 2012 et devrait s'achever en début 2016.

Les différents systèmes d'information Activités sont interfacés avec les systèmes comptables afin de garantir la traçabilité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations liées aux opérations.

Le système de consolidation est un outil standard.

5.3.5.2. Risques liés aux normes comptables

Le service consolidation, en coordination avec la Direction Administrative et Financière du groupe et les Directeurs Administrative et Financiers Activités, veille à suivre l'évolution des normes comptables IFRS et adapte en conséquence les principes comptables du groupe. Il organise également les formations des personnels financiers lorsque cela est nécessaire.

5.3.5.3. Principaux contrôles des opérations

Afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières liées aux opérations, les équipes « contrôle de gestion » s'assurent chaque mois que le chiffre d'affaires et les coûts enregistrés correspondent aux flux attendus lors de l'approbation des opérations.

La Direction Financière réalise régulièrement des analyses statistiques pour s'assurer que les hypothèses prises lors de la comptabilisation des contrats de location sont prudentes et adéquates.

Par ailleurs, des contrôles mensuels définis par métier sont réalisés par les équipes des Directions financières des filiales.

5.3.6. Responsable de l'élaboration de l'information financière

L'information financière est élaborée sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est doté depuis 2004 d'un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le rôle sont exposés au chapitre 5.5.3 ci-après.

5.4. Valeur de l'action et structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2015, le capital d'Econocom Group était composé de 112 519 287 actions, détenues ainsi qu'il suit :

	2015	2014
Sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard	41,03 %	41,03 %
Public	53,82 %	57,67 %
Autocontrôle	5,15 %	1,30 %
Total	100 %	100 %

Econocom Group est informé que trois actionnaires, en dehors des sociétés contrôlées par Jean-Louis Bouchard, dépassent au 31 décembre 2015 le seuil de participation de 5 %, il s'agit de Butler Management Ltd (et indirectement WB Finance et Monsieur Walter Butler), de la société française AXA S.A et de la société américaine Kabouter Management, LLC.

Il n'existe pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

En dehors des actions auto-détenues (5,15 %) et des actions détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations Belge (0,49 % appartenant à des actionnaires au porteur qui ne se sont pas fait connaître lors du processus de dématérialisation du marché belge) qui sont privées de droit de vote, il n'existe pas de restriction légale ou statutaire particulière à l'exercice du droit de vote.

5.5. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités

5.5.1. Composition du Conseil d'Administration

Jean-Louis Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

23, avenue de Boufflers, 75016 Paris (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué d'Econocom Group,

Président de la société Econocom International BV

Jean-Philippe Roesch,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

21, avenue de la Criolla, 92150 Suresnes (France)

Administrateur Délégué d'Econocom Group

Bruno Lemaistre,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2020)

Avenue Lequime 59, 1640 Rhode Saint-Genèse (Belgique)

Administrateur Délégué d'Econocom Group

Bruno Grossi,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

13, rue Molitor, 75016 Paris (France)

Administrateur Délégué d'Econocom Group

Véronique di Benedetto,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

86, rue Miromesnil, 75008 Paris (France)

Administrateur Exécutif d'Econocom Group

Georges Croix,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

1, rue Salomon Reinach, 78100 Saint-Germain-en-Laye (France)

Administrateur Exécutif d'Econocom Group

Robert Bouchard,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2021)

4, rue des Cérises, 75008 Paris (France)

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Christian Bret,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016)

7, rue Pérignon, 75015 Paris (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Jean Mounet,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

60, quai du Parc, 94100 Saint-Maur-des-Fossés (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Walter Butler,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

30, Cours Albert 1^{er}, 75008 Paris (France)

Administrateur indépendant d'Econocom Group

Gaspard Dürreleman,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2017)

50, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Rafi Kouyoumdjian,

(mandat à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2019)

25, rue de Lubeck, 75016 Paris (France)

Administrateur non-exécutif d'Econocom Group

Six membres du Conseil d'Administration ont exercé des fonctions exécutives durant l'exercice 2014 : il s'agit de Messieurs Jean-Louis Bouchard, Jean-Philippe Roesch, Bruno Lemaistre, Bruno Grossi et Georges Croix, ainsi que Madame Véronique di Benedetto. Messieurs Gaspard Dürreleman, Rafi Kouyoumdjian et Robert Bouchard sont Administrateurs non-exécutifs. Messieurs Christian Bret, Jean Mounet et Walter Butler sont Administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés.

Monsieur Charles de Water, qui était Administrateur non-exécutif d'Econocom Group, a démissionné de son mandat d'Administrateur en mai 2015.

Le Président du Conseil d'Administration détient des participations de contrôle dans plusieurs sociétés externes au groupe Econocom et y exerce des mandats d'Administrateur ou de Président. A ce titre, Monsieur Jean-Louis Bouchard est Président des sociétés Econocom International BV, Matignon Finance et Château Fontainebleau du Var, et Gérant des sociétés SCI Orphée, SCI de Dion Bouton, SNC Ecurie Jean-Louis Bouchard, SARL Ecurie Jean Louis Bouchard, SCI JMB, SCI LBB et SNC Fontainebleau International. Par ailleurs, il exerce les fonctions d'Administrateur de la société APL France.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Monsieur Jean-Philippe Roesch est Gérant de la société civile La Criolla.

Monsieur Bruno Lemaistre n'a pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group et ses filiales.

Outre ses mandats sociaux au sein d'Econocom Group et de ses filiales, Monsieur Bruno Grossi est gérant des sociétés Vilnaranda et Vilnaranda II et Administrateur de la société Norcod Solutions Santé.

Madame Véronique di Benedetto exerce plusieurs mandats d'Administrateur au sein d'associations dont le Syntec Numérique (association professionnelle française des acteurs du numérique et de l'informatique) et Pascaline, association issue du Syntec.

Monsieur Georges Croix est président de la société GCX.COM, Administrateur des sociétés Timyo, Datavolution, Style & Design. Il est également Administrateur et Vice-Président de l'ARCC (Association de la Réserve Citoyenne Cyberdéfense).

Monsieur Christian Bret est Associé gérant de la société Eulis et Administrateur des sociétés Altran Technologies et de Sopra Steria Group.

Monsieur Gaspard Dürreleman n'a pas d'autres mandats sociaux que ceux exercés pour Econocom Group et ses filiales.

Monsieur Robert Bouchard exerce les fonctions de représentant de GMPC pour son mandat de Président d'APL France, de Président d'Ecofinance SAS, de Gérant des sociétés, SCI Taillis des Aigles et GMPC et de co-Gérant de la société SCI Maillot Pergolèse.

Monsieur Rafi Kouyoumdjian est Président-Directeur Général de la société Oteis et Administrateur des sociétés RKO Edith Grove Ltd, Nuxe et Ecofinance International.

Monsieur Jean Mounet est Administrateur de la Fondation Telecom, des sociétés Sopra Steria Group, Sopra Banking Software, de Malakoff Médéric et de ESCPE. Il est membre du Conseil de Surveillance de la société CXP Group. Il est également Président et Administrateur de Trigone SAS, de la Fondation CPE Lyon Monde Nouveau et de l'Observatoire du Numérique.

Monsieur Walter Butler est Président Directeur Général de Butler Industries, de Butler Capital Partners et de WB Debt Partners, Gérant de la SCI 30 Albert 1^{er}, Président d'Amstar Entreprises et de FBT Développement, de Nexis Fiber Holding, d'Eden Innovations et de Doc, Président et Président du Conseil d'Administration de NXTO Expansion et NXTO France, Président du Conseil d'Administration de Butler Safe Technologies (Suisse), Président du Conseil de surveillance de Safetic AG, Membre du Conseil de surveillance de Groupe Partouche et de Corum Asset Management, Administrateur de BML Belgium et de NXTO Experts, Director de Butler Investment Managers Limited, de Butler Management Limited, de BST Butler Technologies et de Butler Safe Technologies UK, Gérant et membre du Board of Managers de GP Lux Investissements Sarl. Monsieur Walter Butler est par ailleurs le représentant permanent de Butler Capital Partners dans ses fonctions de Président de Fichet-Bauche Telesurveillance, de ANS Holding, de Financière Acces Industrie et de Acces Investissements, comme membre du Conseil de surveillance de Acces Industrie et de Colfilm, et comme Administrateur de Holding Sports et Evenements.

Les statuts ne prévoient pas de règles spécifiques pour la nomination des Administrateurs ou le renouvellement de leur mandat. Ils n'instaurent pas non plus de limite d'âge au sein du Conseil.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Spéciale du 18 décembre 2015, la durée du mandat d'Administrateur a été ramenée de 6 à 4 ans afin de se conformer aux recommandations du Code 2009.

5.5.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire.

Il a tenu en 2015 cinq réunions, dont deux réunions convoquées pour les arrêtés des comptes semestriels et annuels.

Le Conseil désigne un Président parmi les Vice-Présidents, dont les responsabilités sont d'assurer la gestion du Conseil et son fonctionnement efficace notamment en évaluant sa taille et sa composition ainsi que celle de ses Comités, et enfin en veillant à la qualité de ses interactions avec le Comité Exécutif afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel.

L'Assemblée Générale du 19 mai 2015 a décidé de créer un mandat de Vice-Président du Conseil. Le Conseil désigne un ou plusieurs Vice-Président parmi ses membres. Celui-ci, en cas d'empêchement du Président, préside les réunions du Conseil.

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie de la société proposée par le Président, les projets importants et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Il est compétent pour les décisions autres que la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration confie la gestion opérationnelle de la société au Comité Exécutif, dans les limites des délégations effectuées par lui et telles que reprises dans le règlement d'ordre intérieur du Comité Exécutif. Il confie en outre la gestion journalière aux Administrateurs Délégués et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux.

Le Conseil nomme les membres du Comité Exécutif, des Comités d'Audit et de Rémunération, ainsi que le ou les Administrateur(s) Délégué(s) et, de façon générale, il assure la mise en place d'une structure claire et efficace de management.

Il exerce une surveillance de la qualité de la gestion et de sa cohérence avec les objectifs stratégiques. Il reçoit à cet effet chaque trimestre une information comprenant le budget et ses révisions, la synthèse consolidée du reporting trimestriel et tout élément qu'il juge utile.

Le Conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix émises, les abstentions n'étant pas comptées ; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Dans les cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs, exprimé par écrit. Cependant, cette procédure ne peut être mise en œuvre pour l'arrêté des comptes annuels et l'utilisation du capital autorisé.

5.5.3. Comités créés par le Conseil d'Administration

Les statuts autorisent la création par le Conseil d'Administration de comités spécifiques dont les missions et les règles de fonctionnement sont fixées par lui.

5.5.3.1. Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité Exécutif, dont l'existence a été ratifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2004.

A la suite de la transformation d'Econocom Group en Société Européenne, le Conseil d'Administration a révisé le 1^{er} mars 2016 le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité Exécutif et lui a confié la gestion opérationnelle d'Econocom, conformément à l'article 898 du Code des sociétés et à l'article 21 des statuts.

Sa mission est de proposer les orientations stratégiques du groupe, mettre en œuvre la stratégie définie par le Président et approuvée par le Conseil d'Administration, arrêter les budgets en conséquence, diriger les entités opérationnelles du groupe (dans le respect des pouvoirs des organes de ces entités) et contrôler leurs performances financières et opérationnelles.

La composition du Comité Exécutif a été revue lors du Conseil d'Administration du 3 septembre 2015. Le Comité Exécutif est désormais composé de Monsieur Jean-Louis Bouchard, Président, et de Messieurs Bruno Grossi, Bruno Lemaistre et Jean-Philippe Roesch, Directeurs Exécutifs.

Monsieur Jean-Louis Bouchard se consacre principalement à la stratégie, à la communication et aux acquisitions, aidé dans ses fonctions régaliennes par Monsieur Bruno Grossi. Depuis la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Maurice Fritsch, qui dirigeait l'activité Services en 2015, Monsieur Bruno Lemaistre est en charge des Opérations et dirige à ce titre les activités de Services, de Technology Management & Financing ainsi que Produits & Solutions. Monsieur Jean-Philippe Roesch dirige l'ensemble des fonctions centrales et supports du groupe.

L'ensemble des membres du Comité Exécutif exercent des mandats d'Administrateurs Délégués. Monsieur Jean-Philippe Roesch a été nommé en qualité d'Administrateur Délégué par le Conseil d'Administration, en sa séance du 3 juillet 2006. Monsieur Bruno Lemaistre a été nommé lors du Conseil d'Administration du 20 novembre 2008 avec prise d'effet le 22 décembre 2008 lors de sa nomination effective en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires. Monsieur Bruno Grossi est nommé lors du Conseil d'Administration du 4 novembre 2015 avec prise d'effet le 18 décembre 2015 lors de sa nomination effective en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Comité Exécutif se réunit au moins dix fois par an.

5.5.3.2. Comité de Rémunération

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...). Il prépare le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise et l'un de ses membres le commente lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 21 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers. A cet effet, le Comité de Rémunération s'est substitué au Comité à l'Exécution du plan d'options sur actions créé en février 2003.

Le Comité se compose actuellement de trois membres, Messieurs Bret, Kouyoumdjian et Mounet, qui ont été nommés par le Conseil d'administration du 29 août 2014 pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la durée de leur mandat d'Administrateur. Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015.

5.5.3.3. Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été instauré par le Conseil d'Administration du 18 mai 2004.

Il est présidé par le Vice-Président du Conseil et Administrateur non-exécutif, Monsieur Robert Bouchard, et constitué de deux Administrateurs non-exécutifs, Messieurs Dürrleman et Kouyoumdjian et d'un Administrateur indépendant Monsieur Christian Bret. Le 5 mars 2015, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Robert Bouchard en qualité de Président pour 3 ans. Il a également renouvelé pour 3 ans les mandats de Monsieur Christian Bret le 29 août 2014 et de Messieurs Dürrleman et Kouyoumdjian le 5 mars 2015, sans toutefois que la durée de ces mandats ne puisse excéder la durée de leurs mandats d'Administrateur.

Le Comité d'Audit se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2015, en présence de tous ses membres, de Jean-Philippe Roesch, Administrateur Délégué en charge des fonctions supports, de Galliane Touze, Secrétaire Générale et de Nicolas Noquet puis Stéphane Pailler, Directeur de l'Audit Interne. Lorsque l'ordre du jour le requiert, les membres du Comité d'Audit invitent le Commissaire et toute personne que le Comité juge utile.

Son rôle est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de contrôle des activités du groupe Econocom. En particulier, il examine la qualité et la pertinence des missions d'audit interne et externe, le suivi des mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, le caractère adapté des méthodes comptables utilisées, l'intégrité et l'exactitude de l'information financière.

L'article 96 du Code des sociétés précise que les entreprises doivent justifier de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit. Econocom confirme respecter cette réglementation.

5.5.4. Gestion journalière

Alors que le Comité Exécutif s'occupe de la gestion opérationnelle, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière aux Administrateurs Délégués, conformément aux articles 898 et 525 du Code des sociétés. A l'exception du Président-Administrateur Délégué, chacun des Administrateurs Délégués est responsable d'un domaine de compétence.

Toutes les décisions importantes des filiales sont prises par leur organe compétent sur avis conforme de l'Administrateur Délégué en charge de la problématique ou de l'activité concernée. Les filiales n'ont généralement pas d'autres délégations significatives que la gestion journalière. Les pouvoirs des dirigeants des filiales du groupe et les limites apportées à ces pouvoirs sont précisés dans un document de référence interne au groupe.

5.5.5. Mise en œuvre des dispositions des articles 523 et 524 du Code des sociétés

Ni l'article 523 ni l'article 524 du Code des sociétés n'ont été mis en œuvre au cours de l'exercice 2015.

5.6. Composition des organes de surveillance

Le Commissaire d'Econocom Group est PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCCRL (Woluwe Garden, Woluwedal, 18 1932 Saint-Stevens-Woluwe (Belgique)). Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale de mai 2013 et arrive à échéance à l'Assemblée Générale de mai 2016.

Le Commissaire d'Econocom Group est représenté par Monsieur Damien Walgrave, réviseur d'entreprises, qui remplace Madame Emmanuèle Attout depuis le 20 mai 2014 dans l'exercice du mandat du Commissaire au nom et pour le compte de la SCCRL PwC Réviseurs d'Entreprises.

5.7. Rapport de rémunération 2015

Ce rapport est établi en application des dispositions des articles 526 quater et 96 §3 du Code des sociétés. Il a pour objet de décrire et d'expliciter la politique de rémunération des Administrateurs (exécutifs et non-exécutifs) ainsi que des membres du Comité Exécutif d'Econocom Group.

5.7.1. Politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif

5.7.1.1. Procédure pour élaborer la rémunération des Administrateurs et membres du Comité Exécutif et fixer leur rémunération individuelle

Le 31 août 2011, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération. Le comité est composé de trois Administrateurs non-exécutifs dont deux indépendants au sens de l'article 526ter du Code des sociétés. Le Comité de Rémunération a un rôle d'avis et d'assistance du Conseil d'Administration en matière de politique de rémunération et une mission d'exécution des plans relatifs à l'octroi d'instruments financiers (actions gratuites, options sur actions...).

En particulier, le Comité de Rémunération est chargé de :

1°) sur propositions du Président et Administrateur Délégué :

a) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

b) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif en ce compris, la rémunération variable et les primes de prestation à long terme (intéressements à long terme) – liées ou non à des actions – octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers et les indemnités de départ et, le cas échéant lorsque cela est requis par une disposition légale, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le Conseil d'Administration aux actionnaires ;

c) faire des propositions et recommandations au Conseil d'Administration sur la détermination et l'évaluation des objectifs de performance liés à la rémunération individuelle des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

2°) préparer le rapport de rémunération, conformément à l'article 96 §3 du Code des sociétés en vue de son insertion dans la déclaration de gouvernement d'entreprise ;

3°) commenter le rapport de rémunération lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ;

4°) soumettre au Conseil d'Administration des propositions quant aux modalités et aux conditions relatives aux contrats des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif ;

5°) en général, effectuer toutes les missions qui lui seraient allouées par le Conseil d'Administration en matière de rémunération.

Le Conseil d'Administration a également délégué au Comité de Rémunération conformément à l'article 21 des statuts, les pouvoirs d'exécuter les décisions du Conseil d'Administration relativement à tout plan d'options sur actions ou tout autre plan relatif à l'octroi d'instruments financiers, tels que des warrants ou des actions gratuites, plan existant ou futur, c'est-à-dire d'attribuer les options ou autres instruments financiers dans les limites fixées par le Conseil d'Administration, à qui il rend compte.

Le Comité de Rémunération s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2015.

5.7.1.2. Politique de rémunération 2015

Conseil d'Administration

Les statuts prévoient que les mandats d'Administrateur peuvent être rémunérés. La rémunération des Administrateurs non-exécutifs avait été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2013 à 3 000 euros par réunion du Conseil d'Administration et par Administrateur sous condition de leur présence effective.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a décidé de porter cette rémunération à 5 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

Les Administrateurs Exécutifs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat d'Administrateur d'Econocom Group. Leurs rémunérations résultent de leur relation contractuelle avec l'une ou plusieurs des sociétés du groupe ou de leur mandat au sein d'une ou plusieurs filiales du groupe.

Comités

Le Président et les membres du Comité d'Audit ont perçu en 2015 une rémunération de 2 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective. Le Président et les membres du Comité de Rémunération ont également perçu en 2015 une rémunération de 2 000 euros par réunion, sous condition de leur présence effective.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2015 a décidé de porter la rémunération des Présidents et membres du Comité de Rémunération et du Comité d'Audit à 3 000 euros par réunion sous condition de présence, à compter de janvier 2016.

Les Administrateurs n'exerçant pas de fonction exécutive ne perçoivent aucune rémunération en dehors des jetons de présence stipulés ci-dessus.

Administrateurs Exécutifs et des membres du Comité Exécutif

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Comité Exécutif sont fixées par le Président et Administrateur Délégué, conseillé par le Comité de Rémunération.

Les rémunérations des Administrateurs Exécutifs et des membres du Comité Exécutif comportent une part variable significative comprise entre 30 et 50 % de la rémunération totale. L'Assemblée Générale Spéciale du 28 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à déroger aux règles de fixation des rémunérations variables des dirigeants prévues à l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés, pour les exercices 2011 et 2012. Cette autorisation a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013 sans limitation dans le temps. La rémunération variable des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif a été fixée en 2015 sur la base de critères de performance annuels.

Les rémunérations variables 2015 des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif étaient conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Une part significative des rémunérations variables des membres du Comité Exécutif était subordonnée à l'atteinte d'un objectif commun relatif à la réalisation des objectifs budgétaires du groupe et en particulier au résultat net par action 2015. Les autres objectifs quantitatifs et qualitatifs sont propres à chaque membre du Comité Exécutif et Administrateur Exécutif en fonction de la mission et des responsabilités de chacun. Ces objectifs portent sur (i) les résultats (chiffres d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Digital), (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs.

Comme tous les autres collaborateurs du groupe Econocom, les Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif, salariés du groupe, sont évalués de façon continue tout au long de l'année par leur hiérarchie et lors d'un entretien annuel d'évaluation qui se déroule au premier trimestre de l'année suivante.

La politique de rémunération pour 2016 s'inscrit dans la continuité de la politique de rémunération 2015. Les rémunérations variables des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Une part significative des rémunérations variables des membres du Comité Exécutif est subordonnée à l'atteinte d'un objectif commun relatif à la réalisation des objectifs budgétaires du groupe et en particulier au résultat net par action 2016. Les autres objectifs quantitatifs et qualitatifs sont propres à chaque membre du Comité Exécutif et Administrateur Exécutif en fonction de la mission et des responsabilités de chacun. Ces objectifs portent sur (i) les résultats (chiffre d'affaires et résultat avant impôt) du périmètre dont ils ont la responsabilité, (ii) à des objectifs de chiffre d'affaires sur des segments de marché stratégiques pour le groupe (Digital), (iii) à des objectifs d'économies et enfin (iv) à des objectifs qualitatifs. Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 mai 2013, les rémunérations variables 2016 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs sur un an. En conséquence, les rémunérations 2017 n'ont pas encore fait l'objet de discussion.

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé nécessaire, compte tenu de la fiabilité de l'information financière du groupe, de mettre en place un droit de recouvrement des rémunérations variables attribuées sur la base d'informations financières erronées.

5.7.2. Rémunérations allouées en 2015

5.7.2.1. Administrateurs non-exécutifs

Cette section détaille les rémunérations individuelles et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs non-exécutifs par Econocom Group ou toute société du groupe en 2015.

Rémunérations allouées en 2015, charges sociales incluses (milliers d'euros) :

Christian Bret	29
Robert Bouchard	18
Walter Butler	9
Gaspard Dürrleman	23
Charles de Water	3
Rafi Kouyoumdjian	24
Jean Mounet	21
Total	127

5.7.2.2. Rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

Jean-Louis Bouchard assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et de Président du Comité Exécutif du groupe. Il ne perçoit pas de rémunération de quelque nature que ce soit, ni ne bénéficie de retraite, assurance particulière ou autres avantages accordés directement ou indirectement par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation. La Société Econocom International BV, dont Jean-Louis Bouchard est Président, a facturé à Econocom Group et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,5 millions d'euros en 2015 (2,9 millions d'euros en 2014).

5.7.2.3. Rémunération globale allouée en 2015 aux Membres Exécutifs du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif

La présente section détaille de manière globale le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutifs par Econocom Group ou une société qui fait partie du périmètre de consolidation en 2015.

Rémunération globale versée en 2015, charges sociales incluses (milliers d'euros) :

Part fixe	2 593
Part variable ⁽¹⁾	1 200
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ⁽²⁾	641
Total	4 434

(1) dont 1 023 milliers d'euros au titre de 2014 et versé en 2015.

(2) dont 106 milliers d'euros au titre de 2014 et versé en 2015.

Rémunération globale au titre de l'exercice 2015, charges sociales incluses (milliers d'euros) :

Part fixe	2 684
Part variable ⁽³⁾	1 121
Pensions, avantages en nature et autres rémunérations ^{(4) (5)}	1 175
Total	4 980

(3) dont 944 milliers d'euros au titre de 2015 à verser en 2016.

(4) dont 530 milliers d'euros restant à verser

(5) ce montant intègre une indemnité de départ.

Ces informations correspondent aux rémunérations chargées sur 12 mois des membres Exécutifs du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif en fonction au cours de l'exercice 2015, c'est-à-dire Messieurs Bruno Lemaistre, Jean-Philippe Roesch, Jean-Maurice Fritsch et Bruno Grossi en qualité de membre du Comité Exécutif, ainsi que Madame Véronique di Benedetto et Monsieur Georges Croix en qualité d'Administrateurs Exécutifs. Monsieur Jean-Maurice Fritsch a quitté la société au cours de l'exercice 2015 et ne fait plus partie des effectifs du groupe depuis le 1^{er} décembre 2015.

Par ailleurs, les Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif bénéficient de 1 500 000 stock options ouvrant droits à 3 600 000 actions Econocom Group.

Cinq des six Administrateurs Exécutifs ou membres du Comité Exécutif ont été rémunérés au titre de leur contrat de travail en leur qualité de salariés de sociétés du groupe Econocom. Le sixième perçoit indirectement une rémunération via une société qu'il contrôle et qui est rémunérée en qualité de mandataire d'une société du groupe Econocom. Cette rémunération forfaitaire est intégrée dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Enfin, la rémunération de Jean-Louis Bouchard, Président du Conseil d'Administration, d'Administrateur Délégué et Président du Comité Exécutif du groupe est commentée au paragraphe 5.7.2.2.

Un seul des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutif dispose d'une voiture de fonction.

5.7.2.4. Options sur actions et actions accordées, exercées, perdues et venues à échéance en 2015

Le 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau plan portant sur 2 500 000 Options de Souscription attribuables dans un délai de 2 ans. Le Comité de Rémunération a attribué, le 18 décembre 2014, 2 075 000 Options de Souscription à 20 managers du groupe. Au cours de l'exercice 2015, le Comité de Rémunération a attribué 240 000 Options de Souscription le 29 juin 2015 et 120 000 Options de Souscription le 6 octobre 2015. Au 31 décembre 2015, le plan d'Options de Souscription approuvé par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2014 a ainsi été attribué à hauteur de 2 435 000 des 2 500 000 Options de Souscriptions à 23 managers du groupe.

Au cours de l'exercice, les plans de stock options attribués en 2011 sont arrivés à échéance. Un des six bénéficiaires a exercé 30 000 stock options ouvrant droit à 120 000 actions. La livraison de ces actions a été réalisée par une cession d'actions Econocom Group auto-détenues. Les autres bénéficiaires des plans de stock options attribués en 2011 ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour lever leurs options.

Au cours de l'exercice 2015, 260 000 stock options ouvrant droit à 260 000 actions ont été perdues à la suite du départ des salariés concernés.

5.7.2.5. Indemnité de départ et autres engagements contractuels

Les contrats des Administrateurs Exécutifs et membres du Comité Exécutifs en fonction au 31 décembre 2015 contiennent les clauses usuelles notamment en matière de préavis. Ils ne contiennent pas de clause spécifique au titre des retraites ou indemnités de départ à l'exception des éléments cités ci-après.

Monsieur Jean-Philippe Roesch bénéficie d'une indemnité de départ d'un mois de salaire par année d'ancienneté s'ajoutant à l'indemnité conventionnelle ou légale. Cet engagement contractuel est intégralement provisionné dans les comptes.

5.8. Politique d'affectation du résultat et politique de dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 17 mai 2016 de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilée à du capital libéré à raison de 0,175 euro par action.

Ce remboursement représente une progression de 17 % de la rémunération brute des actionnaires par rapport au remboursement de 0,15 euro brut par action versé en 2015 et de 46 % par rapport au dividende de 0,12 euro brut par action versé en 2014.

Le groupe poursuivra par ailleurs sa politique de rachats d'actions propres.

5.9. Relations avec les actionnaires dominants

Les déclarations de transparence transmises à la société mentionnent la présence d'Econocom International BV comme actionnaire dominant.

En application de l'article 74 § 6 de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les OPA, la société Econocom Group a reçu, le 4 décembre 2007, une notification de la part de la Société Econocom International NV, contrôlée par Jean-Louis Bouchard, indiquant qu'Econocom International NV détenait au 1^{er} septembre 2007, 12 857 760 actions Econocom Group, représentant 47,97 % du capital. Econocom International NV a changé de forme sociale en 2015 en Econocom International BV.

Au 31 décembre 2015, Monsieur Jean-Louis Bouchard détenait directement et indirectement 46 166 451 actions Econocom Group, représentant 41,03 % du capital. Monsieur Jean-Louis Bouchard est le seul actionnaire qui contrôle plus de 30 % du groupe ; il est dispensé de lancer une OPA, car il détenait déjà 30 % au 1^{er} septembre 2007 et a procédé aux notifications de participation prévues par la loi.

Econocom Group n'a reçu aucune notification de franchissement de seuil en 2015.

Le 4 janvier 2016, suite à des rachats d'actions propres, Econocom Group a reçu une notification de franchissement de seuil d'Econocom International BV, de SCI de Dion Bouton, indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard et d'Econocom Group l'informant qu'Econocom Group détenait plus de 5 % de son capital et que l'ensemble composé d'Econocom International BV, de SCI de Dion Bouton, indirectement de Monsieur Jean-Louis Bouchard et d'Econocom Group détenait plus de 46 % du capital de la société. Toutefois, les titres Econocom Group détenus par Econocom Group sont privés de droit de vote, de sorte que l'ensemble d'actionnaires susmentionné détient, au 4 janvier 2016, 41,03 % des droits de vote de la société.

Les relations avec l'actionnaire majoritaire, la société Econocom International BV, correspondent à des prêts/emprunts et à des prestations de services à caractère courant, rémunérées à des conditions normales. En octobre 2012, Econocom France a signé un bail avec la société SCI de Dion Bouton, détenue par la société Econocom International BV, dans le but de regrouper une partie de ses équipes situées en région parisienne dans un immeuble situé à Puteaux à compter de 2013. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché. En 2015, la société Econocom SAS a signé un bail avec la société SCI JMB contrôlée par Monsieur Jean-Louis Bouchard dans le but de regrouper à Villeurbanne dans des locaux rénovés les équipes situées dans la région lyonnaise. Ce bail est conclu à des conditions normales de marché.

5.10. Mention des schémas d'intéressement du personnel dans le capital d'Econocom Group

Plusieurs plans d'options ont été mis en place en faveur du personnel, des cadres et des dirigeants du groupe.

En décembre 2014, le Conseil d'Administration a approuvé un nouveau plan portant sur 2 500 000 droits de souscription (les « Options de Souscription 2014 »), dont 2 435 000 ont été attribués à date.

Une synthèse actualisée au 31 décembre 2015 des engagements pris par le groupe au titre de ces plans figure ci-après :

	Nombre d'options non encore exercées ⁽¹⁾	Nombre d'actions correspondantes ⁽¹⁾	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (€) par option ⁽¹⁾	Prix d'exercice (€) par action ⁽¹⁾
2011	790 000	3 160 000	déc. 16	12,25	3,06
2013	875 000	875 000	déc. 18	5,96	5,96
2014	2 015 000	2 015 000	déc. 19	5,52	5,52
2015	240 000	240 000	déc. 20	7,74	7,74
	120 000	120 000	déc. 20	7,61	7,61
Total	4 040 000	6 410 000	-	-	-

(1) Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action Econocom Group (intervenue en septembre 2012) donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées en 2013, 2014 et 2015 donnent droit chacune à une action Econocom Group.

Ces plans portent sur les actions Econocom Group cotées sur Euronext Bruxelles. Ils visent à associer les salariés, cadres et dirigeants du groupe à la marche des affaires et au développement du groupe.

Une partie des options est soumise à des conditions de réalisation d'objectifs individuels et collectifs, internes et/ou externes.

Le prix d'exercice des options est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Les options sont incessibles. Il n'existe pas de couverture du risque de perte par Econocom Group en cas de baisse du cours de Bourse.

Les options accordées en 2011 et 2013 ont été formalisées par un contrat d'options signé par chaque bénéficiaire. Le texte des contrats d'options a été ratifié par le Conseil d'Administration du 25 janvier 2000. Afin d'intégrer l'évolution de la législation, une mise à jour de la convention type relative au plan d'options a été faite et approuvée par le Comité de Rémunération réuni le 16 septembre 2013.

Les options accordées en 2014 et 2015 s'inscrivent dans un plan d'Options de Souscription approuvé par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2014. La documentation, et en particulier le plan d'Options de Souscription 2014, a été approuvée par le Conseil d'Administration le 17 décembre 2014. Elle intègre également une lettre d'octroi destinée à chaque bénéficiaire, accompagnée d'un formulaire d'acceptation à compléter par ce dernier.

Au cours de l'exercice 2014, 903 000 options ont été levées ouvrant droit à 3 612 000 actions et 25 000 options ont été perdues par leurs bénéficiaires. En décembre 2014, 2 075 000 options de Souscription 2014 ont été accordées.

Au cours de l'exercice 2015, 360 000 options ont été accordées à 3 bénéficiaires (dont 240 000 soumises à des conditions de performances), 30 000 ont été levées ouvrant droit à 120 000 actions et 260 000 options ont été perdues par leurs bénéficiaires.

Au 31 décembre 2015, 4 040 000 options n'ont pas encore été exercées. Les options attribuées antérieurement à la division par quatre de l'action intervenue en septembre 2012 donnent droit chacune à quatre actions Econocom Group et les options attribuées au cours des exercices 2013, 2014 et 2015 donnent droit chacune à une action Econocom Group. En conséquence, les 4 040 000 options attribuées ouvrent droit à un total de 6 410 000 actions Econocom Group représentant 5,70 % du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice. Enfin, 1 420 000 options (donnant droit à 1 420 000 actions) sont soumises à l'atteinte de conditions de performance, quantitatives et/ou qualitatives, individuelles et/ou collectives.

L'exercice de la totalité des 4 040 000 options conduirait à une augmentation des fonds propres de 28,8 millions d'euros.

5.11. Émoluments du Commissaire

Au cours de l'exercice 2015, le réseau PricewaterhouseCoopers a rendu à Econocom Group et à ses filiales diverses prestations tant d'audit (comptes consolidés et comptes sociaux des sociétés du groupe) qu'exceptionnelles. La nature de ces prestations et les rémunérations associées sont précisées ci-après :

(en euros)	2015	2014
Émoluments consolidés du Commissaire pour la révision des comptes	396 960	406 475
Émoluments afférents aux mandats du Commissaire ou aux mandats assimilés exercés auprès du groupe par des personnes avec lesquelles le Commissaire est lié	540 872	788 600
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par le Commissaire		
Autres missions d'attestation	16 500	32 100
Missions de conseils fiscaux	0	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0	6 088
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein du groupe par des personnes avec lesquelles le / les Commissaire(s) est / sont lié(s)		
Autres missions d'attestation	6 800	10 000
Missions de conseils fiscaux	623 286	642 934
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	149 840	93 320

5.12. Autodétention d'actions

Se reporter au paragraphe 2.3.3.3 ci-dessus.

6. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA CLÔTURE DES COMPTES

En février 2016, le groupe a pris le contrôle de la société de droit français CINEOLIA en procédant à l'acquisition de 60 % de son capital. Cette société, spécialiste des services digitaux en milieu hospitalier, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros en 2015. Ses services consistent à offrir au patient un accueil et des solutions multimédia et digitales de qualité. Cette offre s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'Econocom ; elle associe expertise technologique et solution financière au service du client final. Econocom confirme ainsi son intention d'investir dans le service digital auprès des établissements publics en particulier hospitaliers, en s'adressant aussi à l'utilisateur final avec un service adapté et un paiement à l'usage.

7. STRATÉGIE RSE

Le groupe Econocom est convaincu que la mise en place d'une politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est créatrice de valeur sociale, environnementale, sociétale et économique à la fois pour Econocom, mais également pour toutes ses parties prenantes. La politique RSE fait partie intégrante des valeurs du groupe et de sa vision stratégique.

L'intégration de critères éthiques et responsables dans la conduite des affaires est fondamentale pour garantir les succès et réussites sur le long terme.

Dans ce cadre, le groupe a adhéré en 2012 au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est ainsi engagé à respecter et promouvoir les 10 principes du Pacte en faveur des Droits de l'Homme, du Droit de travail, de l'Environnement et de la Lutte contre la corruption.

Econocom publie par ailleurs chaque année un rapport RSE qui décrit les principales actions engagées, disponible sur le site Internet Econocom.

En 2015, le groupe a annoncé sa nouvelle stratégie RSE, celle-ci vient s'intégrer à son plan Mutation.

7.1. La politique RSE du groupe Econocom

Le groupe s'est fixé une mission en matière de RSE : « Mettre le digital au service des organisations en apportant des réponses innovantes, réalistes et durables à de grands défis sociétaux. »

La mission se décline en deux engagements forts :

Le premier, tourné vers les hommes et les femmes du groupe : « Faire de nos collaborateurs les premiers acteurs du changement et de la responsabilité sociétale du groupe ».

Le groupe s'engage à développer et promouvoir l'organisation collaborative et transversale dans le cadre de sa transformation digitale, à s'assurer de la satisfaction de ses collaborateurs et à mettre en place des actions afin d'améliorer constamment cette satisfaction. Econocom encourage également la formation et le développement des compétences de ses salariés et promeut la diversité au sein de ses effectifs. Des principes d'éthique et de bonne gouvernance permettront de guider ses actions afin d'atteindre les objectifs que le groupe s'est fixé.

Le second, tourné vers ses parties prenantes externes : « Être un pionnier de la Responsabilité Numérique des Entreprises en développant des projets en mode collaboratif, au service de la société et du développement durable. »

Econocom s'engage envers ses parties prenantes externes à développer des solutions digitales innovantes pour la compétitivité des entreprises européennes et proposer des solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Le groupe a également à cœur de se positionner sur un défi sociétal fort qui est celui du numérique au sein de l'éducation.

Le groupe promeut l'entrepreneuriat, qui est l'une des valeurs fondamentales du groupe, au sein de son écosystème, mais aussi en interne.

Enfin, Econocom souhaite renforcer sa politique d'achats responsables et faire évoluer ses relations avec ses fournisseurs.

Econocom s'engage à réduire sa propre empreinte environnementale et met en place des actions afin d'identifier et de maîtriser les postes les plus émetteurs. Le groupe mène des campagnes de sensibilisation auprès de ses collaborateurs afin de les encourager à adopter des comportements responsables.

Afin de renforcer sa gouvernance en matière de RSE et de garantir l'atteinte des objectifs RSE et le respect du plan d'action, le groupe s'est doté d'un Comité de Direction RSE composé de 10 Directeurs représentant les principaux métiers du groupe. A cet effet, un baromètre de mesure des grands objectifs qu'Econocom s'est fixé sera publié deux fois par an.

7.2. Axes de développement prioritaires

7.2.1. Faire de nos collaborateurs les premiers acteurs du changement et de la responsabilité sociétale du groupe

Organisation collaborative et transversale :

Le groupe a la conviction que la transformation digitale des organisations, et notamment sa propre transformation digitale, implique de nouvelles façons de travailler et une union des différents savoir-faire qui composent l'organisation. Econocom a choisi d'orienter ses actions sur l'aménagement des locaux afin de les rendre plus collaboratifs et le développement de l'utilisation des outils collaboratifs afin de permettre le renforcement de ses solutions cross-activités.

Notre ambition : développer une culture commune et mettre en place une organisation et des outils collaboratifs qui traitent avec agilité des sujets transversaux. Augmenter le business cross-activité.

Satisfaction des collaborateurs :

Econocom est attentif à la satisfaction de ses collaborateurs, le digital permet notamment une autre relation au travail qui favorise l'épanouissement et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle : Econocom a lancé le programme SHARE en 2012.

Notre ambition : attirer et garder les talents de bon niveau. Mesurer la satisfaction des collaborateurs et en faire l'objet d'un plan d'actions au niveau groupe.

Formation et développement professionnel :

Le groupe est conscient de l'importance de son capital humain et a mis en place une politique de formation afin de développer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs. Econocom souhaite renforcer significativement sa politique de formation.

Notre ambition : sensibiliser chaque collaborateur à l'importance de son développement professionnel et personnel, identifier ses axes de progrès et lui donner les moyens pour monter en compétences.

7.2.2. Être un pionnier de la Responsabilité Numérique des Entreprises en développant des projets en mode collaboratif au service de la société et du développement durable

Solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie :

Econocom s'engage à développer et proposer à ses clients des solutions au service de la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie. Le groupe a pour ambition d'aider les organisations à identifier et maîtriser les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux liés à l'utilisation de matériels numériques.

Notre ambition : définir nos principaux axes de progrès et d'innovation pour développer des solutions plus responsables et valoriser ces offres auprès de nos clients afin de faire reconnaître notre engagement sur le marché.

Promouvoir l'entrepreneuriat au sein de notre écosystème :

Aimer entreprendre » est essentiel au sein du groupe Econocom et est une de ses valeurs phares. Econocom souhaite promouvoir l'entrepreneuriat aussi bien en interne qu'au sein de son écosystème. Le groupe souhaite renforcer son engagement vis-à-vis des startups mais également vis-à-vis de ses collaborateurs.

Notre ambition : accompagner et faire grandir plusieurs startups et satellites et être identifié comme un acteur clé de leur réussite. Développer une culture interne de l'intrapreneuriat.

Engagement fort sur le défi sociétal de l'éducation :

Econocom doit contribuer à relever le défi du numérique au sein de l'éducation et promouvoir l'accessibilité et la lutte contre la fracture numérique. Econocom met en œuvre des solutions adaptées au milieu éducatif.

Notre ambition : être reconnu pour avoir contribué au développement d'une éducation innovante et de meilleure qualité grâce au digital et pour en avoir facilité l'accès auprès d'enfants et de jeunes qui en sont habituellement éloignés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

État de la situation financière consolidée	126
Compte de résultat et état du résultat global consolidé	128
Variation des capitaux propres consolidés	130
Tableau des flux de trésorerie consolidés	132
Notes annexes aux états financiers consolidés	134

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

au 31 décembre 2015

Actif

(en millions €)	Notes	2015	2014 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles nettes	6	64,1	57,6
Écarts d'acquisition	7	483,5	384,8
Immobilisations corporelles nettes	8	30,1	26,2
Immobilisations financières	9	24,2	22,4
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	10	70,1	62,6
Autres créances à long terme	10	4,6	2,2
Impôts différés actifs	30	14,1	13,6
Total actifs non courants		690,7	569,4
Actifs courants			
Stocks	11	22,1	27,3
Clients et autres débiteurs	12	804,7	724,0
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	12	28,1	25,9
Actif d'impôt courant	-	6,9	14,8
Autres actifs courants	12	55,4	34,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	209,6	207,3
Total actifs courants		1 126,8	1 033,8
Actifs détenus en vue de la vente		-	2,1
Total bilan actif		1 817,5	1 605,3

Passif

(en millions €)	Notes	2015	2014 retraité
Capital		21,6	21,6
Primes et réserves		148,7	207,0
Résultat de l'exercice – Part du groupe		57,8	31,2
Total capitaux propres - part du groupe	15	228,1	259,8
Intérêts minoritaires	15	52,4	21,5
Total capitaux propres		280,5	281,3
Passifs non courants			
Dettes financières	18	10,9	46,0
Engagement brut de valeurs résiduelles financières		45,9	38,2
Emprunt obligataire	18	270,3	167,0
Provisions	16	4,8	5,1
Provisions pour retraites et engagements assimilés	17	36,3	36,1
Autres dettes		69,2	24,7
Impôts différés passifs	30	9,7	6,8
Total passifs non courants		447,1	323,9
Passifs courants			
Dettes financières	18	109,6	97,6
Engagement brut de valeurs résiduelles financières		16,2	13,0
Emprunt obligataire	18	5,3	2,6
Provisions	16	33,2	40,6
Passifs d'impôts courants		16,5	8,7
Fournisseurs et autres créditeurs courants	19	751,5	682,2
Autres passifs courants	19	157,6	153,8
Total passifs courants		1 089,9	998,5
Passifs liés aux actifs en cours de cession		-	1,6
Total bilan passif		1 817,5	1 605,3

2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET RÉSULTAT PAR ACTION POUR LES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

(en millions €)	Notes	2015	2014 retraité
Produits des activités poursuivies	21	2 316,1	2 092,6
Charges opérationnelles	22 à 27	(2 202,6)	(1 999,7)
Coût des ventes		(1 550,5)	(1 385,9)
Frais de personnel		(470,6)	(441,3)
Charges externes		(164,9)	(155,9)
Dotations aux amortissements et provisions		(11,9)	(9,7)
Impôts et taxes d'exploitation		(14,2)	(11,7)
Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants		(4,3)	0,8
Autres produits et charges d'exploitation		10,1	1,9
Résultat financier opérationnel		3,7	2,1
Résultat opérationnel courant		113,5	92,9
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	(5,2)	(24,9)
Résultat opérationnel		108,3	68,0
Autres charges et produits financiers	29	(12,4)	(15,7)
Variation de juste valeur « ORNANE »	29	(6,3)	3,8
Résultat avant impôt		89,6	56,1
Impôts	30	(30,7)	(21,2)
Résultat net - Activités poursuivies		58,9	34,9
Résultat SME		(0,1)	0,0
Résultat des activités abandonnées	2	(0,1)	(3,0)
Résultat net consolidé		58,7	31,9
Résultat net part des minoritaires	15	0,9	0,7
Résultat net part du groupe		57,8	31,2

(en €)

Résultat net par action - activités poursuivies		0,53	0,31
Résultat net par action - activités abandonnées		(0,00)	(0,03)
Résultat net par action	31	0,53	0,28
Résultat net par action retraité*	31	0,62	0,27
Résultat dilué par action - activités poursuivies		0,52	0,26
Résultat dilué par action - activités abandonnées		(0,00)	(0,02)
Résultat net dilué par action	31	0,52	0,24

* Avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES CLOS

au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

(en millions €)	2015	2014 retraité
Résultat net consolidé	58,7	31,9
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :	1,5	(2,0)
- Réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	2,2	(2,8)
- Impôts différés sur la réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies	(0,7)	0,8
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :	(1,1)	0,9
- Écarts de change découlant de la conversion d'établissement à l'étranger	(1,1)	0,9
Autres éléments du résultat global	0,4	(1,1)
Résultat global total	59,1	30,8
<i>Attribuable au groupe</i>	<i>58,9</i>	<i>30,1</i>
<i>Attribuable aux intérêts minoritaires</i>	<i>0,2</i>	<i>0,7</i>

3. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

(en millions €)	Nombre d'actions	Capital souscrit	Primes d'émission
Solde au 1^{er} janvier 2014 publié	106 517 314	19,9	175,0
Incidence de l'interprétation IFRIC21			
Solde au 1^{er} janvier 2014 retraité	106 517 314	19,9	175,0
Résultat de l'exercice (retraité)	-	-	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat	-	-	-
Résultat global total de l'exercice 2014	-	-	-
Annulation des titres	(3 053 303)	-	-
Conversion et rachat d'OCEANE	9 055 276	1,7	30,3
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions	-	-	-
Paieement de dividendes	-	-	-
Mouvement de titres d'autocontrôle	-	-	-
Autres opérations et Opérations affectant les participations minoritaires	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014 retraité	112 519 287	21,6	205,3
Solde au 1^{er} janvier 2015 publié	112 519 287	21,6	205,3
Incidence de l'interprétation IFRIC21	-	-	-
Ajustement sur regroupement d'entreprise			
Solde au 1^{er} janvier 2015 retraité	112 519 287	21,6	205,3
Résultat de l'exercice			
Autres éléments du résultat global de l'exercice, après impôt sur le résultat			
Résultat global total de l'exercice 2015			
Comptabilisation des paiements fondés sur des actions			
Remboursement des primes d'émission			(16,2)
Mouvement de titres d'autocontrôle			
Options croisées d'engagements de rachats des minoritaires			
Intérêts minoritaires des acquisitions de l'exercice			
Autres opérations et opérations affectant les participations minoritaires			
Solde au 31 décembre 2015	112 519 287	21,6	189,1

Actions d'autocontrôle	Autres Réserves	Autres éléments du résultat global	Attribuables au groupe	Attribuables aux intérêts minoritaires	Total
(6,1)	74,9	(3,8)	259,9	0,1	260,0
	1,4		1,4	0,0	1,4
(6,1)	76,3	(3,8)	261,3	0,1	261,4
-	31,2	-	31,2	0,7	31,9
-	-	(1,1)	(1,1)	-	(1,1)
-	31,2	(1,1)	30,1	0,7	30,8
19,4	(19,4)	-	-	-	-
-	(1,1)	-	30,9	-	30,9
-	(0,5)	-	(0,5)	-	(0,5)
-	(12,9)	-	(12,9)	-	(12,9)
(22,0)	(16,0)	-	(38,0)	-	(38,0)
-	(11,1)	-	(11,1)	20,7	9,6
(8,7)	46,5	(4,9)	259,8	21,5	281,3
(8,7)	46,7	(4,9)	260,0	19,5	279,5
-	1,8	-	1,8	-	1,8
	(2,0)		(2,0)	2,0	
(8,7)	46,5	(4,9)	259,8	21,5	281,3
	57,8		57,8	0,9	58,7
		1,1	1,1	(0,7)	0,4
	57,8	1,1	58,9	0,2	59,1
	0,8		0,8		0,8
			(16,2)		(16,2)
(34,4)	(3,7)		(38,1)		(38,1)
	(35,4)		(35,4)	(3,0)	(38,4)
			-	36,2	36,2
	(1,7)		(1,7)	(2,5)	(4,2)
(43,1)	64,3	(3,8)	228,1	52,4	280,5

4. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

(en millions €)	Notes explicatives	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Résultat net consolidé		58,7	31,9
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	32.2.1	0,1	(0,0)
Provisions, dépréciation et amortissements	32.2.1	10,7	19,7
Variation de la juste valeur sur le dérivé ORNANE	32.2.1	6,3	(3,8)
Elimination de l'impact des intérêts résiduels donnés en location	32.2.1	(11,2)	2,9
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	32.2.1	(4,9)	(2,5)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		59,7	48,2
Charge d'impôt constatée	30	30,7	21,0
Coût de l'endettement financier net	32.2.2	10,0	16,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (a)		100,4	85,2
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	32.2.3	(11,9)	(41,1)
Impôt décaissé net des crédits d'impôts (c)		(15,9)	(15,8)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (a+b+c=d)		72,6	28,3
<i>dont flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnée⁽¹⁾</i>		<i>(0,4)</i>	<i>(2,3)</i>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(20,2)	(17,1)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,1	0,1
Acquisition d'immobilisations financières		(2,2)	(0,4)
Cession d'immobilisations financières		0,7	0,5
Acquisition de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise		(59,0)	(47,2)
Cession de sociétés et d'activités, nette de la trésorerie acquise		1,9	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (e)	32.3	(78,7)	(64,1)
<i>dont flux de trésorerie liés aux activités d'investissements abandonnées⁽¹⁾</i>		<i>1,3</i>	<i>(0,0)</i>

(1) Les flux nets attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 concernent l'activité services de l'Allemagne.

(en millions €)	Notes explicatives	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité
Remboursement des OCEANE		-	(47,5)
Émission des ORNANE		-	175,0
Émission d'autres emprunts obligataires non convertibles		101,0	-
Exercice de stock-options	32.5	0,4	9,3
Rachats et cessions d'actions propres	32.5	(34,8)	(50,8)
Variation des dettes de refinancement sur les contrats de location et dettes sur contrats autoportés		(6,4)	0,6
Augmentation des dettes financières non courantes	32.5	0,6	33,6
Remboursement des dettes financières non courantes	32.5	(34,7)	(8,0)
Augmentation des dettes financières courantes	32.5	58,5	7,3
Remboursement des dettes financières courantes	32.5	(49,8)	(9,2)
Intérêts décaissés	32.5	(7,9)	(7,3)
Rémunérations des actionnaires décaissées au cours de la période		(16,1)	(12,7)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (f)		10,8	90,3
<i>dont flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées⁽¹⁾</i>		-	2,2
Incidence des différences de change sur la trésorerie (g)		0,2	0,3
Incidence de la trésorerie nette d'ouverture des activités abandonnées (h)⁽¹⁾		-	(0,2)
Variation de la trésorerie (d+e+f+g+h)		4,9	54,6
Trésorerie nette au début de l'exercice⁽²⁾		204,5	149,9
Variation de la trésorerie		4,9	54,6
Trésorerie nette à la clôture de la période⁽²⁾		209,4	204,5

(1) Les flux nets attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 concernent l'activité services de l'Allemagne.

(2) Nette des découverts bancaires : 0,2 million d'euros au 31 décembre 2015, 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

1.	Informations relatives au groupe Econocom	135
2.	Principes et méthodes comptables	136
3.	Variation du périmètre de consolidation	165
4.	Périmètre de consolidation	169
5.	Information sectorielle	173
6.	Immobilisations incorporelles 2015	176
7.	Écart d'acquisition	178
8.	Immobilisations corporelles 2015	182
9.	Immobilisations financières	184
10.	Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et autres actifs à long terme	186
11.	Stocks	187
12.	Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	188
13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	190
14.	Juste valeur des actifs financiers	191
15.	Éléments sur capitaux propres	192
16.	Provisions	197
17.	Provisions pour retraite et engagements assimilés	200
18.	Dettes Financières et endettement net	205
19.	Fournisseurs, autres créditeurs et autres passifs courants	209
20.	juste valeur des passifs financiers	210
21.	Produits des activités poursuivies	211
22.	Charges de personnel	211
23.	Charges externes	211
24.	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	212
25.	Perte nette de valeur sur actifs courants et non courants	212
26.	Autres produits et charges d'exploitation courants	213
27.	Résultat financier d'exploitation	213
28.	Autres produits et charges opérationnels non courants	214
29.	Résultat financier	215
30.	Impôt sur le résultat	216
31.	Résultat par action	220
32.	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	221
33.	Gestion des risques	225
34.	Engagements hors bilan	232
35.	Information sur le transfert d'actifs financiers	234
36.	Informations sur les parties liées	236
37.	Événements postérieurs à la clôture des comptes	238
38.	Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude	239

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE ECONOCOM

Econocom Group SE, société mère du groupe, est une Société Européenne dont le siège social se situe Place du Champ de Mars, 5, 1050 Bruxelles.

La société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0422 646 816 et est cotée à l'Euronext de Bruxelles.

La société a procédé, lors de l'assemblée générale extraordinaire et spéciale du 18 décembre 2015, à une transformation de forme juridique en devenant une Société Anonyme Européenne. Cette modification s'inscrit dans un souci de mise en cohérence de sa structure juridique avec la réalité de ses implantations et reflète ses ambitions de développement.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 reflètent la situation comptable d'Econocom Group et de ses filiales (« le Groupe »).

Le 1^{er} mars 2016, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 et donné autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2016.

Les comptes sont mis à la disposition des actionnaires en date du 17 avril 2016.

Au cours de l'exercice 2015, le groupe a achevé l'intégration de ses activités de services en Europe suite à l'acquisition en septembre 2013 d'Osiatis et a fait une priorité de sa croissance sur le marché de la transformation digitale.

Ainsi, afin de renforcer ses parts sur ce marché est d'en devenir l'un des acteurs majeurs, le Groupe a engagé une politique d'acquisitions ciblées, en particulier au travers de sa filiale Digital Dimension, sur des segments dynamiques et des compétences stratégiques tels que la sécurité, les applications Internet et mobiles, les solutions digitales et le conseil en amont des décisions de transformation digitales. Huit transactions ont ainsi été conclues sur l'année qui permettent un renforcement du Groupe sur ces marchés porteurs.

Afin de renforcer sa capacité à mener à bien cette stratégie, le Groupe a renforcé et diversifié ses modes de financement par l'émission, au cours du mois de mai, d'un placement privé de 101 millions d'euros et en concluant de nouvelles lignes de crédit et un programme de Billets de Trésorerie lui permettant de bénéficier durablement de conditions de marché favorables.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux et déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe Econocom au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception des normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés du groupe sont dorénavant présentés en millions d'euros. Les arrondis à la décimale la plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

2.2. Référentiel IFRS appliqué

2.2.1. Nouveaux textes IFRS applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015

Le groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire.

Normes/interprétations	Date d'application UE	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique relative à la comptabilisation des droits et taxes.	17 juin 2014	1 ^{er} janvier 2015	Les impacts financiers de cette interprétation sont présentés dans la note 2.3.2.
Améliorations annuelles des IFRS (2011- 2013)	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2015	Amendement sans impact sur les comptes.

2.2.2. Nouveaux textes IFRS applicables de façon anticipée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et non appliqués par anticipation

Normes/interprétations	Date d'application UE	Date d'application du groupe prévue	Impacts groupe
IAS19 – Cotisations des membres du personnel	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} janvier 2016	Evaluation en cours.
Cycle d'amélioration 2010 – 2012 impactant les normes sur le paiement à base d'actions, les clauses d'ajustement de prix et comptabilisation des paiements conditionnels dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les agrégations de secteurs, les dettes et créances à court terme, la réévaluation d'une immobilisation.	17 décembre 2014	1 ^{er} janvier 2016	Pas d'impact attendu.

2.2.3. Nouveaux textes IFRS applicables postérieurement au 1^{er} janvier 2016 et non appliqués par anticipation

Normes/interprétations	Date d'application UE	Date d'application du groupe prévue sous réserve d'approbation par l'U.E	Impacts groupe
IFRS 9 - Instruments financiers Cette norme modifie le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues.	Non encore approuvée	1 ^{er} janvier 2018	La mesure de l'impact n'est pas encore connue ou raisonnablement estimable à ce stade.
IFRS 15 - Produits provenant des contrats avec les clients	Non encore approuvée	1 ^{er} janvier 2018	Le groupe est en cours d'évaluation de l'impact sur les états financiers consolidés résultant de l'application de cette norme
IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune Application obligatoire de la comptabilité d'acquisition dans une activité conjointe.	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2016	Sans impact au 31 décembre 2014 et 2015
IAS 16 et IAS 38 - Eclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2016	Sans impact au 31 décembre 2014 et 2015
Cycle d'améliorations annuelles 2012 – 2014 portant sur les normes IFRS 5, IFRS 7, IAS 19, IAS 14.	Non encore approuvée	1 ^{er} janvier 2016	Sans impact au 31 décembre 2014 et 2015

2.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

2.3.1. Base d'évaluation pour l'établissement des états financiers

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

2.3.2. Changements de présentation et de méthodes

Des changements de présentation et de méthodes ainsi que des reclassements sont effectués lorsqu'ils fournissent une information fiable et plus pertinente aux utilisateurs des états financiers et que la structure modifiée est susceptible de perdurer, de manière à ne pas affecter la comparabilité. Lorsqu'un changement dans la présentation a une incidence significative, l'information comparative est reclassée.

Le groupe a procédé aux changements de présentation et de méthodes suivants sur les exercices clos au 31 décembre 2015 et 2014 :

1. L'interprétation IFRIC 21 (taxes prélevées par une autorité publique) adoptée par l'Union Européenne en juin 2014, est applicable de manière rétrospective au 1^{er} janvier 2015. Ce nouveau texte impose de comptabiliser les taxes (hors impôt sur le résultat) à la date de leur fait générateur, le passif ne pouvant être reconnu de manière progressive que si le fait générateur de la taxe est progressif.

Les taxes concernées par ce nouveau texte sont la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S, taxe assise sur le chiffre d'affaires des sociétés françaises) ainsi que les taxes foncières. L'application de ce nouveau texte conduit à :

- comptabiliser le C3S une année plus tard que précédemment (taxe due au 1^{er} janvier N au titre du chiffre d'affaires réalisé en N-1) ;
- enregistrer la C3S ainsi que certaines taxes foncières intégralement au 1^{er} janvier, alors qu'elles étaient préalablement étalées linéairement dans l'année.

2. Conformément à la norme IFRS 3, le groupe a réexaminé les valeurs des actifs et passifs des prises de contrôle de l'exercice 2014. Des ajustements ont été apportés dans l'évaluation du goodwill complet et du passif d'une entité acquise en 2014.

Par ailleurs, des reclassements ont été effectués dans le tableau des flux de trésorerie en comparaison avec les états financiers au 31 décembre 2014 :

- la trésorerie est désormais présentée nette de la trésorerie passive ;
- la variation des intérêts résiduels donnés en location et la variation des engagements bruts de valeurs résiduelles sont calculées à partir des valeurs en fin de contrat sans effet d'actualisation ;
- le coût d'actualisation est intégré à la capacité d'autofinancement ;
- la variation des cautionnements liés à l'affacturage est intégrée dans la variation du BFR et non plus comme un flux d'investissement.

Ces éléments sont présentés dans la note 32.2.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été retraités en conséquence (les impacts ayant été déterminés à l'ouverture du premier exercice présenté, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2014). Les impacts sont présentés ci-dessous :

2.3.2.1. Reclassements au bilan

(en millions €)	31-déc.-14 publié	Impacts IFRIC 21	Ajustement acquisition exercices précédents (IFRS 3)	31-déc.-14 retraité
Actifs non courants	566,6	(1,2)	4,0	569,4
Actifs courants	1 033,8	-	-	1 033,8
Actifs détenus en vue de la vente	2,1	-	-	2,1
Total Bilan Actif	1 602,5	(1,2)	4,0	1 605,3
Capitaux propres	279,5	1,8	-	281,3
Passifs non courants	319,9	-	4,0	323,9
Passifs courants	1 001,5	(3,0)	-	998,5
Passifs détenus en vue de la vente	1,6	-	-	1,6
Total Bilan Passif	1 602,5	(1,2)	4,0	1 605,3

2.3.2.2. Reclassements au compte de résultat

(en millions €)	2014 publié	IFRIC 21	2014 retraité
Produits des activités poursuivies	2 092,6	-	2 092,6
Charges opérationnelles	(2 000,3)	0,6	(1 999,7)
Résultat opérationnel courant	92,3	0,6	92,9
Autres produits et charges opérationnels non courants	(24,9)	-	(24,9)
Résultat opérationnel	67,4	0,6	68,0
Résultat financier	(11,9)	-	(11,9)
Résultat avant impôt	55,5	0,6	56,1
Impôts	(21,0)	(0,2)	(21,2)
Résultat net des activités poursuivies	34,5	0,4	34,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	-	0,0
Résultat des activités abandonnées	(3,0)	-	(3,0)
Résultat net consolidé	31,5	0,4	31,9
<i>dont part des minoritaires</i>	<i>0,7</i>	<i>-</i>	<i>0,7</i>
<i>dont part du groupe</i>	<i>30,8</i>	<i>0,4</i>	<i>31,2</i>

2.3.2.3. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des États financiers consolidés du groupe Econocom implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses états financiers pourraient sensiblement différer. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des États financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et écarts d'acquisition et contreparties éventuelles, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs.

Les principales hypothèses retenues par le groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

- note 2.9.3 - Engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location
- note 2.11 - Dépréciation d'actifs ;
- note 2.12 - Actifs et passifs financiers ;
- note 2.14 - Paiements fondés sur des actions ;
- note 2.15 - Impôts ;
- note 2.16 - Provisions et passifs éventuels ;
- note 2.17 - Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel ;
- note 2.21 - Subventions publiques ;
- note 3 - Variation du périmètre de consolidation.

Les principales méthodes comptables dont l'appréciation nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments développés en note 38 - Appréciations émises par la Direction et sources d'incertitude.

2.4. Méthodes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Econocom Group SE et de toutes les filiales qu'elle contrôle.

La notion de contrôle définie par la norme IFRS 10 repose sur les trois critères suivants :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique ou négatif ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

2.4.1. Filiales

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, en droit ou en fait. Ce dernier est présumé exister lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, le pouvoir sur une entité, qu'il est exposé à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

En pratique, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'Administration ou au sein de l'organe équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires.

Si nécessaire, est également effectuée une analyse des instruments détenus par le groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'évènement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, ...).

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe. Les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés pour leur totalité, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) au bilan et au compte de résultat consolidé.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe sont éliminés complètement lors de la consolidation.

2.4.2. Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les co-entreprises sont des entités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres associés et dans lesquelles les partenaires n'ont des droits que sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint résulte de l'accord contractuel avec les autres partenaires, celui-ci prévoit que toutes les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entité.

Le groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées et les co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée. Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir. Les pertes additionnelles sont comptabilisées seulement dans la mesure où le groupe a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

2.4.3. Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises (ou « contrepartie transférée ») correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition :

- des actifs transférés par le groupe ;
- des passifs contractés par le groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- et des parts des capitaux propres émises par le groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Auxquels peut s'ajouter au choix du groupe, la valorisation des minoritaires à la juste valeur ou à la quote-part de l'actif net attribuable aux minoritaires.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères IFRS de reconnaissance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants en cours de cession qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente conformément à IFRS 5.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés.

Évaluation de l'écart d'acquisition (ou goodwill)

L'excédent entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la somme des justes valeurs des actifs, des passifs identifiés et des passifs éventuels à la date d'acquisition est défini comme un écart d'acquisition et apparaît comme tel sur une ligne spécifique des États financiers.

L'écart d'acquisition est généralement déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée. La norme prévoit en effet une période d'évaluation qui s'étend sur un an à partir de la date d'acquisition et à l'intérieur de laquelle, le groupe peut comptabiliser des ajustements de ces valeurs provisoires. Ces ajustements découleraient alors d'informations complémentaires aux faits et aux circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui si elles avaient été connues à cette date, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés initialement.

Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Évaluation de la contrepartie éventuelle

Toute contrepartie éventuelle exigible est constatée à sa juste valeur à la date d'acquisition et est constitutive du coût d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur des contreparties éventuelles sont constatées au compte de résultat.

Acquisitions réalisées à des conditions avantageuses

Si suite à une réévaluation, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs est supérieur à la somme du coût du regroupement, du montant des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé directement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Évaluation des intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)

Les intérêts minoritaires donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation. Par conséquent, sur option à prendre lors de chaque regroupement, ils peuvent être évalués initialement :

- soit à la juste valeur, donnant lieu en conséquence à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire (option du « goodwill complet » ou « Full Goodwill ») ;
- soit à la quote-part des intérêts minoritaires dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise (option du « goodwill partiel »).

Variation du pourcentage d'intérêts

La comptabilisation des variations ultérieures du pourcentage d'intérêts (par acquisition d'intérêts supplémentaires ou cession) découle de la définition des impacts sur le contrôle de l'entité concernée.

- Si le contrôle n'est pas remis en cause par la variation du pourcentage d'intérêt, la transaction est définie comme une opération entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la participation acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

- Si le contrôle est remis en cause (dans le cadre notamment d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes), la participation détenue précédemment par le groupe dans l'entreprise acquise fait l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.11.

En cas de perte de valeur de l'écart d'acquisition, la dépréciation est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

2.5. Conversion de devises étrangères

2.5.1. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du groupe.

2.5.2. Comptabilisation des opérations en devises

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité, les transactions libellées en devise étrangère des filiales (monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires libellés en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également en capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

2.5.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les résultats et les situations financières des entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis en euro comme suit :

- les postes du bilan autres que les capitaux propres sont convertis au cours de change à la date de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de change de la période ;
- les différences de change sont comptabilisées en écarts de conversion dans l'état de résultat global, au sein des autres éléments du résultat global.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Les immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées, soit à leur coût d'acquisition, soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée d'utilité économique. La durée de vie des concessions, des brevets et des licences est estimée entre 3 et 7 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties.

2.6.2. Les immobilisations incorporelles générées en interne

Le groupe réalise des projets de développement informatique. Les dépenses liées à ces activités peuvent être intégrées au coût d'immobilisation incorporelle. Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet informatique interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément.

La durée de vie des systèmes d'information est estimée entre 3 et 7 ans.

2.6.3. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations. Ils comprennent essentiellement les licences d'exploitation et les logiciels informatiques.

Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le portefeuille clients acquis du groupe ECS a été valorisé selon la méthode MEEM (Multi-period Excess Earning Method) à 40 millions d'euros amortis sur 20 ans.

La marque Osiatis a été valorisée selon la méthode réalisée à partir d'une approche d'évaluation assise sur des redevances futures, ces redevances représentant des pourcentages de chiffre d'affaires et d'EBIT cohérents avec les comparables du marché.

Durée d'utilité	en années
Fonds de commerce amortissable	3 - 5
Portefeuille de clients ECS	20
Concessions, brevets, licences	3 - 7
Systèmes d'information	3 - 7
Marque Osiatis	4

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Immobilisations corporelles détenues en propre

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Durée d'utilité	en années
Terrain	Indéfini
Constructions	20 - 50
Agencements	5 - 10
Matériels informatiques	3 - 7
Matériels de transport	4 - 7
Mobilier	5 - 10

Les terrains ne sont pas amortis.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation » ou dans les « Produits des activités ordinaires » si cette cession intervient dans le cadre du cycle d'exploitation.

Les biens en cours de construction à des fins de production, de fourniture ou d'administration sont comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur comptabilisée. Le coût comprend les honoraires et, pour les actifs qualifiés, les coûts d'emprunt capitalisés conformément à la méthode comptable du groupe. Ces biens sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types de biens immobiliers, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé au coût des actifs en l'absence d'actif exigeant une longue période de préparation pour être utilisé ou vendu.

2.7.2. Immobilisations corporelles acquises en location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens sont comptabilisés au bilan, au démarrage du contrat de location, à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimum au titre de la location. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette. Les charges financières sont enregistrées en compte de résultat au poste « Charges de dettes long terme » inclus dans la note 29 détaillant le résultat financier.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens acquis en propre de catégorie identique.

2.8. Autres immobilisations financières

Les titres de participations dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres à l'exception des dépréciations durables qui sont constatées quant à elles, en résultat.

2.9. Contrats de location dans le cadre de l'activité Technology Management & Financing

La quasi-totalité des contrats de location de l'activité Technology Management & Financing sont des contrats de type location-financement (Financial Lease), mais cette activité peut être amenée à signer quelques contrats de type location simple (Operating Lease).

2.9.1. Les contrats de location-financement

Le groupe identifie les contrats de location-financement, par opposition aux contrats de location simple, en s'appuyant sur les critères détaillés dans les paragraphes 7 à 12 de la norme IA S17. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour qualifier ce transfert des risques et avantages justifiant le classement d'un contrat de location comme un contrat de location-financement, le groupe utilisera le plus souvent le critère de la juste valeur, puis celui de la durée de vie économique de l'actif, même s'il n'y a pas de transfert de propriété. A la date du début du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit s'élever à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué. Les seuils utilisés s'inspirent de ceux de la norme ASC 840 en USGAAP, soit 85 % de la juste valeur de l'actif loué et 75 % de la durée de vie économique. En pratique, le groupe ayant pour politique de faire exceptionnellement appel à ses fonds propres pour financer les contrats de location et de limiter son risque sur les valeurs résiduelles, les contrats de location simple sont peu fréquents.

Les contrats de location sont pour la plupart des contrats refinancés dont le modèle économique est le suivant :

- ces contrats et les matériels sous-jacents sont cédés à un organisme de refinancement pour un prix global intégrant, outre la valeur actuelle des loyers à percevoir, la valeur résiduelle financière des matériels ;
- cette valeur résiduelle financière est le prix auquel le groupe s'engage à racheter le matériel à l'expiration du contrat de location ;
- les loyers dus par les clients sont versés directement aux organismes de refinancement, et ce, sans recours, le groupe se trouvant ainsi dégagé du risque d'insolvabilité de ses clients.

Sur le plan juridique, le groupe perd la propriété des équipements à dater de la cession et la recouvre au terme du contrat lorsqu'il honore son engagement de rachat. Dans certains cas, le groupe demande aux organismes de refinancement de lui délivrer un mandat de facturation et d'encaissement au nom et pour compte de ces organismes. Cela n'altère pas le transfert de risque d'insolvabilité des clients vers ces organismes.

Le chiffre d'affaires, le coût des ventes et l'intérêt résiduel sont comptabilisés au fur et à mesure des livraisons successives des actifs, au prorata du montant de ces livraisons.

La norme IAS 17 indique que la comptabilisation doit avoir lieu à la date à laquelle le preneur est autorisé à exercer son droit d'utilisation des actifs loués. Les dispositions de nos conditions générales de location définissent cette date comme étant la date de livraison des actifs loués, matérialisée par la signature d'un procès-verbal de livraison.

Les contrats sont comptabilisés comme suit :

Bilan

- Pour chaque contrat de location, l'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est porté à l'actif du bilan (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) et l'engagement brut de valeur résiduelle financière (défini au paragraphe 2.9.3. ci-dessous) est porté au passif du bilan.

Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires est égal à la valeur actualisée des paiements minimums (qui correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer durant la période de réalisation et la durée du contrat de location).
- Les produits financiers non acquis sur les loyers sont constatés au compte de résultat au moment du refinancement.
- Les effets d'actualisation n'impactent que les postes d'engagement brut de valeur résiduelle financière (cf. note 33.2.) et d'intérêts résiduels dans les actifs donnés en location (cf. note 10).
- Le coût des ventes est égal au coût d'achat de l'actif.
- L'intérêt résiduel du groupe dans les actifs loués est comptabilisé en minoration du coût des ventes pour sa valeur actualisée.

Le cas spécifique des prolongations de contrats de location

La reconnaissance des revenus sur les prolongations de contrats de location suit la qualification initiale du contrat de location, à savoir :

- si le contrat initial est qualifié de contrat de location simple, le revenu de la prolongation sera reconnu de façon étalée sur la durée de la prolongation ;
- si le contrat de location initial est qualifié de contrat de location-financement, le revenu de la prolongation sera reconnu intégralement le dernier jour du contrat initial.

2.9.2. Les contrats de location simple

Le groupe Econocom conserve l'ensemble des risques liés au contrat de location puisqu'il n'y a pas transfert des principaux risques et avantages liés à la propriété de l'actif.

Bilan

Les équipements sont maintenus à l'actif du bilan et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat jusqu'à atteindre leur valeur résiduelle, égale à l'intérêt résiduel de la société dans l'actif à la fin du contrat.

Compte de résultat

Le résultat est constaté de façon périodique, le chiffre d'affaires étant égal au loyer facturé et le coût égal à la dotation aux amortissements décrits ci-dessus.

2.9.3. Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières et intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

Les engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Comme indiqué précédemment, le groupe rachète aux organismes financiers les équipements loués lorsque les contrats viennent à échéance. Ces valeurs de rachat sont dénommées « engagements bruts de valeurs résiduelles financières ». Elles constituent une dette, en général à long terme, qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette dette est portée en dettes financières mais est exclue de l'endettement net (cf. 2.12.7.).

Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location

L'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs cédés correspond à une valeur de marché prévisionnelle.

Cet intérêt résiduel porté en immobilisations financières est calculé de la manière suivante :

- pour tous les contrats de durée fixe, cette valeur de marché prévisionnelle est calculée selon une méthode d'amortissement dégressive accélérée, basée sur un amortissement du prix d'achat individuel d'origine de chaque équipement. Cet intérêt résiduel constitue un actif à long terme qu'il convient d'actualiser selon les mêmes règles que celles du contrat en référence. Cette règle ne s'applique pas sur des cas non standards qui restent limités ;
- pour les contrats renouvelables de gestion de parc, la méthode d'amortissement dégressive accélérée décrite ci-dessus n'est pas applicable. La valeur de marché prévisionnelle pour ces contrats est calculée en prenant un pourcentage fixe du prix d'achat d'origine des équipements.

2.10. Stocks

Au sein du groupe, les stocks sont des actifs :

- destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité, ou
- présents sous forme de matières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de prestation de services.

Pour les métiers Produits & Solutions et Technology Management & Financing, les stocks sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de leur valeur nette de réalisation.

Pour le métier Services, les stocks sont comptabilisés au coût de revient et dépréciés selon la durée de vie économique des infrastructures auxquelles ils sont destinés ; ou si leur utilisation est plus aléatoire, ces stocks sont dépréciés à leur valeur recouvrable.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition des approvisionnements comprenant le prix d'achat, les droits de douanes, les taxes non récupérables, les coûts de transport et manutention, et d'autres coûts directement imputables aux stocks. Ils sont diminués des escomptes, des remises et rabais ainsi que des coûts d'installation des stocks et des pertes et gains de change non incorporés à la valeur brute des stocks achetés.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks de pièces de rechange ne sont pas immobilisés.

2.11. Dépréciation d'actifs

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du groupe (ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe.

Les écarts d'acquisition composant les Unités Génératrices de Trésorerie du groupe (ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie) font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 décembre, ou plus fréquemment s'il y a une indication objective que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

Une Unité Génératrice de Trésorerie est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu avoir lieu dans une UGT, des tests de dépréciation sont réalisés en particulier sur les écarts d'acquisition mais aussi sur les immobilisations incorporelles et corporelles de cette UGT. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs immobilisés, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'activité et au contexte spécifiques de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme.

Ces plans sont construits sur un horizon maximal de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à l'actualisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs sur la durée du plan.

La juste valeur correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente des actifs testés dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Lorsque la valeur recouvrable des actifs, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La perte de valeur est prioritairement portée en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition affecté à l'unité et est par la suite imputée aux actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des éléments compris dans l'unité. La perte de la valeur est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, à hauteur de la perte de valeur initialement comptabilisée, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

A la cession d'une unité génératrice de trésorerie pertinente, l'écart d'acquisition qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat net de la cession.

2.12. Actifs et passifs financiers

Notion de juste valeur appliquée par le groupe

Le groupe applique la notion de juste valeur telle que décrite dans la norme IFRS 13 – « Evaluation à la juste valeur » dont la définition est la suivante « prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (valeur de sortie) ».

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » hiérarchise les niveaux de juste valeur de la façon suivante :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Les actifs financiers sont présentés dans la note 14 aux comptes consolidés. Les passifs financiers sont présentés dans la note 20 aux comptes consolidés.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur concernent pour la plupart des dettes sur acquisitions de sociétés et sont de niveau 3 (cf. note 20 aux comptes consolidés).

2.12.1. Actifs financiers

En application de la norme IAS 39 les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ;
- les prêts et créances ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

2.12.1.1. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur avec inscription des variations de juste valeur en résultat.

Cette catégorie couvre :

- Les actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent :
 - les actifs que le groupe a l'intention de revendre à court terme ;
 - les actifs qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
 - les dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.
- Les actifs financiers autres qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale :
 - si cette classification permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers liés entre eux, qui seraient sinon évalués selon des méthodes différentes (par exemple, un actif financier mesuré à la juste valeur, lié à un passif financier mesuré au coût amorti) ;
 - s'il s'agit d'un groupe d'actifs et / ou de passifs financiers dont la gestion et la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée, les informations sur ce groupe d'instruments financiers étant également fournies sur la base de la juste valeur, en interne, aux principaux dirigeants ;
 - s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés et si la norme IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les profits ou les pertes découlant de la réévaluation étant comptabilisés en résultat.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste Résultat financier.

2.12.1.2. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des entités associées ou non consolidées.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Il est à noter que le poste « dépréciation des clients » comprend une provision sur les encours de contrats de location dont le risque de contrepartie n'a pas été transféré de sorte à présenter ces encours nets de dépréciation.

2.12.1.3. Les placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est suivi individuellement et est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

2.12.1.4. Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans les trois catégories précédentes.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction. À chaque arrêté des comptes, ils sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché que le groupe Econocom considère comme juste valeur).

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers monétaires disponibles à la vente découlant des variations des taux de change, les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sur les placements en capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat net.

Les autres variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si le placement est cédé ou s'il est déterminé comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans la réserve au titre de la réévaluation de placements est reclassé en résultat net.

Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet d'un suivi individuel de dépréciation : en cas d'indication objective d'une dépréciation, une perte de valeur est enregistrée en résultat (irréversible en ce qui concerne les instruments de capitaux propres).

2.12.2. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Le groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Transfert uniquement des flux de trésorerie

Dans le cas où le groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif.

Conservation de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Conservation du contrôle de l'actif financier

Si le groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si le groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer.

Décomptabilisation totale

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte cumulé comptabilisé en autres éléments du résultat global et accumulé en capitaux propres.

Décomptabilisation partielle

Lors d'une décomptabilisation partielle d'un actif financier, le groupe ventile la valeur comptable antérieure de l'actif financier entre la partie qu'il continue à comptabiliser au titre de son implication continue et la partie qu'il ne comptabilise plus, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties à la date du transfert. La différence entre la valeur comptable affectée à la partie qui n'est plus comptabilisée et la somme de la contrepartie reçue au titre de la partie décomptabilisée et tout profit ou toute perte cumulé, qui lui a été alloué et qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être comptabilisée en résultat net. Un profit ou une perte cumulée qui a été comptabilisé en autres éléments du résultat global est réparti entre la partie qui continue d'être comptabilisée et la partie décomptabilisée, sur la base des justes valeurs relatives de ces parties.

2.12.3. Passifs financiers

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les « passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat » et les « autres passifs financiers ».

La catégorie des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat recouvre :

- Les passifs financiers détenus à des fins de transaction :
 - s'ils sont contractés principalement en vue d'être rachetés dans un proche avenir ;
 - si, au moment de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le groupe et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
 - s'il s'agit de dérivés qui ne sont pas des instruments de couverture désignés et efficaces.

- Les passifs désignés explicitement par le groupe lors de leur comptabilisation initiale comme des instruments financiers dont la variation à la juste valeur est enregistrée par le biais du résultat.
- Un passif financier autre qu'un passif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale :
 - si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers liés entre eux, qui seraient sinon évalués selon des méthodes différentes (par exemple, un actif financier mesuré à la juste valeur, lié à un passif financier mesuré au coût amorti) ;
 - s'il s'agit d'un groupe d'actifs et / ou de passifs financiers dont la gestion et la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée, les informations sur ce groupe d'instruments financiers étant également fournies sur la base de la juste valeur, en interne, aux principaux dirigeants ;
 - s'il fait partie d'un contrat contenant un ou plusieurs dérivés incorporés, et si IAS 39 permet que l'ensemble du contrat composé soit désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Au 31 décembre 2015, les passifs financiers du groupe évalués au coût amorti sont constitués essentiellement :

- des emprunts obligataires (ORNANE et Euro PP) ;
- des comptes courants de trésorerie passifs ;
- des concours bancaires de trésorerie ;
- de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement ;
- des dettes d'affacturage.

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunt obligataire ORNANE

En janvier 2014, le groupe a émis un emprunt obligataire de type ORNANE (à option de remboursement en numéraire et en actions nouvelles et existantes), d'un montant de 175 millions d'euros à échéance 2019. Dans les comptes consolidés, les obligations convertibles sont considérées en majeure partie comme des dettes financières, comptabilisées au coût amorti à l'exception du dérivé incorporé inclus dans l'ORNANE dont la valeur est classée en instrument dérivé passif.

Dettes d'affacturage

Afin de diversifier les sources de financement et de réduire le risque de crédit, certaines filiales du groupe Econocom ont recours à des programmes d'affacturage. L'affacturage entraîne, via la subrogation conventionnelle, le transfert de propriété des créances commerciales et de tous les droits associés au profit du cessionnaire. Cela implique qu'il y a transfert du droit à recevoir les flux de trésorerie.

Selon la norme IAS 39 – Instruments financiers, si la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances est transférée au cessionnaire, alors il y a décomptabilisation des créances au bilan du cédant. Sinon, ces créances demeurent au bilan après cession et une dette financière est constatée en contrepartie de la trésorerie reçue.

2.12.4. Dettes sur options croisées de rachat de minoritaires

Le groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations est généralement valorisé en fonction des rentabilités et des performances futures (un ou plusieurs agrégats sont retenus : chiffre d'affaires, résultat opérationnel, ...).

Le groupe enregistre initialement un passif financier au titre des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du groupe. Ce passif financier est comptabilisé à la juste valeur.

2.12.5. Instruments financiers dérivés

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2.

Etant donné le faible niveau de risque de change, les contrats de change à terme et de devise sont comptabilisés comme des instruments évalués à la juste valeur par résultat.

Dans le cadre du traitement comptable de l'ORNANE, le groupe a choisi de séparer le produit dérivé incorporé, valorisé à la juste valeur et la partie obligataire, valorisée au coût amorti. Ce dérivé est enregistré à la juste valeur par résultat.

2.12.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste Dettes financières.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur (niveau 1). Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique Résultat financier opérationnel.

2.12.7. Définition de l'endettement financier net du groupe

La notion d'endettement financier net utilisée par le groupe est constituée de l'endettement financier brut (présenté ci-dessous et dans la note 18) diminué de la trésorerie brute. Cet endettement net ne comprend ni les engagements bruts de valeurs résiduelles financières sur les biens donnés en location (passif) ni les intérêts résiduels à l'actif.

L'endettement financier brut présente l'ensemble des dettes portant intérêts et contractées par la réception d'instruments financiers.

2.13. Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle acquis ainsi que les coûts de transaction directement liés sont enregistrés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres nets des coûts de transaction est comptabilisée en capitaux propres.

2.14. Accords de paiement fondés sur des actions

Des plans d'options d'achats et de souscription d'actions sont régulièrement attribués par le groupe à ses dirigeants, certains mandataires sociaux et certains employés. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle mathématique de valorisation d'options de Black-Scholes-Merton.

La juste valeur, qui correspond à l'estimation du coût des services rendus par les bénéficiaires, est comptabilisée linéairement en « Charges de personnel » durant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de juste valeur des options sont sans impact sur la valorisation initiale.

À chaque clôture, le groupe révisé ses hypothèses retenues pour son estimation du nombre d'instruments de capitaux propres. L'incidence de cette révision des estimations initiales est, le cas échéant, inscrite en compte de résultat afin d'ajuster les charges cumulatives. La contrepartie est reconnue en capitaux propres.

2.15. Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi-adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation pour une même entité fiscale. Ils sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

2.16. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation (juridique ou implicite) actuelle à l'égard de tiers, provenant d'événements passés, dès lors qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice des tiers et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle en tenant compte des risques et incertitudes. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à leur valeur actualisée.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle du groupe ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2.16.1. Provisions non courantes

Les provisions non courantes portent sur des risques dont la matérialisation n'est raisonnablement pas attendue avant plusieurs exercices. Elles font l'objet d'une actualisation si nécessaire.

2.16.2. Provisions courantes

Les provisions courantes comprennent les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles sont déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. décrites au paragraphe précédent).

Les principales natures de provisions courantes sont les suivantes :

- les risques sociaux dans le cadre ou en dehors du cadre des réorganisations ;
- les risques juridiques et fiscaux :
ces risques portent sur les litiges en cours avec des clients, des fournisseurs des agents ou des administrations fiscales ;
- provisions pour commissions différées :
elles sont calculées contrat par contrat sur l'intérêt résiduel dans les actifs donnés en location, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle commerciale du contrat ;
- autres provisions.

2.17. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

2.17.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus.

2.17.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à une constitution de provisions.

L'engagement net actualisé au titre des régimes à prestations définies est calculé en date de chaque arrêté comptable selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Chaque année, ce passif varie en fonction des éléments suivants :

a) Le coût des services qui est constitué :

- des coûts des services rendus au cours de l'exercice (accroissement de la valeur actuelle de l'engagement au titre des services rendus par les salariés) ;
- des coûts des services passés qui proviennent de trois types d'évènements : l'introduction d'un nouveau régime, le retrait d'un régime existant (réduction significative du nombre de bénéficiaires du régime décidée par le groupe), la modification apportée à un régime existant ;
- des effets de liquidation du régime (opérations qui éliminent toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des avantages prévus par le régime).

Le coût des services est comptabilisé en résultat opérationnel dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime.

b) Les intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base du taux des obligations des obligations privées à long terme de première catégorie. Ils sont comptabilisés en résultat financier dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

c) Les réévaluations du régime qui se composent :

- des écarts actuariels sur la dette actuarielle, issus des modifications d'hypothèses actuarielles, ou des différences entre ces hypothèses et la réalité ;
- du rendement des actifs du régime (sous déduction du produit financier déterminé au taux d'actualisation) ;
- des variations de l'effet de plafonnement de l'actif net sous déduction de son effet financier calculé au taux d'actualisation.

Ces réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global lors de leur survenance et ne peuvent pas être recyclées en résultat net.

2.18. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que celle-ci se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de son classement.

Ces actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont mesurés au plus faible de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté séparément au compte de résultat sous la ligne « Résultat des activités abandonnées » et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

2.19. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du groupe sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront au groupe de manière probable,
- le montant des revenus et des coûts engagés ou à engager concernant la transaction peut être mesuré d'une façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Ils se composent de :

Ventes de biens

Ces ventes de biens sont à rapprocher de nos activités Produits & Solutions et sont comptabilisées en référence à la norme IAS 18.

Le revenu est réputé reconnu au moment de la livraison du bien et du transfert des titres de propriété, ce qui revêt les conditions suivantes :

- le groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus.

En pratique, les ventes de biens sont comptabilisées à l'émission du bon de livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.

Ventes de location-financement

Ces ventes de location-financement sont à rapprocher de l'activité Technology Management & Financing.

Conformément à la norme IAS 17, les modalités de reconnaissance des revenus diffèrent selon la typologie du contrat (cf. note 2.9.1).

Ventes de prestations de services

Les produits provenant d'un contrat de prestation de services sont à rapprocher de nos activités de Services et sont comptabilisés en référence à la norme IAS 18.

On peut distinguer deux types de contrat :

Les contrats au forfait

Les contrats en forfait sont des affaires pour lesquelles le groupe s'engage à délivrer une prestation définie pour un prix fixe. Les affaires significatives sont découpées en phases et le chiffre d'affaires correspondant aux prestations de chaque phase est reconnu au fur et à mesure de leur avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Les contrats en régie

Les prestations de Service en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en factures à établir et valorisées au prix de vente.

2.20. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant comprennent notamment :

- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant ;
- les pertes de valeur d'écart d'acquisition ;
- les résultats de cessions significatives d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnelles ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux adaptations des effectifs (considérés comme tels s'il s'agit de plan de départs collectifs et non pas de départs isolés) ;
- les coûts liés aux déménagements d'activité.

2.21. Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que celles-ci seront reçues. Conformément à IAS 20, le groupe comptabilise différemment les subventions liées à des actifs et les subventions liées au résultat.

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles le groupe comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. En pratique, ils sont reconnus au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations visées par la subvention ; le résultat différé est enregistré au passif.

Les subventions liées au résultat sont reconnues au résultat en compensation des coûts qu'elles subventionnent.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

2.22. Résultat net des activités abandonnées

Une activité abandonnée (arrêtées, cédées) ou en cours de cession est une composante dont le groupe s'est séparé ou qui est destinée à être cédée et :

- qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale et distincte pour le groupe ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un secteur d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat net des activités non conservées comprend :

- le résultat net d'impôt de l'activité non conservée réalisé jusqu'à la date de cession ou jusqu'à la date de clôture si l'activité non conservée n'a pas encore été cédée à la clôture de l'exercice ;
- le résultat de cession net d'impôt si l'activité non conservée a été cédée avant la clôture de l'exercice.

2.23. Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon la même structure que celle utilisée pour la gestion interne du groupe et isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles incluent :

- la capacité d'autofinancement avec les éléments non récurrents après variation des impôts et plus-value de cession d'actifs ;
- la capacité d'autofinancement avec les éléments des autres produits et charges non courants après variation des impôts et plus-value de cession d'actifs ;
- les encaissements ou décaissements liés aux éléments des autres produits et charges non courants.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- les investissements sur actifs existants dont l'objet est le maintien ou le renouvellement d'actifs existants au 1^{er} janvier de chaque exercice et nécessaires à une exploitation normale ;
- les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés, ...

Les flux de trésorerie des activités de financement incluent :

- les variations de capitaux propres ;
- les variations des dettes et emprunts et engagements bruts de valeurs résiduelles financières ;
- les dividendes.

2.24. Résultat net par action

Le résultat de base par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, c'est-à-dire en tenant compte prorata temporis des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments anti dilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

2.25. Secteurs opérationnels

L'information sectorielle, présentée en application de la norme IFRS 8, est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Comité de Direction Groupe (Comité Exécutif), principal décideur opérationnel du groupe, aux fins d'affectation des ressources et d'évaluation de la performance du secteur.

Les activités opérationnelles du groupe sont organisées en 3 secteurs opérationnels stratégiques qui permettent leur agrégation : Technology Management & Financing, Produits & Solutions, et Services.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

Secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés (3)	Implantations (19)
Technology Management & Financing	Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suisse
Produits & Solutions	Belgique, France, Italie, Luxembourg
Services	Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Mexique

Chaque secteur d'activité a une rentabilité financière et des caractéristiques propres.

Ils sont gérés suivant la nature des produits et des services vendus dans les environnements économiques et géographiques donnés. Cette segmentation en domaine d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par les décisionnaires opérationnels du groupe dans leur suivi d'activité.

Le Comité de Direction Groupe évalue la performance de ces secteurs d'activités opérationnelles stratégiques qui permettent leur agrégation à partir du résultat opérationnel. Les résultats comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché et sont éliminés selon les principes de consolidation usuels.

Les secteurs d'activités opérationnelles stratégiques du groupe se définissent comme suit :

Technology Management & Financing

Des solutions de financement novatrices et personnalisées contribuant à un meilleur pilotage administratif et financier des actifs IT, télécoms et numériques des entreprises.

Produits & Solutions

Des prestations allant de la conception de solutions d'architecture à leur déploiement, en passant par la vente de matériels et logiciels (PC, tablettes, serveurs, imprimantes, licences, objets numériques, ...) et l'intégration de systèmes.

Services

Accompagnement à la transformation vers le nouveau monde digital à travers nos expertises en consulting, gestion des infrastructures, développement d'applications et intégration de solution cloud.

2.26. Autres informations

En 2015, le groupe n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables significatifs, en dehors des obligations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et dont l'incidence sur les comptes consolidés est indiquée dans la note 2.1.1.

Les informations au titre des périodes comparatives sont conformes au référentiel IFRS.

3. VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du groupe Econocom établis au 31 décembre 2015 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 4 – périmètre de consolidation.

Les incidences sur la trésorerie des variations significatives de la période sont présentées dans la note 32.

Les opérations d'investissement réalisées sur l'exercice 2015 renforcent la présence du groupe dans quatre secteurs clés à fort potentiel de croissance : la sécurité (Clesys et Econocom Digital Security, premier CERT européen dédié à la sécurité des objets connectés, Altasys), les applications Internet et mobiles (Bizmatica et Alter Way dans le domaine de l'open source), les solutions digitales via sa filiale Digital Dimension et le Conseil en transformation (Helis). Ces opérations s'inscrivent dans le plan stratégique « Mutation » annoncé en 2013, et ont toutes été affectées à l'Unité Génératrice de Trésorerie Services.

La méthode du goodwill complet a été appliquée à toutes les transactions 2015 pour lesquelles le groupe n'acquiert par la totalité du capital. Cette méthode qui est appréciée pour chacune des transactions consiste à évaluer, dès la date d'acquisition, des intérêts attribuables aux minoritaires et à leur allouer une fraction du goodwill.

3.1. Acquisition ou entrée au capital sur l'exercice 2015

3.1.1. Acquisition de l'exercice

Les entrées dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-après par ordre chronologique.

Pour toutes ces opérations, les écarts d'acquisition sont déterminés de façon provisoire. La norme IFRS 3 prévoit en effet une période d'évaluation qui s'étend sur 12 mois à compter de la date d'acquisition et à l'intérieur de laquelle le groupe peut comptabiliser des ajustements de ces valeurs.

Le prix d'acquisition des quotes-parts acquises pour l'ensemble de ces opérations s'élève à 63,5 millions d'euros auxquels se rajoute pour certaines opérations une part variable liée à des critères de chiffres d'affaires ou de rentabilité. Le montant total du goodwill reconnu sur l'exercice au titre de ces acquisitions atteint 99,3 millions d'euros.

Helis

En février 2015, la société Econocom-Osiatis SAS a pris une participation de 45 % dans le capital d'Helis, aux côtés d'EIBV qui a pris 20 % du capital. Helis, société de droit français, est un cabinet de conseil et d'ingénierie spécialisé dans le domaine des infrastructures IT créé en 2004. Dotée d'une double expertise technique et fonctionnelle, la société intervient sur l'ensemble des phases de projets à forte valeur ajoutée, proposant à ses clients, conseil et services autour de sujets porteurs et différenciants (cloud, convergence, virtualisation, sécurité, télécom...). Helis a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

L'analyse du pacte d'actionnaires et les caractéristiques de l'actionnariat permettent de conclure que le groupe Econocom exerce le contrôle de la société Helis.

Le fondateur d'Helis dispose encore de 35 % du capital, part qui pourra être cédée à Econocom à compter de 2019, soit par l'exercice d'une option de vente du fondateur d'Helis, soit par l'exercice d'une option d'achat Econocom. Une dette relative aux options de vente des minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée à partir de l'estimation des plans d'affaires et de la rentabilité future d'Helis au titre de l'année 2018. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres part du groupe.

Clesys

En février 2015, Econocom-Osiatis SAS a pris le contrôle de la totalité du capital de Clesys, société de droit français, spécialisée dans le secteur de la sécurisation des architectures systèmes et réseaux. Clesys a réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en 2015.

Norcod et Norcod Solutions Santé

Fin mars 2015, Digital Dimension a procédé à l'acquisition de la totalité du capital de Norcod SAS, société implantée dans le Nord de la France et spécialiste des solutions connectées pour les entreprises. La société dispose d'une expertise forte dans le déploiement et la gestion, notamment le SAV, de terminaux adaptés plus particulièrement aux entrepôts où elle met en œuvre des solutions innovantes faisant appel aux technologies vocales ou encore aux solutions wi-fi. En 2015, Norcod a réalisé un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros.

Simultanément, Digital Dimension SAS et Econocom Group ont pris chacune le contrôle de 22,5 % du capital de Norcod Solutions Santé SAS, société de droit français détenue à 55 % par le précédent dirigeant de Norcod. Cette entité créée sur l'exercice 2015 accompagne ses clients dans la digitalisation des processus en milieu hospitalier ou para-médical. L'analyse du pacte d'actionnaires ne permettant pas de conclure au contrôle exclusif par le groupe, l'entité Norcod Solutions Santé est évaluée, dans les comptes consolidés, selon la méthode de mise en équivalence.

Nexica

Fin avril 2015, Digital Dimension SAS a racheté à ses fondateurs 100 % du capital de Nexica, société de droit espagnol implantée à Barcelone. Nexica est un hébergeur d'applications « business » critiques et d'infrastructures « cloud ». Avec une expérience de plus de 15 ans sur le marché, la société gère deux centres de données pour les services IaaS (Infrastructure as a Service), avec la capacité d'accueillir des services à valeur ajoutée tels que les plateformes e-commerce ou portails. En 2015, Nexica a réalisé un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros.

Alter Way

Fin mai 2015, Econocom Group est entré à hauteur de 64,44 % dans le capital du groupe Alter Way, société spécialisée dans l'Open source qui intervient sur les métiers de l'hébergement, de l'ingénierie, de la formation et du conseil dans le domaine du Web. En 2015, Alter Way a généré un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros.

Les actionnaires minoritaires, dont les fondateurs d'Alter Way, disposent encore de 35,56 % du capital, part qui pourra être cédée à Econocom à compter de 2019 soit par l'exercice d'une option de vente des actionnaires minoritaires, soit par l'exercice d'une option d'achat d'Econocom. Une dette relative aux options de vente des minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée à partir de multiples de la rentabilité attendue au titre de l'année 2018. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres part du groupe.

Bizmatica

Au cours du mois de juin 2015, Econocom International Italia SpA a pris une participation de 70 % dans le capital de la société de droit italien Bizmatica SpA. Le groupe Bizmatica développe des services d'applications « Business & Mobile » et intervient à chaque étape de la chaîne de valeur de ce marché : du conseil à la conception jusqu'à la mise en œuvre de la gestion de solution.

Les actionnaires minoritaires disposent de 30 % du capital, qui pourront être cédés à Econocom à compter de 2019, soit par l'exercice d'une option de vente dont dispose les actionnaires minoritaires, soit à l'initiative d'Econocom par l'exercice d'une option d'achat. Une dette relative aux options de vente des minoritaires a été constatée au passif dont l'évaluation est fondée sur la rentabilité attendue pour les exercices 2017 et 2018. Cette dette a été reconnue en contrepartie d'une diminution des capitaux propres part du groupe.

Le groupe Bizmatica est principalement implanté en Italie et a réalisé 18 millions d'euros de chiffre d'affaires sur son dernier exercice clos.

SynerTrade

Le 31 juillet 2015, Digital Dimension SAS a pris le contrôle du groupe SynerTrade au travers de l'acquisition de 90 % du capital de la société holding. SynerTrade est un groupe européen opérant sur le secteur des solutions logicielles d'e-procurement, qui permettent une gestion des approvisionnements et une analyse des dépenses.

Le groupe SynerTrade, dont le siège social est situé au Luxembourg, exerce son activité au travers de cinq entités juridiques (Luxembourg, Allemagne, France, Roumanie, Etats Unis). Par ailleurs, le groupe dispose également de bureaux de représentation en Italie, aux Pays-Bas, en Chine, aux Emirats Arabes Unis et en Inde. SynerTrade a généré un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros.

L'actionnaire minoritaire dispose de 10 % du capital, qui pourront être cédés à Econocom à compter de 2018 soit par l'exercice d'une option de vente de l'actionnaire minoritaire, soit par l'exercice d'une option d'achat d'Econocom. Une dette relative aux options de vente de minoritaires a été constatée au passif et a été évaluée à partir de l'estimation du chiffre d'affaires et de la rentabilité attendue de SynerTrade et ses filiales au titre de l'exercice 2017. Cette dette a été enregistrée en contrepartie d'une diminution des capitaux propres part du groupe, de l'entité parente (Digital Dimension, elle-même détenue à hauteur de 50,1 % par le groupe).

Altasys (devenu Econocom Cyber Security)

En octobre 2015, Econocom a acquis 90% du capital d'Altasys, société de droit français, active dans la sécurité des systèmes d'information. Altasys emploie plus de 50 ingénieurs et consultants et a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires de plus de 7 millions d'euros.

L'actionnaire minoritaire dispose de 10 % du capital qui pourront, dans le cadre de la mise en place d'options croisées d'achat et de vente, être cédées à Econocom à compter de l'exercice 2019. A ce titre, une dette a été reconnue au passif du bilan qui est évaluée sur la base de plans d'affaires et en particulier le niveau de rentabilité attendu. Cette dette a été reconnue en contrepartie de la part groupe des capitaux propres.

3.1.2. Augmentation du pourcentage d'intérêt

Interadapt

Sur l'exercice 2015, le groupe Econocom a procédé à l'acquisition de deux fractions complémentaires du capital de la société brésilienne Interadapt, portant ainsi son pourcentage de détention de 28,76 % à 61,25 % du capital. Ce renforcement a coûté 2,3 millions d'euros.

3.1.3. Création de sociétés

Econocom Digital Security

La société Econocom Digital Security SAS, de droit français, a été constituée en mars 2015 par Econocom Group. Econocom a progressivement ouvert le capital de cette filiale à des associés dirigeants et détient 55 % du capital au 31 décembre 2015. Le pacte d'actionnaires ne remet pas en cause l'existence du contrôle par Econocom. Des options croisées d'achats et de ventes ont été mises en place et sont exerçables à compter de l'exercice 2020. La dette afférente a été reconnue en contrepartie d'une diminution de la part du groupe des capitaux propres.

3.2. Activités cédées ou abandonnées en 2015

3.2.1. Abandon de l'activité Services en Allemagne

Le 21 novembre 2014, Econocom a finalisé un accord de cession de la société Econocom Managed Services AG. La cession a été effective au cours du premier semestre 2015 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Econocom a privilégié la cession de sa société de services allemande dont la taille était réduite (chiffre d'affaires de 4 millions d'euros) au groupe allemand Technogroup, avec lequel Econocom a bâti un partenariat lui permettant de disposer de plus de 200 ingénieurs et techniciens en Allemagne. La perte nette de l'activité abandonnée ressort au compte de résultat consolidé à 0,1 million d'euros. Elle tient compte du solde du prix de cession, des coûts additionnels constatés sur la période et de la sortie d'un écart d'acquisition qui avait été alloué à cette activité.

3.2.2. Cession d'une partie de l'activité d'Asystel en France

Fin juin 2015, le groupe a procédé à la cession de la branche d'activité d'Asystel dédiée aux TPE/PME française (chiffre d'affaires de 8 millions d'euros), puis en octobre 2015 à la cession de l'activité A2Z destinée aux petites entreprises (chiffre d'affaires de 3 millions d'euros). Les cessions ont généré une plus-value de 1,5 million d'euros.

La société Asystel se concentre désormais sur sa clientèle cible de grands comptes.

3.2.3. Cession d'une branche d'activité Services en Belgique

Fin octobre 2015, la filiale belge Econocom Managed Services a procédé à la cession de ses activités Ecopack en Belgique et au Luxembourg (chiffre d'affaires d'environ 4 millions d'euros). Une moins-value de 0,9 million d'euros a été constatée sur la cession de cette activité et a été reconnue, au compte de résultat consolidé, sous la rubrique « Autres produits et charges ».

3.3. Ajustements sur acquisitions de l'exercice précédent

Dans le cadre du délai d'affectation de 12 mois après la date de transaction permettant de réviser les justes valeurs des actifs et passifs des sociétés acquises, les bilans des sociétés Interadapt et de Comiris ont été ajustés. Ces retraitements ont été effectués de façon prospective.

Interadapt

Un ajustement a été constaté au titre du coût du regroupement d'Interadapt pour tenir compte de la juste valeur des titres lors du passage de la mise en équivalence vers l'intégration globale générant un écart d'acquisition complémentaire de 1,1 million d'euros constaté dans les comptes au 31 décembre 2015.

Comiris

Suite à un ajustement du bilan d'ouverture impactant les passifs (avances et acomptes perçus), un complément d'écart d'acquisition a été constaté à hauteur de 0,3 million d'euros.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales filiales du groupe en Intégration globale sont les suivantes :

Nom	Pays	2015		2014	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Technology Management & Financing					
Econocom Digital Finance Limited	Irlande	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom France SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Atlance SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom International Italia SpA*	Italie	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom SA (Espagne)*	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Atlance SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Lease SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Nederland BV	Pays-bas	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Public BV	Pays-bas	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Ltd	Royaume- Uni	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Deutschland GmbH	Allemagne	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Polska SP z.o.o	Pologne	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Corporation	Etats-Unis	100 %	100 %	100 %	100 %
Produits & Solutions					
Asystel SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Products and Solutions SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Products and Solutions Belux SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom PSF SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %

* Activité principale de ces sociétés. Toutefois, Econocom International Italia SpA intervient également dans les activités « Services » et « Produits & Solutions » et Econocom SA (Espagne) intervient dans l'activité « Services ».

Principales filiales du groupe (suite)

Nom	Pays	2015		2014	
		% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle
Services					
Groupe AlterWay	France	64,44 %	64,44 %	nc	nc
ASP Serveur SAS	France	40,08 %	80 %	40,08 %	80 %
Groupe Bizmatica	Italie / Pologne	70 %	70 %	nc	nc
Clesys SAS	France	100 %	100 %	nc	Nc
Digital Dimension SAS	France	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
Econocom Digital Security SAS	France	55 %	55 %	nc	nc
Econocom Cyber Security SA	France	90,40 %	90,40 %	nc	nc
Econocom Services SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Ermestel S.L. (Spain)	Espagne	100 %	100 %	100 %	100 %
ESR SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Exaprobe SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Helis SAS	France	45 %	45 %	nc	nc
Groupe Mobis SAS (Rayonnance)	France	35,07 %	70 %	35,07 %	70 %
Com 2002 SL Nexica	Espagne	50,10 %	100 %	nc	nc
Norcod SAS	France	50,10 %	100 %	nc	nc
Econocom - Osiatis France SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom - Osiatis Ingénierie SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Groupe SynerTrade	Luxembourg, France, All., Roumanie, Etats-Unis	45,09 %	90 %	nc	nc
Econocom Osiatis S.A.	Espagne	95,10 %	95,10 %	95,10 %	95,10 %
Econocom Managed Services SA / NV	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %
Groupe Interadapt	Brésil	61,25 %	61,25 %	28,76 %	51,26 %
Osiatis Computer Services GmbH	Autriche	100 %	100 %	100 %	100 %
Holdings					
Econocom SAS	France	100 %	100 %	100 %	100 %
Econocom Finance SNC	Belgique	100 %	100 %	100 %	100 %

Les participations dans les entreprises associées et évaluées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

Nom	Pays	Pourcentage d'intérêt retenu en consolidation	
		2015	2014
Broke System	France	nc	20 %
Norcod Santé SAS	France	37,77 %	nc

nc : non consolidée.

Aucune de ces sociétés n'est individuellement significative au regard des agrégats du groupe. Les informations requises sur le détail des entreprises associées sont présentées dans la note 9.

Autres informations

Il est par ailleurs à noter que le groupe dispose d'options d'achat (et les actionnaires minoritaires d'options de vente) sur les titres restants lui permettant d'acquérir la totalité ou partie du capital des entités suivantes :

- Aragon,
- Mobis,
- ASP Serveur,
- Helis,
- Econocom Digital Security,
- Alter Way,
- Bizmatica,
- SynerTrade,
- Econocom Cyber Security (ex Altasys).

(cf. note 3 pour plus de détails).

Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires concernent principalement Digital Dimension et ses filiales (Aragon, ASP Serveur, Rayonnance, Nexica, Norcod, SynerTrade) ainsi qu'Helis, Alter Way, Econocom Digital Security, Econocom Cyber Security, Bizmatica, Interadapt et Syrix. Toutes ces sociétés contribuent à l'activité Services.

Les sociétés pour lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs, contribuent en cumul à hauteur de 12 % du total bilan et 14 % des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2015. Individuellement, aucune de ces entités ne représente une contribution significative au total bilan ou aux capitaux propres consolidés du groupe Econocom.

Par ailleurs, la holding Econocom Finance SNC a consenti des prêts en faveur de Digital Dimension, Alterway et Econocom Digital Security. Le montant de ces emprunts s'élève pour chacune des entités, respectivement à 70,1 millions d'euros, 0,7 million d'euros et 0,6 million d'euros au 31 décembre 2015. Aucun dividende n'a été versé par ces entités sur l'exercice 2015.

Les principaux agrégats du compte de résultat pour ces sociétés sont présentés en contribution nette aux bornes du groupe Econocom ci-après :

Contribution au résultat (en millions €)	31-déc-15 ⁽¹⁾	31-déc-14 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires*	114,1	54,2
Résultat opérationnel courant	6,9	2,9
Résultat opérationnel	5,7	2,2
Résultat financier	(2,2)	(0,8)
Impôt	(2,2)	(0,9)
Résultat net consolidé	1,2	0,5

* Avant élimination entre ces sociétés et les autres sociétés du groupe Econocom.

(1) Au 31 décembre 2015, il s'agit des données cumulées des entités suivantes : Digital Dimension et ses filiales (Aragon, ASP Serveur, Rayonnance, Nexica, Norcod, SynerTrade) ainsi qu'Interadapt, Syrix, Econocom Cyber Security, Econocom Digital Security, Helis, Alterway, Bizmatica.

(2) Au 31 décembre 2014, il s'agit des données cumulées des entités suivantes : Digital Dimension et ses filiales (Aragon, ASP Serveur, Rayonnance) ainsi qu'Interadapt et Syrix.

5. INFORMATION SECTORIELLE

Comme indiqué dans la note 2.25 les secteurs d'activité du groupe se décomposent en 3 secteurs d'activités opérationnelles stratégiques agrégés suivants :

- Technology Management & Financing ;
- Services ;
- Produits & Solutions.

Le secteur « Activités diverses » regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8.

Chiffre d'affaires et résultats sectoriels

Les transactions internes concernent :

- des ventes de biens et services : le groupe s'assure que ces transactions soient faites à des conditions de marché et qu'aucun montant significatif de marge interne ne soit stocké. Dans la plupart des cas, les biens et services internes achetés sont à leur tour revendus à un client externe. Certains services sont commercialisés avant d'être effectivement réalisés. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est différé et enregistré au passif en « Autres passifs courants » ;
- des refacturations de frais de structure et de personnel ;
- des refacturations de frais financiers.

Le résultat sectoriel du groupe est le « Résultat opérationnel courant des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne par les principaux décideurs opérationnels pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel courant des activités » correspond au Résultat opérationnel avant les autres charges et produits opérationnels et amortissements des incorporels issus d'opérations majeures (amortissement de la clientèle ECS et de la marque Osatis).

5.1. Informations par secteur d'activités opérationnelles

La contribution de chaque secteur d'activités opérationnelles aux comptes du groupe est détaillée ci-après :

(en millions €)	Technology Management & Financing	Services	Produits & Solutions	Total des secteurs opérationnels	Activités diverses	Total
2015						
Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 149,0	729,9	437,2	2 316,1	0,0	2 316,1
Chiffre d'affaires interne opérationnel	0,8	44,9	65,6	111,3		111,3
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 149,8	774,8	502,8	2 427,4	0,0	2 427,4
Résultat opérationnel courant des activités⁽¹⁾	70,1	35,5	12,1	117,7		117,7
Amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis	(2,0)	(2,2)		(4,2)		(4,2)
Résultat opérationnel courant des activités	68,1	33,3	12,1	113,5		113,5

(1) Avant amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis.

2014

Chiffre d'affaires						
Chiffre d'affaires des clients externes	1 044,7	663,0	384,8	2 092,5	0,1	2 092,6
Chiffre d'affaires interne opérationnel	0,5	45,3	55,8	101,6	0,0	101,6
Total - Revenus des secteurs opérationnels	1 045,2	708,3	440,6	2 194,1	0,1	2 194,2
Résultat opérationnel courant des activités⁽¹⁾	59,7	25,8	10,4	95,9		95,9
Amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis	(2,0)	(1,0)		(3,0)		(3,0)
Résultat opérationnel courant des activités	57,7	24,8	10,4	92,9		92,9

(1) Avant amortissement du portefeuille ECS et marque Osiatis.

5.2. Information du revenu par zone géographique

(en millions €)	Chiffre d'affaires par zone géographique (origine)	
	2015	2014
France	1 235,6	1 115,5
Benelux	346,5	314,6
Europe du Sud et Maroc	409,0	372,2
Europe du Nord et de l'Est / Amériques	325,0	290,3
Total	2 316,1	2 092,6

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2015

(en millions €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2014	52,7	28,2	33,3	1,7	115,9
Acquisitions	-	1,2	8,9	0,1	10,2
Cessions	-	(2,6)	(2,8)	-	(5,4)
Variations de périmètre	0,8	3,7	17,7	1,8	24,0
Ecart de conversion	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Transferts et autres	(0,1)	0,7	(0,8)	(0,2)	(0,4)
Valeur brute au 31 décembre 2015	53,4	31,1	56,3	3,4	144,2
Amortissements et pertes de valeur					-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(11,8)	(24,6)	(20,6)	(1,3)	(58,3)
Dotations	(4,4)	(1,8)	(3,5)	(0,3)	(10,0)
Cessions	-	2,6	2,8	-	5,4
Variations de périmètre	-	(2,4)	(13,7)	(1,5)	(17,6)
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Transferts et autres	-	-	-	0,4	0,4
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(16,2)	(26,2)	(35,0)	(2,7)	(80,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	40,9	3,6	12,7	0,4	57,6
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	37,2	4,9	21,3	0,7	64,1

Le groupe n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et amortit donc linéairement l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

Les fonds de commerce et portefeuille clients sont des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprise. A l'exception de la clientèle acquise lors de l'achat du groupe ECS, amortie sur 20 ans, ces éléments sont amortis sur des durées de 3 à 7 ans.

Les concessions, brevets, licences et droits similaires sont principalement des licences acquises et amorties sur leur durée de validité.

Les systèmes d'informations sont issus de développements réalisés par le groupe et les sociétés qui le rejoignent, et sont amortis sur des durées variables de 3 à 7 ans.

Pour traduire les changements d'identité du groupe, il a été décidé d'accélérer la durée de l'amortissement de la marque Osiatis, passant ainsi de 10 à 4 ans (résiduel) à partir du 1^{er} janvier 2015. Cette évolution se traduit par un complément d'amortissement de 1,2 million d'euros sur l'exercice 2015.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2014

(en millions €)	Fonds de commerce & portefeuilles clients	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Systèmes d'information et développement interne	Autres	Total
Coût d'acquisition					
Valeur brute au 31 décembre 2013	52,4	27,1	27,4	0,9	107,8
Acquisitions	-	2,0	5,4	-	7,4
Cessions	(0,2)	(0,3)	(0,3)	-	(0,8)
Variations de périmètre	0,1	0,2	-	0,8	1,1
Reclassement activité abandonnée	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Transferts et autres	0,4	(0,8)	0,8	-	0,4
Valeur brute au 31 décembre 2014	52,7	28,2	33,3	1,7	115,9
Amortissements et pertes de valeur					-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(8,4)	(23,7)	(15,5)	(0,9)	(48,5)
Dotations	(3,5)	(2,5)	(3,3)	-	(9,3)
Cessions	0,2	0,1	-	-	0,3
Variations de périmètre	-	(0,2)	-	(0,4)	(0,6)
Reclassement activité abandonnée	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Transferts et autres	(0,1)	1,7	(1,8)	-	(0,2)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(11,8)	(24,6)	(20,6)	(1,3)	(58,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	44,0	3,4	11,9	-	59,3
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	40,9	3,6	12,7	0,4	57,6

7. ÉCART D'ACQUISITION

7.1. Définition des Unités Génératrices de Trésorerie

L'internationalisation de sa clientèle et la mise en commun de ressources par métier ont conduit le groupe à définir le périmètre de ses Unités Génératrices de Trésorerie comme correspondant à ses trois activités : Technology Management & Financing, Services et Produits & Solutions.

7.2. Allocation des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués comme suit entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.).

2015 (en millions €)	Technology Management & Financing	Services	Produits & Solutions	Total
Écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2015	108,7	261,2	14,9	384,8
Ajustement sur coût d'acquisition	-	1,4	-	1,4
Acquisitions	-	99,3	-	99,3
Cessions	-	(0,2)	(0,3)	(0,5)
Écart de change	-	(1,5)	-	(1,5)
Reclassé en actifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Écart d'acquisition au 31 décembre 2015	108,7	360,2	14,6	483,5
<i>dont montant brut</i>	<i>108,7</i>	<i>364,5</i>	<i>14,6</i>	<i>487,8</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>(4,3)</i>	<i>-</i>	<i>(4,3)</i>

En 2015, les acquisitions ont été affectées à UGT Services.

Les cessions correspondent aux sorties de branche dans les activités Produits & Solutions et Services. Ces opérations sont décrites dans la note 3.

2014 (en millions €)	Technology Management & Financing	Services	Produits & Solutions	Total
Écart d'acquisition au 1^{er} janvier 2014	108,7	208,0	14,9	331,6
Acquisitions	-	54,4	-	54,4
Cessions	-	(0,2)	-	(0,2)
Reclassé en actifs destinés à être cédés	-	(1,0)	-	(1,0)
Dépréciation	-	-	-	-
Écart d'acquisition au 31 décembre 2014	108,7	261,2	14,9	384,8
<i>dont montant brut</i>	<i>108,7</i>	<i>265,5</i>	<i>14,9</i>	<i>389,1</i>
<i>dont dépréciation cumulée</i>	<i>-</i>	<i>(4,3)</i>	<i>-</i>	<i>(4,3)</i>

En 2014, les acquisitions de Digital Dimension, Rayonnance, ASP Serveur, Aragon, Interadapt, Syrix et Comiris ont été affectées à l'activité Services. Les cessions correspondaient à la sortie de l'activité A2Z, activité spécialisée dans l'infogérance des PME en Belgique. Les écarts d'acquisition reclassés en actifs destinés à être cédés correspondaient à l'activité des Services en Allemagne.

7.3. Tests de dépréciation et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont été effectués conformément à la note 2.11. : « Principes comptables – Dépréciation d'actifs ». Dans un contexte de poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT.

Les valeurs d'utilité des UGT ont été déterminées suivant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de quatre ans issues des plans et budgets approuvés par la Direction.

Les tests de dépréciation conduits concluent qu'il n'est pas nécessaire de déprécier les écarts d'acquisition.

Hypothèses clés

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT est sensible aux hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation des flux ;
- taux de croissance des flux de trésorerie retenu au-delà de la période de prévision ;
- plan d'affaires (chiffre d'affaires et taux de marge).

	2015		2014	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Technology Management & Financing	7,40 %	1,00 %	8,20 %	1,00 %
Services	7,40 %	1,50 %	8,20 %	1,50 %
Produits & Solutions	7,40 %	1,00 %	8,20 %	1,00 %

Le taux d'actualisation après impôt retenu correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant des taux de croissance à l'infini cohérents avec les taux de croissance attendus à moyen et long terme du secteur informatique.

Le plan d'affaires est déterminé sur la base des croissances attendues des marchés correspondant aux UGT et tient compte des relais de croissance identifiés par le management. Les taux de marge sont déterminés sur la base des marges historiquement constatées au titre des exercices précédant le début de la période budgétée. Ces taux de marge tiennent compte également des gains de productivité attendus ainsi que des événements connus du management pouvant affecter la rentabilité des activités.

Sensibilité aux changements d'hypothèses

La sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

(en millions €)	Sensibilité aux taux				Sensibilité aux flux de trésorerie
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		
	+ 1,0 %	- 1,0 %	+ 0,5 %	- 0,5 %	- 10 %
Technology Management & Financing	(95,1)	130,8	45,9	(39,3)	(134,6)
Services	(77,6)	106,7	37,5	(32,0)	(152,2)
Produits & Solutions	(18,4)	25,2	8,8	(7,6)	(31,3)

La sensibilité des tests de dépréciation à des modifications défavorables mais néanmoins possibles des hypothèses se présente ainsi :

- sensibilité raisonnable au taux d'actualisation : une variation simulée jusqu'à +1 point au-delà du taux d'actualisation utilisé ne modifierait pas les conclusions de l'analyse ;
- sensibilité raisonnable au taux de croissance long terme : dans l'hypothèse pessimiste d'un taux de croissance long terme diminué de 0,5 point, la valeur d'utilité de chaque UGT demeure supérieure à la valeur comptable ;
- sensibilité raisonnable sur le plan d'affaires : la conclusion serait identique si les prévisions de chiffre d'affaires du plan d'affaires étaient réduites de 10 %, les différents coûts variables étant ajustés en conséquence.

Ainsi, aucun de ces tests de sensibilité n'a pour conséquence de réduire la valeur d'utilité d'une UGT à une valeur inférieure à sa valeur comptable.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2015

Les mouvements de l'exercice 2015 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en millions €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2014	26,6	38,7	9,7	1,2	3,4	79,6
Acquisitions	1,0	5,2	0,5	3,3	-	10,0
Cessions	(1,5)	(4,9)	(0,8)	-	(2,0)	(9,2)
Variations de périmètre	0,7	5,9	0,8	1,1	0,5	9,0
Ecarts de conversion	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Transferts et autres	0,1	-	(0,2)	(0,7)	-	(0,8)
Valeur brute au 31 décembre 2015	26,9	44,9	9,9	4,9	1,9	88,5
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(12,2)	(32,7)	(6,5)	-	(2,0)	(53,4)
Dotations	(1,2)	(5,0)	(0,9)	(0,3)	(1,4)	(8,8)
Cessions	1,4	4,9	0,8	-	2,0	9,1
Variations de périmètre	(0,3)	(4,3)	(0,5)	(0,3)	(0,4)	(5,8)
Ecarts de conversion	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	-	0,2	0,1	0,3	-	0,6
Amortissements cumulés au 31 décembre 2015	(12,3)	(37,0)	(7,0)	(0,3)	(1,8)	(58,4)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	14,4	6,0	3,2	1,2	1,4	26,2
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	14,6	7,9	2,9	4,6	0,1	30,1

Les autres immobilisations correspondent à des immobilisations en cours.

Par ailleurs, le groupe détient en location-financement les immobilisations suivantes :

(en millions €)	Valeur Brute 2015	Valeur Nette 2015	Valeur Brute 2014	Valeur Nette 2014
Constructions	5,1	1,4	5,1	1,4
Mobilier et Matériel roulant	2,2	1,0	2,2	1,4

La dette et les décaissements futurs liés à ces contrats sont présentés en note 18 et 33.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2014

Les mouvements de l'exercice 2014 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en millions €)	Terrains et constructions	Installations, matériel informatique	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations données en location	Total
Coût d'acquisition						
Valeur brute au 31 décembre 2013	19,3	36,7	9,7	0,8	3,3	69,8
Acquisitions	3,3	4,7	0,8	1,0	-	9,8
Cessions	-	(1,7)	(0,7)	-	-	(2,4)
Variations de périmètre	-	1,9	0,1	0,4	-	2,4
Reclassement activité abandonnée	-	-	(0,7)	-	-	(0,7)
Ecart de conversion	-	0,1	-	-	-	0,1
Transferts et autres	4,0	(3,0)	0,5	(1,0)	0,1	0,6
Valeur brute au 31 décembre 2014	26,6	38,7	9,7	1,2	3,4	79,6
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements cumulés au 31 décembre 2013	(10,2)	(29,7)	(6,8)	(0,2)	(1,1)	(48,0)
Dotations	(0,9)	(4,5)	(1,0)	-	(0,7)	(7,1)
Cessions	-	1,7	0,6	-	-	2,3
Variations de périmètre	-	(0,8)	-	-	-	(0,8)
Reclassement activité abandonnée	-	-	0,6	-	-	0,6
Ecart de conversion	-	(0,1)	-	-	-	(0,1)
Transferts et autres	(1,1)	0,7	0,1	0,2	(0,2)	(0,3)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2014	(12,2)	(32,7)	(6,5)	-	(2,0)	(53,4)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	9,1	7,0	2,9	0,5	2,2	21,7
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	14,4	6,0	3,2	1,2	1,4	26,2

9. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières s'analysent de la façon suivante :

(en millions €)	Participations dans des sociétés non consolidées	Participations dans des sociétés mises en équivalence	Autres immobilisations financières	Total
Solde au 31 décembre 2013	0,0	0,7	17,6	18,3
Augmentations	0,0	0,0	5,4	5,4
Remboursements / Cessions	0,0	0,0	(1,1)	(1,1)
Variations de Périmètre	0,0	(0,5)	0,2	(0,3)
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Retraitement à la juste valeur	0,0	0,0	0,1	0,1
Résultat des participations mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2014	0,0	0,2	22,2	22,4
Augmentations	0,8	0,0	3,1	3,9
Remboursements / Cessions	0,0	0,0	(3,0)	(3,0)
Variations de Périmètre	0,0	0,4	0,6	1,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat des participations mises en équivalence	0,0	(0,1)	0,0	(0,1)
Solde au 31 décembre 2015	0,8	0,5	22,9	24,2

Sur l'exercice 2015, le flux de variations de périmètre des mises en équivalence correspond à l'impact net de l'entrée de Norcod Solutions Santé et de la sortie des titres de Broke System.

Les autres immobilisations financières concernent principalement des dépôts et cautionnements.

Échéancier des immobilisations financières

2015 (en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8
Participations dans des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5
Dépôts de garanties - affacturage	0,0	6,1	10,5	0,0	16,6
Autres participations	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4
Autres dépôts et cautionnements	0,0	2,6	2,3	0,0	4,9
Total	0,0	8,7	12,8	2,7	24,2

2014 (en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Participations dans des sociétés non consolidées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations dans des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Dépôts de garanties - affacturage	0,0	6,4	10,5	0,0	16,9
Autres participations	0,0	0,0	0,0	0,7	0,7
Autres dépôts et cautionnements	0,0	2,2	2,5	0,0	4,6
Total	0,0	8,6	12,9	0,9	22,4

10. INTÉRÊTS RÉSIDUELS DANS LES ACTIFS DONNÉS EN LOCATION ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

(en millions €)	2015	2014
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	70,1	62,6
Créances fiscales à long terme	2,7	0,3
Autres créances à long terme	1,9	1,9
Autres créances	4,6	2,2
Total	74,7	64,8

Par échéance

1 an < x < 5 ans	72,9	63,1
> 5 ans	1,8	1,7
Total	74,7	64,8

Le groupe procède à des mises à jour de l'estimation des intérêts résiduels des actifs donnés en location par l'application d'une méthode statistique résultant de son expérience des marchés de seconde main.

Pour les actifs les plus récents, pour lesquels les données de marché sont insuffisantes pour produire une valorisation précise, une approche prudente est privilégiée qui peut être ajustée lorsque le groupe dispose du recul historique nécessaire.

L'intérêt résiduel au 31 décembre 2015, constitué des fractions long terme, décrite ci-dessus et court terme, détaillée en note 12, s'élève à 98,2 millions d'euros et représente 2 % du prix d'achat des actifs du portefeuille. Ce taux est stable par rapport à l'exercice 2014.

L'incidence de l'actualisation sur la valeur totale des intérêts résiduels se porte à 7,8 millions au 31 décembre 2015 contre 5,8 millions d'euros en 2014. Retraités de l'effet d'actualisation, ceux-ci atteignent donc 106 millions d'euros.

11. STOCKS

(en millions €)	2015			2014		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Équipements en cours de refinancement	7,6	(2,4)	5,2	14,1	(2,1)	12,0
Autres stocks	34,2	(17,3)	16,9	33,2	(17,9)	15,3
<i>Matériels informatiques et télécoms</i>	<i>13,5</i>	<i>(1,9)</i>	<i>11,6</i>	<i>10,4</i>	<i>(0,7)</i>	<i>9,7</i>
<i>Pièces détachées</i>	<i>20,7</i>	<i>(15,4)</i>	<i>5,3</i>	<i>22,8</i>	<i>(17,2)</i>	<i>5,6</i>
Total	41,8	(19,7)	22,1	47,3	(20,0)	27,3

Valeur brute

(en millions €)	Au 31-déc-2014	Variation de stocks	Variation de périmètre	Autres variations ⁽¹⁾	Au 31-déc-2015
Équipements en cours de refinancement	14,1	(3,1)	0,0	(3,4)	7,6
Autres stocks	33,2	(1,3)	2,3	0,0	34,2
<i>Matériels informatiques et télécoms</i>	<i>10,4</i>	<i>0,9</i>	<i>2,2</i>	<i>0,0</i>	<i>13,5</i>
<i>Pièces détachées</i>	<i>22,8</i>	<i>(2,2)</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>20,7</i>
Total	47,3	(4,4)	2,3	(3,4)	41,8

(1) Equipement ayant été réalloué vers l'encours de location sur l'exercice 2015.

Dépréciation sur stocks

(en millions €)	Au 31-déc-2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	Au 31-déc-2015
Équipements en cours de refinancement	(2,1)	(0,6)	0,3	0,0	0,0	(2,4)
Autres stocks	(17,9)	(5,7)	6,8	(0,5)	0,0	(17,3)
<i>Matériels informatiques et télécoms</i>	<i>(0,7)</i>	<i>(1,2)</i>	<i>0,5</i>	<i>(0,5)</i>	<i>0,0</i>	<i>(1,9)</i>
<i>Pièces détachées</i>	<i>(17,2)</i>	<i>(4,5)</i>	<i>6,3</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>(15,4)</i>
Total	(20,0)	(6,3)	7,1	(0,5)	0,0	(19,7)

12. CLIENTS, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

(en millions €)	2015	2014
Clients	698,9	647,1
Autres débiteurs	105,8	76,9
Clients et autres débiteurs	804,7	724,0
Intérêts résiduels dans les actifs donnés en location	28,1	25,9
Autres actifs courants	55,4	34,5

Le poste clients est présenté ci-après par activité, net des dépréciations.

(en millions €)	31-déc-15				31-déc-14			
	Créances facturées nettes des dépréciations	Encours de location	Facture à émettre	Total	Créances facturées nettes des dépréciations	Encours de location	Facture à émettre	Total
Technology Management & Financing	260,7	263,5	8,7	532,9	250,7	241,5	9,2	501,4
Clients refinancés ou en cours de refinancement	133,8	263,5		397,3	111,0	241,5	0,0	352,5
Clients utilisateurs (encours de loyers refinancés mais facturés par Econocom)	126,9	0,0	8,7	135,6	139,7	0,0	9,2	148,9
Services	88,4	0,0	44,3	132,7	61,4	0,0	40,1	101,5
Produits & Solutions	25,5	0,0	7,8	33,3	25,8	0,0	18,4	44,2
Total	374,6	263,5	60,8	698,9	337,9	241,5	67,7	647,1

Les clients refinanceurs sont des établissements financiers, filiales de banques.

Dépréciation sur créances douteuses

(en millions €)	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres Variations	Au 31/12/2015
Perte de valeur sur créances douteuses	(40,3)	(9,1)	5,0	(3,5)	(0,5)	(48,4)

Une réduction de valeur des créances est enregistrée dès lors qu'un doute sérieux existe sur la recouvrabilité de ces créances.

Autres débiteurs

(en millions €)	2015	2014
Créances fiscales hors impôt	45,9	22,1
Créances d'affacturage	24,8	25,5
État, subventions à recevoir	18,2	15,0
Fournisseurs débiteurs	9,7	11,7
Avances aux agents	0,4	0,2
Autres	6,8	2,4
Autres débiteurs	105,8	76,9

Les créances de TVA sont à analyser en corrélation avec les dettes de TVA. Les autres débiteurs représentent des avances au personnel et diverses créances sur les tiers (fournisseurs, Trésor Public, ...).

Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent à des charges constatées d'avance pour 55,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 34,5 millions d'euros au 31 décembre 2014.

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en millions €)	2015	2014
Disponibilités	199,2	192,9
Caisses	0,2	1,5
Comptes à vue	199,0	191,4
Équivalents de trésorerie	10,4	14,4
Comptes à terme	9,8	7,7
Valeurs mobilières de placement	0,6	6,7
Trésorerie active	209,6	207,3
Découverts bancaires	(0,2)	(2,9)
Trésorerie nette des découverts bancaires	209,4	204,5

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme à hauteur de 9,8 millions d'euros et de SICAV monétaires à hauteur de 0,6 million d'euros.

Les disponibilités incluent des comptes à vue à hauteur de 199 millions d'euros.

Ces équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur par résultat (cf. note 14).

Le montant des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à la quote-part des partenaires d'Econocom dans les sociétés consolidées en intégration globale mais non détenues à 100 % par Econocom, représente 23 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

14. JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix du marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation, nécessaire à la valorisation des actifs financiers.

De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet significatif sur les montants estimés de juste valeur.

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs et de la trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

Au titre de l'exercice 2015, les actifs financiers du groupe s'analysent comme suit :

(en millions €)		Traitement comptable IAS 39			
Notes	Rubriques du bilan	Catégorie IAS 39	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Valeur comptable
	Niveau de juste valeur*		niveau 2	niveau 2	
9	Immobilisations financières :	Prêts et créances	23,8	0,0	23,8
9	Immobilisations financières :	Actifs en juste valeur par résultat	-	0,4	0,4
10	Créances long terme	Prêts et créances	4,6	0,0	4,6
12	Clients	Prêts et créances	698,9	0,0	698,9
12	Autres Débiteurs	Prêts et créances	105,8	0,0	105,8
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs en juste valeur par résultat	0,0	209,6	209,6
	Total des actifs financiers		833,1	210,0	1 043,1

* cf. note 2.3.1

Au vu des informations détenues par la société, la juste valeur des actifs financiers s'assimile à la valeur comptable.

15. ÉLÉMENTS SUR CAPITAUX PROPRES

15.1. Éléments sur le capital social

	Nombre d'actions			Valeur (en millions d'euros)		
	Total	Auto-contrôle	En circulation	Capital social	Prime d'émission	Auto-contrôle
Au 31 décembre 2013	106 517 314	765 504	105 751 810	19,9	175,0	(6,1)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(916 132)	916 132	-	-	7,1
Achats de titres d'autocontrôle	-	8 276 121	(8 276 121)	-	-	(58,3)
Conversion d'OCEANE par émission d'actions nouvelles	9 055 276	-	9 055 276	1,7	45,8	-
Conversion d'OCEANE par livraison d'actions existantes	-	(4)	4	-	-	-
Rachats et destructions d'OCEANE	-	-	-	-	(15,5)	-
Destructions d'actions propres	(3 053 303)	(3 053 303)	-	-	-	19,4
Levées d'options	-	(3 612 000)	3 612 000	-	-	29,2
Au 31 décembre 2014	112 519 287	1 460 186	111 059 101	21,6	205,3	(8,7)
Achats de titres d'autocontrôle	-	4 975 647	(4 975 647)	-	-	(38,6)
Ventes de titres d'autocontrôle	-	(524 396)	524 396	-	-	3,4
Remboursement de la prime d'émission	-	-	-	-	(16,2)	-
Levées d'options	-	(120 000)	120 000	-	-	0,8
Au 31 décembre 2015	112 519 287	5 791 437	106 727 850	21,6	189,1	(43,1)

Le nombre d'actions dématérialisées s'élève à 76 551 423.

Le nombre d'actions nominatives est de 35 967 864.

Au 31 décembre 2015, le capital autorisé disponible s'élève à 21 564 000 euros.

Titres aux porteurs

Dans le cadre de la loi belge du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur, le groupe a procédé à la mise en vente sur Euronext Brussels des actions anciennement au porteur dont les titulaires ne s'étaient pas fait connaître auprès de la société. Le processus de mise en vente a pris fin le 30 novembre 2015.

A l'issue de ce processus, 524 466 actions ont été vendues à un prix oscillant entre 7,89 euros et 8,45 euros. Le produit net issu de cette vente a été déposé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément aux dispositions de la loi, ainsi que 548 958 actions.

A partir du 1^{er} janvier 2016, toute personne pouvant apporter la preuve qu'elle est titulaire d'actions anciennement au porteur Econocom Group pourra demander la restitution auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit du produit de la vente, soit des titres invendus, moyennant paiement d'une amende conformément à la loi.

15.2. Évolution des capitaux propres part du groupe

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres part du groupe s'élevaient à 228,1 millions d'euros (259,8 millions d'euros au 31 décembre 2014). L'évolution est présentée ci-après :

(en millions €)

Au 31 décembre 2014 (publié)	260
Ajustement sur acquisition 2014	(2,0)
Incidence de l'interprétation IFRIC21	1,8
Au 31 décembre 2014 (retraité)	259,8
Impact des engagements de rachat des minoritaires	(35,4)
Variation des actions propres et coûts assimilés	(38,1)
Remboursement de la prime d'émission	(16,2)
Contrepartie paiement en actions et divers	(0,9)
Résultat global	58,9
Au 31 décembre 2015	228,1

15.3. Variation de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

15.3.1. Plan d'attribution de souscription d'actions

Il a été consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe, des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à prix unitaire convenu. Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

Plans d'options	Options non encore exercées au 31 déc. 2014	Options émises sur la période	Options exercées sur la période	Options expirées ou perdues	Options non encore exercées au 31 déc. 2015	Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 déc. 2014	Droits donnés en nombre d'actions comparables au 31 déc. 2015	Prix d'exercice (en euros)	Cours moyen de l'action au moment de l'exercice	Date limite d'exercice
2011	30 000	-	(30 000)	-	-	120 000	-	3,23	7,06	déc. 2015
	790 000	-	-	-	790 000	3 160 000	3 160 000	3,06	-	déc. 2016
2013	1 075 000	-	-	(200 000)	875 000	1 075 000	875 000	5,96	-	déc. 2018
2014*	2 075 000	-	-	(60 000)	2 015 000	2 075 000	2 015 000	5,52	-	déc. 2019
2015*	-	360 000	-	-	360 000	-	360 000	7,75	-	jan. 2020
Total	3 970 000	360 000	(30 000)	(260 000)	4 040 000	6 430 000	6 410 000	-	-	-

* Le Comité de Rémunérations a validé en décembre 2014 un plan d'émission de 2 500 000 droits de souscription, dont 2 075 000 ont été émis sur l'exercice 2014 et 360 000 sur l'exercice 2015. La formule retenue permettra à Econocom Group d'émettre des actions nouvelles lors de l'exercice de ces options.

Les justes valeurs des options ont été évaluées à la date d'attribution selon le modèle mathématique de Black-Scholes-Merton (cf. note 2.14). Les évaluations ainsi que les principales hypothèses retenues sont présentées dans le tableau ci-après :

Informations générales	Hypothèses pour l'évaluation initiale selon IFRS 2					
	Options non encore exercées	Juste Valeur	Volatilité	Durée	Dividende futur estimé (en euro)	TISR ⁽¹⁾
Plans d'options						
2011	790 000	2,81	34 %	4 ans	0,40 ⁽²⁾	2,00 %
2013	875 000	1,21	24 %	4 ans	0,15	1,14 %
2014	2 015 000	0,71	28 %	4 ans	0,13	0,32 %
2015	360 000	0,98	28 %	4 ans	0,15	0,35 %

(1) TISR : taux d'intérêt sans risque.

(2) Les options attribuées avant 2012 donnent droits à quatre actions afin de refléter la division du nominal de l'action intervenue en 2012.

Conformément à IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur en date d'attribution. Cette juste valeur est amortie sur la durée de service nécessaire pour pouvoir les exercer.

La volatilité attendue est calculée par la société de bourse gérant le titre sur une base quotidienne et sur une durée en adéquation avec la maturité des options et l'historique des variations du titre.

Une description détaillée de ces plans d'attribution est donnée au point 5.10 du Rapport de Gestion.

La charge totale constatée dans le résultat de l'exercice 2015 au titre des paiements en actions s'élève à 1,2 million d'euros comptabilisés en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant pour 1 million d'euros et 0,2 million d'euros dans le résultat non courant. Un effet d'impôt a été constaté à hauteur de 0,4 million d'euros.

La charge 2014 s'élevait à 0,9 million d'euros comptabilisés dans le résultat opérationnel courant. A partir de 2014, un effet d'impôt a été constaté à hauteur de 0,3 million d'euros au titre de la charge 2014 et de 1,1 million d'euros au titre des années antérieures. Conformément à la norme IFRS 2, cette charge, après effet impôt, a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

15.3.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Les impacts sur les capitaux propres de ces obligations consolidées sont présentés en note 17.

15.3.3. Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2015, le groupe détient 5 791 437 actions d'autocontrôle (soit 5,15 % du nombre d'actions total) par l'intermédiaire de la société mère Econocom Group SE. Le nombre total d'actions détenues ne peut excéder 20 % du nombre total d'actions émises constituant le capital social.

Le coût net d'acquisition des titres achetés et le produit de cession des titres vendus ont été imputés respectivement en diminution et augmentation des capitaux propres.

15.3.4. Rémunérations des actions

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le groupe au titre des exercices antérieurs. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de procéder à un remboursement de prime d'émission assimilé à du capital libéré à raison de 0,175 euro par action.

	A verser en 2016	Prime d'émission remboursée en 2015	Distribué en 2014
Rémunération totale (en millions d'euros)	19,7	16,2	12,9
Rémunération par action (en euro)	0,175	0,15	0,12

Dans la mesure où ce remboursement de prime d'émission est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les Etats financiers au 31 décembre 2015.

15.3.5. Réserve de conversion (part du groupe)

La réserve de conversion représente l'effet cumulé de change résultant de la consolidation des filiales qui utilisent une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Les différences de change en capitaux propres s'élèvent à (4,1) contre (3,7) millions d'euros au 31 décembre 2014. Au 31 décembre 2015, elles résultent principalement des fluctuations monétaires sur les devises suivantes : Livre Sterling, Real brésilien, Franc suisse, Zloty polonais.

15.4. Évolution des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015, les intérêts minoritaires s'élevaient à 52,4 millions d'euros (21,5 millions d'euros au 31 décembre 2014). Leur évolution est présentée ci-après :

(en millions €)

Au 31 décembre 2014 (publié)	19,5
Ajustement sur acquisition de l'exercice 2014	2,0
Au 31 décembre 2014 (retraité)	21,5
Quote-part de situation nette sur participations attribuées aux actionnaires minoritaires	36,2
Augmentation de la participation dans les sociétés brésiliennes	(2,3)
Divers (reclassement part groupe/ minoritaires)	(0,2)
Engagement de rachat de participations minoritaires au niveau des entités contrôlées par Digital Dimension	(3,0)
Part de résultat global attribuable aux minoritaires	0,2
Au 31 décembre 2015	52,4

Au 31 décembre 2015, ce poste inclut essentiellement :

- la part des associés minoritaires dans le sous-groupe Digital Dimension pour 19,6 millions d'euros (GCX.com contrôlé par George Croix, les actionnaires minoritaires de Rayonnance, Aragon, ASP Serveur, Norcod, Nexica, SynerTrade).
- la part des associés minoritaires des autres participations pour 32,8 millions d'euros.

Une information financière résumée de la contribution des intérêts minoritaires est présentée dans la note 4.

La part de résultat net reconnue en compte de résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à 0,9 million d'euros au titre de l'exercice 2015 (0,7 million d'euros en 2014).

16. PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Provisions non courantes – (4,8 millions d'euros)

Les provisions à long terme portent sur des risques commerciaux ainsi que sur des restructurations et risques sociaux.

Provisions courantes – (33,2 millions d'euros)

Les provisions pour restructuration et risques sociaux couvrent les coûts liés aux litiges avec les salariés et les coûts liés aux réorganisations en cours ou annoncées dans le groupe.

Les risques juridiques et fiscaux concernent les litiges en cours avec des clients, des fournisseurs, des agents ou des administrations fiscales.

Les provisions pour risques liés à l'activité Technology Management & Financing représentent les provisions pour risques portant sur des encours de loyers dus à échéance inférieure à un an.

Les provisions pour « Autres risques » portent sur des risques réglementaires et contractuels dans les activités « Services » et « Produits & Solutions ».

Certains litiges sont décrits dans la note 38 – Appréciations émises par la direction et sources d'incertitude.

Passifs éventuels

En dehors des risques généraux mentionnés à la note 33, le groupe n'a pas identifié de risque significatif non provisionné dans ses comptes.

(en millions €)	Restructurations et Risques sociaux	Risques juridiques et fiscaux	Commissions différées	Autres risques	Risques sur actifs transférés	Total
Solde au 31 décembre 2013	11,9	15,6	2,1	12,0	0,2	41,8
Dotations	11,0	2,7	0,2	1,2	-	15,1
Reprises	(5,0)	(7,7)	(0,2)	(1,5)	-	(14,4)
Variations de périmètre	1,6	0,5	0,0	-	-	2,1
Ecart de conversion	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,0
Autres mouvements	0,0	0,1	0,0	0,9	0,1	1,1
Solde au 31 décembre 2014	19,5	11,2	2,1	12,6	0,3	45,7
Dotations	9,4	3,2	0,1	3,4	-	16,1
Reprises	(12,8)	(7,0)	(1,3)	(6,8)	-	(27,9)
Variations de périmètre	0,6	2,8	-	1,6	-	5,0
Ecart de conversion	0,0	(0,1)	0,0	0,0	-	(0,1)
Autres mouvements	(1,1)	4,3	-	(4,0)	-	(0,8)
Solde au 31 décembre 2015	15,6	14,4	0,9	6,8	0,3	38,0
Courant	13,5	12,4	0,9	6,1	0,3	33,2
Non courant	2,1	2,0		0,7		4,8

Répartition des provisions entre courantes et non courantes

(en millions €)	2015	2014 retraité
Provisions non courantes	4,8	5,1
Provisions courantes	33,2	40,6
Total Provisions	38,0	45,7

Au cours de l'exercice, les provisions ont diminué de 7,7 millions d'euros. Cette évolution se décompose principalement entre 11,8 millions d'euros de reprises nettes sur les provisions existantes au 31 décembre 2014 et 5,0 millions de provisions complémentaires au titre des entrées de périmètre.

Les reprises constatées au cours de l'exercice portent principalement sur la finalisation de la restructuration de l'activité Services et l'intégration d'Osiatis provisionnées en 2014 et dont une partie des coûts a été supportée en 2015.

Impact des provisions par agrégat

(en millions €)	Dotations	Reprises sans utilisation (ou réaffectées)	Impact net résultat
Résultat opérationnel courant	(9,7)	4,0	(5,7)
Éléments opérationnels non courants	(6,2)	0,0	(6,2)
Impôts	(0,2)	-	(0,2)
Total	(16,1)	4,0	(12,1)

L'impact net des dotations et des reprises représente une charge de 12,1 millions d'euros. Parmi les reprises, une partie a été réaffectée vers de nouvelles dotations aux provisions (à hauteur de 1,5 million d'euros) sur des risques clients individualisés. Le solde correspond principalement à l'issue favorable de litiges fiscaux provisionnés avec prudence pour environ 2 millions d'euros.

Dans le même temps, des dotations pour un cumul de 16,1 millions d'euros ont été constatées pour couvrir des risques sociaux, des risques clients, et des risques réglementaires et contractuels.

17. PROVISIONS POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

17.1. Description des régimes

Les salariés du groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies indemnités de fin de carrière).

Les avantages à court terme sont comptabilisés dans les charges des différentes entités du groupe qui les accordent.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

17.1.1. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite).

Cas particulier des régimes en Belgique

La législation belge (Loi Vandenbroucke) stipule que l'employeur a l'obligation de garantir un rendement minimum. Tous les régimes belges à cotisations définies sont de ce fait considérés en IFRS comme des régimes à prestations définies :

- Jusqu'au 31 décembre 2015, le taux minimum à garantir s'élevait à 3,75 % pour les primes versées par les travailleurs, et de 3,25 % pour les primes payées par l'employeur.
- A compter de 2016, le taux minimum devant être garanti sur les primes versées à compter du 1^{er} janvier 2016 dépendra du rendement des obligations belges sur 10 ans mais devra être dans la tranche comprise entre 1,75 % et 3,25 %. Il n'y aura pas de distinction entre les contributions employeurs et employés.

En raison de ce rendement minimum garanti pour les régimes à cotisations définies en Belgique, l'employeur est exposé à un risque financier, il existe en effet une obligation légale de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer tous les avantages liés aux coûts des services passés.

Ces plans sont classés et comptabilisés comme des régimes à prestations définies selon IAS 19.

17.1.2. Régimes à prestations définies

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis de ses salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions.

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, d'augmentation de salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, de rotation ainsi que de taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels qui sont constatés dans les autres éléments du résultat global de l'exercice lors de leur survenance conformément aux principes comptables du groupe.

Pour le groupe, les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi concernent principalement :

- les indemnités de fin de carrière en France :
 - indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de sa rémunération moyenne perçue au cours de douze derniers mois d'activité. L'article 22 de la convention collective SYNTEC (Cabinet d'études et d'ingénieurs conseil) précise néanmoins que la rémunération ne doit pas intégrer les primes, gratifications et majorations pour heures supplémentaires, déplacement et détachement.
 - le calcul est effectué sur la base de paramètres définis par la Direction des Ressources Humaines France une fois par an en novembre de chaque année.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.
- les indemnités de cessation de service en Italie :
 - droits acquis par le salarié pour chaque année d'ancienneté au prorata de sa rémunération annuelle brute, revalorisés annuellement et versés sous formes d'avance ou au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement.
 - le montant calculé reste en provision au bilan.

Chez Econocom International Italia, les droits postérieurs au 1^{er} janvier 2007 ont été transférés à un organisme tiers, la provision ne concerne donc que les droits acquis au 31 décembre 2006, encore à la charge de l'employeur au 31 décembre 2015.

Le transfert vers un fonds tiers ou un fonds de Trésorerie n'étant obligatoire en Italie qu'à partir d'un seuil d'effectif, au niveau de l'entité Bizmatica, une partie des droits a été conservée par le groupe.

- les assurances « groupe » en Belgique :
 - plans dits à cotisations définies, offrant une rémunération garantie sur des versements effectués par l'employeur et le salarié et versés sous forme de capital ou d'une annuité équivalente ou en cas de décès pendant l'emploi, le versement d'une indemnité. La rémunération garantie par l'assureur étant incertaine, le groupe présente ces plans en régimes à prestations définies malgré une faible variabilité du solde au bilan.
 - plans dits à prestations définies, offrant un capital ou une annuité équivalente en fonction du salaire et du nombre d'années de service ou une indemnité en cas de décès pendant l'emploi.
- la retraite d'entreprise en Autriche : versée en fonction des années de service, elle couvre aussi les risques de décès et d'invalidité et inclut une reversion au conjoint survivant.

Le groupe dispose d'actifs de couverture en France, en Belgique et en Autriche. Le taux de rendement attendu des actifs a été fixé au même niveau que le taux d'actualisation de l'engagement.

Les sommes qu'Econocom s'attend à verser directement au cours de l'année 2016, soit à ses salariés soit aux organismes chargés de la collecte des fonds, seront de l'ordre de 1,5 million d'euros.

17.2. Hypothèses actuarielles et ajustements liés à l'expérience

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme. Ces paramètres sont revus chaque année.

	France		Autres pays	
	2015	2014	2015	2014
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	64 - 65 ans	64 - 65 ans
Évolutions des salaires et droits acquis	1,75 % - 2,25 %	1 % à 2 %	1 % - 2 %	1 % - 2,8 %
Taux d'actualisation des engagements	2 %	1,75 %	2 %	1,75 % - 2 %
Table de mortalité	INSEE 2011-2013	INSEE 2010-2012	-	-

Le niveau de rotation des effectifs a été déterminé sur la base d'observations statistiques au sein de chaque pays et de chaque activité. Ce niveau de rotation est appliqué en fonction de la classe d'âge des membres du personnel, et pour certains pays, en fonction du statut du salarié (cadre/non cadre).

Une baisse d'environ 0,25 % du taux d'actualisation des engagements entraînerait une hausse de la provision d'environ 1,5 million d'euros. Une hausse de 0,25 % entraînerait une diminution de la provision de 1,4 million d'euros.

En application de la norme IAS 19, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de l'engagement sont basés sur les taux des obligations à long terme du secteur privé sur un horizon correspondant à celui des obligations du groupe.

Le montant cumulé des écarts de réévaluation comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élevait (3,0) millions d'euros en 2015 contre (5,2) millions d'euros en 2014.

(en millions €)	2014	2015
Valeur actuelle de l'obligation (a)	56,0	55,7
Valeur actuelle des actifs (b)	19,9	19,4
Provision au bilan (a - b)	36,1	36,3

17.3. Détail des charges et des produits comptabilisés en résultat

Éléments des coûts de retraite (en millions €)	2015	2014
Coût des services rendus	(4,0)	(4,2)
Réduction / cessation	2,0	0,6
Coût financier	(1,0)	(1,8)
Rendement attendu des actifs de couverture	0,4	0,9
Total des coûts comptabilisés dans le compte de résultat	(2,6)	(4,5)
Total des coûts comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	2,2	(2,8)

Les coûts comptabilisés au résultat sont présentés dans la ligne « Frais de personnel » à l'exception du coût financier comptabilisé en « charges financières ».

17.4. Mouvement de la provision au bilan

Variation de la provision 2015

(en millions €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts de réévaluation	Clôture
France	31,6	0,9	1,4	(0,4)	(2,1)	31,4
Autres pays	4,5	0,9	1,2	(1,6)	(0,1)	4,9
Total	36,1	1,8	2,6	(2,0)	(2,2)	36,3

Variation de la provision 2014

(en millions €)	Ouverture	Effet périmètre	Compte de résultat	Prestations directement payées	Écarts de réévaluation	Clôture
France	25,6	0,2	2,7	(0,2)	3,3	31,6
Autres pays	5,0	-	1,8	(1,8)	(0,5)	4,5
Total	30,6	0,2	4,5	(2,0)	2,8	36,1

17.5. Variation des actifs de couverture

Variation des actifs de couverture 2015

(en millions €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Réduction / cessation	Écarts de réévaluation	Clôture
France	5,2	0,0	0,1	-	(0,4)	-	-	4,9
Autres pays	14,7	0,0	0,3	1,6	(1,0)	(1,3)	0,2	14,5
Total	19,9	0,0	0,4	1,6	(1,4)	(1,3)	0,2	19,4

Variation des actifs de couverture 2014

(en millions €)	Ouverture	Effet périmètre	Rendement attendu	Prestations payées par l'employeur	Prestations payées par le fond	Écarts de réévaluation	Clôture
France	5,4	-	0,2	-	(0,4)	0,0	5,2
Autres pays	13,1	-	0,7	1,6	(0,9)	0,2	14,7
Total	18,5	-	0,9	1,6	(1,3)	0,2	19,9

Répartition des actifs : 100 % Assurances.

17.6. Décaissements attendus des régimes à prestations définies (sans actualisation) à horizon 10 ans

Présentation des échéanciers de décaissements attendus des principaux régimes à prestation définies :

(en millions €)	Moins d'un an	Entre 1 à 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Total
Décaissements attendus	0,7	0,9	1,1	2,1	2,2	23,9	30,9

18. DETTES FINANCIÈRES ET ENDETTEMENT NET

18.1. Total de l'endettement financier

(en millions €)	31-déc-15	31-déc-14 retraité
Dettes de location financement	2,7	3,0
Dette obligataire convertible (ORNANE)	171,0	167,0
Dette obligataire non convertible (Euro PP)	99,3	0,0
Autres emprunts	8,2	43,0
Passifs non courants portant intérêts	281,2	213,0
Emprunts bancaires	57,8	43,0
Dette obligataire convertible (ORNANE) (part à moins d'un an)	2,6	2,6
Dette obligataire non convertible (Euro PP) (part à moins d'un an)	2,7	0,0
Dettes de location financement et assimilés	37,9	44,3
<i>dont dettes sur contrats refinancés avec recours⁽¹⁾</i>	37,2	43,6
<i>dont dettes de location-financement</i>	0,7	0,7
Découverts bancaires	0,2	2,9
Dettes d'affacturage ⁽²⁾	10,8	7,4
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	2,9	0,0
Passifs courants portant intérêts	114,9	100,2
Total de l'endettement financier	396,1	313,2

(1) La dette sur contrats refinancés avec recours est adossée aux loyers de nos clients sur des contrats refinancés, mais sur lesquels le groupe conserve une part du risque de crédit. Le groupe a donc réintégré un montant similaire de créances non cédées selon la norme IAS 32 « instruments financiers : présentation ».

(2) Les dettes d'affacturage se composent des risques résiduels de nos contrats d'affacturage.

Fin janvier 2014, le groupe Econocom a émis des obligations convertibles (ORNANE) pour un montant total de 175 millions d'euros.

Ces obligations convertibles sont cotées à la bourse de Francfort (Freiverkehr) et leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- maturité : 5 ans ;
- taux de coupon annuel : 1,5 % ;
- prix d'émission : 10,60 euros.

Si ces obligations ne sont pas converties, elles seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2019 au prix de 11,16 euros.

L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation.

En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, laquelle est possible à tout moment, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le groupe retiendra.

Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur à chaque arrêté. Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur a été retraitée pour le calcul de la Capacité d'autofinancement.

En mai 2015, Econocom Group SE a émis auprès de huit investisseurs institutionnels, un emprunt obligataire (EuroPP) de 101 millions d'euros, réparti en deux tranches de 45,5 et 55,5 millions d'euros, d'une maturité de 5 et 7 ans. Les obligations sont assorties de coupons à taux fixe (2,364 % à 5 ans et 2,804 % à 7 ans) et remboursables in fine.

Au cours de l'exercice, Econocom a remboursé les lignes de crédit BNP Paribas Fortis à hauteur de 38,2 millions d'euros et ING à hauteur de 30 millions d'euros.

Par ailleurs, Econocom diversifie ses moyens de financement avec la mise en place en octobre 2015 d'un programme de Billets de Trésorerie « Econocom Group Société Européenne Billets de Trésorerie ». A travers ce programme, plafonné à 300 millions d'euros, le groupe diversifie et optimise à court terme ses ressources financières pour accompagner son développement. En complément du financement bancaire, ce programme permet au groupe Econocom d'accéder à des ressources de court terme à des conditions favorables de façon transparente : il emprunte à cette occasion sur le marché des Titres de Créances Négociables.

Analyse par échéance des passifs non courants

(en millions €)	Total 2015	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	1,4	1,0	0,4
Autres dettes de location-financement	1,3	1,3	0,0
Emprunts obligataires	270,3	215,8	54,5
Autres emprunts	8,2	7,7	0,5
Total	281,2	225,8	55,4

(en millions €)	Total 2014	1 an < x <5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations en location-financement-immobilier	1,7	0,3	1,4
Autres dettes de location-financement	1,3	1,3	0,0
Emprunts obligataires	167,0	167,0	0,0
Autres emprunts	43,0	43,0	0,0
Total	213,0	211,6	1,4

Analyse de l'endettement net

La notion d'endettement financier est présentée dans la note.2.12.7.

(en millions €)	31-déc-15	31-déc-14 retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209,6	207,3
Dettes Bancaire	(66,2)	(86,0)
Trésorerie nette bancaire	143,4	121,3
Dettes obligataire convertible (ORNANE)	173,6	169,6
Dettes obligataire non convertible (EUPP)	101,9	0,0
Contrats avec recours	37,2	43,6
Dettes d'affacturage avec recours	10,8	7,4
Dettes de préfinancement de subventions avec recours	2,9	2,9
Dettes de crédit bail (immobilier et mobilier)	3,4	3,7
Endettement net	(186,4)	(105,9)

L'endettement net exclut les dettes d'engagement brut de valeurs résiduelles financières.

Les taux de financement effectifs moyens pondérés ressortent à 1,53 % en 2015 contre 2,03 % en 2014.

18.2. Dettes d'engagements bruts de valeurs résiduelles financières

Les dettes « d'engagement brut de valeurs résiduelles financières » constituent une dette pour l'essentiel à long terme qui est actualisée. Cette dette correspond à l'engagement du groupe de racheter les équipements loués aux organismes financiers lorsque les contrats viennent à échéance.

Les dettes d'engagement brut des valeurs résiduelles financières enregistrées en dettes financières s'analysent suivant l'échéancier comme suit :

2015 (en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières	16,2	45,9	0,0	62,1

2014 (en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total
Engagement brut totale des valeurs résiduelles financières	13,0	38,0	0,2	51,2

La valeur actualisée des dettes « d'engagement brute de valeurs résiduelles » long terme et court terme se monte à 62,1 millions d'euros, la valeur brute avant actualisation se monte à 71,8 millions d'euros. L'impact cumulé de l'actualisation est de 9,7 millions d'euros en 2015 contre 3,1 millions en 2014.

18.3. Locations simples et engagements de paiements futurs minimaux

Les charges de location simple s'élevèrent à 26,9 millions d'euros sur l'exercice dont 15,5 millions d'euros au titre des locations immobilières et 11,4 millions d'euros au titre des véhicules et des autres équipements.

Par échéance, les engagements de location simple s'analysent comme suit :

Paiements futurs minimaux

(en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	2015	2014
Engagements de location simple - Immobilier	9,7	18,3	6,0	34,0	30,2
Engagements de location simple - Véhicules	8,3	9,9	0,1	18,3	20,6
Total Paiements futurs minimaux	18,0	28,2	6,1	52,3	50,8

19. FOURNISSEURS, AUTRES CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions €)	2015	2014
Fournisseurs	522,9	464,1
Autres créditeurs	228,6	218,1
Total Fournisseurs et autres créditeurs	751,5	682,2

Les autres créditeurs se décomposent comme suit :

(en millions €)	2015	2014
Dettes fiscales et sociales	207,1	202,4
Dividendes à payer	0,6	0,4
Dérivé incorporé de l'ORNANE	11,9	5,7
Clients créditeurs et autres	9,0	9,6
Autres créditeurs	228,6	218,1

Les autres passifs courants se décomposent comme suit :

(en millions €)	2015	2014
Autres dettes	9,0	16,6
Produits constatés d'avance	141,4	132,9
Divers passifs courants	7,2	4,3
Autres passifs courants	157,6	153,8

Le poste « Autres dettes » comprend notamment le solde des paiements différés sur les acquisitions.

20. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des dettes fournisseurs et autres crédateurs est considérée comme étant une estimation de leur juste valeur.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

(en millions €)	Rubriques du bilan	Traitement comptable IAS 39			Valeur comptable
		Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Notes			niveau 2	niveau 3	
	Niveau de Juste valeur*	niveau 2	niveau 2	niveau 3	
18	Passifs non courants et courants portant intérêt	396,1	-	-	396,1
	Obligations convertibles	173,6	-	-	173,6
	Obligations non convertibles	102,0	-	-	102,0
	Dettes de location financement	40,6	-	-	40,6
	Découverts bancaires	0,2	-	-	0,2
	Emprunts bancaires et autres emprunts	79,7	-	-	79,7
	Passifs non courants ne portant pas intérêt	7,4	-	61,8	69,2
	Engagement brut de valeurs résiduelles financières	62,1	-	-	62,1
19	Fournisseurs	522,9	-	-	522,9
19	Autres crédateurs	216,7	11,9	-	228,6
	Autres passifs courants (financiers)	13,1	-	3,2	16,3
	Total des passifs financiers	1 218,3	11,9	65,0	1 295,2

* cf. note 2.3.1

Les passifs non courants ne portant pas intérêt et les autres passifs courants estimés à la juste valeur par résultat (niveau 3) correspondent aux dettes d'acquisition.

Les passifs financiers de niveau 3 correspondent à des dettes sur options croisées de rachat de minoritaires (59,1 millions d'euros), et à des dettes sur acquisitions de sociétés (5,9 millions d'euros). Ils sont évalués, selon des estimations de niveau de performances futures des sociétés concernées (par exemple, multiple d'EBIT).

Les autres crédateurs évalués à la juste valeur par résultat (de niveau 2) correspondent à la composante « dérivé » de l'ORNANE.

Au vu des informations détenues par le groupe, la juste valeur des passifs financiers s'assimile à la valeur comptable, sauf pour :

- l'obligation convertible (ORNANE) dont la valeur de cotation s'élevait à 11,75 euros par obligation au 31 décembre 2015 (dont intérêts courus), soit une valeur de marché de 194 millions d'euros pour l'ensemble des ORNANE en circulation à cette date ;
- le placement privé Euro PP dont la valeur de cotation (intérêts courus inclus) au 31 décembre s'élevait respectivement à 99,71 % par obligation pour la tranche 1 (échéance 2020) et à 99,52 % par obligation pour la tranche 2 (échéance 2022), soit une valeur de marché de 99,61 millions d'euros pour l'ensemble de ces obligations en circulation à cette date.

21. PRODUITS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les produits des activités poursuivies par métier se répartissent comme suit :

(en millions €)	2015	2014
Technology Management & Financing	1 149,0	1 044,8
Services	729,9	663,0
Produits & Solutions	437,2	384,8
Total des produits des activités poursuivies	2 316,1	2 092,6

22. CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :

(en millions €)	2015	2014
Salaires et traitements	(324,2)	(298,8)
Charges sociales	(131,8)	(124,6)
Participation des salariés et intéressement	(3,5)	(2,5)
Autres charges de personnel	(11,1)	(15,4)
Total	(470,6)	(441,3)

Les charges afférentes aux régimes de retraites à prestations définies concernent les filiales en France, en Italie, en Belgique et en Autriche.

Les caractéristiques des régimes de retraite à prestations définies sont détaillées en note 17.

23. CHARGES EXTERNES

Les charges externes s'analysent de la façon suivante :

(en millions €)	2015	2014
Services extérieurs (loyers, entretien, assurances,..)	(36,1)	(39,1)
Commissions agents	(26,8)	(23,0)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(48,3)	(45,9)
Autres services et biens divers (sous-traitance, relations publiques, transports,...)	(53,7)	(47,9)
Total	(164,9)	(155,9)

24. DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations et reprises aux amortissements et provisions s'analysent de la façon suivante :

(en millions €)	2015	2014
Immobilisations incorporelles-concessions, brevets, licences et droits similaires, fonds de commerce	(10,0)	(7,4)
Immobilisations corporelles données en location	(1,4)	(0,7)
Immobilisations corporelles - Autres immobilisations	(7,2)	(6,4)
Provisions pour risques et charges d'exploitation	6,7	4,8
Total	(11,9)	(9,7)

25. PERTE NETTE DE VALEUR SUR ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille la perte nette sur actifs courants et non courants par nature :

(en millions €)	2015	2014
Perte de valeur sur stocks	(6,3)	(5,3)
Reprise de perte de valeur sur stocks	7,1	4,3
Perte de valeur sur créances douteuses	(9,4)	(6,3)
Reprise de perte de valeur sur créances douteuses	5,4	7,9
Gains et pertes sur réalisations de créances	(0,2)	(2,6)
Gains et pertes sur réalisations d'autres actifs	(1,0)	2,7
Total	(4,3)	0,8

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION COURANTS

Les autres produits et charges d'exploitation courants s'analysent comme suit :

(en millions €)	2015	2014
Refacturations et indemnités reçues	11,2	4,9
Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(0,3)	(0,5)
Refacturations et indemnités versées	(0,8)	(2,5)
Total	10,1	1,9

Le poste « refacturations et indemnités reçues » a été impacté sur 2015 par les remises arrières (back margins) et par le dénouement de certains litiges.

27. RÉSULTAT FINANCIER D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges financiers opérationnels selon leur nature :

(en millions €)	2015	2014
Produits financiers opérationnels liés à l'activité Technology Management & Financing	11,7	6,7
Produits financiers opérationnels divers	0,7	0,4
Total produits financiers opérationnels	12,4	7,1
Charges financières opérationnelles liées à l'activité Technology Management & Financing	(5,9)	(2,8)
Charges financières opérationnelles diverses	(2,1)	(1,9)
Différences de change	(0,7)	(0,3)
Total charges financières opérationnelles	(8,7)	(5,0)
Résultat financier d'exploitation	3,7	2,1

La progression des produits et charges financiers opérationnels liés à l'activité TMF résulte de la progression sur l'exercice des engagements bruts de valeurs résiduelles financières constitutifs d'une dette et de celle des intérêts résiduels du groupe qui sont portés à l'actif.

Les différences de change nettes au résultat portent principalement sur les fluctuations monétaires sur les devises suivantes Livre Sterling et Dirham marocain.

28. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions €)	2015	2014
Coûts liés à des réorganisations	(6,4)	(22,6)
Coûts liés à des acquisitions	(1,9)	(1,0)
Autres charges	(0,6)	(2,0)
Autres charges opérationnelles	(8,9)	(25,6)
Autres produits opérationnels	3,7	0,7
Autres produits opérationnels	3,7	0,7
Total	(5,2)	(24,9)

Les coûts liés aux réorganisations résultent des plans d'amélioration de la performance opérationnelle menée au cours de l'exercice dans l'ensemble des activités du groupe. Les coûts liés à des acquisitions correspondent aux différentes opérations de croissance externes.

Les autres produits opérationnels correspondent aux plus-values réalisées dans le cadre de la cession des fonds de commerce Asystel et A2Z, au profit reconnu lors de la prise d'un complément de participation sur la filiale brésilienne Interadapt.

29. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions €)	2015	2014
Plus-value sur cession d'actifs financiers	0,0	0,1
Autres produits financiers	0,2	0,3
Produits financiers	0,2	0,4
Charges d'intérêt sur emprunts obligataires	(6,3)	(9,2)
Charges de dettes long terme	(0,5)	(0,6)
Variation du coût actuariel des provisions pour engagements de retraite	(0,6)	(0,9)
Intérêts sur financements à court-terme	(3,1)	(3,3)
Charges financières d'affacturage	(1,6)	(2,0)
Autres charges financières	(0,5)	(0,1)
Charges financières	(12,6)	(16,1)
Charges et produits financiers	(12,4)	(15,7)
ORNANE - Variation de juste valeur du dérivé incorporé ⁽¹⁾	(6,3)	3,8
Résultat financier	(18,7)	(11,9)

(1) La composante du dérivé incorporé de l'ORNANE est recalculée à chaque clôture et évolue en fonction du niveau du cours de l'action Econocom. Au 31 décembre 2015, elle a été valorisée au passif du bilan pour 11,9 millions d'euros, sur la base du cours de bourse de fin d'année de 8,55 €. Cette progression du cours entraîne la reconnaissance d'une charge financière ne donnant pas lieu à décaissement de 6,3 millions d'euros par rapport à la valorisation au 31 décembre 2014 de 5,6 millions d'euros. A l'émission de l'ORNANE en janvier 2014, la valeur initiale de cet instrument dérivé ressortait à 9,4 millions d'euros.

30. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

30.1.1. Compte de résultat

(en millions €)	2015	2014
Impôt courant	(30,8)	(18,6)
Dotations et reprises sur provisions fiscales	(0,2)	-
Impôt différé	0,3	(2,6)
Charge d'impôt - activités poursuivies	(30,7)	(21,2)

30.1.2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions €)	2015	2014
Résultat avant impôt	89,6	56,1
Charge d'impôt	(30,7)	(21,2)
Taux effectif d'impôt du groupe rapporté au résultat avant impôt	34,3 %	37,8 %

Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

(en millions €)	2015	2014
Résultat avant impôt	89,6	56,1
Charge d'impôt théorique au taux courant belge (2015 et 2014 : 33,99 %)	(30,4)	(19,1)

Rapprochement :

Différences permanentes	(2,3)	(1,9)
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non reconnus	(4,3)	(2,2)
Déficits fiscaux utilisés sur l'exercice et antérieurement non reconnus	2,8	0,3
Régularisation d'impôt différé hors déficits fiscaux	1,1	0,4
Régularisation d'impôt courant	0,2	0,1
Taxes en charge d'impôts ⁽¹⁾	(6,1)	(5,4)
Effet des taux d'impôt étrangers	2,3	2,0
Crédits d'impôts et assimilés	6,0	4,6
Total des différences permanentes	(0,3)	(2,1)
Charge réelle d'impôt	(30,7)	(21,2)

(1) Les taxes en charge d'impôts se composent de taxes dont la base est assise sur la valeur ajoutée et qui répondent aux exigences de la norme IAS12. Il s'agit chez Econocom de la cotisation sur la valeur ajoutée en France (net d'impôt sur les sociétés) et des cotisations IRAP (imposta regionale sulle attività produttive) en Italie.

Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

(en millions €)	2015	2014
Dépréciations et amortissements non déductibles	0,3	(0,1)
Impacts relatifs aux emprunts obligataires	(2,2)	0,9
Autres charges et produits non déductibles ou non imposables	(0,2)	(2,1)
Imposition sur les transactions internes	(0,2)	(0,6)
Total	(2,3)	(1,9)

30.2. Actifs et passifs d'impôts différés

30.2.1. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions €)	31-déc-14	Résultat	Capitaux propres		Autres			31-déc-15
		Produit (charge) de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Autres Réserves	Variation de périmètre	Effet de taux de change	Reclas-sements	
Imposition différée sur la reconnaissance des charges ⁽¹⁾	12,1	3,4	-	-	-	-	-	15,5
Engagements de retraite	11,4	0,2	(0,7)	-	0,4	-	-	11,3
Différences temporelles sur provisions	11,7	(2,1)	-	-	1,2	-	-	10,8
Autres actifs et passifs	9,5	(1,9)	-	-	(0,9)	-	-	6,7
Reportis fiscaux déficitaires	6,6	(1,5)	-	(2,7)	-	-	0,8	3,2
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(37,7)	-	-	-	-	-	4,3	(33,4)
Total Impôts différés Actif	13,6	(1,9)	(0,7)	(2,7)	0,7	-	5,1	14,1
Imposition différée sur la reconnaissance du revenu ⁽¹⁾	(29,7)	1,4	-	-	-	-	-	(28,3)
Actifs intangibles amortissables	(13,6)	1,8	-	-	-	-	-	(11,8)
Autres actifs et passifs	(1,2)	(1,0)	-	-	-	-	(0,8)	(3,0)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	37,7	-	-	-	-	-	(4,3)	33,4
Total Impôts différés Passif	(6,8)	2,2	-	-	-	-	(5,1)	(9,7)
Solde net d'actifs d'impôts différés	6,8	0,3	(0,7)	(2,7)	0,7	-	-	4,4

(1) Relative à l'activité «Technology Management & Financing».

(en millions €)	31-déc.-14	31-déc.-15
Recouvrés dans les 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	8,3	6,5
Recouvrés au-delà de 12 mois, montants avant compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1,5)	(2,1)
Solde net d'impôts différés	6,8	4,4

30.2.2. Actifs d'impôts différés sur les reports déficitaires

Au 31 décembre 2015, le groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :

(en base et en millions €)	2015	2014
2016	0,2	0,2
2017	0,1	0,1
2018	2,2	2,2
2019	-	-
Au-delà	4,4	1,8
Sans limite	62,7	60,0
Total	69,6	64,3

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés au titre des reports déficitaires s'élevaient à 19,5 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2014 (soit, respectivement en base 59,9 millions d'euros contre 43,3 millions d'euros). Cette évolution provient pour l'essentiel d'une société acquise en 2015. Le groupe n'a pas jugé opportun de reconnaître dans ses comptes ses actifs d'impôts différés au 31 décembre 2015 dans un souci de prudence.

Des impôts différés actifs sur les reports fiscaux déficitaires ont été consommés dans le cadre de l'intégration fiscale française, en Belgique et au Royaume-Uni. En parallèle, des impôts différés actifs sur les reports fiscaux déficitaires ont été reconnus au titre de l'exercice 2015, principalement dans les services France et en Allemagne compte-tenu de leur récupération probable du fait d'un complément de bénéfices incorporables prévus sur les prochains exercices.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où il contrôle la politique de distribution de dividendes de celles-ci. Dans le cas où il perdrait le contrôle de ces filiales, la charge d'impôt relative à la distribution de dividendes serait de 18,0 millions d'euros.

31. RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat par action

(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2015	2014 retraité
Résultat net consolidé part du groupe	57,8	31,2
Résultat net consolidé part du groupe retraité*	66,8	29,4
Nombre moyen d'actions en circulation	108 508 895	109 938 391
Résultat net par action (en €)	0,53	0,28
Résultat net par action retraité* (en €)	0,62	0,27

* Avant amortissement du portefeuille ECS et de la marque Osiatis et avant variation de la juste valeur du dérivé ORNANE, net des effets fiscaux

Résultat dilué par action

(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2015	2014
Résultat net dilué part du groupe	57,8	31,6
Nombre moyen d'actions en circulation	108 508 895	109 938 391
Impact des stocks options	2 756 562	2 874 969
Impact des ORNANE ⁽¹⁾	0	16 509 433
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	111 265 457	129 322 793
Résultat net dilué par action (en €)	0,52	0,24

(1) Le nombre d'actions nouvelles potentielles liées à la conversion des ORNANE reste inchangé par rapport à l'émission initiale de l'emprunt obligataire convertible en 2014 et correspond à 16.509.433 actions. Ce nombre d'actions ne variera pas dans le temps. Au 31 décembre 2015, le retraitement de l'ORNANE ayant une incidence antidilutive, l'impact des titres de l'ORNANE n'est pas pris en compte dans le nombre moyen dilué d'actions en circulation.

Au 31 décembre 2015, les effets de la prise en compte de l'émission potentielle d'actions nouvelles liés à la conversion de l'ORNANE consistent à retraiter les charges d'intérêts reconnues au titre de l'ORNANE d'une part, et la charge liée à variation de la juste valeur du dérivé d'autre part. Ces deux éléments, s'ils devaient être retraités, auraient une incidence antidilutive, et à ce titre ne sont donc pas considérés dans le calcul du résultat net dilué (conformément aux dispositions de la norme IAS 33). La charge reconnue en résultat relatives aux stock-options n'est pas retraitée, conformément aux normes IFRS.

Au 31 décembre 2014, l'ORNANE a un effet dilutif sur le résultat net dilué par action.

32. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

32.1. Définition de la trésorerie

La trésorerie dont la variation est analysée au tableau des flux de trésorerie intègre la variation de toutes les activités, qu'elles soient poursuivies, cédées ou en cours de cession.

La trésorerie présentée au tableau des flux de trésorerie inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, elle est présentée nette des découverts bancaires. Ces variations de trésorerie 2014 et 2015 sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions €)	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début de l'exercice	204,5	149,9
Variation de la trésorerie nette	4,9	54,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture de l'exercice	209,4	204,5

32.2. Commentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie d'exploitation ressortent à + 72,6 millions d'euros sur l'exercice 2015 contre + 28,3 millions d'euros sur l'exercice 2014.

Cette progression est marquée par :

- Une augmentation de la capacité d'autofinancement qui ressort à 100,4 millions d'euros sur 2015 contre 85,2 millions d'euros.
- Une variation du besoin en fonds de roulement (-11,9 millions d'euros en 2015 contre - 41,1 millions d'euros en 2014). La variation du besoin en fonds de roulement est marquée par le financement des contrats innovants et dédiés à des offres digitales (via l'entité de refinancement en Irlande et plus généralement via les contrats autoportés) qui dégrade le BFR à hauteur de 59,8 millions d'euros en 2015 contre 40 millions d'euros en 2014. En dehors de ces investissements dans l'activité Technology Management & Financing, le BFR dégage un excédent de + 47,9 millions d'euros.
- L'impôt décaissé est stable par rapport à l'exercice précédent (environ 16 millions d'euros). Comparativement à 2014, malgré une progression de la charge d'impôt (30,7 millions d'euros versus 21 millions d'euros), le décaissement demeure stable. Il est inférieur à l'impôt constaté en raison à la fois des déficits fiscaux qui ont été consommés sur l'exercice et des soldes de crédits d'impôts restant imputables sur l'impôt à payer.

32.2.1. Charges (produits) sans effet sur la trésorerie

(en millions €)	2015	2014 retraité
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	0,1	(0,0)
<i>Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	18,8	16,4
<i>Dotations (reprises) nettes sur provisions</i>	(11,2)	3,3
<i>Perte de valeur sur immobilisations financières</i>	-	(0,1)
<i>Perte de valeur sur créances commerciales, stocks et autres actifs courants</i>	3,1	(0,5)
<i>Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-	0,6
Total Provisions, dépréciations et amortissements	10,7	19,7
Incidence de variation de juste valeur sur le dérivé ORNANE	6,3	(3,8)
Variation des intérêts résiduels des actifs donnés en location⁽¹⁾	(11,2)	2,9
<i>Coût d'actualisation des intérêts résiduels des actifs donnés en location et des engagements bruts de valeurs résiduelles financières</i>	(3,9)	(3,3)
<i>Charges calculées liées aux paiements en actions</i>	1,2	(0,5)
<i>Impact des cessions d'activité et changement de méthode d'intégration</i>	(2,2)	1,3
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie	(4,9)	(2,5)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	1,0	16,3

(1) La variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location compare la valeur non actualisée de ces intérêts résiduels, retraitée des effets de change. Les effets d'actualisation sont neutralisés dans le poste « Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie ».

32.2.2. Coût de l'endettement financier net

Le passage entre le résultat financier inscrit au compte de résultat et celui constitutif de coûts d'endettement présenté dans le TFT se détaille comme suit :

(en millions €)	Compte de résultat consolidé 2015	Actualisation et variation de juste valeur	Change et autres	Coût de l'endettement financier net 2015
Résultat financier d'exploitation	3,7	(3,9)	1,9	1,7
Autres charges et produits financiers	(12,4)	0,7	-	(11,7)
ORNANE - Variation de juste valeur du dérivé incorporé	(6,3)	6,3	-	-
Total	(15,0)	3,1	1,9	(10,0)

32.2.3. Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement est présentée ci-après :

(en millions €)	31-déc.-14	Var. BFR 2015	Total autres variations ⁽¹⁾	31-déc.-15	Var. BFR 2014
Autres créances à long terme	2,2	1,3	1,1	4,6	(0,1)
Stock - Brut	47,3	(4,4)	(1,1)	41,8	7,8
Clients et autres débiteurs - Brut	793,5	46,8	44,1	884,4	(5,0)
Autres actifs courants d'exploitation	49,3	9,2	3,8	62,3	5,2
Stocks et créances d'exploitation	892,3	52,9	47,9	993,1	7,9
Autres dettes long terme	(30,1)	(3,1)	(37,4)	(70,6)	4,4
Fournisseurs	(463,8)	(36,4)	(22,3)	(522,5)	39,0
Autres passifs courants d'exploitation	(593,5)	6,8	(43,8)	(630,5)	(4,8)
Engagement brut de valeurs résiduelles financières	(51,2)	(8,3) ⁽²⁾	(2,6)	(62,1)	(5,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(1 138,6)	(41,0)	(106,1)	(1 285,7)	33,5
Total des créances et dettes d'exploitation	(246,3)	11,9	(58,2)	(292,6)	41,4

(1) Correspond principalement aux mouvements de périmètre, aux variations de juste valeur et aux écarts de conversion.

(2) Correspond à la variation des valeurs résiduelles financières hors effet de change et d'actualisation de l'exercice.

32.3. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie sur les opérations d'investissement s'expliquent principalement par :

- (59,0) millions d'euros de décaissements suite aux acquisitions de la période détaillées dans la note 3, l'augmentation de la participation dans Interadapt ainsi que par les paiements des compléments de prix et dettes différées ;
- 1,9 million d'euros d'encaissements, nette de la trésorerie cédée suite aux cessions de l'activité Services en Allemagne et des activités Entreprise et A2Z d'Asystel en France et des activités Ecopack en Belgique ;
- (20,2) millions d'euros de décaissements qui découlent principalement d'investissements dans les infrastructures et applicatifs informatiques du groupe. (cf. note 6 et 8)

Les flux nets de trésorerie sur les acquisitions s'analisent comme suit :

(en millions €)

Prix d'acquisition décaissés	(66,7)
Trésorerie nette acquise	7,7
Décaissement net au titre des acquisitions	(59,0)

32.4. Détail des flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement

La variation des emprunts et dettes financières sur la période 2015 résulte principalement de :

- 101 millions d'euros d'encaissements suite à l'émission d'un placement privé obligataire en mai 2015, réparti en deux tranches de 45,5 et 55,5 millions d'euros, de maturités respectives de cinq et sept ans. Les obligations nouvelles sont assorties de coupons à taux fixes et remboursables in fine (2,364 % à cinq ans et 2,804 % à sept ans).
- 52,5 millions d'euros d'encaissements nets suite à l'émission de billets de trésorerie ;
- (66,8) millions d'euros au titre du remboursement de lignes de crédit ;
- (34,4) millions d'euros de rachats nets d'actions propres dont 0,4 million d'euros d'encaissements suite à l'exercice de stock-options ;
- (16,1) millions d'euros au titre des remboursements des primes d'émission aux actionnaires
- (7,9) millions d'euros de paiements d'intérêts financiers.

33. GESTION DES RISQUES

33.1. Politique de gestion du capital

Ratio endettement financier net / fonds propres (2015 : 66,4 % ; 2014 : 37,9 %)

Le groupe utilise différents indicateurs dont le ratio « endettement financier net / fonds propres » (également appelé « gearing »). Ce ratio fournit aux investisseurs une vision du niveau d'endettement du groupe comparé aux fonds propres. Il est calculé à partir de l'endettement financier, tel que décrit dans la note 18, diminué de la trésorerie, et les capitaux propres totaux du bilan à la clôture.

Le principal objectif de la structure de capital est de maximiser la valeur aux actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques.

33.2. Politique de gestion des risques

Le groupe est exposé, de par ses activités, à certains risques financiers : risque de marché (incluant le risque de change, de taux d'intérêt et de variation de prix), risque de liquidité et risque de crédit.

Le programme de gestion des risques financiers se focalise sur la réduction de l'exposition du groupe au risque de crédit et au risque de taux en transférant les créances de location à des organismes de refinancement et en utilisant des solutions d'affacturage sans recours dans les activités Services et Produits & Solutions.

Les risques financiers de marché (risques de taux, de change) et de liquidité sont gérés par la Direction Générale du groupe.

33.2.1. Risque de marché

En fin d'année, la Direction Générale du groupe fixe, pour l'élaboration des budgets, l'ensemble des « taux budgétaires » de change pour l'année suivante.

Le groupe gère son exposition aux risques de taux d'intérêt par le recours à des instruments de couverture tel que les contrats de swap et les couvertures de change à terme. Ces instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

33.2.1.1. Risque de change

Les opérations du groupe sont principalement situées en zone Euro mais, suite au développement de l'activité dans la partie Europe hors zone Euro, ainsi que sur le continent américain, le groupe peut être sujet à des risques suite aux fluctuations d'autres devises. Les devises concernées sont la livre sterling, le dollar américain et canadien, le dirham marocain, la couronne tchèque, le franc suisse, le nouveau leu roumain, le zloty polonais, le real brésilien et le peso mexicain. Les achats et ventes de ces filiales sont libellés dans la même devise, ce qui limite l'exposition au risque de change. Le groupe considère ce risque comme peu significatif ; plusieurs couvertures de change à terme ont néanmoins été signées afin de couvrir les risques sur les flux internes.

33.2.1.2. Risque de taux d'intérêt

Les revenus opérationnels d'Econocom et les flux de trésorerie sont largement indépendants des variations de taux d'intérêts. Les cessions de contrats de location à des organismes de refinancement se font systématiquement à taux fixe. Le revenu tiré de ces contrats est donc défini dès le départ et ne varie qu'en cas d'évolution du contrat.

Au 31 décembre 2015, l'endettement du groupe est en partie à taux variable et est constitué des emprunts à court terme (lignes de crédit, billets de trésorerie et bridges) ainsi que de l'affacturage, également à court terme.

Il n'y a pas de contrat de couverture de taux ouvert au 31 décembre 2015 sur ces emprunts à taux variable. Les emprunts obligataires ORNANE et Euro PP sont à taux fixe. Par ailleurs, suite aux acquisitions réalisées depuis 2013, Econocom a hérité d'emprunts à taux fixe.

33.2.1.3. Risque de variation de prix

Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe est exposé au risque de variation des intérêts résiduels dans les actifs donnés en location. La réponse du groupe consiste à calculer une valeur future des équipements sur la base d'un amortissement fortement dégressif, se prémunissant ainsi du risque d'obsolescence. La méthode de calcul est décrite dans la note 2.9.3.

Elle est régulièrement confrontée aux transactions effectivement réalisées, et des statistiques sont faites annuellement pour valider le caractère adapté et prudent de la méthode retenue.

33.2.1.4. Risque de liquidité

La Direction Financière est chargée de veiller à ce que le groupe dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante :

- par une analyse et une réactualisation mensuelle, des prévisions de trésorerie des quinze principales sociétés du groupe,
- par la négociation et le maintien d'un encours de lignes de financement de sécurité suffisant,
- par une centralisation renforcée de la gestion de la trésorerie du groupe permettant de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Les lignes de crédit et les billets de trésorerie négociés au 31 décembre 2015 sont présentés ci-après :

2015 (en millions €)	Total montant disponible	Total montant utilisé
Lignes de crédit non confirmées(*)	65,0	-
Lignes de crédit à échéance à moins de deux ans	150,0	-
Lignes de crédit à échéance à plus de deux ans	80,0	-
Sous-total lignes de crédit	295,0	-
Billets de trésorerie	300,0	52,5
Sous-total Billets de trésorerie	300,0	52,5
Total Lignes de crédit et Billets de trésorerie	595,0	52,5

(*) Echéance de remboursement non définie.

Les lignes de crédit permettent de garantir la disponibilité de liquidités nécessaires au financement des actifs du groupe, à ses besoins de trésorerie court terme et à son développement et ce au moindre coût. En octobre 2015, le groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie sur le marché français. Le plafond de ce programme est de 300 millions d'euros et l'encours au 31/12/2015 est de 52,5 millions d'euros.

En dehors des remboursements de billets de trésorerie, Econocom n'a pas d'échéance d'emprunts significative.

En janvier 2014, un emprunt obligataire de type ORNANE (Obligation remboursable en numéraire et en actions nouvelles et existantes) de 175 millions d'euros a été émis avec une échéance 2019. Les obligations portent intérêt à un taux nominal annuel de 1,5 %, payable annuellement à terme échu le 15 janvier de chaque année. Le prix d'émission unitaire était de 10,60 euros. Elles seront remboursées au-dessus du pair (105,26 %), soit un prix unitaire de 11,16 euros.

En cas d'exercice de leur droit de conversion, les porteurs recevront un montant en espèces correspondant à la valeur acquise et, le cas échéant, un montant payable en actions Econocom nouvelles et/ou existantes pour le solde (avec la possibilité pour le groupe de remettre seulement des actions nouvelles et/ou existantes).

En mai 2015, le groupe a finalisé avec succès une émission d'obligations à 5 et 7 ans dans le cadre d'un placement privé (Euro PP) auprès de huit investisseurs institutionnels. Les emprunts sont remboursables au pair, la première tranche de 45,5 millions d'euros portent un taux nominal de 2,36 % ; la seconde tranche de 55,5 millions d'euros porte un taux nominal de 2,8 %.

La Direction du groupe estime, compte tenu des projections financières actuelles, qu'Econocom dispose de ressources suffisantes à la poursuite et au développement de ses activités. Le groupe envisage de diversifier ses ressources de financement afin d'optimiser ses coûts et de renforcer encore son indépendance financière.

Echéancier des passifs financiers (hors dérivés)

Le tableau ci-dessous présente les flux non actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers sur la base des échéances contractuelles résiduelles.

2015 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de crédit-bail	3,6	0,7	2,9	
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	71,8	20,8	51,0	-
Emprunts bancaires	65,3	57,7	7,3	0,3
Emprunt obligataire convertible (Ornane)	194,7	2,6	192,1	-
Emprunt obligataire non convertible (Euro PP)	117,2	2,6	56,0	58,6
Fournisseurs et autres créditeurs	751,5	751,5	-	-
Affacturage	10,8	10,8	-	-
Autres dettes financières	0,8	0,1	0,5	0,2
Passif non courant ne portant pas intérêt	69,2	0,4	68,8	
Total	1 284,9	847,2	378,6	59,1

2014 (en millions €)	Engagement total	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans
Dettes de crédit-bail	3,5	0,8	2,7	-
Engagements bruts de valeurs résiduelles financières	54,3	13,2	40,9	0,2
Emprunts bancaires	85,7	44,4	41,3	-
Emprunt obligataire convertible	197,3	2,6	194,7	-
Fournisseurs et autres créditeurs	685,2	685,2	-	-
Affacturage	7,5	7,5	-	-
Autres dettes financières	1,0	1,0	-	-
Passif non courant ne portant pas intérêt	20,7	-	20,7	-
Total	1 055,2	754,7	300,3	0,2

33.2.2. Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe ne présente pas d'exposition significative au risque de crédit. La politique du groupe assure que les biens et services sont vendus à des clients ne présentant pas de risque d'insolvabilité. La non-concentration de la clientèle et l'utilisation de solutions d'affacturage pour les activités de Distribution et Services, et de refinancement sans recours à des organismes filiales de banques et d'assurance-crédit pour l'activité Technology Management & Financing limitent l'exposition. Dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, le groupe se réserve cependant la possibilité de garder le risque de crédit sur certaines opérations stratégiques, dans la mesure où ces opérations n'impactent pas significativement le profil de risque de l'activité. Le groupe a décidé de concentrer ces opérations stratégiques avec risque crédit dans sa filiale Econocom Digital Finance Limited afin d'assurer une gestion uniformisée.

Concernant ses placements, le groupe ne contracte qu'avec des contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit

Le groupe n'ayant ni dérivé de crédit ni implication continue significative dans les actifs transférés, son exposition maximale à ce risque correspond à la valeur comptable des actifs financiers (note 14).

Balance âgée des créances échues non dépréciées

2015 (en millions €)	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances			
			Total	< 60 jours	60 < x < 90 jours	> 90 jours
Clients – Refinanciers ⁽¹⁾	135,7	85,9	49,8	39,3	4,7	5,8
Autres clients	611,6	477,3	134,3	51,6	10,4	72,3
Perte de valeur sur créances douteuses	(48,4)	(11,4)	(37,0)	(0,1)	(0,1)	(36,8)
Total clients et comptes rattachés nets	698,9	551,8	147,1	90,8	15,0	41,3

(1) Les Clients – Refinanciers sont des établissements financiers, filiales de banque. La forte activité Technology Management & Financing en décembre est à l'origine de ce montant significatif des créances échues au 31 décembre. Ces créances échues sont recouvrées pour l'essentiel dès la première quinzaine de janvier.

33.2.3. Risque sur actions

La stratégie du groupe est de ne pas détenir des actions cotées ou non cotées en dehors de ses propres actions.

Les titres Econocom Group en autodétention au 31 décembre 2015 figurent dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres depuis leur acquisition ; il n'y a donc pas lieu de comparer leur valeur comptable à leur valeur de marché.

L'émission de l'ORNANE a fait ressortir une composante « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions Econocom qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le groupe retiendra. Ce facteur de variabilité est enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur par résultat. Cet instrument dérivé est évalué au passif du bilan pour 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2014.

33.3. Politique de gestion des risques opérationnels**33.3.1. Risques liés aux contrats de l'activité Services**

Le principal risque lié aux contrats de Services concerne les engagements de résultats auprès des clients et le délai de résiliation. Ces risques, ainsi que le risque de défaillance des sous-traitants sont décrits au chapitre III « Facteurs de risques » et sont couverts par un suivi juridique et opérationnel.

33.3.2. Risques liés à une éventuelle dépendance

Le groupe s'efforce continuellement d'élargir son portefeuille clients. Aucun des clients ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total du groupe. Par ailleurs, aucun fournisseur ne représente plus de 15 % du volume total des achats du groupe. L'activité du groupe ne dépend d'aucun brevet particulier, ni de licences de marques dont il n'aurait pas la propriété.

33.3.3. Risques liés à la concurrence

Le marché des services informatiques et télécoms est un marché très concurrentiel, et ce depuis longtemps. Le nombre de concurrents présents dans l'ensemble des activités du groupe au niveau international est réduit. Cependant, dans chacun des pays où le groupe est implanté et dans chacune de ses activités, Econocom doit faire face à une importante concurrence composée d'acteurs internationaux, nationaux ou locaux.

33.3.4. Risques juridiques

Le groupe réalise ses services dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Il est donc soumis à de nombreuses réglementations juridiques, douanières, fiscales et sociales. Afin de les maîtriser au mieux, le groupe s'est doté systématiquement de filiales locales avec des dirigeants ayant la connaissance des réglementations et législations nationales.

Son siège à Bruxelles lui permet d'être proche des évolutions en matière de réglementation et législation européenne.

Le groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ni de litige suffisamment significatif pour affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité, ses résultats. Les litiges existants sont provisionnés d'une manière adéquate appréciée par la Direction du groupe.

Les informations concernant les litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du groupe, son activité ou ses résultats, au 31 décembre 2015, figurent dans la note 35.

La méthode de comptabilisation des passifs est conforme aux règles comptables en vigueur (note 2.16).

Les provisions pour litiges sont présentées dans la note 16.

33.3.5. Risques sociaux

A la connaissance de la Direction, le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées en Europe. La plus grande partie des collaborateurs est employée dans les filiales françaises, belges et italiennes.

33.3.6. Risques environnementaux

Le groupe Econocom n'a aucune activité propre de destruction des machines rachetées aux institutions de refinancement en fin de contrat. Dans le cadre de la norme européenne DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), le groupe récolte auprès de ses clients l'ensemble du matériel dont il est propriétaire afin d'assurer le traitement et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis 2013, Econocom est un client, de l'éco-organisme Ecologic qui coordonne la collecte et le traitement des DEEE professionnels sur toute la France, dans le respect de la réglementation.

33.3.7. Assurances – couverture des risques

Le groupe est couvert pour les risques de responsabilité civile et de dommages aux biens par des assurances adéquates souscrites auprès d'assureurs de premier rang. Il n'a par contre pas souhaité souscrire d'assurance perte d'exploitation.

Le groupe procède de façon permanente, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à en assurer la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

33.3.8. Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt

Le montant des sûretés réelles accordées en garantie des emprunts et dettes financières par le groupe est principalement composé de créances données en garantie du financement à court terme du groupe. Le montant des nantissements et hypothèques figure en note 34.

33.3.9. Risques liés aux acquisitions et aux intégrations

Dans le cadre de sa stratégie, le groupe continue à renforcer ses activités en recherchant des opportunités d'acquisition sur tous les segments d'activité. En acquérant d'autres entreprises, le groupe encourt des risques liés à leur intégration. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à, la prise en charge de frais financiers et opérationnels plus élevés qu'attendus, l'échec de l'intégration des opérations qui peut se traduire par la perte de clients importants ou le départ de salariés clés des entreprises acquises, et la dégradation de leurs performances financières. L'intégration de sociétés acquises peut également perturber les activités existantes du groupe et disperser ses ressources notamment managériales. Les synergies attendues d'une acquisition peuvent être inférieures aux prévisions ou être réalisées sur une période plus longue qu'initialement annoncée, et les coûts de mise en œuvre de ces synergies supérieures aux attentes. Les éléments susmentionnés peuvent également avoir un impact négatif sur l'écart d'acquisition comptabilisé dans les Etats financiers en rapport avec les acquisitions (voir note 7 « Ecarts d'acquisition »). Historiquement, Econocom a mené à bien sa stratégie de croissance mixte et bénéficié d'une expérience reconnue en matière d'intégration. L'acquisition puis l'intégration réussie du groupe ECS, acquis en 2010 et qui a permis au groupe de doubler de taille, puis celle d'Osiatis en 2013, dont l'intégration a été finalisée en 2015 témoignent de l'expérience du groupe en la matière.

33.3.10. Risques liés aux contrôles fiscaux

Le groupe fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays dans lesquels il est implanté. Bien que le résultat final de ces contrôles soit incertain, le groupe a estimé au mieux les provisions pour risque relatives à ces contrôles fiscaux, et les a comptabilisées en conséquence dans ses comptes. Des résultats définitifs de ces contrôles pourraient avoir un impact négatif, mais limité du fait de leur provisionnement dans les comptes consolidés.

33.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité effectuées afin de mesurer l'impact des variations des cours de change par rapport à l'euro des diverses monnaies dans lesquelles le groupe opère montrent que, sur la base d'une performance constante des filiales étrangères, une variation défavorable de 10 % de l'ensemble de ces monnaies aurait un impact inférieur à 0,5 million d'euros sur le résultat net du groupe.

Par ailleurs, le groupe, dans le cadre de son activité Technology Management & Financing, gère des contrats de location-financement en dollar américain. Le mécanisme de fonctionnement de ces contrats fait que le risque de change est naturellement couvert. Quelle que soit la variation du cours du dollar, l'impact sur le résultat est non significatif.

Concernant les taux d'intérêt, l'analyse de sensibilité montre que l'impact sur le résultat avant impôt et éléments non récurrents d'une variation des taux à court terme de 1 % (100 points de base) serait de plus ou moins 1,3 million d'euros.

34. ENGAGEMENTS HORS BILAN

34.1. Engagements reçus liés aux acquisitions

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2015

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les acquisitions de 2015 sont plafonnées à 12,6 millions d'euros ; leur validité s'étend jusqu'en 2019, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

Garanties de passif relatives aux acquisitions de 2014

Le total des garanties de passif accordées par les vendeurs sur les acquisitions de 2014 sont plafonnées à 7,3 millions d'euros ; leur validité s'étend jusqu'en 2018, à l'exception de certains risques fiscaux et sociaux dont la garantie court trois mois après la prescription légale.

Options croisées d'achat et de vente de titres

Dans le cadre des acquisitions de certaines filiales en 2014 et 2015 décrites dans la Note 3, le groupe a procédé à la mise en place d'options croisées d'achat / vente portant sur les soldes des actions détenus par des actionnaires minoritaires. Ces options imposent à Econocom de procéder à l'acquisition des titres, et lui confèrent également le droit d'en obtenir la cession par les minoritaires. A ce titre, une dette a donc été reconnue au passif du bilan, matérialisant les engagements donnés par le groupe, qui ont fait l'objet d'une valorisation à la juste valeur. Symétriquement, le groupe dispose d'un engagement reçu au titre des options de vente d'un montant comparable (décrit dans la note 20).

34.2. Engagements donnés liés aux cessions

Garanties de passif relatives aux cessions de 2015

Le total des garanties de passif données aux acquéreurs au titre des cessions de 2015 est plafonné à 2,1 millions d'euros ; leur validité s'étend de 2015 à 2017.

34.3. Covenant bancaire

Il n'existe qu'un seul covenant qui est associé à l'emprunt obligataire de placement privé Euro PP. Son non-respect ne conduirait pas à un remboursement anticipé, mais à une augmentation de taux d'intérêt durant la période où le groupe n'atteint pas le ratio. Le ratio est calculé le 31 décembre de chaque année et correspond au rapport entre la dette nette comptable et l'EBITDA pro-forma. Ce ratio ne peut dépasser 3 pendant deux exercices consécutifs.

34.4. Engagements de garantie

(en millions €)	Garanties données totales
Garanties données par Econocom aux banques dans le cadre de la sécurisation de ses lignes de financement ⁽¹⁾	329,6
Garanties données par Econocom aux refinanciers en couverture de certains risques opérationnels, des valeurs résiduelles financières et des mandats de facturation et d'encaissement confiés à Econocom ⁽²⁾	265,5
Garanties données aux clients et fournisseurs dans le cadre des activités commerciales du groupe	16,1
TOTAL 2015	611,2

(1) Dont 34,9 millions d'euros ont été constatées en dettes financières. Le montant de garanties relatif à des lignes de financement non utilisées au 31 décembre 2015 s'élève à 292,1 millions d'euros.

(2) Dont 171,7 millions d'euros refinancés au 31 décembre 2015. Le montant de garanties données aux refinanciers qui n'a pas fait l'objet de refinancement au 31 décembre 2015 s'élève à 93,8 millions d'euros contre 86,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les engagements hors bilan du groupe se ventilent par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions €)	< 1 an	1 an < x < 5 ans	> 5 ans	Total 2015	Total 2014
Engagements donnés	24,1	373,6	213,5	611,2	592,1
Garanties données aux banques	21,2	308,4	-	329,6	337,1
Garanties données aux refinanciers	-	52,0	213,5	265,5	240,3
Garanties données aux clients et fournisseurs	2,9	13,2	-	16,1	14,7
Engagements reçus :	1,0	58,5	1,1	60,6	29,9
Cautions et gages	1,0	58,5	1,1	60,6	29,9

35. INFORMATION SUR LE TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

35.1. Informations sur les transferts d'actifs – actifs non intégralement décomptabilisés

Cession de créances commerciales

En vue d'optimiser la gestion de la trésorerie de ses activités Produits & Solutions et Services, le groupe cède, tout au long de l'année, une partie de ses créances à des sociétés d'affacturage. A fin décembre 2015, la société a présenté des balances de 204,1 millions d'euros aux sociétés d'affacturage, obtenant un financement de 162,6 millions d'euros dont 10,8 millions d'euros sont comptabilisés en créances et en dettes au titre de l'implication continue liée au risque de crédit. Le montant non financé de 41,4 millions d'euros est présenté en immobilisations financières et en autres créances, et correspond à des créances inaccessibles.

(en millions €)	2015	2014
Créances présentées au factor :	204,1	197,5
Dettes	10,8	7,4
Créances non cédées	41,4	42,4
Créances cédées	151,9	147,7

La charge globale liée à l'affacturage s'est élevée à 1,6 million d'euros en 2015 contre 2,0 millions d'euros en 2014.

Refinancement avec recours

Dans certains cas très minoritaires, le groupe Econocom conserve le risque de crédit sur des encours transférés. Il est à noter que, dans cette situation, le groupe transfère au refinancier, pour le temps de la location, la propriété des matériels sous-jacents aux contrats de location, en garantie de la transaction.

Cependant, par simplification, le groupe a comptabilisé une dette financière égale au total de l'encours avec recours et un actif brut (« implication continue » au sens de la norme IAS39) enregistré en créances clients pour un montant de 37,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 43,6 millions d'euros au 31 décembre 2014.

35.2. Informations sur les transferts d'actifs relatifs au refinancement – actifs décomptabilisés

35.2.1. Nature des implications continues

Valeurs résiduelles financières

Les encours des contrats de location conclus par le groupe avec ses clients sont, sauf cas très minoritaires, refinancés sans recours.

Le groupe gère de façon active son risque de manière à minimiser non seulement le risque de crédit mais toute autre implication continue. En conséquence, le groupe décomptabilise les encours de contrats de location refinancés sans recours.

En revanche, le groupe vend fréquemment avec obligation de rachat le matériel sous-jacent aux contrats de location, en même temps que les encours de ces mêmes contrats. Ces obligations de rachat, appelées « Engagements bruts de valeurs résiduelles financières », sont présentées au passif du bilan.

Autres implications continues

Les principales formes juridiques des contrats de refinancement des encours de loyers sont les suivantes :

- Encours cédés en cession simple: Econocom estime ne pas avoir d'autre implication au sens d'IFRS7 sur ces contrats ;
- Encours cédés en cession de créances: Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle et à la propriété des actifs ;
- Encours cédés par des contrats de crédit-bail : Econocom a un maintien d'implication lié au fait qu'il garde une partie des risques liés à la relation contractuelle.

Le risque lié à ces implications continues est avant tout lié à la bonne qualité des relations commerciales d'Econocom avec ses clients, et donc considéré, géré et éventuellement provisionné comme un risque opérationnel et non un risque financier.

35.2.2. Comptabilisation au compte de résultat

Pour le groupe Econocom, le coût de transfert des encours est un coût opérationnel pris en compte dans l'analyse économique de chaque opération ; il est donc inclus dans le résultat opérationnel courant. Les coûts liés à l'affacturage des créances clients ont en revanche une nature financière et sont classés en résultat financier. Les gains et coûts de désactualisation liés aux intérêts résiduels dans les actifs donnés en location et aux engagements bruts de valeurs résiduelles financières sont considérés comme des coûts opérationnels et sont inclus dans le résultat financier d'exploitation.

35.2.3. Répartition des transferts lors de la période

Le refinancement fait partie du cycle opérationnel des ventes et sa saisonnalité est donc liée à celle de notre activité et non à la présentation du bilan. Une partie importante de cette activité se déroule en décembre qui est traditionnellement pour les entreprises un mois important dans le domaine des investissements informatiques, télécoms et plus largement numériques.

36. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

36.1. Rémunérations des dirigeants

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération.

(en millions €)	Total 2015	Total 2014
Avantages à court terme (y compris charges sociales)	3,4	4,6
Avantages de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	0,1
Autres avantages à long terme	-	0,1
Indemnités de départ	0,9	0,7
Paievements fondés sur des actions	0,8	0,9
Jetons de présence	0,1	0,1
Total	5,2	6,5

Le tableau ci-dessus présente les montants passés en charges pour les membres du Comité Exécutif, les Administrateurs Exécutifs et enfin les Administrateurs non-exécutifs (jetons de présence). Les rémunérations sont présentées sur 12 mois ou prorata temporis pour ceux qui n'ont pas exercé leur mandat ou fonction durant l'ensemble de l'année.

Le nombre de membres du Comité Exécutif a diminué entre fin 2013 (9 membres), fin 2014 (5 membres) et fin 2015 (4 membres).

La politique de rémunération des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif est détaillée dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration en note 5.7.1.

36.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette annexe. Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les principales opérations avec les sociétés dans lesquelles le Président du Conseil d'Administration est membre du Conseil d'Administration.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

(en millions €)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
SCI de Dion-Bouton			(2,4)	(2,4)	2,1	2,1	0,0	
Econocom International BV (EIBV)	0,2	0,4	(2,5)	(2,9)	0,0		0,0	0,0
SCI Maillot Pergolèse		0,0	(0,3)	(0,4)	0,1	0,2	0,0	
Ecofinance International				(0,5)		0,1		
SCI JMB			(0,0)		0,4		0,4	
APL			(0,4)	(0,5)			0,1	0,1
Audevard	0,0							
Total	0,2	0,4	(5,6)	(6,7)	2,6	2,4	0,5	0,1

La société Econocom International BV (EIBV), dont Jean-Louis Bouchard est Associé, est une société non cotée qui détient 41,03 % du capital d'Econocom Group SE au 31 décembre 2015. Elle a facturé à Econocom Group SE et à ses filiales des prestations de direction et d'animation du groupe pour un montant de 2,5 millions d'euros en 2015 (2,9 millions d'euros en 2014).

La SCI Dion-Bouton, dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, est propriétaire de l'immeuble de Puteaux et a perçu 2,4 millions d'euros au titre des loyers de 2015 comme en 2014.

Dans le cadre de ses activités Technology Management & Financing, le groupe avait refinancé sans recours plusieurs contrats auprès de la société Ecofinance International. Cette société avait pour Administrateurs Rafi Kouyoumdjian et EIBV. Elle a été dissoute en juillet 2015. Le groupe Econocom a racheté progressivement le reliquat des contrats financés auprès d'Ecofinance International pour un montant total de 2,6 millions d'euros qui a été comptabilisé à l'actif de son bilan.

Les transactions avec la SCI Maillot Pergolèse, propriétaire des locaux situés à Clichy, et dont Jean-Louis Bouchard est Associé et Robert Bouchard gérant, concernent des loyers sur 2015, pour 0,3 million d'euros. Le montant est en baisse du fait du regroupement progressif des équipes dans l'immeuble de Puteaux, loué à la SCI de Dion-Bouton.

La société APL, dont Robert Bouchard est Président, a facturé le groupe pour des prestations de maintenance à hauteur de 0,4 million d'euros sur l'année 2015.

La SCI JMB, propriétaire de l'immeuble de Villeurbanne et dont Jean-Louis Bouchard est Associé-Gérant, a facturé 3 mois de loyers au groupe, pour un total inférieur à 0,1 million d'euros sur 2015. Les montants en dettes et créances correspondent à la facturation par la SCI d'un dépôt de garantie pour 0,2 million d'euros et du loyer du premier trimestre 2016 pour 0,1 million d'euros.

37. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

En février 2016, le groupe a pris le contrôle de la société de droit français CINEOLIA en procédant à l'acquisition de 60% de son capital. Cette société, spécialiste des services digitaux en milieu hospitalier, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 millions d'euros en 2015. Ses services consistent à offrir au patient un accueil et des solutions multimédia et digitales de qualité. Cette offre s'inscrit parfaitement dans la stratégie d'Econocom ; elle associe expertise technologique et solution financière au service du client final. Econocom confirme ainsi son intention d'investir dans le service digital auprès des établissements publics en particulier hospitaliers, en s'adressant aussi à l'utilisateur final avec un service adapté et un paiement à l'usage.

38. APPRÉCIATIONS ÉMISES PAR LA DIRECTION ET SOURCES D'INCERTITUDE

Les principaux sujets où la Direction du groupe a exercé son jugement sont les suivants :

- Dépréciation des écarts d'acquisition (note 7) : la valeur dans les comptes consolidés du groupe Econocom des écarts d'acquisition est revue annuellement, conformément aux principes mentionnés dans la note 2.11. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'aux taux d'actualisation retenus pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.
- Évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (note 17) : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué par un actuaire selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 2.17. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.
- La valorisation du plan de stock-options octroyées depuis novembre 2002 : les formules actuarielles retenues sont impactées par les hypothèses de rotation du personnel, d'évolution et de volatilité du cours de Bourse d'Econocom Group SE ainsi que de probabilité d'atteinte des objectifs par les managers (note 15.3.1).
- La valorisation de l'intérêt résiduel du groupe Econocom dans les actifs donnés en location (notes 10 et 12) : cette valorisation est établie selon la méthode décrite en 2.9.3 et vérifiée annuellement selon des méthodes statistiques.
- L'appréciation de la probabilité de récupération des reports fiscaux déficitaires et des crédits d'impôt des filiales du groupe (note 30 sur l'état des reports déficitaires).
- Provisions (note 16) : elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte de façon prudente des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la Direction du groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.
- Comme la plupart des sociétés de services numériques (ESN), Econocom bénéficie en France du crédit d'impôt recherche (CIR) et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Les conclusions des contrôles fiscaux menés à bien en 2015 confortent les positions retenues dans les comptes du groupe.
- Les options comptables retenues, dans le cadre des acquisitions sont décrites dans la note regroupement d'entreprises.
- Marque Osiatis. Le groupe a choisi de centrer la communication de ses trois grands métiers sur une seule et même marque. Les activités de Services aux infrastructures et applicatifs qui opéraient sous la marque Econocom-Osiatis adoptent dorénavant la marque Econocom. Le groupe reste propriétaire de la marque Osiatis qui va de fait continuer à être utilisée dans les contrats pluriannuels en cours. En revanche, Econocom souhaite recentrer progressivement la communication externe et interne de son activité Services sur la marque Econocom. Pour tenir compte de ce changement, l'estimation de la durée d'utilité de la marque est revue à la baisse. La marque Osiatis était amortie initialement sur dix ans. Le groupe Econocom estime que la durée d'utilité restante est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Le plan d'amortissement de la marque Osiatis a donc été modifié de façon prospective pour tenir compte de ce changement d'estimation. La charge d'amortissement constatée sur cet exercice s'élevé à 2,2 million d'euros, contre 1 million d'euros au cours de l'exercice 2014.

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015, le compte de résultat consolidé et résultat par action pour les exercices clos, l'état du résultat global consolidé des exercices clos, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Econocom Group SE (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état de la situation financière consolidée s'élève à EUR 1.817,5 millions et le compte de résultat consolidé se solde par un résultat net - part du groupe - de l'exercice 2015 positif de EUR 57,8 millions.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques et que nous planifions et réalisons l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également en l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 25 mars 2016

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représenté par


Damien Walgrave
Réviseur d'Entreprises

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Nous attestons qu'à notre connaissance, les Etats financiers consolidés clos le 31 décembre 2015, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Le 20 mars 2016

**Au nom et pour le compte
du Conseil d'Administration**

**Jean-Louis Bouchard,
Président du groupe Econocom**



ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS*

au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

Bilan	248
Compte de résultat	250
Tableau des flux de trésorerie	252

() Les comptes non consolidés sont présentés en normes comptables belges.*

COMPTES STATUTAIRES ECONOCOM GROUP SE

En application de l'article 105 du Code des sociétés, les précisions suivantes sont apportées : les comptes figurant ci-après sont une version abrégée des comptes annuels dont la version intégrale est disponible au siège de la société et sera déposée à la Banque Nationale de Belgique. Cette version abrégée ne contient pas l'ensemble des annexes ni le rapport du Commissaire, lequel a certifié les comptes annuels sans réserve.

VIII.

1. BILAN NON CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2015

Actif

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs immobilisés	666 371	652 518
Frais d'établissement	1 939	1 818
Immobilisations incorporelles	107	245
Immobilisations corporelles	42	50
Terrains et constructions		
Installations, machines et outillage	19	28
Autres immobilisations corporelles	23	23
Immobilisations en cours		
Immobilisations financières	664 283	650 405
Entreprises liées	662 433	649 998
<i>Participations</i>	<i>507 042</i>	<i>493 607</i>
<i>Créances</i>	<i>155 391</i>	<i>156 391</i>
Entreprises avec lien de participation	752	
<i>Participations</i>	<i>752</i>	
Autres immobilisations financières	1 098	407
<i>Actions et parts</i>	<i>1 092</i>	<i>401</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>6</i>	<i>6</i>
Actifs Circulants	56 112	38 918
Stocks et commandes en cours d'exécution	9	17
Stocks	9	17
Créances à un an au plus	10 806	29 865
Créances commerciales	9 697	27 170
Autres créances	1 108	2 695
Placements de trésorerie	43 715	8 985
Actions propres	43 136	8 701
Autres placements	579	283
Valeurs disponibles	1 570	38
Comptes de régularisation	14	13
Total de l'actif	722 483	691 436

Passif

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres	288 415	299 985
Capital	21 564	21 564
Capital souscrit	21 564	21 564
Primes d'émission	172 320	188 568
Plus-values de réévaluation	2 520	2 520
Réserves	45 710	11 275
Réserve légale	2 156	2 156
Réserves indisponibles	43 136	8 701
<i>Pour actions propres</i>	43 136	8 701
Réserves disponibles	418	418
Bénéfice reporté	46 302	76 058
Provisions et impôts différés	13 700	13 289
Provisions pour risques et charges	13 700	13 289
<i>Autres risques et charges</i>	13 700	13 289
Dettes	420 368	378 162
Dette à plus d'un an	279 498	281 157
<i>Emprunts oblig. non sub.</i>	279 498	176 657
<i>Établissements de crédit</i>		
<i>Autres emprunts</i>		104 500
Dettes à un an au plus	140 784	96 981
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	4 102	2 625
<i>Emprunts oblig. non sub.</i>	4 102	2 625
Dettes financières	129 665	80 404
<i>Établissements de crédit</i>	52 500	126
<i>Autres emprunts</i>	77 165	80 278
Dettes commerciales	3 189	11 461
<i>Fournisseurs</i>	3 189	11 461
Dettes fiscales, salariales et sociales	2 914	830
<i>Impôts</i>	2 098	230
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	816	600
Autres dettes	914	1 661
Comptes de régularisation	86	23
Total du Passif	722 483	691 436

2. COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2015

Charges

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coût des ventes et des prestations	17 641	7 754
Approvisionnements et marchandises		
Services et biens divers	13 930	19 100
Rémunérations, charges sociales et pensions	2 723	12 589
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	153	139
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises-)	2	5
Provisions risques & charges (dotations +, reprises-)	411	(24 080)
Autres charges d'exploitation	422	
Charges financières	9 250	14 340
Charges des dettes	8 587	11 164
RDV actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales	15	8
Autres charges financières	648	3 168
Charges exceptionnelles	33	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	33	
Provisions pour risques et charges exceptionnelles (dotations +, utilisations-)		
Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés		
Autres charges exceptionnelles		
Impôts	1 869	83
Bénéfice/Perte de l'exercice	4 634	27 155
Total	33 426	49 332

Produits

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ventes de prestations	19 256	29 948
Chiffre d'affaires	14 228	28 676
Autres produits d'exploitation	5 028	1 272
Produits financiers	14 170	15 575
Produits des immobilisations financières	10 815	12 617
Produits des actifs circulants	74	2
Autres produits financiers	3 281	2 955
Produits exceptionnels		3 810
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		3 810
Autres produits exceptionnels		
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		
Total	33 426	49 332

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Bénéfice à affecter	80 692	98 392
<i>Bénéfice de l'exercice à affecter</i>	<i>4 634</i>	<i>27 155</i>
<i>Bénéfice reporté de l'exercice précédent</i>	<i>76 058</i>	<i>71 237</i>
Prélèvements sur les capitaux propres		
<i>Sur le capital et les primes d'émission</i>		
<i>Sur les réserves</i>		
Affectations aux capitaux propres	(34 390)	(22 335)
<i>A la réserve légale</i>		<i>(169)</i>
<i>Aux autres réserves</i>	<i>(34 390)</i>	<i>(22 166)</i>
Résultat à reporter	46 302	(76 058)
<i>Bénéfice à reporter</i>	<i>46 302</i>	<i>(76 058)</i>
Bénéfice à distribuer		
<i>Rémunération du capital</i>		

3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat net	4 634	27 155
Charge d'impôts constatée		
Amortissements et réductions de valeurs actés	188	152
Incidence de la variation de provision pour autres risques et charges	411	(24 079)
Résultat sur cessions d'immobilisations financières		
Dividendes reçus des participations financières	(4 284)	(5 328)
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	(6 531)	(7 289)
Résultat sur cessions actions propres	10	2 841
Marge brute d'autofinancement (a)	(5 572)	(6 548)
Variation des créances à un an au plus	19 059	(10 913)
Variation des autres actifs courants	3	99
Variation des dettes commerciales	(8 272)	6 535
Variation des dettes fiscales, sociales, ... à un an au plus	215	(48)
Variation des autres passifs courants	63	23
Variation du besoin en fonds de roulement (b)	11 068	(4 304)
Charge d'impôt constatée (c)	1 869	
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (a+b+c)	7 365	(10 852)

(en milliers €)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Frais d'établissement et de constitution		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne	(6)	(9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles à usage interne		
Acquisitions de participations financières	(14 219)	(55 335)
Cessions de participations financières		3 285
Acquisitions de créances financières à plus d'un an		
Remboursements de créances financières à plus d'un an	1 000	125 521
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(391)	(200)
Cessions d'autres immobilisations financières		
Dividendes reçus des participations financières	4 284	5 328
Intérêts reçus des créances financières à plus d'un an	6 531	7 289
Flux de trésorerie lié aux investissements et désinvestissements (d)	(2 801)	85 879
OCEANE - rachats		(47 503)
OCEANE - coupons		(1 654)
OCEANE - charges financières		3 279
ORNANE - émission des obligations convertibles		175 000
ORNANE - frais d'émission	450	(1 818)
ORNANE - charges financières	4 467	4 283
ORNANE - coupons	(2 625)	
Euro PP - placement privé	101 000	
Euro PP - frais d'émission	(571)	
Euro PP - charges financières	1 477	
Billets de trésorerie	52 500	
Variation des dettes financières à un an au plus	(3 239)	(16 535)
Variation des dettes financières à plus d'un an	(104 500)	(122 967)
Acquisitions d'actions propres	(38 725)	(58 286)
Cessions d'actions propres	4 280	33 401
Dividendes payés durant l'exercice / prime d'émission	(16 143)	(12 867)
Variation des autres dettes	(1 107)	(29 963)
Flux de trésorerie des activités de financement (e)	(2 736)	(75 630)
Variation de la trésorerie (a+b+c+d+e)	1 828	(603)

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

HISTORIQUE DES CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	2010 (publié)	2011 (publié dans le RA 2012)	2012 (publié dans le RA 2013)	2013 (publié dans le RA 2014)	2014 (retraité)	2015
Nombre d'actions						
(au 31/12 de l'exercice)						
Ordinaires	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314	112 519 287	112 519 287
AFV	-	-	-	-	-	-
Total	104 691 588	104 691 588	96 691 588	106 517 314	112 519 287	112 519 287
Flottant	20,93 %	20,79 %	48,08 %	48,44 %	57,67 %	53,82 %
Nombre moyen d'actions en circulation	93 500 948	100 281 668	96 241 520	95 940 400	109 938 391	108 508 895
Données par action (en €)						
Rémunération nette (actions ordinaires)*	0,07	0,08	0,08	0,09	0,15	0,175
Rémunération brute (actions ordinaires)*	0,09	0,10	0,10	0,12	0,15	0,175
Pay-out (a)	0,32	0,42	0,21	0,29	0,52	0,34
Résultat opérationnel courant	0,50	0,64	0,78	0,95	0,84	1,05
Résultat opérationnel	0,43	0,46	0,74	0,81	0,62	1,00
Résultat avant impôts	0,44	0,34	0,69	0,71	0,51	0,83
Résultat net (part du groupe)	0,31	0,21	0,48	0,46	0,28	0,53
Capacité d'autofinancement consolidé	0,36	0,57	0,86	0,82	0,77	0,92
Capitaux propres du groupe	1,20	1,30	1,60	2,44	2,31	2,03
Rapport cours / Résultat net (b)	8	18	12	18	23	16
Rapport cours / Capacité d'autofinancement consolidé (c)	7	7	7	10	8	9
Rendement net (d)	2,60 %	1,93 %	1,26 %	1,08 %	2,29 %	2,05 %
Rendement brut (d)	3,50 %	2,57 %	1,68 %	1,44 %	2,29 %	2,05 %
Données boursières (en €)						
Moyen	2,63	3,59	4,55	6,20	7,10	7,70
Au 31 décembre	2,50	3,89	5,95	8,32	6,56	8,55
Le plus haut	3,06	4,29	5,95	8,35	9,15	8,98
Le plus bas	2,25	2,51	3,56	4,98	4,83	6,02
Return annuel (à fin décembre) (e)	(1 %)	59 %	55 %	41 %	(19 %)	33 %
Volume annuel (en unités)	12 657 460	15 374 444	19 746 496	21 489 188	29 095 420	24 880 553
Volume moyen par jour	49 252	59 836	77 437	84 938	114 100	97 190
Volume annuel (en valeur) (M€)	33,65	52,9	89,0	140,4	201,1	191,5
Capitalisation boursière (31/12) (M€) (f)	262	407	575	886	738	962
Place de cotation (g)	TC	TC	TC	TC	TC	TC
Personnel salarié au 31/12	3 664	3 610	3 700	8 195	8 587	9 134

* Avant 2014: distribution de dividendes. Sur les exercices 2014 et 2015: remboursement de primes d'émission.

(a) Pay-out = rémunération brute / résultat net part groupe avant dépréciation ou sortie de goodwill.

(b) Cours au 31 décembre / Résultat net.

(c) Cours au 31 décembre / Cash-flow

(d) Rémunération nette (brute) / cours au 31 décembre de l'exercice.

(e) Return annuel = (variation du cours entre le 31 décembre de l'exercice et le 31 décembre de l'exercice précédent + rémunération nette) / cours au 31/12 de l'exercice précédent.

(f) Capitalisation boursière : Nombre d'actions totale au 31 décembre de l'exercice x Cours au 31 décembre de l'exercice.

(g) Place de cotation = Bruxelles depuis le 09/06/1988. A partir du 16/03/2000, l'action est cotée au Marché à terme continu (TC).

ADRESSES DU GROUPE ECONOCOM

MARQUE ECONOCOM

Allemagne

Herriotstr. 8
D-60528 Francfort-sur-le-Main
Tél. : +49 69 71408-00
info.de@econocom.com

Autriche

Franzosengraben 12
A – 1030 Vienne
Tél. : +43 1 79520 0
office@econocom-austria.at

Belgique

Econocom (siège social)
Place du Champ de Mars, 5/B14
1050 Bruxelles

Parc Horizon
Chaussée de Louvain 510/B80
1930 Zaventem
Tél. : +32 2 790 81 11
info.be@econocom.com

Brésil

Av Sagitário 138
138 – Alphaville Conde II
24° Andar
Barueri SP – 06473-073
Tél. : +55 11 4195-9663
comercial@interadapt-econocom.com.br

Canada

249 St Jacques Street
Suite 302
Montréal
Québec H2Y 1M6
Tél. : + 1 514 664 1192

Espagne

C/ Cardenal Marcelo Spínola, 4
28016 Madrid
Tél. : +34 91 411 91 20
info.es@econocom.com

États-Unis

149 East 36th Street
New York, NY, 10016
Tel. : +1 514 664 1192

France

40 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 30 00
contact@econocom.com
digital.center@econocom.com

1 Rue du Petit Clamart
78140 Vélizy-Villacoublay
Tél. : +33 1 41 28 30 00
contact@econocom.com
Nouvelle adresse à partir de juillet 2016 :
21 avenue Descartes
Immeuble Astrale
92350 Le Plessis Robinson
contact@econocom.com

Irlande

3rd Floor IFSC House
Custom House Quay
Dublin 1
Tél. : +353 1 6750300
info.ie@econocom.com

Italie

Via Marcello Nizzoli 8
20147 Milano
Tél. : +39 02 33 62 61
info.it@econocom.com

Luxembourg

4 rue d'Arlon
L-8399 Windhof
Tél. : +352 39 55 50-226
info.lu@econocom.com

Maroc

Technopolis
Bâtiment B1
11100
Sala Al Jadia
Tél. : +212 5 38 04 33 00
info.ma@econocom.com

Immeuble Casablanca
Business Center – Lot 2
Lotissement Mandarouna
Sidi Maârouf
20 270 Casablanca
Tél. : +212 (0) 522 78 90 30
info.ma@econocom.com

ADRESSES DU GROUPE ECONOCOM (Suite)

Pays-Bas

Rond het Fort 38
NL-3439 MK Nieuwegein
P.O. Box 264
NL-3430 AG Nieuwegein
KvK 30110081 / KvK 32071903
Tél. : +31 30 63 58 333
info.nl@econocom.com

Lange Dreef 11
4131 NJ VIANEN
Tél. : +31 30 6358 250
info.nl@econocom.com

Pologne

Ulica Marszalkowska 111
00-102 Varsovie
Tél. : +48 22 528 53 33
info.pl@econocom.com

République tchèque

Anděl Parc
Radlická 14/3201 – Smíchov
150 00 Prague 5
Tél. : +420 225 100 300
info.cz@econocom.com

Roumanie

Sevastopol street nr. 13-17
Appartment nr. 404
Sector 1
Bucharest
Tél. : +40 21 310 93 43
info.ro@econocom.com

Royaume-Uni

Eton House
18/24 Paradise Road
Richmond-upon-Thames
Surrey TW9 1SE
Tél. : +44 20 8940 2199
info.gb@econocom.com

Suisse

Route de Champ-Colin 12
CH-1260 Nyon
Tél. : +41 22 363 79 30
info.ch@econocom.com

AUTRES MARQUES DU GROUPE

France

Alter Way
1 rue Royale, Bât D
227, les Bureaux de la colline
92210 Saint Cloud
Tél. : +33 1 41 16 34 95
contact@alterway.fr

Digital Dimension
Tour Vista
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : +33 1 41 67 33 03
contact@digitaldimension.fr

Econocom Digital Security
50 avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : +33 1 70 83 85 85
info@digitalsecurity.fr

Econocom Cyber Security
Les collines de l'Arche
76 route de la Demi-Lune
Immeuble Madeleine D
92057 Paris la défense Cedex
Tél. : +33 1 39 62 00 20
commercial@econocom-security.com

Exaprobe
13 B avenue Albert Einstein – CS90217
69623 Villeurbanne Cedex
Tél. : +33 4 72 69 99 69
contact@exaprobe.com

Helis
6 rue Royale
75008 Paris
Tél. : +33 1 53 20 05 12
contact@helis.fr

Italie

Bizmatica
Palazzo WTC
Viale Milanofiori
20090 Assago MI
Tél. : +39 02 8312 4001
info@bizmatica.com

Mexique

Erместel
Paseo de la Reforma N°389
Piso 19, Col. Cuauhtémoc
06500 México DF.
Tél. : +52 55 4752 3083
Tél. : +52 55 4753 7367
info.es@econocom.com

Consultez toutes nos adresses régionales sur www.econocom.com

Contactez-nous au : **N°Vert** **0800 716 715** (France) | **+33 800 716 715** (International)

Le Rapport annuel 2015 du groupe Econocom est disponible en français
et en anglais sur le site Internet www.econocom.com.
Une brochure imprimée est également disponible dans les deux langues sur commande,
passée auprès de la Direction de la communication.

Direction de la communication du groupe Econocom
40 quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
FRANCE
email : communication.groupe@econocom.com

Conception : Direction de la communication
Réalisation : Philippe Simon - philippe.simon32@free.fr

econocom